This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

THE LIBRARIES



THE
UNIVERSITY OF GEORGIA

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

LES ACTES DU MARTYRE

DE

LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

Digitized by Google

AVIGNON. — IMPRIMERIE DE L. AUBANEL.

Digitized by Google

Digitized by Google



LOUIS XVI

Publié par Jamonet, Libraire à Valence.

Digitized by Google

LES ACTES

DU

MARTYRE DE LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE,

RECUEILLIS ET MIS EN ORDRE D'APRÈS LES TÉMOINS OCULAIRES,

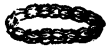
Par Auguste Seguin;

suivis

DE LA CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE CE MONARQUE.

Ouvrage orné d'un beau portrait de Louis XVI, d'après Boizot, sculpteur du Roi, et du *fac-simile* du testament de ce Prince.

In memoriâ æternâ erit justus.
Ps. CXI, 7.



A VALENCE,

CHEZ F. JAMONET, LIBRAIRE-ÉDITEUR.

A PARIS,

CHEZ { DENTU, LIBRAIRE, PALAIS ROYAL.
HIVERT, LIBRAIRE, QUAI DES AUGUSTINS.
VATON, LIBRAIRE, RUE DU BAC.

1837

Digitized by Google

DC137.07
S4
1837

Digitized by Google



TOURS DU TEMPLE.

Digitized by Google

Le 21 janvier se passe au milieu de nous comme un fantôme sinistre que personne n'ose interroger. Sa présence inquiète et fatigue; on se hâte vers le lendemain pour y trouver l'oubli de ce passé terrible qui jette tant de lumières et une lumière si effrayante sur l'avenir.

L'Abbé de LAMENNAIS, en 1826.

ET NUNC REGES INTELLIGITE:
ERUDIMINI QUI JUDICATIS TERRAM.

Ps. II. v. 10.

Mettre en face de la page du *fac-simile* du testament.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS

SUR LA MORT

DE LOUIS XVI,

POUR SERVIR

A LA BEATIFICATION ET CANONISATION

DE CE SAINT ROI.

O jour de triomphe pour LOUIS ! Dieu lui a donné la patience dans les plus grandes infortunes, et la victoire au lieu même de son supplice.

PIE VI, *allocution du 17 juin 1792.*

70-237

Digitized by Google

Quoique nous ayons donné dans cet Ouvrage le nom de *Saint* à Louis XVI, nous déclarons que nous n'avons voulu exprimer par ce terme que la profonde vénération que nous avons pour cette auguste Victime ; ne prétendant aucunement anticiper sur les jugemens de l'Église.

Digitized by Google

AU ROI-MARTYR.

MONTEZ AU CIEL, FILS DE SAINT-LOUIS!

Tous les Saints de la France immolés de nos jours vous décernent en triomphe la Couronne du Martyre, et consacrent votre nom auguste à l'immortalité ; montez au Ciel, environné de l'auréole de gloire, décoré de la Palme des Triomphateurs, prenez place au milieu des saints Louis,

Digitized by Google

des Stanislas, des Édouard, des Henri, qui ont échangé aussi un Trône périssable contre un Trône immortel. Les siècles à venir célébreront votre patience, votre foi et l'amour que vous avez montré pour Jésus-Christ. Si la fureur de nos pères vous a immolé, leurs enfans éléveront des Autels sur votre tombeau, pour offrir à Dieu des sacrifices en votre nom. C'est-là que nous irons puiser la force nécessaire pour résister aux ennemis de l'Autel et du Trône. Votre victoire nous animera au combat, et votre puissante intercession enflammera notre courage. Heureux, si dans ces temps de calamités, nous étions trouvés dignes de verser notre sang, pour une si sainte cause, d'être réunis à vous, et de partager vos Couronnes!

O Louis! ô mon Roi! que votre ame bienheureuse daigne recevoir cet hommage!

Auguste SEGUIN.

Digitized by Google

CONSIDÉRATIONS

SUR LA MORT

DE LOUIS XVI.

La mémoire du juste sera en bénédiction.
PROVERBE X. 7.

IL y a environ trente-cinq ans (1) que Louis XVI, Prince recommandable par sa douceur, par son humanité, sa justice, son zèle pour les intérêts de son peuple, fut condamné à mort et périt sous la hache des bourreaux; parmi les faits produits à sa charge par ses ennemis, ils lui imputèrent à crime une déclaration et des lettres dans lesquelles il disait: *qu'il ne pourrait faire le bien des Français que lorsqu'une constitution, qu'il aurait librement acceptée, ferait que notre sainte religion fût respectée; et que s'il recouvrait sa puissance, il était fermement résolu de rétablir le culte catholique.* Les impies firent donc mourir ce Prince infortuné en haine de sa religion; et l'opinion publique lui décerna, à cette époque si fatale, le surnom de ROI-MARTYR.

(1) Cet opuscule fut imprimé en 1829.

Digitized by Google

Le témoignage rendu par Louis à la Croix et à l'Évangile, au milieu de calamités si terribles, son testament de mort, dont la pensée n'a pu naître que dans une ame héroïque, évidemment chrétienne, le courage et la fermeté qui l'ont accompagné dans ses derniers momens, le pardon des injures qu'il a renouvelé jusques sur l'échafaud; toutes ces actions sublimes nous donnent lieu de croire que cette ame prédestinée par tant de souffrances a déjà reçu dans le ciel la récompense de ses vertus.

Depuis que la lumière de vérité, dit saint Cyprien, a éclairé le monde, l'Église est en usage d'honorer du nom de *Martyrs* ceux qui dans les tourmens ont préféré confesser Jésus-Christ jusqu'à la mort, et sceller de leur sang le témoignage rendu à sa Croix. Louis XVI a-t-il rempli ces deux conditions? Oui, s'écrieront unanimement tous les bons Français : Louis XVI est un Saint! Louis XVI est digne d'être vénéré sur nos Autels;... *erigantur altaria!*

Sans doute, jusqu'à ce que l'Église ait prononcé, nous devons suspendre notre jugement et modérer notre enthousiasme; enfans soumis de l'Église, nous devons attendre sa décision avec respect, car à elle seule appartient le droit de vérifier les titres qui donnent lieu à l'inscription dans son Martyrologe; mais sans prétendre régler son jugement, il nous est permis de le solliciter, de le prévoir, et de l'attendre d'après la connaissance des règles ordinaires qui la dirigent, et de joindre notre voix à celle de tous les fidèles pour relever la sainteté du Roi-Martyr. L'Église n'a jamais

Digitized by Google

condamné le zèle des personnes pieuses qui provoquent l'honneur de la béatitude pour de Saints personnages; et Louis, par le seul fait de son martyre, ne peut-il pas revendiquer des hommages qui, dans les siècles passés, ont souvent dévancé le jugement de l'autorité ecclésiastique?

Un Souverain Pontife qu'on peut regarder comme un autre martyr, Pie VI, pesant les vertus religieuses de Louis XVI dans la balance du sanctuaire, a déclaré en plein consistoire que son sentiment était : *que les meurtriers de* Louis XVI, *en faisant tomber de sa tête la couronne des Rois, lui avaient assuré la palme du martyre, et qu'il ne pouvait y avoir le moindre doute que ce Prince n'eût été particulièrement mis à mort, en haine de la Foi, et pour son attachement aux dogmes catholiques.* Ce Saint Pape ne se dissimula pas, néanmoins, la plus forte des objections qu'on pourrait opposer à son sentiment : savoir, la sanction donnée par Louis XVI à la *constitution civile du Clergé*; mais après avoir fait valoir ce qui lui fut donné pour certain, et ce que lui-même rend très-vraisemblable, que cette sanction fut extorquée à ce Prince par la ruse officieuse d'un de ses ministres, il finit par dire : *que dans la supposition même que, séduit ou égaré de quelque manière que ce soit, le Roi eut donné son approbation à cet acte, devrions-nous pour cela varier dans l'opinion que nous avons embrassée sur son martyre? Point du tout : car sa rétractation incontestable et solennelle, jointe à la mort qu'il a soufferte en haine de la religion catholique, comme*

Digitized by Google

nous l'avons déjà prouvé, sont des motifs d'après lesquels il nous paraît comme impossible qu'on puisse lui rien contester de la gloire du martyre.

Enfin, ne peut-on pas regarder comme inspirée par l'Esprit-Saint, cette exclamation du dépositaire des plus secrètes actions de l'infortuné Monarque ?

Fils de SAINT-LOUIS, Montez au Ciel !

Ce cri d'inspiration prophétique fut rapporté par les scélérats même qui entouraient l'échafaud, et consigné dans les journaux du temps par des écrivains, vendus à la faction régicide.

Du moment que l'affreux parricide fut consommé, notre patrie fut réservée à des infortunes que la postérité refusera de croire.

Bientôt après, l'auguste Reine de France, et la vertueuse Madame Élizabeth, Sœur du Roi, périrent du même supplice ; les Pontifes furent chassés de leurs siéges, les Prêtres mis à mort, les temples profanés, les Autels détruits, les vases sacrés brisés, les redoutables mystères tournés en dérision. Le Saint des Saints lui-même, fut insulté, foulé aux pieds ! tous les bons sentimens furent effacés; les principes anéantis! enfin le peuple Français, autrefois si doux, si sensible, transformé en bête féroce, devint capable de tous les excès, et rétrograda vers la barbarie!....

Depuis cette fatale époque la France a été dans un état perpétuel d'anarchie, de souffrance, de convulsion.

Qu'on ne s'imagine pas que ces malheurs sont un pur effet du hasard. En vain, les incrédules ne recon-

Digitized by Google

naissent d'autres causes de ces événemens qu'une fatalité aveugle et bizarre ; il n'y a de bouleversemens dans les empires que ceux que Dieu ordonne ou permet; rien n'arrive ici-bas que par sa volonté suprême; et c'est toujours la révolte des peuples qui attire les vengeances divines.

Les vues de la providence se sont accomplies par un enchaînement de prodiges qui ne permet pas de méconnaître la main divine qui les a opérés. Les fléaux qui sont tombés sur nous auraient dû nous rappeler à nos devoirs; mais nous avons oublié les rigueurs de sa justice ; et nous n'avons répondu aux bienfaits de la restauration, que par une ingratitude qui nous prépare de nouveaux et de plus grands malheurs. Nous voyons encore d'audacieux écrivains provoquer ouvertement à la révolte ; prêcher le retour de la révolution , et manifester l'intention de détruire la religion. Un désir vague d'innovation et une inquiétude générale se sont répandus dans tous les esprits. Toutes les doctrines subversives de l'état social sont impudemment proclamées , et semblent encourager à de nouveaux attentats. L'impiété croît sans mesure et se multiplie à l'infini; les méchans parlent et se montrent avec plus d'audace que jamais; ils ne cessent de diriger leurs attaques contre les objets vénérables de notre culte, et contre les Ministres du Très-Haut qu'ils tâchent de rendre odieux , en attendant qu'ils les fassent périr. A la vue de tant de désordres on serait tenté de croire que les derniers temps ne sont pas éloignés. Quoiqu'il en soit, n'oublions pas que de tous

Digitized by Google

les crimes, il n'en est point que le ciel punisse avec plus d'éclat que l'impiété, le blasphème, l'insolent mépris de la religion et de ses Ministres. Notre histoire ne permet pas de douter un moment de cette vérité.

On cherche la cause de cette agitation, de ces fureurs, de ces alarmes qui troublent la société; on la cherche et on ne la voit point... Nous allons la montrer d'après nos faibles lumières.

La France n'a pas encore expié le meurtre de Louis XVI. *Trente-cinq ans de calamités n'ont pu effacer l'horrible attentat du 21 Janvier; quoiqu'il ne soit que celui d'une minorité factieuse* (1), *ce crime qui forme la tache la plus honteuse de notre histoire est demeuré impuni.* Ainsi, l'ont voulu des ordres suprêmes qu'il ne nous appartient pas d'approfondir ni de juger : à l'exemple du Roi-Martyr nous abandonnons les auteurs de nos maux à la justice du ciel; mais cela ne suffit pas aux yeux de Dieu qui n'a pas ratifié tous les pardons du Saint Roi... Nous constatons un fait; qui oserait assurer que le Tout-Puissant n'est pas irrité contre nous depuis que le sang de ce juste a été versé!

Que faut-il donc faire pour calmer la colère divine? Que devons-nous à la mémoire de ce Saint Roi que nous avons sacrifié? — Nous lui devons un témoignage éclatant de nos regrets, de notre amour et de notre vénération; il faut que le Clergé, qui est en possession de faire paraître son zèle dans les occasions qui regardent la religion, sollicite en corps la béatification du Roi-Martyr; il faut que tous les français le

Digitized by Google

secondent par tous les moyens convenables : il faut enfin que le digne successeur de Charlemagne et de Saint-Louis, que le *fils aîné de l'Église* accomplisse le Voeu de Louis XVI. (2)

Après avoir rempli ce devoir et cette réparation, notre foi deviendra plus ardente, notre volonté pour le bien sera plus déterminée; nous acquerrons de meilleures mœurs; car, dit saint Jean Chrysostôme, *l'honneur que nous rendons aux Saints est le gardien et le conservateur de notre foi.* Alors nous verrons refleurir les anciennes vertus et l'antique honneur des Français. Nous obtiendrons de la miséricorde divine qu'elle prenne enfin en pitié ce beau Royaume. Louis se présentera devant le Saint des Saints comme un holocauste expiatoire des fureurs et des folies de notre nation. Son sang n'aura pas été répandu infructueusement sur la terre; il y fera germer la vertu et assurer le triomphe de la vérité; car *le sang des Martyrs*, dit Tertullien, *est la semence des chrétiens; sanguis Martyrum semen christianorum!*

Oui, le sang de Louis pourra obtenir de nous dans le ciel, par les mérites et le sang de Jésus-Christ, les effets les plus surprenans. Ce sang innocent aura certainement parlé pour nous. Le Roi-Martyr réconciliera le ciel avec la France; il deviendra notre médiateur auprès de Dieu.

Que nos voix se fassent entendre pour répéter l'amende-honorable que nous faisons à ce bon Prince, que nous avons indignement fait périr. Saluons le Martyr, parce que les impies l'ont mis à mort par

Digitized by Google

haine de la foi de ses pères. Rendons-lui le tribut d'admiration et d'honneur qu'il mérite, en adhérant, autant qu'il est en nous, aux sentimens exprimés dans la pétition suivante :

A MM. LES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENS,

MESSIEURS,

Pénétrés de respect pour la mémoire de l'infortuné Monarque que l'Europe entière a honoré du nom du Roi-Martyr, nous avons l'honneur de proposer à la Chambre des Députés, de vouloir bien employer son intervention auprès du Gouvernement, afin que le Ministre de Sa Majesté, Secrétaire d'État des relations extérieures, sollicite auprès du S. Siége, suivant les formes établies à la Congrégation des Rits, la BÉATIFICATION ET CANONISATION du Très-Haut, très-puissant, très-religieux et très-excellent Prince, LOUIS SEIZIÈME de nom, Roi de France et de Navarre, mis à mort injustement par ceux qui lui devaient respect, amour et soumission.

Déjà l'opinion publique a placé, dans le séjour de la Béatitude, ce Prince vertueux dont le vénérable Pie VI déplora la perte, en ces termes, lorsqu'il apprit l'horrible attentat du 21 janvier. « *Nous avons*, » dit-il, *la ferme confiance que* LOUIS XVI *a changé* » *une Couronne Royale, toujours fragile, et des Lis* » *qui se seraient flétris bientôt, contre cet autre* » *Diadême impérissable que les Anges ont tissu de*

Digitized by Google

» *Lis immortels.* » La France chrétienne a confirmé le jugement de ce grand Pontife, et n'attend plus qu'une décision légale et solennelle pour faire entendre dans les temples de l'Éternel, cette prière de salut et de grâce, SAINT-LOUIS XVI, MARTYR, priez pour nous, etc. (3)

Quoique la haute réputation de sainteté de LOUIS XVI, soit répandue non-seulement en France, mais dans toute l'Europe, cependant la fausse opinion où l'on est qu'il n'est pas permis d'informer au sujet d'un Saint avant cinquante ans après sa mort, sera peut-être cause qu'on laissera écouler le temps le plus favorable pour cet objet. De plus, il est à présumer que les adhérens des régicides, à qui tout ce qui regarde le Saint Roi est insupportable, tâcheront de retarder par toutes sortes de moyens une enquête à ce sujet. Il serait donc nécessaire de recueillir, dès ce moment, les renseignemens que l'on pourra se procurer sur la conduite de LOUIS, surtout depuis sa déchéance. On pourrait les adresser à Nosseigneurs les Archevêques et Évêques de France; car c'est à eux principalement qu'appartient le soin de publier les vertus qui ont le plus éclaté en la personne du Roi-Martyr. On apprendra alors bien des particularités intéressantes qui ne sont connues que de peu de personnes.

Tout cela doit être constaté par des actes originaux ou par des témoignages irrécusables. Il sera bon aussi de se procurer des copies authentiques de tous les

Digitized by Google

actes judiciaires et autres qui ont rapport à sa condamnation ; des paroles des votans, et des sentences prononcées, car il est à présumer que plusieurs pièces importantes ont été enlevées des archives par ceux qu'elles pouvaient compromettre.

Il ne suffit pas, dira-t-on, peut-être, que Louis XVI ait pratiqué dans un degré héroïque les vertus chrétiennes ; il faut encore qu'on prouve que Dieu a opéré des miracles pour attester sa Sainteté. Ah! n'en doutons pas ; c'est aux prières ardentes du Roi-Martyr que les fidèles ont obtenu du ciel la merveilleuse restauration de la couronne des Lis ! bientôt, il faut l'espérer, ceux qui ont reçu certaines grâces en invoquant le Saint Roi, feront connaître des choses extraordinaires qu'ils n'ont pas jugé encore à propos de divulguer. (4)

Mais qui nous prouvera la verité de ces merveilles? L'Église Romaine ; car depuis qu'elle a été mise en possession de prononcer sur les honneurs qu'on doit aux Saints, elle a établi un Tribunal où ces matières sont discutées avec toute la maturité que mérite leur importance : la Congrégation des Rits s'occupe particulièrement de ce grand objet. Cette congrégation a ses Juges, ses officiers, son notaire ; elle appelle aussi des savans, des mathématiciens, des médecins quand les circonstances l'exigent. Les procédures qui sont les préliminaires inséparables d'un jugement de ce genre sont très-longues et rigoureuses. Elles se traitent comme des affaires criminelles. La congrégation des Rits fait encore des informations secrètes des

Digitized by Google

miracles et de la sainteté de la vie de celui qu'on propose, avant d'en faire de publiques, et prend toutes les précautions que les hommes peuvent imaginer et mettre en pratique pour établir la vérité des faits. Il n'est pas rare de voir des sollicitations et des informations pour des Saints durer souvent plus d'un demi-siècle. La Congrégation des Rits examine encore avec la plus scrupuleuse attention les écrits des personnes dont on demande la béatification, et la moindre erreur sur le dogme ou la morale suffit pour faire abandonner leur cause. Elle exige qu'elles aient expressément rétracté toutes les opinions erronées qu'elles auraient soutenues.

On nous objectera peut-être qu'on ne connaît dans l'histoire ecclésiastique aucun exemple d'un Saint canonisé du vivant de ses parens. Nous citerons celui de S. Louis, évêque de Toulouse, de la même famille de France, qui fut canonisé du vivant même de sa mère. Bonheur, privilége unique dans son genre que nous souhaitons à la fille auguste de Louis XVI, et qui rendrait S. A. R. Madame la Dauphine, la fille la plus fortunée de ce monde, après en avoir été la plus malheureuse; car quel bonheur plus grand que de voir son père l'objet de la vénération publique, de lui offrir son encens et ses vœux, de recueillir ses sacrées reliques! Quel triomphe, quel sujet de joie d'avoir pour intercesseur auprès de Dieu, un père dont la protection nous soutient dans ce bas monde! C'est peut-être la situation la plus touchante que l'esprit humain puisse concevoir!

Digitized by Google

Mais, diront encore certaines personnes : Louis XVI, a-t-il pratiqué dans un degré héroïque les vertus chrétiennes? — Oui, Louis XVI a eu l'héroïsme *de la foi*, par son courage, en la confessant au milieu des persécuteurs; il a eu l'héroïsme *de l'espérance*, en supportant avec patience et avec joie des tribulations inouies; il a eu l'héroïsme *de la charité*, en pardonnant à ceux qui le faisaient mourir; enfin, il a eu l'héroïsme *du martyre*, en versant son sang en l'honneur de celui qui l'a versé pour tous les hommes.

Depuis long-temps l'opinion générale n'a qu'une voix à ce sujet. Les ennemis même de Louis XVI ont eu de ses vertus les idées les plus relevées. Quand Chaillou, député de la Loire-Inférieure, vota dans le fameux procès, il dit : QU'IL S'OPPOSAIT A LA MORT DE LOUIS, PARCE QUE ROME LE VOUDRAIT POUR LE BÉATIFIER.

Nous finirons nos observations par un témoignage d'un autre genre qui est bien remarquable : La Sœur *de la Nativité*, dans ses RÉVÉLATIONS a prédit la mort et le triomphe de ce Prince. Sans entrer dans aucune dissertation sur le degré de croyance que l'on peut accorder aux révélations de cette fille extraordinaire, nous allons rapporter ce qu'elle dit dans le tome quatrième, sous ce titre : MORT DE LOUIS XVI, SON BONHEUR DANS LE CIEL : « Un jour que j'étais en prière de-
» vant le St. Sacrement, le Seigneur me dit que le
» Roi serait mis à mort; moi, en entendant une si
» fatale nouvelle, je suppliai très-humblement Notre-
» Seigneur de ne pas permettre que cela arrivât; de-
» puis cette affligeante nouvelle, que j'ai sue deux ans

Digitized by Google

» avant sa mort; j'ai gardé dans mon cœur un pro-
» fond secret sur un si grand malheur, sans le dire à
» personne. Je priais Dieu sans cesse de détourner ce
» calice de moi et de toute la France; mais mes prié-
» res furent trop faibles pour que Dieu m'exauçât.

» Plus de deux ans après arriva ce coup fatal et
» maudit, qui perça mon cœur d'un glaive de dou-
» leur et d'amertume; mais quelques jours après cette
» triste nouvelle, Notre-Seigneur m'apparut, et me
» dit : réjouis-toi, ma fille! Je t'ai affligée par la mort
» de ton Roi; mais je viens te consoler par cette bonne
» nouvelle : IL EST GLORIEUX, TRIOMPHANT ET ROI DANS
» MON ROYAUME, IL EST COURONNÉ, JE LUI AI DONNÉ UN
» SCEPTRE ET UNE COUR QUI SERA ÉTERNELLE; SON SCEPTRE
» ET SA COURONNE NE LUI SERONT JAMAIS ÔTÉS. »



Digitized by Google

NOTES.

(1) Les habitans de Montpellier furent les premiers en France qui protestèrent contre le crime de cette minorité factieuse ; en 1816, ils signèrent à l'envi la déclaration suivante : « Nous, soussignés, habitans de Montpellier, » jurons devant Dieu Tout-Puissant, et sur son saint Évangile, que n'ayant » jamais adhéré de fait, ni de volonté aux principes impies et séditieux » introduits et professés en France par une minorité factieuse ; nous regar- » dons la mort du Roi Louis XVI, comme le plus exécrable de tous les » crimes ; RECONNAISSONS QUE LES FLÉAUX QUE DIEU A VERSÉS SUR NOTRE MALHEU- » REUSE PATRIE EN SONT LA JUSTE PUNITION, et déclarons que notre grand regret » est de n'avoir pu donner jusqu'à la dernière goutte de notre sang, pour » arrêter le coup fatal qui fit tomber une tête aussi chère que sacrée. »

Quelque temps après, le Conseil municipal de cette Ville vota un monument expiatoire à la mémoire de Louis XVI. Une Statue de Marbre, de grandeur colossale, sera érigée sur une des Places de la Cité, et représentera le Roi-Martyr implorant le Ciel pour la France.

Le 11 Novembre 1819, le Maire de cette Ville, *organe des sentimens dont les habitans de Montpellier ont été toujours pénétrés pour l'auguste et* SAINTE *mémoire de l'infortuné Monarque* (*), posa la pierre fondamentale de cette Statue, et plaça dans l'intérieur même de cette pierre une plaque en cuivre sur laquelle est gravée l'inscription qui *doit perpétuer le souvenir de ce pieux hommage.*

« *Habitans de Montpellier*, dit à cette occasion, le premier Magistrat de la » Cité, *un monument va s'élever sur cette Place ; énorgueillissez-vous d'être les* » *premiers qui posséderez l'image du* ROI-MARTYR. »

L'inscription qu'on doit apposer sur ce monument n'étant pas encore fixée, on a publié dans les journaux quelques essais à ce sujet. Nous citerons entr'autres les inscriptions suivantes, comme ayant du rapport avec le martyre de Louis XVI.

On lit dans le *Véridique* du 23 Mai 1828 :

« L'illustre Avocat qui brava, au péril de sa vie, les bourreaux de Louis » XVI, est allé rejoindre son auguste client dans un monde meilleur.

» Tenant à l'honneur de payer publiquement ma part du tribut de re- » connaissance que doivent tous les gens de bien à M. le comte de Sèze,

(*) Propres termes du procès-verbal de la cérémonie, etc.

Digitized by Google

» pour sa courageuse conduite ; je propose ce qui suit pour le monument » que la ville de Montpellier va élever à ce bon Roi.

» Sur le côté droit du piédestal paraîtrait le buste de M. de Sèze, dans » un médaillon, ayant pour exergue ces paroles mémorables qu'il pro- » nonça devant la Convention : *Je cherche parmi nous des Juges, je n'y vois » que des accusateurs.* »

« Sur le côté gauche du piédestal on verrait le buste de M. de Malesherbes » dans un médaillon ; ces mots seraient écrits autour : *je déclare hautement » que je me glorifie de lui avoir sacrifié mon existence.* »

« Sur le troisième côté, serait le buste de M. Tronchet, avec ces mots : » Louis XVI *le choisit pour son défenseur.* »

« Enfin, sur la face de devant du piédestal, paraîtrait le buste de M. de » Firmont, avec ces paroles : *Fils de St. Louis montez au Ciel !* »

« Cette exclamation sublime du Confesseur de Louis XVI servirait ainsi » d'inscription pour la Statue du Roi-Martyr. » Nous proposâmes aussi les suivantes :

LUDOVICO DECIMO SEXTO
CIVES MONSPELIENSES
MARTYRIS MEMORES
MONUMENTUM POSUERE.
M DCCC XXVIII.

Si l'on veut absolument une inscription en français, on pourrait y mettre les paroles mémorables de S. A. R. Madame, Duchesse d'Angoulême, au Conseil municipal :

LA VILLE DE MONTPELLIER
A ÉLEVÉ CE MONUMENT
A LA MÉMOIRE
DE MON MALHEUREUX PÈRE.

Paroles de l'Auguste Fille
DE LOUIS XVI.

En voici une autre bien laconique, que proposa M.r P. de F**** :

INULTO.

Ce qui veut dire, suivant les lexicographes :

A celui qui ne s'est point vengé,
A celui qui n'a pas été vengé,
A celui qui est a l'abri du danger.

Digitized by Google

En effet, Louis XVI n'a succombé que par ce qu'il n'a pas voulu verser le sang de ses peuples pour se défendre.

La mort de ce Prince n'a pas été vengée.

Il est maintenant dans les Cieux, hors des atteintes de la méchanceté des hommes.

On a souvent débattu la question de savoir dans quelle langue les inscriptions doivent être écrites. Les uns ont soutenu que les inscriptions étant faites pour l'usage des peuples chez qui on érige le monument, elles devraient être écrites dans la langue qu'ils parlent; les autres ont répondu qu'il fallait conserver la langue latine à cause de sa précision; quant à nous, nous pensons que les inscriptions étant faites pour les hommes, du sujet d'un monument, elles doivent être toutes dans la langue universelle, le latin, qui ne change pas comme les langues modernes.

« *Le signe Européen, c'est la langue latine*, dit l'illustre comte de Maistre: » les médailles, les monnaies, les trophées, les tombeaux, les annales » primitives, les lois, les canons, tous les monumens parlent latin; faut-il » donc les effacer, ou ne plus les entendre?..... Le marbre condamné à ba- » varder, pleure la langue dont il tenait ce beau style qui avait un nom entre » tous les autres styles, et qui de la pierre où il s'était établi, s'élançait » dans la mémoire de tous les hommes. »

(2) VOEU DE LOUIS XVI.

Si par un effet de la bonté infinie de Dieu je recouvre ma liberté et ma puissance Royale, je promets solennellement:

1° De révoquer, le plutôt que faire se pourra, toutes les lois qui me seront indiquées (soit par le Pape, soit par un Concile, soit par quatre Évêques choisis parmi les plus éclairés et les plus vertueux de mon Royaume) comme contraires à la pureté, à l'intégrité de la Foi, à la discipline, et à la juridiction spirituelle de la sainte Église Catholique, Apostolique et Romaine, notamment la Constitution civile du Clergé.

2° De rétablir sans délai tous les Pasteurs légitimes et tous les Bénéficiers institués par l'Église, dans les bénéfices dont ils ont été injustement dépouillés par les décrets d'une puissance incompétente, sauf à prendre les moyens canoniques pour supprimer les titres des bénéfices qui sont moins nécessaires, et pour en appliquer les biens et revenus aux besoins de l'État.

3° De prendre, dans l'intervalle d'une année, tant auprès du Pape qu'auprès des Évêques de mon Royaume, toutes les mesures nécessaires pour

Digitized by Google

établir, en observant les formes canoniques, une fête solennelle en l'honneur du divin Cœur de Jésus, laquelle fête sera célébrée à perpétuité dans toute la France, le premier vendredi après l'octave du Saint Sacrement, et toujours suivie d'une procession générale, en réparation des outrages et des profanations commises dans nos saints Temples, pendant ce temps de troubles, par les schismatiques, les hérétiques et les mauvais chrétiens.

4° D'aller moi-même en personne, sous trois mois, à compter du jour de ma délivrance, dans l'Église de Notre-Dame de Paris, ou dans toute autre Église principale du lieu où je me trouverai, et d'y prononcer un jour de Dimanche ou de Fête, au pied du Maître-Autel, après l'Offertoire de la Messe et entre les mains du Célébrant, un acte solennel de consécration de ma personne, de ma famille et de mon Royaume au Sacré Cœur de Jésus, avec promesse de donner à tous mes sujets l'exemple du culte et de la dévotion qui sont dus à ce Cœur adorable.

5° D'ériger et de décorer à mes frais, dans l'Église que je choisirai pour cela, dans le cours d'une année, à compter du jour de ma délivrance, une chapelle ou un autel qui sera consacré au Sacré Cœur de Jésus, et qui servira de monument éternel de ma reconnaissance et de ma confiance sans bornes dans les mérites infinis, et dans les trésors inépuisables des grâces qui sont renfermées dans ce Cœur sacré.

6° De renouveller tous les ans, au lieu où je me trouverai le jour qu'on célébrera la fête du Sacré Cœur de Jésus, l'acte de consécration exprimé dans l'article 4, et d'assister à la procession générale qui suivra la Messe de ce jour.

Je ne puis aujourd'hui prononcer qu'en secret cet engagement; mais je le signerais de mon sang, s'il le fallait, et le plus beau jour de ma vie sera celui où je pourrai le publier à haute voix dans le Temple.

O Cœur adorable de mon Sauveur, que j'oublie ma main droite et que je m'oublie moi-même si jamais j'oublie vos bienfaits et mes promesses, si je cesse de vous aimer, et de mettre en vous toute ma confiance et ma consolation.

Ce vœu était précédé de la prière suivante :

PRIÈRE DE LOUIS XVI.

« Vous voyez, ô mon Dieu, toutes les plaies qui dessèchent mon cœur, et la profondeur de l'abîme dans lequel je suis tombé. Des maux sans nombre m'environnent de toutes parts. A mes malheurs personnels et à ceux de ma famille, qui sont affreux, se joignent, pour accabler mon ame, ceux

Digitized by Google

qui couvrent la surface de tout le Royaume. Les cris de tous les infortunés, les gémissemens de la Religion opprimée retentissent à mes oreilles, et une voix intérieure m'avertit encore que peut-être votre justice me reproche toutes ces calamités, parce que dans les jours de ma puissance, je n'ai point réprimé la licence des mœurs et l'irréligion qui en est la principale cause..... Je n'aurai point, ô mon Dieu! la témérité de vouloir me justifier devant vous. Mais vous savez que mon cœur a toujours été soumis à la foi et aux règles des mœurs. Mes fautes sont le fruit de ma faiblesse, et semblent dignes de votre grande miséricorde. Vous avez pardonné au roi David, qui avait été cause que vos ennemis avaient blasphémé contre vous; au roi Manassés qui avait entraîné ses peuples dans l'idolâtrie. Désarmé par leur pénitence, vous les avez rétablis l'un et l'autre sur le trône de Juda. Vous les avez fait régner avec paix et avec gloire. Seriez-vous inexorable aujourd'hui pour un fils de saint Louis, qui prend ces Rois pénitens pour ses modèles, et qui, à leur exemple, désire de réparer ses fautes et de devenir un roi selon votre cœur? O Jésus-Christ! divin réparateur de toutes nos iniquités, c'est dans votre Cœur adorable que je dépose en ce moment les affections de mon ame affligée. J'appelle à mon secours le tendre Cœur de Marie, mon auguste protectrice et ma mère, et l'assistance de saint Louis, mon patron et le plus illustre de mes aïeux. Ouvrez-vous, Cœur adorable, et par les mains si pures de mes puissans intercesseurs, recevez le Vœu satisfactoire que la confiance m'inspire, et que je vous offre comme l'expression naïve des sentimens de mon cœur.»

Il paraît que la prière et le vœu de Louis XVI sont du commencement de 1792. Cet infortuné Prince ne se dissimulait pas toute l'étendue des maux qui le menaçaient. Touché des malheurs de sa famille et de ceux de l'État, il rédigea cette prière et fit ce vœu pour appaiser la colère divine sur la France. Il n'y a pas de doute que la prière et le vœu furent dressés de concert avec M. Hébert, général des Eudistes, son confesseur. Un ecclésiastique estimable, M. l'abbé D. V. de S. L., en L., fut chargé de les transcrire; un autre ecclésiastique, aujourd'hui (*) curé d'une des paroisses de la Capitale, M. l'abbé C., curé de B. N., fut chargé par M. Hébert de faire, au nom du Roi, une neuvaine relative à ce vœu. Il la fit, en effet, dans une maison retirée.

Le 2 septembre 1792, M. Hébert fut emprisonné dans sa propre maison où on le massacra. «J'étais un jour chez lui, dit l'abbé Proyart, et il allait » me lire un projet tracé de la main de Louis XVI pour la restauration de

(*) Ceci fut écrit il y a quelques années.

Digitized by Google

» la religion, lorsqu'un étranger survint qui nous interrompit, et les cir-
» constances depuis ne nous permirent plus de nous réunir. »

(3) Pendant dix ans cette pétition a été envoyée constamment chaque année, à la Chambre des Députés. La première fois, elle fut signée par deux habitans de Montpellier, depuis, un des signataires ayant quitté cette ville, elle ne fut signée que par un seul. En 1822, M. le comte de Floirac, député de l'Hérault, chargé de la présenter, nous en accusa la réception en ces termes : « J'ai remis dans le temps, au bureau de la
» Chambre, la pétition que vous m'adressâtes pour Louis XVI; elle fut
» renvoyée à la commission avec une ou deux autres qui avaient été pré-
» sentées sur le même sujet. Le rapporteur de la commission fut même
» nommé; c'était M. de Bruyères-Chalabres; mais des motifs relatifs à
» ces temps, qui n'étaient rien moins que bons, et peut-être aussi la fin
» de la session, empêchèrent le rapport; et vous savez qu'on ne fait pas
» à la nouvelle session le rapport des pétitions présentées à la session pré-
» cédente; elles restent dans un profond oubli. »

L'année suivante la même pétition fut adressée à M. le vicomte d'Aizon, député du même département, qui répondit : « Avant de la présenter à
» la Chambre, j'ai cru devoir consulter M. de Marcellus, dont l'avis sur ce
» point ne doit pas vous être suspect. Sa réponse a été telle que je le
» prévoyais, il ne trouve pas que ce soit le moment de proposer qu'on
» s'occupe de cet objet. Je ne vous renvoie cependant pas la pétition,
» mais je vous la rapporterai, si M. de Marcellus persiste à croire qu'il
» n'est pas temps encore de la reproduire. »

Depuis cette époque, un autre député (M. de Ricard) ayant refusé de s'en charger, nous la faisons connaître par la voie de l'impression. Désormais nous ne l'adresserons plus à la Chambre.

(4) Un ecclésiastique des environs de Lunel nous a assuré qu'une personne pieuse de sa connaissance invoquait depuis long-temps Louis XVI, en ces termes :

» *Grand Saint, si comme je n'en puis douter, vous êtes au ciel, obtenez-*
» *moi, etc.* »

Nous avons sous les yeux une ancienne gravure qui porte le titre de *Saint-Louis le Martyr*, avec cette prière :

» *O grand Roi! qui, au moment de votre mort glorieuse, priez encore pour*
» *le bonheur de ce peuple qui vous sacrifiait si cruellement, daignez intercéder*
» *pour lui, auprès de Dieu Tout-Puissant, afin qu'il daigne faire cesser les maux*
» *qui l'accablent, depuis tant d'années, et qu'il lui accorde enfin un avenir plus*
» *heureux sous le meilleur des Rois.* »

Digitized by Google

Ces considérations sur la mort de Louis XVI font partie d'un grand Ouvrage, que nous publierons un jour sous ce titre : Actes pour servir a la Béatification et Canonisation de LOUIS XVI, Roi de France et de Navarre.

Nous y joindrons un *fac simile* d'une gravure qui fut présentée à la Convention nationale, le 30 germinal (19 Avril 1794), par Helman. Cette image effroyable est de grandeur in-folio, et porte pour titre :

Journée du 21 janvier ; mort de Louis Capet *sur la place de la révolution.*

Le crime est consommé! Le bourreau montre la tête ensanglantée de Louis XVI, et crie *Vive la Nation !* d'horribles clameurs se font entendre sur cette vaste place.

Et nunc reges intelligite, Ps. 11. 10.

Ce n'est point l'histoire de Louis XVI que nous écrivons :

Cette immense tâche est au-dessus de nos forces ; nous avons voulu seulement rassembler des matériaux pour servir un jour à la béatification de ce Prince, éternel objet de nos douleurs et de nos regrets.

Les éminentes vertus de Louis XVI étaient trop au-dessus de la corruption de son siècle ; elles n'en sont pas moins une propriété nationale qui doit être transmise pure et sans tache à nos neveux.

Traçons un tableau rapide des vertus de ce saint Roi.

Louis XVI donna sur le Trône l'exemple des vertus domestiques et des bonnes mœurs. Toute sa vie ne fut que le règne d'un père, il aimait les Français comme s'il n'avait été que l'ami d'un seul ; aucun Roi ne souhaita plus ardemment que lui de faire le bonheur de son peuple ; il possédait dans un degré émi-

Digitized by Google

nent, une inaltérable probité, la franchise d'une belle ame ; il avait une piété solide et éclairée ; il était époux sensible, père tendre, clément par excellence ; qui fut jamais plus bienfaisant, plus généreux que lui ! il serait impossible de citer, pendant toute la durée de son règne, un seul trait de dureté et d'inhumanité. Son seul défaut fut d'être monté sur le Trône avec une trop grande défiance de lui-même, défiance due à la sévérité de son éducation. Louis XVI aurait renoncé sans peine à tous les avantages de la Royauté, si la Providence ne l'y avait engagé par des liens qu'il ne lui était pas permis de rompre. Les occasions de pratiquer la patience chrétienne ne lui manquèrent pas. On sait jusqu'à quel degré se portèrent l'insolence de ses ennemis : toutes ses réponses devant ses persécuteurs prouvent la tranquillité d'ame la plus parfaite. Il conserva jusqu'au dernier instant de sa vie cette candeur du juste, cette sérénité de la vertu que la fureur de ces barbares ne put jamais troubler. Quelque sainte que fut sa vie, sa mort fut encore plus parfaite. Prêt à succomber sous l'injustice des hommes, il écrit d'une main ferme son testament de mort qui surpasse tout ce que l'histoire a de plus sublime et de plus touchant, et *meurt en pardonnant à ses ennemis ;* en un mot, ce Prince eut une vie sans tache et toutes les vertus qu'on aime et qu'on admire. Ni l'audace de l'impiété, ni le délire de la fureur, ni la méchanceté de la calomnie, ne parviendront jamais à ternir sa mémoire.

Louis XVI a réalisé ce juste imaginaire que Platon

Digitized by Google

représentait couvert de l'opprobre du crime et digne de tous les prix de la vertu ; il a même résolu ce problème de J.-J. Rousseau. « *Où est l'homme, où est le* » *sage qui sait agir, souffrir* et mourir sans faiblesse » et sans ostentation?» Enfin, il a accompli à la lettre ce que lui disait son illustre mère, MADAME LA DAUPHINE, dans les instructions qu'elle avait exprès tracées pour lui. « *Le ciel, mon fils, vous prépare la plus* » *belle couronne de l'univers*..... La piété doit toujours » couler dans vos veines avec le sang d'un père pieux ; » vous devez le faire revivre en vous par l'imitation, » pour devenir comme lui l'exemple de la postérité. » Si votre jeunesse, cultivée par mes soins, peut » faire ouvrir mon cœur à de flatteuses espérances, » j'aurai la consolation de vous voir un jour supérieur » à tous les obstacles qui vous environnent, insensible » à tous les attraits qui se rassembleront autour de » vous pour vous corrompre, *élevé au-dessus des évé-* » *nemens, soumis à Dieu seul, et présentant à la* » *terre le plus grand spectacle que la foi puisse* » *donner.* »

Un savant protestant, l'âpre et froid Scaliger, quoique peu sensible à tout ce qui regarde la religion, n'a pas laissé d'avouer qu'il ne lisait jamais les *Actes des Martyrs* sans en être extraordinairement ému, et presque tout hors de lui-même ; combien d'autres personnes de nos jours, quoique mal disposées sous certains rapports, ne seront-elles pas touchées des *Actes de* LOUIS XVI, qui ne sont pas moins beaux ni moins authentiques ! Qu'y a-t-il en effet de plus tou-

Digitized by Google

chant que de voir ce Prince tombé du plus beau Trône du monde, souffrir pour la foi les plus cruelles persécutions, avec un courage et une patience infinies! Combien ne seront-elles pas frappées de la sagesse de ses discours, de la noblesse de ses sentimens, de la force de ses réponses à ses persécuteurs, de sa constance à résister à leurs différentes attaques, et surtout de ce courage sublime qu'il a fait paraître dans ses derniers momens, et par lequel il a jeté dans l'étonnement et la rage ceux-mêmes qui le persécutaient. A la vue de ce courage extraordinaire, elles avoueront que toute la constance des héros que l'on vante le plus ne mérite pas d'être comparée à celle d'un martyr chrétien; et cette constance, vraiment surnaturelle, leur fera reconnaître que la religion est seule capable d'inspirer des sentimens si héroïques.

« La mort des martyrs, dit St. Jean Chrysostôme, » est une exhortation pathétique pour les fidèles, c'est » l'appui et la confiance de l'Église, une preuve sen- » sible de la vérité de notre religion; c'est la honte et » la confusion des démons, et la conviction de la ré- » surrection et de la gloire que nous espérons. »

Digitized by Google

LETTRES

ADRESSÉES A L'AUTEUR DES CONSIDÉRATIONS SUR LA MORT DE LOUIS XVI.

Paris, le 22 mars 1829.

Le Secrétaire des commandemens, Trésorier-général de son ALTESSE ROYALE, MADAME LA DAUPHINE,

A M. SEGUIN.

Monsieur,

Madame la Dauphine m'a chargé de vous mander qu'elle a reçu l'Opuscule qui accompagnait la lettre que vous lui avez adressée le 12 de ce mois, et qu'elle l'a lu avec un bien vif intérêt, que ne pouvait manquer d'inspirer le sujet que vous avez traité. SON ALTESSE ROYALE, en même temps qu'elle veut que je vous remercie de sa part, Monsieur, veut encore que je vous fasse savoir qu'elle apprécie vos honorables sentimens, et qu'elle en est fort touchée.

Je saisis cette circonstance, Monsieur, pour vous offrir l'assurance de mes sentimens distingués.

LE Bn CHARLET.

Digitized by Google

A M. Seguin, homme de lettres, a Montpellier.

De Rome, ce 10 avril 1829.

Monsieur,

Je viens de recevoir la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 29 du mois passé, pour me rappeler l'importante affaire dont vous m'aviez entretenu à mon passage à Montpellier, en me remettant votre ouvrage *des Considérations sur la mort de Louis XVI, pour servir à la béatification et canonisation de ce saint Roi.* Je suis dans l'impossibilité de concourir à la consommation de ce beau projet que vos sentimens, éminement religieux et monarchiques, vous ont inspiré, parce que cette grande affaire ne peut être entamée et suivie à Rome que par l'ambassadeur de France, sur l'ordre que lui en donnerait le gouvernement. Toute démarche ne peut donc être faite que d'après la manifestation expresse des intentions de Sa Majesté.

Recevez, Monsieur, la nouvelle assurance de mes sentimens d'estime et de considération très-distinguée.

✠ Le Cardinal de Clermont-Tonnerre.

P. S. du 12. Je me suis entretenu hier avec deux Cardinaux, chargés plus particulièrement des procès des béatifications, et je me suis convaincu qu'il avait été déjà question de celui de Louis XVI, mais que

Digitized by Google

tout en admirant sa glorieuse fin et son Testament inspiré, les informations indispensables qui seraient faites sur sa vie politique, présenteraient un caractère de faiblesse auquel se rattacheraient les malheurs qu'il a éprouvé, et ceux dont il a été cause (1). J'ai jugé dans cette conversation combien on était peu disposé à suivre le procès de cette béatification.

Mes hommages respectueux et affectueux à Monseigneur l'Évêque de Montpellier.

Reprochons-lui donc, si l'on veut, dit M. de Boulogne, de n'avoir eu de force que pour se surmonter lui-même; d'avoir trop tempéré la puissance par la bonté, quand tout tendait à l'attaquer ou à l'affaiblir par l'audace; de s'être plus occupé de ses devoirs que de ses droits, tandis que ses sujets ne parlaient que de leurs droits pour oublier tous leurs devoirs, ne songeant pas assez peut-être à ce qu'il devait reconnaître à ses derniers instans, *qu'un Prince sans autorité ne peut jamais faire le bien qui est dans son cœur* (2); d'avoir trop aimé à céder, quand il fallait

(1) Qu'il nous soit permis une observation sur le dernier passage de cette lettre : qui oserait affirmer que Louis XVI lui-même n'eût point échoué dans cette grande lutte de l'ambition, de l'athéïsme et de toutes les passions contre le trône et l'autel? Quand on a dit que Louis XVI eût dû répandre un peu de sang pour empêcher qu'il n'en coulât des torrens, on a jugé d'après l'événement. Si ce Monarque avait comprimé les émeutes populaires par les armes et puni les séditieux par l'échafaud, la révolution eût pu être arrêtée ; mais alors le meilleur des Princes eut été accusé de tyrannie et de cruauté, car, n'ayant pu voir les malheurs qu'il aurait prévenus, on eût calomnié sa justice et condamné sa sévérité. Si Louis n'eut point la fermeté des tyrans, il eut celle des bons Rois.

(2) Testament de Louis XVI.

Digitized by Google

résister et punir, de s'être montré si facile pour tous, quand il était si sévère à lui-même, et de n'avoir pas opposé à ses ennemis cette même énergie et cette même fermeté dont-il soutint ses grands revers et ses longues souffrances. Ou plutôt ne lui reprochons rien; mais demandons-nous à nous-mêmes ce qu'aurait pu faire à sa place tout autre Roi, pour sauver sa couronne ainsi que son pays; et si, dans cette grande lutte de la franchise et de la perfidie, de la loyauté et de la bassesse, de la sagesse et de la frénésie, enfin du crime et de la vertu, il ne fallait pas que ce fut le crime qui prévalût et la vertu qui succombât.....
(*Oraison funèbre de Louis XVI.*)

A M. Seguin, libraire du Clergé, a Montpellier.

Paris, le 13 mai 1830.

Monsieur,

Sa Majesté le Roi de Naples, mon auguste maître, à qui vous avez présenté, lors de son passage par cette ville, les *Considérations sur la mort de Louis XVI, pour servir à la béatification et canonisation de ce saint Roi*, ayant infiniment agréé votre hommage, m'a prescrit de vous en exprimer ses remercîmens.

Je remplis avec empressement les ordres de Sa Majesté, et j'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le Prince de Castelcicala.

Digitized by Google

ACTES DU MARTYRE DE LOUIS XVI,

PAR DES TÉMOINS OCULAIRES.

> Quand j'envisage de près les infortunes de ce vertueux Monarque, mon esprit rebuté de tant d'indignes traitemens, qu'on a faits à la majesté et à la vertu, ne se résoudrait jamais à se jeter parmi tant d'horreurs, si la constance avec laquelle ce Prince a soutenu ces calamités ne surpassait encore les crimes qui les ont causées.
>
> BOSSUET, *Oraison funèbre de la Reine d'Angleterre.*

Récit de ce qui s'est passé à la tour du Temple, pendant les premiers jours de la captivité de Louis XVI, par François Hue, l'un des Officiers de la Chambre du Roi. (1)

Le 14 août, jour fixé pour la translation du Roi au Temple, il reçut, quelques heures avant son départ, le manifeste des Princes ses frères, et des lettres qu'ils lui adressaient. Après avoir lu ces pièces, il était urgent de les supprimer, mais de manière à en dérober la connaissance aux argus qui environnaient la famille Royale. Le Roi me confia cette commission : je l'exécutai.

Dans l'après-midi, le maire, accompagné d'un officier municipal, entra chez le Roi : il venait annoncer

(1) Extrait de l'ouvrage intitulé : *Dernières années du règne et de la vie de Louis XVI.*

Digitized by Google

que le conseil de la commune avait décidé qu'aucune des personnes proposées pour le service ne suivrait au Temple la Famille royale. Le Roi obtint, à force de représentations, que les dames Thibaud, Basire, Saint-brice et Navarre, M. de Chamilly et moi, serions exceptés.

L'heure du départ arriva : la Famille royale et les personnes de sa suite se mirent en marche ; elles ne percèrent qu'avec peine à travers la foule dont le corridor intérieur et la cour des Feuillans étaient remplis; enfin elles parvinrent jusqu'aux voitures destinées à les transporter au Temple. C'étaient deux grands carrosses attelés chacun de deux chevaux. Le Roi, la Reine, leurs enfans, Madame Élisabeth, la Princesse de Lamballe, Madame et Mademoiselle de Tourzel, montèrent dans la première voiture. Le maire, le procureur de la commune, et un officier municipal, y prirent place avec eux. Pendant tout le trajet, ils affectèrent d'avoir la tête couverte. La seconde voiture portait la suite du Roi et deux officiers municipaux. Des gardes nationaux à pied, tenant leurs armes renversées, escortaient ces voitures. Une multitude innombrable d'hommes diversement armés s'était jointe à cette troupe. On n'entendait que menaces et imprécations. Au milieu de la place Vendôme, la voiture du Roi fut quelque temps arrêtée : on voulait qu'il contemplât à loisir la statue équestre de Louis le Grand, précipitée de son piédestal, brisée par la populace, et foulée aux pieds. « Ainsi sont traités les tyrans, » criait sans relache cette population effrénée.

Digitized by Google

Dès ce moment, un délire destructeur répandit partout ses ravages, et ne se plut qu'au milieu des ruines : on ne respecta ni la grandeur de Louis XIV, ni la bonté d'Henri IV. Ces deux monarques, la gloire du nom Français, n'eurent plus de monumens parmi nous. Les statues de nos Rois, ornemens de nos places, décorations de nos ponts, de nos temples, de nos portes triomphales, les chefs-d'œuvre de nos artistes, dont s'énorgueillissait la France, tombèrent sous la hache impitoyable d'un peuple devenu tout-à-coup Vandale. Bientôt on attaqua, on viola jusqu'aux tombeaux de nos Rois. Ce fut un crime capital de conserver leurs bustes et leurs portraits, qui disparurent des bibliothèques, des galeries de tableaux, des cabinets de médailles, en un mot, de tous les dépôts publics. Aux mêmes lieux où l'on avait soigneusement recueilli les médailles des Néron, des Caligula et autres fléaux de l'humanité; par un contraste étrange, celles de Charlemagne et de saint Louis, celles de Louis XII, de François Ier, d'Henri IV, furent supprimées et proscrites. Que dis-je! Dieu même fut banni de ses temples; et Marat eut des autels, quand l'Éternel n'en avait plus.

Pendant cette lugubre marche, qui dura plus d'une heure, les officiers municipaux chargés d'escorter la Famille royale faisaient éclater une joie féroce, battaient des mains, criaient *vive la nation*, et provoquaient la multitude à répondre à leurs cris.

L'ame navrée de douleur, la Famille royale arriva au Temple. Santerre fut la première personne qui se présenta dans la cour où l'on descendit. Il fit aux offi-

Digitized by Google

ciers municipaux un signe que, dans le moment, je ne pus interpréter. Depuis que j'ai connu les localités du Temple, j'ai jugé que l'objet de ce signe était de conduire, dès l'instant de son arrivée, le Roi dans la tour. Un mouvement de tête, de la part des officiers municipaux, annonça qu'il n'était pas encore temps.

La Famille royale fut introduite dans la partie des bâtimens dite *le Palais*, demeure ordinaire de Monseigneur Comte d'Artois, quand il venait à Paris. Les municipaux se tenaient auprès du Roi, le chapeau sur la tête, et ne lui donnaient d'autre titre que celui de *Monsieur*. Un homme à longue barbe, que j'avais pris d'abord pour un Juif, affectait de répéter à tout propos cette qualification. Quelques-uns des municipaux qui, dans cette circonstance, se montrèrent si atroces, parurent depuis repentans de leur conduite, et sincèrement affligés de la captivité du Roi.

Le jour de l'emprisonnement de la Famille royale parut un jour de fête pour le peuple de Paris; il se portait en foule autour du Temple, criant avec fureur, *Vive la nation!* Des lampions placés sur les parties saillantes des murs extérieurs du Temple, éclairaient la joie barbare de cette aveugle multitude.

Dans la persuasion où était le Roi que désormais le palais du Temple allait être sa demeure, il voulut en visiter les appartemens. Tandis que les municipaux se faisaient un plaisir cruel de l'erreur du Roi pour mieux jouir ensuite de sa surprise, Sa Majesté se plaisait à faire d'avance la distribution des divers logemens.

Aussitôt l'intérieur du Temple fut garni de nom-

Digitized by Google

breux factionnaires. La consigne était si sévère, qu'on ne pouvait faire un pas sans être arrêté. Au milieu de cette foule de satellites, le Roi montrait un calme qui peignait le repos de sa conscience.

A dix heures, on servit le souper. Pendant le repas, qui fut court, Manuel se tint debout à côté du Roi. Le souper fini, la Famille royale rentra dans le salon. Dès cet instant, Louis XVI fut abandonné à cette commune factieuse, qui l'investit de gardiens, ou plutôt de geoliers, à qui elle donna le titre de commissaires. En entrant au Temple, les municipaux avaient prévenu les personnes du service, que la Famille royale ne coucherait pas dans le palais, qu'elle l'habiterait le jour seulement : ainsi nous ne fûmes pas surpris d'entendre, vers onze heures du soir, l'un des de commissaires nous donner l'ordre de prendre le peu d'effets en linge et vêtemens qu'il avait été possible de se procurer, et de le suivre.

Un municipal, portant une lanterne, me précédait. A la faible lueur qu'elle répandait, je cherchais à découvrir le lieu qui était destiné à la Famille royale. On s'arrêta au pied d'un corps de bâtiment que les ombres de la nuit me firent croire considérable. Sans pouvoir rien distinguer, je remarquai néanmoins une différence entre la forme de cet édifice et celle du palais que nous quittions. Le toit, qui me parut surmonté de flèches que je pris pour des clochers, était couronné de créneaux, sur lesquels, de distance en distance, brûlaient des lampions. Malgré la clarté qu'ils jetaient par intervalles, je ne compris pas quel pouvait être

Digitized by Google

cet édifice, bâti sur un plan extraordinaire, ou du moins tout-à-fait nouveau pour moi.

En ce moment, un des municipaux rompant le morne silence qu'il avait observé pendant toute la marche : « Ton Maître, me dit-il, était accoutumé aux lambris dorés. Eh bien ! il verra comme on loge les assassins du peuple : suis moi. » Je montai plusieurs marches : une porte étroite et basse me conduisit à un escalier construit en coquille de limaçon. Lorsque je passai de cet escalier principal à un plus petit qui me mena au second étage, je m'aperçus que j'étais dans une tour. J'entrai dans une chambre éclairée de jour par une seule fenêtre, dépourvue en partie des meubles les plus nécessaires, et n'ayant qu'un mauvais lit et trois ou quatre siéges. « C'est là que ton Maître couchera », me dit le municipal. Chamilly m'avait rejoint; nous nous regardâmes sans dire mot : on nous jeta, comme par grâce, une paire de draps. Enfin on nous laissa seuls quelques momens.

Une alcove, sans tenture ni rideaux, renfermait une couchette, qu'une vieille claie d'osier annonçait être infectée d'insectes. Nous travaillâmes à rendre le plus propres possibles et la chambre et le lit. Le Roi entra; il ne témoigna ni surprise, ni humeur. Des gravures, la plupart peu décentes, tapissaient les murs de la chambre : il les ôta lui-même. « Je ne veux pas, dit-il, laisser de pareils objets sous les yeux de ma fille. ». Sa Majesté se coucha et dormit paisiblement. Chamilly et moi restâmes toute la nuit assis auprès de son lit. Nous contemplions avec respect ce

Digitized by Google

calme de l'homme irréprochable luttant contre l'infortune, et la domptant par son courage. « Comment, disions-nous, celui qui sait exercer sur lui-même un semblable empire, ne serait-il pas fait pour commander aux autres ! » Les factionnaires posés à la porte de la chambre étaient relevés d'heure en heure, et chaque jour, les municipaux de garde étaient changés.

Le premier jour de son entrée au Temple, le Roi se fit un réglement de vie, dont il ne s'écarta plus. Lorsqu'il était habillé, il passait dans une tourelle attenante à sa chambre : il s'y renfermait, récitait ses prières, et lisait jusqu'au moment du déjeûner. Alors, réuni avec sa famille, il ne la quittait qu'après le souper. Remonté dans sa chambre, il rentrait dans la petite tour, et reprenait, jusqu'à onze heures du soir qu'il se couchait, ses occupations de la matinée. Le cabinet de retraite de Sa Majesté, j'ai presque dit le sanctuaire de la piété et de la vertu, n'avait d'autres meubles que quelques chaises et un guéridon, sur lequel, entre autres livres, Sa Majesté trouvait l'*Imitation de Jésus-Christ*, qu'elle lisait soir et matin. Ne pouvant, malgré mes demandes réitérées, obtenir la disposition d'une armoire qui se trouvait dans la chambre, je n'avais d'autre dépôt pour les vêtemens et effets de Sa Majesté, qu'une table à jouer toute disloquée, et presque entièrement dégarnie de son tapis.

Vis-à-vis de la chambre du Roi, une pièce destinée à servir de cuisine, et qui en conservait les ustensiles, fut, pendant plusieurs jours, le logement de Madame Élisabeth et de Mademoiselle de Tourzel : on y avait

Digitized by Google

dressé deux lits de sangle. Un très-petit espace, qui n'avait de jour que par un châssis à vitrage adapté au toit, séparait cette cuisine de la chambre du Roi; c'était là que je couchais. Dès les premiers jours, le châssis fut entièrement recouvert de maçonnerie, sous prétexte que, par cette ouverture, j'entretenais des intelligences avec la sentinelle en faction sur la terrasse. Cette sentinelle, dont je pouvais à peine apercevoir les jambes, était relevée d'heure en heure.

Arrivé de nuit dans la tour, ce ne fut que le lendemain matin, lorsque je descendis du second étage où le Roi était logé, qu'il me fut possible de connaître la distribution de cet édifice : je vais en donner ici la description dans l'ordre que j'ai suivi en le parcourant. Le premier étage était la répétition du second. Dans une espèce d'antichambre, située au-dessous de la pièce que j'occupais, couchait la Princesse de Lamballe. La Reine occupait à gauche, avec Madame Royale, une chambre dont la fenêtre donnait sur le jardin : la Famille royale passait la journée dans cette pièce. Monsieur le Dauphin, Madame de Tourzel, sa gouvernante, et la dame Saint-Brice, étaient logés à droite dans une même chambre. La tour se terminait dans le bas par un palier attenant à l'escalier, et sur lequel, à une certaine distance, s'ouvrait la porte d'entrée. Cette porte, jugée trop faible, fut bientôt garnie d'une énorme serrure apportée des prisons du Châtelet. A la droite du palier, était la loge de deux cerbères à face humaine, auxquels la municipalité avait confié la garde et le service de la porte : ces deux hommes

Digitized by Google

se nommaient, l'un *Rocher*, et l'autre *Risbey*. La figure horrible de Rocher annonçait une ame qui ne l'était pas moins (1); Risbey, sous des dehors moins repoussans, n'était pas moins acharné que son camarade à persécuter la Famille royale. Auprès du guichet, et à côté de la chambre des deux geoliers, étoit la salle à manger : cette salle communiquait avec une tourelle garnie d'une bibliothèque.

La cuisine étant séparée et éloignée de la petite tour, la nécessité du service me forçait de traverser souvent plusieurs postes de la garde; c'étaient, à chaque pas, obstacles sur obstacles, questions sur questions, insultes sur insultes. Les municipaux, qui m'accompagnaient partout, applaudissaient à ces outrages, et souvent les provoquaient par leur exemple. Si quelquefois l'indignation soulevait mon ame, soudain, ma pensée se portant sur mon Maître, je me disais : « Le Roi souffre et se tait. » Dans le palais du Temple, et à la proximité de la tour, les commissaires municipaux avaient une chambre d'assemblée qu'ils appelaient *la salle du conseil :* le linge et les autres effets qui entraient et sortaient pour l'usage de la Famille royale, y étaient d'abord reçus et rigoureusement visités. Pour

(1) Rocher, de sellier qu'il était, devint officier dans l'armée des rebelles. On lui a entendu dire, en parlant des augustes captifs : « Marie-Antoinette faisait la fière ; mais je l'ai forcée de s'humaniser. Sa fille et Élisabeth me font, malgré elles, la révérence : le guichet est si bas, que, pour passer, il faut bien qu'elles se baissent devant moi. Chaque fois, je flanque à cette Élisabeth une bouffée de la fumée de ma pipe. Ne dit-elle pas, l'autre jour, à nos commissaires : *Pourquoi donc Rocher fume-t-il toujours ? — Apparemment que cela lui plaît*, répondirent-ils. »

Digitized by Google

les y déposer ou les y reprendre, l'un des commissaires me faisait appeler, me conduisait à la chambre du conseil, et me suivait de nouveau jusqu'à la porte de la tour. Tout ce qui était destiné aux repas de la Famille royale, subissait l'examen des commissaires. Avant de laisser entrer ces objets dans la tour, d'autres municipaux les visitaient encore, coupant en deux les pains et ceux des comestibles qui leur paraissaient suspects. En un mot, rien n'entrait dans la tour, rien n'en sortait, sans être assujetti à la visite la plus sévère. Ces détails affligeans à retracer étaient la récréation barbare des argus de la Famille royale.

Le lendemain de l'arrivée du Roi au Temple, Sa Majesté parcourut tout l'intérieur de la grande et de la petite tour. Le conseil de la commune fortifia ces prisons de nouveaux ouvrages. Il fut ordonné d'isoler entièrement la grande tour, et à cet effet, d'abattre les édifices qui l'environnaient. D'abord un large fossé fut creusé dans le pourtour; bientôt après, je ne sais quelles considérations le firent combler. On éleva du double les murs de l'enceinte; on boucha presque entièrement plusieurs fenêtres de la tour donnant sur la partie de l'enclos du Temple appelé *la Rotonde*, et sur sa porte d'entrée.

La Famille royale étant arrivée au Temple dans un dénuement absolu de toutes choses, il fallait tantôt pour un objet, tantôt pour un autre, avoir avec le dehors une correspondance soumise à mille entraves; elle devint bientôt suspecte. Les personnes qui composaient au Temple la suite de la Famille royale, fu-

Digitized by Google

rent dénoncées à la commune, qui ordonna leur enlèvement de la tour.

Le jour même de cette dénonciation, deux officiers municipaux montèrent dans la chambre du Roi; c'était le moment du dîner de la Famille royale. Ils annoncèrent qu'en vertu d'un arrêté de la commune, toutes les personnes du service entrées dans la tour avec Sa Majesté allaient sortir du Temple sous bonne et sûre garde. « Messieurs, répondit le Roi, c'est en vertu d'un ordre du maire que ces personnes m'ont suivi. » — « N'importe, répliqué-t-on; l'ordre de la commune prévaudra : elle choisira d'autres personnes pour vous servir. » L'intention était d'entourer la Famille royale de femmes et de parens d'officiers municipaux. « Si l'on persiste dans le dessein d'éloigner de nous les seuls serviteurs qui nous restent ici, je déclare de nouveau, ajouta le Roi, que ma Famille et moi nous nous servirons nous-mêmes. Qu'on ne nous présente donc qui que ce soit. » Les municipaux se retirèrent, pour aller, dirent-ils, rendre compte de leur mission au conseil de la commune. Cet ordre inattendu fut pour nous un coup de foudre; et la seule idée d'une séparation aussi cruelle nous plongea dans une profonde consternation.

Vers les cinq heures, Manuel vint au Temple. Sensible au chagrin que la Reine et Madame Élisabeth lui témoignèrent, il promit de faire suspendre l'exécution de l'arrêté, et sortit pour aller conférer de nouveau sur cet objet avec le conseil de la commune.

Le soir même, deux officiers municipaux se pré-

Digitized by Google

sentèrent dans la tour. Sans s'expliquer sur le motif qui les amenait, ils prirent par écrit le nom de la Princesse de Lamballe, de Madame de Tourzel, de sa fille, et généralement de toutes les personnes attachées au service de la Famille royale. L'ordre déjà donné par la commune d'enlever ces personnes du Temple, s'exécuta dans la nuit du 29 août.

Le Roi était couché, Chamilly et moi venions de nous jeter sur le matelas qui faisait notre lit commun. Vers minuit, entrèrent deux commissaires de la municipalité. « Êtes-vous les valets de chambre? » demandèrent-ils. Sur notre réponse affirmative, ils nous ordonnèrent de nous lever et de les suivre. Les mains de Chamilly et les miennes s'étant rencontrées, nous les serrâmes étroitement. Un des municipaux avait dit, le jour même, en notre présence : « La guillotine est permanente, et frappe de mort les prétendus serviteurs de Louis. » Aussi nous croyions toucher au dernier moment de notre existence.

Descendus dans l'antichambre de la Reine, pièce très-étroite, où couchait la Princesse de Lamballe, nous y trouvâmes cette Princesse et Madame de Tourzel déjà prêtes à partir. Leurs bras étaient enlacés avec ceux de la Reine, de ses enfans et de Madame Élisabeth; elles en recevaient de tendres et déchirans adieux.

Le même ordre de départ avait été donné aux autres personnes du service rassemblées toutes dans le même lieu, nous attendions dans un morne silence notre sort ultérieur. La porte de la tour s'ouvrit. A la lueur de quelques flambeaux, nous traversâmes le jardin;

Digitized by Google

et gagnant la porte du palais du Temple, on nous fit monter dans des voitures de place ; des officiers municipaux y entrèrent avec nous, des gendarmes nous escortèrent. Livrés aux idées les plus sinistres, nous avançâmes, sans savoir où l'on nous conduisait.

Les voitures s'arrêtèrent devant l'hôtel-de-ville, où nous montâmes. Jaloux de donner au peuple, toujours avide de spectacles, le plaisir de nous voir passer, et à nous l'humiliation d'être en butte à ses outrages, nos conducteurs nous firent traverser la salle des séances pour arriver à la chambre du secrétariat. Dans cette pièce, rangés sur des bancs, où des municipaux assis à nos côtés nous séparaient les uns des autres et nous interdisaient toute conversation, nous attendîmes plus d'une heure. Enfin notre interrogatoire commença. Chacun de nous fut introduit séparément dans le lieu où siégeait la commune. Appelé le dernier, j'espérais y retrouver mes compagnons d'infortune, et du moins, par quelques signes, apprendre d'eux ce qui s'était passé à leur égard ; mais quelle fut ma surprise, lorsqu'entré dans la salle (il était six heures du matin), je n'aperçus aucune des personnes qui m'y avaient précédé !

En attendant que le président, à côté duquel je fus placé, m'interrogeât, j'observais de l'estrade où j'étais, les gens que renfermait cette enceinte : c'étaient des membres de la commune revêtus du ruban tricolore, des hommes du peuple, des femmes, et même des enfans. Une partie de cette assemblée bizarre était couchée sur les bancs, et sommeillait.

Digitized by Google

Lorsqu'enfin l'on m'interrogea, je fus requis de déclarer mes noms et profession. Persuadé que c'était à celui qui m'interpellait que je devais répondre, je me tournai de son côté. « Citoyen, me dit d'un ton sénatorial l'un des substituts du procureur de la commune (Billaud de Varennes), réponds au *peuple souverain.* » Je me retournai vers ce prétendu souverain, dont la majeure partie dormait, et ne donnait pas plus d'attention aux demandes qu'aux réponses. Ceux qui ne dormaient pas, se mirent à m'interroger tous à-la-fois; je ne savais à qui répondre.

Pour première question, on me demanda ce qui s'était passé au château des Tuileries dans la nuit du 9 au 10 août. Au seul énoncé de la question, je m'aperçus facilement que les interrogateurs étaient, à cet égard, beaucoup plus instruits que moi. Dans cette nuit désastreuse, chefs ou agens de la sédition, que pouvaient-ils apprendre d'un homme qui n'avait été que spectateur ou victime? Je répondis de manière à ne compromettre personne. Je m'étendis sur la conduite des autorités constituées, dont plusieurs membres s'étaient alors réunis avec les ministres dans le cabinet du Conseil du Roi. Je racontai la manière dont j'avais échappé à la mort.

La seconde question avait pour objet une fourniture de meubles que l'on disait avoir été faite, peu de jours avant le 10 août, pour la Reine et pour Madame Élisabeth. Ma réponse fut que je n'en avais aucune connaissance. Je l'ignore même aujourd'hui.

On m'interrogea ensuite sur le départ du Roi pour

Digitized by Google

Montmédy. « Je n'ai connu ce départ, répondis-je, que comme le public, quoique, dans ma qualité d'officier de la chambre, j'eusse la veille *fait* le coucher du Roi. »

Interrogé enfin si, le jour du départ du Roi pour Montmédy, j'avais vu au château M. de la Fayette, je répondis : Non. — Quelles personnes assistaient au coucher du Roi? — Celles de son service.

Mon interrogatoire fini, je me retirai à la salle du secrétariat, Aussitôt l'assemblée délibéra si je serais, ou non, reconduit à la tour du Temple; l'affirmative prévalut. Le président me fit appeler : il m'annonça ce résultat, et, signant en ma présence l'ordre de me réintégrer dans la tour, il le remit à un municipal, qu'il chargea de son exécution.

Quel fut mon bonheur de rentrer dans le Temple! Je courus à la chambre du Roi. Déjà levé et habillé, ce Prince faisait dans la petite tour ses lectures accoutumées. Dès qu'il me vit, l'empressement de connaître ce qui s'était passé le fit avancer vers moi; mais la présence des officiers municipaux de garde près de sa personne s'opposa à tout entretien. J'indiquai des yeux que, pour l'instant, la prudence me défendait de m'expliquer. Le Roi, qui sentit comme moi la nécessité du silence, reprit sa lecture, et attendit un moment plus opportun. Quelques heures après, je l'instruisis à la hâte des questions qui m'avaient été faites, et de mes réponses.

J'avais apporté dans la tour du Temple l'espérance d'y voir bientôt revenir les autres personnes enlevées

Digitized by Google

avec moi. Vain espoir ! Dans l'après-midi, vers six heures, Manuel se présenta : il annonça au Roi, de la part de la commune, que la Princesse de Lamballe, Madame et Mademoiselle de Tourzel, Chamilly et les autres personnes du service, ne rentreraient pas au Temple. « Que sont-ils devenus ? » demanda le Roi. — « Ils sont prisonniers à l'hôtel de la Force, » répondit Manuel. — « Que fera-t-on, reprit le Roi en me fixant, du dernier serviteur qui me reste ici? » — « La commune vous le laisse, dit Manuel, mais, comme il ne pourrait suffire à votre service, on enverra des gens pour l'aider. » — « Je n'en veux pas, dit le Roi, ce qu'il ne pourra pas faire, nous y suppléerons. A Dieu ne plaise que nous donnions volontairement aux personnes qu'on nous enlève, le chagrin de se voir remplacées par d'autres ! »

En présence de Manuel, la Reine et Madame Élisabeth m'aidèrent à préparer pour ces nouveaux prisonniers de la Force les choses qui leur étaient le plus nécessaires. L'activité que ces deux Princesses mettaient à faire avec moi, les paquets de linge et des autres effets, étonna Manuel ; il vit que, comme le Roi venait de l'annoncer, la Famille royale pouvait se passer de tout service étranger. Depuis ce jour, jusqu'à celui où, de nouveau, je fus enlevé du Temple pour n'y plus reparaître, je restai à peu près seul chargé de tout le service intérieur de la Famille royale. Il n'était pas même resté auprès des Princesses une femme pour les servir !

Que ne puis-je, pour ménager la sensibilité de mes

Digitized by Google

lecteurs, abréger le récit des barbaries auxquelles fut en butte la Majesté royale ! Mais ce tableau doit être présenté dans tous ses détails : une simple esquisse ne pourrait jamais en donner l'idée.

Le lendemain de ma réintégration dans la tour du Temple, Madame Élisabeth quitta son premier logement, pour s'établir dans celui de Monsieur le Dauphin. Depuis ce jour, le jeune Prince coucha dans la chambre de la Reine. Madame Royale, qui, jusque-là, avait couché auprès du lit de Sa Majesté, passa les nuits dans la chambre de Madame Élisabeth.

Chargé du service de toute la Famille royale, et désirant épargner aux Princesses des soins auxquels leur rang les rendait si étrangères, je distribuais les heures de la journée de manière à remplir tout ce que la nécessité des circonstances exigeait.

A sept heures, le Roi se levait, s'habillait, et passait dans la petite tour. C'était là qu'il se livrait, comme je l'ai déjà dit, à ses exercices ordinaires de prière et de lecture. Pendant ce temps-là, je disposais la chambre pour le retour du Roi.

A huit heures, je descendais chez la Reine; je la trouvais levée, ainsi que Monsieur le Dauphin. Elle ne pouvait disposer avec liberté que des instans qui s'écoulaient depuis son lever jusqu'au moment où je me présentais : avec moi entraient, pour le reste du jour, les municipaux constitués de garde par la commune. Ils passaient la journée dans la chambre même de la Reine, et la nuit dans cette pièce qui séparait son logement de celui de Madame Élisabeth. L'occupation

Digitized by Google

des Princesses, quand la nécessité ne les forçait pas de réparer leurs vêtemens, ceux du Roi (1) et de Monsieur le Dauphin, était un ouvrage de tapisserie.

Le Roi continuait lui-même l'éducation de son fils; sa méthode de lui enseigner la géographie, que Sa Majesté possédait parfaitement, était de marquer sur un papier vélin les points limitatifs des provinces, la position des montagnes, le cours des fleuves et des rivières. A ce cadre, ainsi préparé, Monsieur le Dauphin adaptait les noms des provinces, des villes etc.

De son côté, la Reine, livrée toute entière aux soins maternels que Madame Elisabeth partageait avec elle, instruisait Madame Royale dans les principes de la religion, et faisait succéder à ces graves exercices, des leçons de musique et de dessin. A cette occasion, il me souvient que l'ordre m'ayant été donné de demander au maître de dessin de la Princesse, des modèles de têtes qu'elle pût copier, il m'en fit remettre un certain nombre. Cet envoi excita contre la Famille royale l'humeur d'un municipal qui voulait absolument voir dans ces têtes, copiées d'après l'antique, les portraits des principaux Monarques coalisés contre la France. Peu s'en fallut qu'il ne les retînt et ne me dénonçât.

Il n'était point de privations qu'on n'affectât de faire éprouver à la Famille royale : vêtemens, linge de corps, linge de lit et de table, couverts, assiettes, en un mot

(1) Pendant plusieurs jours, le Roi n'ayant eu qu'un seul vêtement, je fus, plus d'une fois, dans le cas de profiter du moment où Sa Majesté était couchée, pour le porter chez Madame Elisabeth, qui passait une partie de la nuit à le raccommoder.

Digitized by Google

tous les objets du service le plus ordinaire, étaient en si petite quantité, qu'ils ne pouvaient suffire au besoin journalier. Pendant quelques nuits, je fus réduit à garnir le lit de Monsieur le Dauphin de draps troués en plusieurs endroits.

Le dîner fini, le Roi passait ordinairement dans le cabinet de livres du garde des archives de l'ordre de Malte, qui, précédemment, occupait le logement de la tour. La bibliothèque était restée en place, et Sa Majesté venait y choisir des livres. Un jour, que j'étais avec le Roi dans ce cabinet, il me montra du doigt les œuvres de Rousseau et de Voltaire. « Ces deux hommes, me dit-il à voix basse, ont perdu la France. »

Dans l'intention de recouvrer l'habitude de la langue latine, et de pouvoir, pendant sa captivité, en donner les premières leçons à Monsieur le Dauphin, le Roi traduisait des odes d'Horace, et quelquefois Cicéron. Pour le distraire de ses lectures et de son travail, qu'il était toujours pressé de reprendre, la Reine et Madame Elisabeth faisaient avec lui, après le dîner, une partie, tantôt de piquet, tantôt de trictrac; et le soir, l'une ou l'autre Princesse lisait, à haute voix, une pièce de théâtre.

A huit heures je dressais, dans la chambre de Madame Elisabeth, le souper de Monsieur le Dauphin. La Reine venait y présider. Ensuite, lorsque les municipaux étaient assez loin pour ne rien entendre, Sa Majesté faisait réciter à son fils la prière suivante :

« Dieu tout-puissant, qui m'avez créé et racheté, je vous adore. Conservez les jours du Roi mon père,

Digitized by Google

et ceux de ma famille ! Protégez-nous contre nos ennemis ! Donnez à Madame de Tourzel les forces dont elle a besoin pour supporter les maux qu'elle endure à cause de nous ! »

Après cette prière, je couchais Monsieur le Dauphin. La Reine et Madame Élisabeth restaient alternativement auprès de lui. Le souper servi, je portais à manger à celle des deux Princesses que ce soin retenait. Le Roi, en sortant de table, allait aussitôt auprès de son fils. Après quelques momens, il prenait, à la dérobée, la main de la Reine et celle de Madame Élisabeth, recevait les caresses de Madame Royale, et remontait dans sa chambre. Passant ensuite dans la petite tour, Sa Majesté n'en sortait plus qu'à onze heures, pour venir se coucher.

Ce n'était qu'au moment où je levais et couchais le Roi, qu'il hasardait de me dire quelques mots. Assis et couvert par ses rideaux, ce qu'il me disait n'était point entendu par le commissaire. Un jour que Sa Majesté avait eu les oreilles frappées des injures dont le municipal de garde m'avait accablé, « Vous avez eu beaucoup à souffrir aujourd'hui, me dit le Roi. Eh bien ! pour l'amour de moi, continuez de supporter tout : ne répliquez rien. » J'exécutai facilement cet ordre. Plus le poids du malheur s'appesantissait sur mon Maître, plus sa personne me devenait sacrée.

Une autre fois, comme j'attachais au chevet de son lit une épingle noire, dont j'avais fait une espèce de porte-montre, le Roi me glissa dans la main un papier roulé. « Voilà de mes cheveux, me dit-il ; c'est le seul

Digitized by Google

présent que je puisse vous faire dans ce moment. » Ombre à jamais chérie ! je le conserverai soigneusement ce don précieux! Héritage de mon fils, il passera à mes descendans; et tous verront dans ce témoignage particulier des bontés de Louis XVI, qu'ils eurent un père qui, par sa fidélité, mérita l'affection de son Roi!

Le Roi, je n'en peux douter, prévoyait que bientôt on viendrait m'arracher de la tour : cette idée le tourmentait. Des deux portes de la pièce dans laquelle je couchais, l'une donnait dans la chambre de Sa Majesté, l'autre sur l'escalier. Par cette dernière, souvent au milieu de la nuit, entraient brusquement des municipaux, pour voir si je n'étais pas occupé de correspondances secrètes. Une nuit, entre autres, réveillé par le bruit qu'un municipal avait fait dans sa visite nocturne, le Roi conçut pour moi des inquiétudes. Dès la pointe du jour, Sa Majesté, pieds nus et en chemise, entr'ouvrit doucement la porte qui communiquait de sa chambre à la mienne. Aussitôt je m'éveillai. La vue du Roi, l'état dans lequel il était, me saisirent. « Sire, dis-je avec émotion, votre Majesté veut-elle quelque chose ? » -- « Non : mais, cette nuit, il s'est fait du mouvement dans votre chambre; j'ai craint qu'on ne vous eût enlevé. Je voulais voir si vous étiez encore près de moi. » Combien mon cœur fut ému ! Le Roi se recoucha, et dormit paisiblement.

Cependant les relations que j'étais forcé d'avoir avec les commissaires de la commune pour le service de la Famille royale, étaient de plus en plus épineuses. La demande des choses les plus indispensables m'obli-

Digitized by Google

geait de revenir plusieurs fois à la charge. Dans ces circonstances, un particulier s'introduisit au Temple, je ne sais à quel titre. Il y prenait un ton de maître, y commandait, se mêlait de tout, affectait l'air le plus important. Trompé par cette apparence de pouvoir, je me flattai d'obtenir par la médiation de ce nouveau maître, ce que souvent la dureté des autres différait tant à m'accorder : je m'adressai à lui. Cette tentative produisit le plus mauvais effet. Jaloux de leur pouvoir, les municipaux m'interdirent toute communication avec cet *intrigant ;* c'est le nom qu'ils lui donnèrent. Cet homme a joué long-temps un rôle actif dans la révolution. Quelques mois plus tard, adjudant de Ronsin, quand ce féroce lieutenant de Robespierre commandait en chef l'armée révolutionnaire de Paris, il m'arrêta de sa propre autorité, et fut la cause de ma détention pendant onze mois.

La Famille royale, durant les premiers jours de sa captivité au Temple, descendit quelquefois dans le jardin pour s'y promener. Alors elle marchait conduite par Santerre, et environnée de la bande municipale. Santerre absent, la promenade n'avait pas lieu. Monsieur le Dauphin, accoutumé à l'air et à l'exercice, si nécessaire à son âge, souffrait sensiblement de cette privation. Au reste, la Famille royale ne descendait au jardin que pour s'y voir exposée chaque fois à de nouvelles insultes. Au moment de son passage, les gardes du service extérieur, placés au bas de la tour, affectaient de se couvrir et de s'asseoir; à peine la Famille royale était-elle passée, qu'ils se levaient aussitôt et se découvraient.

Digitized by Google

Pendant tout le temps que je restai au Temple, le Roi, malgré ses demandes réitérées, ne put obtenir la lecture d'aucuns journaux : il n'en connaissait d'autres que ceux qui étaient oubliés quelquefois, ou laissés à dessein, par un des municipaux, sur la table de l'antichambre. Un jour, sur l'un de ces papiers, je lus, écrit au crayon : *Tremble, Tyran! la guillotine est permanente.* Je déchirai et brûlai la feuille. Ces menaces couvraient habituellement les murs : des soldats factionnaires les crayonnaient jusque sur la porte de la chambre du Roi. Toute mon attention à faire disparaître ces placards n'empêchait pas que les yeux de Sa Majesté n'en fussent quelquefois frappés. Et quels hommes taxaient le Roi de tyrannie! des scélérats, les oppresseurs de la nation, des monstres souillés de meurtres et de rapines!

Pour donner au Roi une connaissance sommaire des journaux que, tous les soirs, on venait crier sous les murs du Temple, je montais dans la petite tour, à l'heure du passage des colporteurs. Là, me hissant à la hauteur d'une fenêtre aux deux tiers bouchée, je m'y tenais jusqu'à ce que j'eusse pu saisir les annonces les plus intéressantes : alors je revenais dans la pièce qui précédait la chambre de la Reine. Madame Élisabeth passait au même instant dans sa chambre : je l'y suivais sous quelque prétexte, et lui rendais compte de ce que j'avais pu recueillir. Rentrée dans la chambre de la Reine, Madame Élisabeth allait se placer au balcon de la seule fenêtre qui n'eût pas subi le sort des autres, qu'on avait condamnées dans la majeure

Digitized by Google

partie de leur ouverture. Le Roi, sans que les municipaux eussent lieu d'en prendre ombrage, venait à cette fenêtre comme pour respirer l'air : son auguste sœur lui répétait alors ce que j'avais pu lui rapporter. Ce fut par ce moyen que Sa Majesté fut instruite de l'entrée des troupes coalisées sur le territoire de France; de la reddition de Longwy et de Verdun; de la désertion de M. de la Fayette avec son état-major; de la mort de M. de Laporte, intendant de la liste civile; de celle de Durosoi; enfin de la plupart des principaux événemens.

Soit que l'attention journalière que je donnais aux crieurs publics eût été soupçonnée, soit que l'on prît à tâche de renouveler dans l'ame des augustes captifs l'anxiété et les alarmes, des colporteurs publiaient journellement de sinistres annonces, et quelquefois aussi des faits controuvés. Un jour, l'un d'eux annonça qu'un décret ordonnait de séparer le Roi de sa famille. Dans ce moment, la Reine, à portée d'entendre distinctement la voix du crieur, éprouva un saisissement dont elle eut peine à se remettre : il lui resta depuis une impression de terreur qui ne s'effaça plus.

Chaque jour mettait à de nouvelles épreuves la patience du Roi. Un matin, au moment où il s'habillait, le municipal de service s'approcha, et prétendit fouiller Sa Majesté. Sans laisser voir la moindre impatience, le Roi tira de ses poches ce qu'elles contenaient, et le déposa sur la cheminée. Ce municipal examina chaque chose avec attention; puis me remettant le tout : « Ce que j'ai fait, dit-il, j'ai reçu l'ordre de le faire. » Après

Digitized by Google

cette scène, le Roi m'ordonna de ne lui présenter désormais ses habits que les poches retournées : en conséquence, tous les soirs, j'avais soin de vider, lorsque le Roi était couché, les poches de ses vêtemens. A quelques jours de là, ce municipal expira d'une manière tragique.

Dans le même temps, un autre municipal, maître de pension à Paris, alors commissaire de la commune au Temple, me remit un mémoire par lequel il demandait à être nommé instituteur de Monsieur le Dauphin : il avait, me dit-il, présenté le double de ce mémoire au comte Alexandre de Beauharnais, à l'époque où ce député présidait l'Assemblée constituante. Thomas, c'était le nom du municipal, me pria de parler au Roi de sa supplique, et d'y joindre mes sollicitations. « Il m'est presque impossible de vous servir, lui répondis-je : je ne parle au Roi qu'autant que Sa Majesté daigne m'adresser la parole. D'ailleurs, ajoutai-je, dans les circonstances présentes, votre demande ne pourrait être accueillie. » A cet instant, le Roi parut. Thomas protesta de sa fidélité, et témoigna son indignation des insultes journalières dont plusieurs de ses collègues accablaient Sa Majesté. « Je m'abaisserais, dit le Roi, si je paraissais sensible à la manière dont on me traite. Si Dieu permettait que je reprisse un jour les rênes du gouvernement, on verrait que je sais pardonner. » Le municipal saisit cette occasion de produire sa demande. « Pour l'instant, reprit Sa Majesté, je suffis à l'éducation de mon fils. »

Avant la translation du Roi au Temple, la liste civile

Digitized by Google

avait été supprimée. Un décret avait réglé que le Roi recevrait annuellement pour ses dépenses une somme de cinq cent mille livres. En vain j'écrivis plusieurs fois au maire, de la part de Sa Majesté, pour demander des paiemens à compte sur cette somme : le maire ne répondit pas. Ce silence causait au Roi un chagrin sensible. Prévoyant le sort qui lui était réservé, il aurait voulu acquitter, chaque mois, les avances que lui faisaient les fournisseurs.

J'avais également demandé par écrit au maire, qu'il fût permis aux médecins ordinaires de la Famille royale de lui donner des soins, et que les médicamens à son usage fussent pris chez l'apothicaire de Sa Majesté. Ces demandes demeurèrent presque toujours sans réponse.

En venant au Temple, le Roi n'avait qu'une très-légère somme en numéraire. Manuel ayant fait diverses emplettes dont je lui avais donné la note, me les envoya avec le mémoire des frais, montant à *cinq cent ving-six livres.* A la vue de ce mémoire, que Manuel avait signé, « Je suis hors d'état, me dit Sa Majesté, d'acquitter de ma bourse une pareille dette. »

Une somme de six cents livres qui me restait, épargna au Roi l'humiliation de contracter envers Manuel une obligation pécuniaire. Sur mes instances, Sa Majesté me permit de solder le mémoire.

C'est à tort qu'il a été publié par certains journaux que, dans sa détresse, le Roi avait accepté un emprunt de Pétion. Ce maire, il est vrai, remit enfin une somme à sa Majesté, mais c'était un à-compte de celle

Digitized by Google

que lui attribuait le décret de l'Assemblée nationale. Le reçu donné par le Roi portait :

Le Roi reconnaît avoir reçu de M. Pétion la somme de deux mille cinq cent vingt-six livres, y compris les cinq cent vingt-six livres que MM. les Commissaires de la municipalité se sont chargés de remettre à M. Hue, qui les avait avançées pour le service du Roi. A Paris, le 3 Septembre 1792.

LOUIS.

On eût dit qu'en entrant au Temple chaque municipal avait pour mission d'aggraver la captivité de la Famille royale. « Quel quartier habitez-vous ? » demandait un jour la Reine à l'un de ces hommes qui assistaient au dîner. — « La Patrie », répondit-il avec arrogance. — « La Patrie, c'est la France », répliqua la Reine. J'en ai vu s'opiniâtrer à rester jusqu'à l'heure du coucher dans la chambre de la Reine, et n'en sortir qu'à force d'instances. Les mouvemens, les gestes, les paroles, les regards, tout, jusqu'au silence même de Leurs Majestés, était interprété méchamment.

Le service de la tour roulant tout entier sur moi, le Roi craignit que la continuité d'une semblable fatigue ne fût au-dessus de mes forces. Pour me soulager, Sa Majesté fit demander au conseil municipal d'envoyer dans la tour un homme propre aux ouvrages de peine. Le maire nomma pour ce service un ancien employé aux barrières de Paris, appelé *Tison*. Cet homme vint au Temple avec sa femme. Jusqu'à l'époque où je fus enlevé de la tour, je n'eus à me plaindre ni de l'un, ni de l'autre. La femme était d'un caractère doux

Digitized by Google

et compatissant; son mari, à l'exemple du plus grand nombre des gens de sa classe, était imbu de préventions contre le Roi. Les gagner, et faire en sorte qu'ils allégeassent de tout leur pouvoir la captivité de la Famille royale, fut l'objet de mes soins.

J'étais instruit que, dans Paris, il se faisait des visites domiciliaires fréquentes et nocturnes; qu'un grand nombre d'ecclésiastiques, de Gentilshommes, de militaires, en un mot de personnes soupçonnées de ne pas aimer la révolution, étaient emprisonnés: j'en informai la Reine. « Je n'ai pas à me reprocher, me dit-elle, d'avoir causé la détention de ceux qui nous servaient: long-temps avant la journée du 10 août, je ne me suis jamais couchée sans avoir brûlé tous les papiers capables de compromettre nos amis. »

Le 24 août, entre minuit et une heure du matin, plusieurs municipaux entrèrent dans la chambre du Roi. Éveillé par le bruit; je me levai à la hâte: je les vis approcher du lit de Sa Majesté. « En exécution d'un arrêté de la commune, dit l'un d'eux, nous venons faire la visite de votre chambre, et enlever les armes qui peuvent s'y trouver. » — « Je n'en ai point », répondit le Roi. Ils cherchèrent néanmoins; et n'ayant rien trouvé: « Cela ne suffit pas, reprirent-ils. En entrant au Temple, vous aviez une épée, remettez-là. » Contrainte à tout souffrir, Sa Majesté m'ordonna d'apporter son épée. L'idée de concourir, quoiqu'involontairement, à désarmer mon Roi, me révoltait. Je remis au Roi son épée. « Messieurs, leur dit-il, je la dépose entre vos mains. Plus ce sacrifice me coûte, plus il

Digitized by Google

vous garantit mon amour pour la tranquillité publique. »

Le lendemain, à son lever, le Roi me témoigna combien cette insulte lui était pénible. Aucune jusqu'alors ne m'avait paru l'avoir affecté aussi vivement. Sa Majesté m'ordonna d'écrire sur-le-champ au maire de Paris ce qui s'était passé la nuit précédente, et de lui demander de sa part qu'il fût enfin statué sur le mode dont on devait lui annoncer les arrêtés de la commune. Pétion ne fit point de réponse.

Ce désarmement du Roi augmenta mes inquiétudes pour ses jours. Le soir même, l'apparition d'un nouveau municipal (c'était un bonnetier) sembla justifier mes craintes. Cet homme, de haute taille, de complexion robuste, d'une figure basanée et sombre, tenant en main un bâton noueux, entra dans la chambre du Roi : Sa Majesté venait de se mettre au lit. « Je viens faire ici, dit-il en entrant, une perquisition exacte. On ne sait pas ce qui peut arriver. Je veux être sûr que Monsieur (il parlait du Roi) n'a aucun moyen de s'évader. » Ce début était fait pour redoubler mes alarmes : cet homme, disais-je, a sans doute des intentions coupables. Puis lui adressant la parole « Vos collègues ont fait ici cette recherche la nuit précédente : le Roi a bien voulu la souffrir. » — « Il l'a bien fallu, répliqua le municipal; s'il avait résisté, qui eût été le plus fort ? » A ces mots, je crus plus que jamais à la réalité de mes soupçons. Résolu de défendre jusqu'à mon dernier soupir la vie de mon Maître : « Je ne me coucherai pas, dis-je à ce com-

Digitized by Google

missaire ; je resterai près de vous. » — « Fatigué comme vous l'êtes, me dit le Roi, couchez-vous ; je vous l'ordonne. » Sans répliquer à cet ordre, je me retirai ; mais la disposition de la porte empêchant que de son lit le Roi ne pût apercevoir le mien, je m'y jetai tout habillé, les yeux fixés sur cet homme, et prêt, au moindre mouvement suspect, à m'élancer au secours de mon Maître. Ma frayeur n'était pas fondée ; ce municipal, qui avait pris à tâche de paraître si redoutable, dormit jusqu'au matin d'un sommeil profond. Le lendemain de cette nouvelle scène, le Roi me dit à son lever : « Cet homme vous a causé une vive alarme : j'ai souffert de votre inquiétude ; et moi-même, je ne me suis pas cru sans danger : mais, dans l'état où ils m'ont réduit, je m'attends à tout. »

Le surlendemain, le maire écrivit au Roi que M. Cléry se proposait pour le service de Monsieur le Dauphin. « Lisez cette lettre, me dit Sa Majesté, et répondez au maire que j'y consens ; ajoutez-lui que je ne peux voir sans indignation, que la municipalité affecte de ne pas répondre aux demandes que j'ai faites, et surtout à celle de laisser entrer le médecin de mes enfans. »

Le même jour, un commissaire municipal introduisit M. Cléry dans la tour.

Obsédées dans tous les instans par les geoliers municipaux, la Reine et Madame Élisabeth ne pouvaient qu'à la dérobée me donner leurs ordres, et quelquefois me parler de leurs peines. Un jour, que l'ordre de mon service m'avait fait entrer chez Madame Élisa-

Digitized by Google

beth, je trouvai cette Princesse en prières : mon premier mouvement fut de me retirer. « Restez, me dit-elle, vaquez à vos occupations; je n'en serai point dérangée. » Voici quelle était la prière de Madame Élisabeth; elle me permit de la copier :

« Que m'arrivera-t-il aujourd'hui, ô mon Dieu! je l'ignore. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne m'arrivera rien que vous n'ayez prévu de toute éternité. Cela me suffit, ô mon Dieu! pour être tranquille. J'adore vos desseins éternels : je m'y soumets de tout mon cœur; je veux tout, j'accepte tout; je vous fais un sacrifice de tout; j'unis ce sacrifice à celui de votre cher Fils, mon Sauveur, vous demandant, par son cœur sacré et par ses mérites infinis, la patience dans nos maux, et la parfaite soumission qui vous est due pour tout ce que vous voudrez et permettrez. »

Sa prière étant achevée : « C'est moins pour le Roi malheureux, dit-elle, que pour son peuple égaré, que j'adresse au Ciel des prières. Daigne le Seigneur se laisser fléchir et jeter sur la France un regard de miséricorde! » Cet acte de générosité héroïque fit sur moi une impression que la Princesse aperçut. « Du courage, reprit-elle; Dieu ne nous envoie jamais plus de peines que nous n'en pouvons supporter. »

L'état habituel de contrainte dans lequel les municipaux tenaient leurs prisonniers, était tel, que les Princesses n'avaient plus dans la tour qu'un seul endroit où, par un reste d'égard pour la décence, il leur fût permis d'être seules. Averti par un signe que me faisait la Reine ou Madame Élisabeth en passant dans

Digitized by Google

l'antichambre, je les suivais sous le prétexte de quelque objet de service. La chambre où couchait Madame Élisabeth, précédait le lieu dont je parle; de cette chambre je pouvais, sans témoins, recevoir les ordres de l'une ou de l'autre de ces Princesses. Dans ces circonstances, je fus honoré de plusieurs entretiens; je dois en rapporter deux.

Les troupes combinées de l'empereur et du Roi de Prusse, commandées par le Duc régnant de Brunswick, venaient d'entrer en France. Les factieux, frappés de terreur, étaient plus irrités que jamais contre la Famille royale. La Reine, qui le savait, me dit à cette occasion : « Tout m'annonce que je dois être séparée du Roi. J'espère que vous resterez avec lui. Comme Français, comme l'un de ses fidèles serviteurs, pénétrez-vous bien des sentimens que vous devez toujours lui exprimer, et que je lui ai souvent manifestés. Rappelez au Roi, quand vous pourrez lui parler seul, que jamais l'impatience de briser nos fers ne doit arracher de lui aucun sacrifice indigne de sa gloire. Surtout, point de démembrement de la France. Que, sur ce point, aucune considération ne l'égare : qu'il ne s'effraie ni pour ma sœur, ni pour moi. Représentez-lui que toutes deux nous préférons voir plutôt notre captivité indéfiniment prolongée, que d'en devoir la fin à l'abandon de la moindre place forte. Si la divine Providence nous fait recouvrer notre liberté, le Roi a résolu d'aller établir momentanément sa résidence à Strasbourg. C'est également mon désir. Il se pourrait que cette ville importante fût tentée de reprendre sa

Digitized by Google

place dans le Corps germanique. Il faut l'en empêcher et la conserver à la France. » — « Je suis pénétré, répondis-je, de la marque de confiance dont la Reine daigne m'honorer; mais dois-je perdre de vue ma double qualité de sujet et de serviteur? Et puis-je, Madame, me permettre....? » — « L'intérêt de la France avant tout, reprit la Reine. »

Le ton avec lequel Sa Majesté s'exprimait, me fit sentir que, dans ces conjonctures, la fille de Marie-Thérèse, la sœur de Joseph et de Léopold, la tante de François II, n'était plus que l'épouse du Roi de France et la mère de l'héritier du trône.

Deux jours après, j'eus encore dans le même lieu un entretien avec la Reine : c'était au retour de la promenade du jardin; Santerre y avait accompagné la Famille royale. « Cet homme, me dit la Reine, que vous voyez aujourd'hui notre geolier, a plusieurs fois sollicité et obtenu du Roi des sommes considérables sur les fonds de la liste civile. Combien d'autres dans la garde nationale, dans l'Assemblée même, ont, sous divers prétextes, obtenu du Roi des secours pécuniaires, et se montrent en ce moment nos plus mortels ennemis! Avant le 10 août, les égaremens de Dumouriez, la pusillanimité de M. de la Fayette et les erreurs du duc de Liancourt ayant trompé toutes nos espérances, de quoi nous ont servi les fortes sommes que nos amis ont distribuées à Pétion, à Lacroix, et à d'autres conjurés? Ils ont reçu l'argent et nous ont trahis. »

Depuis que Tison et sa femme étaient dans le Tem-

Digitized by Google

ple et que Cléry y partageait mon service, les soins auxquels j'avais été seul assujetti quelque temps, étaient diminués. Mais, si la peine du corps était moindre pour moi, il s'en préparait pour mon cœur une au-dessus de tout. Les marques de bienveillance signalée que me donnaient le Roi et la Famille royale, portaient ombrage à certains municipaux. Je m'en étais aperçu; j'avais même des raisons pour craindre de me voir, d'un moment à l'autre, enlevé de la tour. Cette appréhension n'était que trop fondée, cependant rien n'avait annoncé le coup qui était près de me frapper.

Le 2 septembre, j'avais rempli mes fonctions ordinaires; le Roi et la Famille royale étaient descendus dans le jardin pour s'y promener : resté seul dans la chambre de la Reine, je m'étais mis à la fenêtre pour y respirer un moment. Vers les cinq heures, j'entendis tout-à-coup battre la générale. Un bruit confus me fit soupçonner quelque mouvement extraordinaire dans Paris. Ce que, peu de jours avant, un municipal m'avait dit en confidence sur des visites domiciliaires, des enlèvemens d'armes et de nombreux emprisonnemens, revint à ma pensée. Mille conjectures sinistres occupaient mon esprit, lorsque soudain je vis deux commissaires sortant du palais du Temple, s'avancer à grands pas vers la Famille royale et la faire remonter aussitôt. Le Roi, accompagné de sa famille, étant entré dans la chambre de la Reine, parurent deux municipaux. L'un d'eux, nommé *Mathieu*, était un ex-capucin : de ma vie je n'oublierai le discours atroce qu'osa tenir à Sa Majesté ce moine apostat.

Digitized by Google

« Monsieur, dit-il au Roi, vous ignorez ce qui se passe dans Paris. On bat la générale dans tous les quartiers, on a tiré le canon d'alarme, le peuple est en fureur et veut se venger. Ce n'était pas assez d'avoir fait assassiner nos frères le 10 août, d'avoir employé contre eux des balles mâchées dont on a ramassé des milliers dans les Tuileries; c'est vous qui faites encore marcher contre nous un ennemi féroce qui menace de nous massacrer, d'égorger nos femmes et nos enfans. Notre mort est jurée, nous le savons; mais, avant qu'elle nous atteigne, vous et votre famille périrez de la main même des officiers municipaux qui vous gardent. Il est temps encore; et, si vous le voulez, vous pouvez..... » — « J'ai tout fait pour le bonheur du peuple, répondit le Roi avec fermeté : il ne me reste plus rien à faire. »

Souvent je me suis rappelé cette réponse, lorsque j'entendais parler d'une prétendue lettre de Louis XVI au Roi de Prusse, pour déterminer la retraite de ce Monarque. M. de Malesherbes et M. de Sèze, défenseurs officieux du Roi, m'ont confirmé l'inexistence de cette lettre, que je trouvais si contraire aux vœux que j'avais entendu former à Louis XVI et à la Famille royale pour leur délivrance.

A peine le Roi, auprès de qui j'étais en cet instant, eut-il cessé de parler, que Mathieu reprit : « Je vous arrête. » — « Qui? moi! dit Sa Majesté. » — « Non: votre valet de chambre. » — « Qu'a-t-il fait? Il m'est attaché; voilà son crime. Du moins, n'attentez pas à ses jours! » — « De quel droit m'arrêtez-vous? dis-je alors au municipal; où prétendez-vous me conduire? «

Digitized by Google

— « Je n'ai pas de compte à te rendre, répondit Mathieu; j'ai mes ordres. » Je voulus monter dans ma chambre; Mathieu me saisit par le bras. « Reste là, me dit-il ; tu es sous ma garde. » Il ne me permit d'y aller qu'avec lui.

Je voulais emporter avec moi quelque peu de linge et des rasoirs. « Point de rasoirs, me dit le municipal ; où je vais te mener, on te rasera : je peux même t'assurer que les barbiers ne te manqueront pas. » Je compris le vrai sens des paroles de Mathieu..... Je gardai le silence, persuadé que j'allais droit à l'échafaud. J'eus à peine quitté ma chambre, que les scellés furent mis sur les deux portes, et ne furent levés qu'après la mort de Louis XVI. Descendu dans la chambre de la Reine, je rendis au Roi, avec la permission des municipaux, quelques papiers qui le concernaient. « Homme malheureux ! me dit-il le cœur navré, le peu d'argent qui vous restait, vous l'avez avancé pour moi : aujourd'hui vous partez, et vous êtes sans ressource ! » — « Sire, je n'ai besoin de rien..... » Les larmes et les sanglots me suffoquaient. Chaque personne de la Famille royale m'honora de quelque témoignage de sensibilité. Cette scène attendrissante pouvant avoir de funestes effets, je fis sur moi un nouvel effort. « Je suis prêt à vous suivre, » dis-je à mes conducteurs.

Au bas de la tour, deux gendarmes se joignirent à Mathieu. Nous montâmes dans une voiture de place, et nous partîmes. Sur le chemin que je parcourus, quel épouvantable spectacle frappa mes regards ! Les

Digitized by Google

passans fuyaient avec effroi : on fermait avec précipitation les portes, les fenêtres et les boutiques ; chacun se réfugiait dans l'endroit le plus reculé de sa demeure. J'entendais les rugissemens affreux des assassins et les cris lamentables des victimes ; des monstres couverts de sang, armés de poignards, de coutelas et de bâtons, parcouraient les rues, et montraient au peuple les trophées sanglans de leurs cruautés.

Enfin, arrivé à la place de Grève, une horreur inexprimable me saisit. La place était couverte d'un peuple immense : la plupart agitaient dans leurs mains des piques, des sabres, des fusils. Dans l'impossibilité d'avancer en voiture jusqu'à l'escalier de l'hôtel-de-ville, on me fit descendre et passer au milieu de cette multitude. « Bon ! disaient-ils, voilà du gibier de guillotine ; c'est le valet de chambre de ce Tyran. » A l'aspect de ce danger pressant, jaloux de ne pas déshonorer le sacrifice de ma vie, je demandai à Dieu de fortifier mon ame. Tout entier à cette pensée, j'entrai dans la salle de la commune : on me plaça auprès du président.

A peu de distance était Santerre. Ce commandant de la milice parisienne écoutait, d'un air capable, les plans que des gens à moitié ivres lui développaient pour arrêter les armées étrangères : d'autres proposaient de se lever en masse et de marcher à l'ennemi. Au parquet, place ordinaire du procureur de la commune, Billaud de Varennes, l'un des substituts, et Robespierre, s'agitaient, criaient, donnaient des ordres, et paraissaient très-animés. Dans cette salle et dans les pièces voisines, le tumulte était extrême.

Digitized by Google

Au milieu de ce désordre, le président demanda du silence, et me fit une première question. Avant qu'il m'eût été possible de répondre, on s'écria de toutes parts : *A l'Abbaye ! A la Force !* Dans ce moment, on y massacrait les prisonniers. Le calme rétabli, mon interrogatoire commença. Des faits, la plupart imaginaires, me furent reprochés.

« Tu as, dit l'un des municipaux, fait entrer dans la tour du Temple une malle renfermant des rubans tricolores et divers déguisemens : c'était pour faire évader la Famille royale. » — « J'ai entendu, s'écriait un autre, le Roi lui dire *quarante-cinq ;* et la Reine, *cinquante-deux.* Ces deux mots lui désignaient le prince de Poix et le traître Bouillé. » On me reprochait aussi d'avoir commandé une veste et une culotte couleur savoyard, preuve certaine d'une intelligence avec le Roi de Sardaigne. A la vérité, j'avais signé et fait viser par les commissaires de garde la demande d'un vêtement de cette espèce pour Tison. Enfin on m'accusait d'avoir remis clandestinement certaines lettres au Roi et à la Reine, et de faire usage de caractères hiéroglyphiques pour faciliter leur correspondance. Ces caractères n'étaient autre chose qu'un livre d'arithmétique. Tous les soirs, avant que Monsieur le Dauphin se couchât, je posais ce livre sur son lit, afin que le jeune Prince se préparât le matin à la leçon d'arithmétique que le Roi lui donnait

Un grief irrémissible était d'avoir chanté dans la tour l'air et les paroles, *O Richard ! ô mon Roi !* etc. Je n'avais chanté ni l'air, ni les paroles : et quand je les aurais chantés, il était trop vrai que, comme *Ri-*

Digitized by Google

chard, le Roi était abandonné ; que ses sujets les plus dévoués à sa personne et à sa cause s'étaient éloignés pour le servir ; que parmi ceux qui étaient restés auprès de lui, les uns avaient été massacrés le 10 août, les autres étaient actuellement en arrestation ou en fuite. Devais-je avoir pour les malheurs de mon Maître l'insensibilité que montraient ses persécuteurs ?

Un dernier grief était l'intérêt que la Famille royale affectait, selon eux, de me témoigner, tandis qu'à peine elle parlait aux commissaires municipaux.

A ce dernier reproche, je restai muet. Les clameurs se renouvelèrent : *A l'Abbaye ! A la Force !* Enfin la fureur contre moi fut au comble, quand Billaud de Varennes s'écria : « Ce valet, envoyé au Temple une première fois, a trahi la confiance du peuple ; il mérite une punition exemplaire. » Au même instant, un municipal se leva : « Cet homme, dit-il, tient les fils de la trame ourdie dans la tour. S'assurer de lui, le mettre au secret, en tirer tous les renseignemens qu'il peut donner, sera plus utile et plus sage que de l'envoyer à l'Abbaye ou à la Force. » Quel que fût en ce moment le motif du municipal, son observation me sauva la vie : il fut décidé de m'enfermer dans un des cachots de l'hôtel-de-ville. Remis aussitôt à la garde d'un guichetier, il me fit descendre de la salle de la commune, me fouilla, me conduisit au lieu de réclusion qui m'était destiné, ouvrit une porte de fer, et la referma sur moi.....

Depuis le 2 septembre 1792, le récit détaillé des faits qui se passèrent dans la tour du Temple, appartient à M. Cléry, qui remplaça M. Hue.

Digitized by Google

JOURNAL

DE

CE QUI S'EST PASSÉ A LA TOUR DU TEMPLE

PENDANT LA CAPTIVITÉ

DE LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE;

PAR CLÉRY, VALET DE CHAMBRE DU ROI.

J'AI servi pendant cinq mois le Roi et son auguste famille dans la tour du Temple; et, malgré la surveillance des officiers municipaux qui en étaient les gardiens, j'ai pu cependant, soit par écrit, soit par d'autres moyens, prendre quelques notes sur les principaux événemens qui se sont passés dans l'intérieur de cette prison.

En classant ces notes en forme de journal, mon intention est plutôt de fournir des matériaux à ceux qui écriront l'histoire de la fin malheureuse de l'infortuné Louis XVI, que de composer moi-même des mémoires: je n'en ai ni le talent ni la prétention.

Seul témoin continuel des traitemens injurieux qu'on a fait souffrir au Roi et à sa famille, je puis seul les écrire, et en attester l'exacte vérité : je me bornerai donc à présenter les faits dans tous leurs détails, avec simplicité, sans aucune réflexion, et sans partialité.

Digitized by Google

Quoique attaché depuis l'année 1782 à la Famille royale, et témoin, par la nature de mon service, des événemens les plus désastreux pendant le cours de la révolution, ce serait sortir de mon sujet que de les décrire : ils sont pour la plupart recueillis dans différens ouvrages. Je commencerai donc ce Journal à l'époque du 10 août 1792, jour affreux, où quelques hommes renversèrent un trône de quatorze siècles, mirent leur Roi dans les fers, et précipitèrent la France dans un abîme de malheurs.

J'étais de service auprès de Monsieur le Dauphin à l'époque du 10 août. Dès le matin du 9, l'agitation des esprits était extrême ; des groupes se formèrent dans tout Paris, et l'on apprit avec certitude aux Tuileries le plan des conjurés. Le tocsin devait sonner à minuit dans toute la ville, et les *Marseillais*, réunis aux habitans du faubourg Saint-Antoine, devaient aussitôt marcher pour assiéger le château. Retenu par mes fonctions dans l'appartement du jeune Prince et auprès de sa personne, je n'ai connu qu'en partie ce qui s'est passé à l'extérieur ; je ne rendrai compte que des événemens dont j'ai été témoin pendant cette journée, où l'on vit tant de scènes différentes, même dans le palais.

Le neuf au soir, à huit heures et demie, après avoir fait le coucher de Monsieur le Dauphin, je sortis des Tuileries pour chercher à connaître l'opinion publique. Les cours du château étaient remplies d'environ huit mille gardes nationaux de différentes sections, disposés à défendre le Roi. J'allai au Palais-Royal,

Digitized by Google

dont je trouvai presque toutes les issues fermées : des gardes nationaux y étaient sous les armes, prêts à marcher aux Tuileries pour soutenir les bataillons qui les avaient précédés ; mais une populace agitée par les factieux remplissait les rues voisines, et ses clameurs retentissaient de toutes parts.

Je rentrai au château vers onze heures, par les appartemens du Roi. Les personnes de sa cour et celles de son service s'y rassemblaient avec inquiétude. Je passai dans l'appartement de Monsieur le Dauphin, d'où un instant après j'entendis sonner le tocsin et battre la générale dans tous les quartiers de Paris. Je restai dans le salon jusqu'à cinq heures du matin avec madame de Saint-Brice, femme de chambre du jeune Prince. A six heures, le Roi descendit dans les cours du château, et passa en revue les gardes nationaux et les Suisses, qui jurèrent de le défendre. La Reine et ses enfans suivaient le Roi. On entendit dans les rangs quelques voix séditieuses : elles furent bientôt étouffées par les cris mille fois répétés de *Vive le Roi ! Vive la Nation !*

L'attaque des Tuileries ne paraissant pas encore prochaine, je sortis une seconde fois, et je suivis les quais jusqu'au Pont-Neuf. Je rencontrai partout des rassemblemens de gens armés, dont les mauvaises intentions n'étaient pas douteuses ; ils portaient des piques, des fourches, des haches, des croissans. Le bataillon des *Marseillais* marchait dans le plus grand ordre avec ses canons, mèche allumée : il invitait le peuple à le suivre, *pour l'aider*, disait-il, *à déloger*

Digitized by Google

le tyran et proclamer sa déchéance à l'assemblée nationale. Trop certain de ce qui allait se passer, mais ne consultant que mon devoir, je devançai ce bataillon, et regagnai aussitôt les Tuileries. Un corps nombreux de gardes nationaux en sortait en désordre par la porte du jardin, vis-à-vis le Pont-Royal. La douleur était peinte sur le visage de la plupart d'entre eux. Plusieurs disaient : « Nous avons juré ce matin de défendre le Roi, et au moment où il court le plus grand danger, nous l'abandonnons. » Les autres, du parti des conspirateurs, injuriaient, menaçaient leurs camarades, et les forçaient à s'éloigner. Les bons se laissèrent ainsi dominer par les séditieux; et cette faiblesse coupable, qui jusque-là avait produit tous les maux de la révolution, fut encore le commencement des malheurs de cette journée.

Après bien des tentatives pour pénétrer dans le palais, je fus reconnu par le suisse d'une des portes, et je parvins à entrer. J'allai sur-le-champ à l'appartement du Roi, et je priai quelqu'un de son service d'instruire Sa Majesté de tout ce que j'avais vu et entendu.

A sept heures, les inquiétudes augmentèrent par la lâcheté de plusieurs bataillons qui abandonnèrent successivement les Tuileries. Ceux des gardes nationaux qui restaient à leur poste, au nombre de quatre ou cinq cents, montrèrent autant de fidélité que de courage; ils furent placés indistinctement avec les Suisses dans l'intérieur du palais, aux différens escaliers, et à toutes les issues. Ces troupes avaient passé

Digitized by Google

la nuit sans prendre aucune nourriture; je m'empressai avec d'autres serviteurs du Roi de leur porter du pain et du vin, en les encourageant à ne point abandonner la Famille royale. Ce fut alors que le Roi donna le commandement de l'intérieur de son palais à MM. le maréchal de Mailly, le duc de Châtelet, le comte de Puységur, le baron de Vioménil, le comte d'Hervilly, le marquis du Pujet, etc. Les personnes de la cour et du service furent distribuées dans différentes salles, après avoir juré de défendre jusqu'à la mort la personne du Roi. Nous étions environ trois ou quatre cents, mais sans autres armes que des épées ou des pistolets.

A huit heures le danger devint plus pressant. L'assemblée législative tenait ses séances dans le bâtiment du Manège, donnant sur le jardin des Tuileries. Le Roi lui avait adressé plusieurs messages pour lui faire part de la position où il se trouvait, et l'inviter à nommer une députation qui l'aidât de ses conseils; l'assemblée, quoique l'attaque du château se préparât sous ses yeux, n'avait fait aucune réponse.

Quelques instans après, on vit entrer le département de Paris et plusieurs municipaux, ayant à leur tête Rœderer, alors procureur-général-syndic. Rœderer, sans doute d'accord avec les conjurés, engagea vivement Sa Majesté à se rendre avec sa famille à l'assemblée : il assura que le Roi ne pouvait plus compter sur la garde nationale, et que s'il restait dans son palais, ni le département ni la municipalité de Paris ne répondaient plus de sa sûreté. Le Roi l'écouta

Digitized by Google

sans émotion ; il rentra dans sa chambre avec la Reine, les ministres et un petit nombre de personnes, et bientôt après il en sortit pour se rendre avec sa famille à l'assemblée. Il était entouré d'un détachement de Suisses et de gardes nationaux. De toutes les personnes du service, Madame la princesse de Lamballe, et Madame la marquise de Tourzel, gouvernante des enfans de France, eurent seules la permission de suivre la Famille royale. Madame de Tourzel, pour que le jeune Prince ne restât pas seul, fut obligée de laisser aux Tuileries mademoiselle sa fille, âgée de dix-sept ans, au milieu des soldats. Il était alors près de neuf heures.

Forcé de rester dans les appartemens, j'attendais avec terreur la suite de la démarche du Roi ; j'étais aux fenêtres qui donnent sur le jardin. Il y avait déjà une demi-heure que la Famille royale était à l'assemblée, lorsque je vis sur la terrasse des Feuillants quatre têtes placées sur des piques, que l'on portait du côté du lieu des séances du corps législatif. Ce fut-là, je crois, le signal de l'attaque du château ; car au même instant un feu terrible de canon et de mousqueterie se fit entendre. Les balles et les boulets criblaient le palais. Le Roi n'y étant plus, chacun ne s'occupa que de sa propre sûreté ; mais toutes les issues étaient fermées, et une mort certaine nous attendait. Je cours de toutes parts ; déjà les appartemens et les escaliers étaient jonchés de morts ; je me détermine à sauter sur la terrasse par une des fenêtres de l'appartement de la Reine. Je traverse rapidement le

Digitized by Google

parterre pour gagner le Pont-Tournant. Un gros de Suisses, qui m'avait précédé, se ralliait sous les arbres. Placé entre deux feux, je revins sur mes pas pour gagner l'escalier neuf de la terrasse du bord de l'eau: je voulus sauter sur le quai, le feu continuel qui partait du Pont-Royal m'en empêcha. Je m'avançai du même côté jusqu'à la porte du jardin de Monsieur le Dauphin : là des Marseillais qui venaient de massacrer plusieurs Suisses les dépouillaient. L'un d'eux vint à moi, une épée sanglante à la main : « Comment, citoyen, me dit-il, tu es sans armes? Prends cette épée, aide-nous à tuer. » Un autre Marseillais s'en empara. J'étais en effet sans armes, et vêtu d'un simple frac; si quelque chose eût indiqué que j'étais de service au château, je n'eusse certainement pas échappé.

Quelques Suisses poursuivis se réfugièrent dans une écurie peu distante de là ; moi-même je m'y cachai : ces Suisses furent bientôt massacrés à mes côtés. Aux cris de ces malheureuses victimes, le maître de la maison, M. le Dreux accourut : je profitai de cet instant pour entrer chez lui; et sans me connaître, M. le Dreux et sa femme m'engagèrent à rester, jusqu'à ce que le danger fût passé. J'avais dans ma poche quelques lettres, des journaux à l'adresse du Prince royal, et une carte d'entrée aux Tuileries, sur laquelle étaient écrits mon nom et la nature de mon service; ces papiers auraient pu me faire reconnaître : j'eus à peine le temps de les jeter. Aussitôt une troupe armée vint visiter la maison pour s'assurer si des Suisses n'y

Digitized by Google

étaient point cachés ; M. le Dreux me dit de faire semblant de travailler à des dessins placés sur une grande table. Après une recherche inutile, ces hommes, les mains teintes de sang, s'arrêtèrent pour raconter froidement leurs assassinats. Je restai dans cet asile depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, ayant sous les yeux le spectacle des horreurs qui se commirent sur la place de Louis XV. Des hommes assassinaient, d'autres coupaient la tête des cadavres; les femmes, oubliant toute pudeur, les mutilaient, en arrachaient des lambeaux, et les portaient en triomphe.

Pendant cet intervalle; Madame de Rambaut, femme de chambre de Monsieur le Dauphin, qui n'avait échappé qu'avec peine au massacre des Tuileries, vint aussi se réfugier dans cette maison ; quelques signes que nous nous fîmes nous engagèrent au silence. Les fils de nos hôtes, qui, dans ce moment, arrivèrent de l'assemblée nationale, nous apprirent que le Roi, *suspendu de ses fonctions*, était gardé à vue avec la Famille royale dans la loge du rédacteur du Logographe, et qu'il était impossible d'approcher de sa personne.

Je résolus alors d'aller retrouver ma femme et mes enfans, dans une maison de campagne, à cinq lieues de Paris, que j'habitais depuis plus de deux ans ; mais les barrières étaient fermées, et je ne devais pas abandonner Madame de Rambaut. Nous convînmes de prendre la route de Versailles où elle demeurait : les fils de nos hôtes nous accompagnèrent. Nous traver-

Digitized by Google

sâmes le pont Louis XVI, qui était couvert de cadavres nus, déjà putréfiés par la grande chaleur; et après bien des dangers; nous sortîmes de Paris par une brèche qui n'était point gardée.

Dans la plaine de Grenelle, nous fûmes rencontrés par des paysans à cheval, qui crièrent de loin, en nous menaçant de leurs armes: « Arrête, ou la mort. » L'un d'eux, me prenant pour un garde du Roi, me coucha en joue et allait tirer sur moi, lorsqu'un autre proposa de nous conduire à la municipalité de Vaugirard. « Il y en a déjà une vingtaine, disait-il, l'abattis sera plus grand. » Arrivés à la municipalité, nos hôtes furent reconnus : le maire m'interrogea. « Pourquoi, dans le danger de la patrie, n'es-tu pas à ton poste? Pourquoi quittes-tu Paris? Cela annonce des mauvaises intentions. — Oui, oui, cria la populace; en prison; les aristocrates, en prison. — C'est précisément, répondis-je, parce que je voulais me rendre à mon poste, que vous m'avez rencontré sur la route de Versailles, où je demeure; c'est là qu'est mon poste, comme c'est ici le vôtre. » On interrogea aussi Madame de Rambaut : nos hôtes assurèrent que nous disions la vérité, et l'on nous délivra des passe-ports. Je dois rendre grâce à la Providence de n'avoir pas été conduit à la prison de Vaugirard; on venait d'y enfermer vingt-deux gardes du Roi que l'on conduisit ensuite à l'Abbaye, où ils furent massacrés le 2 septembre suivant.

De Vaugirard à Versailles, des patrouilles de gens armés nous arrêtèrent à chaque instant pour vérifier

Digitized by Google

nos passe-ports. Je conduisis Madame de Rambaut chez ses parens, et je partis aussitôt pour me rendre au sein de ma famille. La chute que j'avais faite en sautant par une fenêtre des Tuileries; la fatigue d'un voyage de douze lieues, et mes réflexions douloureuses sur les déplorables événemens qui venaient de se passer, m'accablèrent tellement que j'eus une fièvre très-forte. Je gardai le lit pendant trois jours; mais impatient de savoir le sort du Roi, je surmontai mon mal et je revins à Paris.

Le 13 au soir, j'appris à mon arrivée que la Famille royale, après avoir été retenue depuis le 10 aux Feuillans, venait d'être conduite au Temple; que le Roi avait fait choix pour son service de M. de Chamilly, son premier valet de chambre, et que M. Hue, huissier de la chambre du Roi, et destiné à la place de premier valet de chambre de Monsieur le Dauphin, devait servir ce jeune prince. Madame la princesse de Lamballe, Madame la marquise de Tourzel, et mademoiselle Pauline de Tourzel, avaient accompagné la Reine. Les dames Thibaut, Bazire, Navarre et Saint-Brice, femmes de chambre, avaient suivi les trois princesses et le jeune prince.

Je perdis alors tout espoir de continuer mes fonctions auprès de Monsieur le Dauphin, et j'allais retourner à la campagne, lorsque le sixième jour de la détention du Roi, je fus informé que l'on avait enlevé dans la nuit toutes les personnes qui étaient dans la tour auprès de la Famille royale, et qu'après les avoir interrogées au conseil de la commune de Paris, on

Digitized by Google

les avait conduites à la prison de la Force, excepté M. Hue, qui fut ramené au Temple pour servir le Roi. On chargea Pétion, alors maire de Paris, d'indiquer deux autres personnes. Instruit de ces dispositions, je résolus de tenter tous les moyens de reprendre mon service auprès du jeune prince. Je me présentai chez Pétion; il me dit que faisant partie de la maison du Roi, je n'obtiendrais pas l'agrément du conseil-général de la commune; je citai M. Hue, qui venait d'être envoyé par ce même conseil pour servir le Roi : il promit d'appuyer un mémoire que je lui remis; mais j'observai qu'il était nécessaire, avant tout, qu'il fît part au Roi de ma démarche. Deux jours après, il écrivit à Sa Majesté en ces termes :

SIRE,

« Le valet de chambre attaché au Prince royal de-
» puis son enfance demande à continuer son service
» auprès de lui; comme je crois que cette proposition
» vous sera agréable, j'ai accédé à son vœu; etc. »

Sa Majesté répondit par écrit qu'elle m'agréait pour le service de son Fils; en conséquence, je fus mené au Temple : on me fouilla, on me donna des avis sur la manière dont on prétendait que je devais me conduire; et le même jour, 26 août, à huit heures du soir, j'entrai dans la tour.

Il me serait difficile de décrire l'impression que fit sur moi la vue de cette auguste et malheureuse famille.

Digitized by Google

Ce fut la Reine qui m'adressa la parole, et après des expressions pleines de bonté : « Vous servirez mon Fils, ajouta-t-elle, et vous vous concerterez avec M. Hue pour ce qui nous regarde. » J'étais tellement oppressé, que je ne pus répondre.

Pendant le souper, la Reine et les princesses, qui depuis huit jours étaient sans leurs femmes, me demandèrent si je pourrais peigner leurs cheveux; je répondis que je ferais tout ce qui leur serait agréable. Un officier municipal s'approcha de moi, et me dit, d'un ton assez haut, d'être plus circonspect dans mes réponses. Je fus effrayé de ce début.

Les premiers huit jours que je passai au Temple, je n'eus aucune communication avec l'extérieur. M. Hue était seul chargé de recevoir et de demander les choses nécessaires pour la Famille royale, je la servais indistinctement et conjointement avec lui. Mon service auprès du Roi se bornait à le coiffer le matin, et à rouler ses cheveux le soir. Je m'aperçus que j'étais sans cesse observé par les officiers municipaux : un rien leur donnait de l'ombrage; je me tins sur mes gardes, afin d'éviter quelque imprudence qui m'aurait infailliblement perdu.

Le 3 septembre, il y eut beaucoup de fermentation autour du Temple. Le Roi et sa famille descendirent, comme à l'ordinaire, pour se promener dans le jardin; un municipal qui suivait le Roi dit à un de ses collègues : « Nous avons mal fait de consentir à les laisser promener cette après-dînée. » J'avais remarqué dès le matin l'inquiétude des commissaires, ils firent r en-

Digitized by Google

trer la Famille royale avec précipitation ; mais à peine fut-elle réunie dans la chambre de la Reine, que deux officiers municipaux qui n'étaient point de service à la tour entrèrent, et l'un d'eux, nommé *Mathieu*, ex-capucin, dit au Roi : « Vous ignorez, Monsieur, ce qui se passe : la patrie est dans le plus grand danger, l'ennemi est entré en Champagne ; le roi de Prusse marche sur Châlons : vous répondrez de tout le mal qui peut en résulter. Nous savons que nous, nos femmes, nos enfans, périrons ; mais le peuple sera vengé, vous mourrez avant nous ; cependant il en est temps encore, et vous pouvez..... — J'ai tout fait pour le peuple, répondit le Roi, je n'ai rien à me reprocher. » Ce même Mathieu dit à M. Hue : « Le conseil de la commune m'a chargé de vous mettre en état d'arrestation. — Qui, demanda le Roi. — C'est votre valet de chambre. » Le Roi voulut savoir de quel crime on l'accusait, mais il ne put rien apprendre, ce qui lui donna des inquiétudes sur son sort, et il le recommanda avec intérêt aux deux officiers municipaux. On mit les scellés, en présence de M. Hue, sur le petit cabinet qu'il occupait, et il partit à six heures du soir, après avoir passé vingt jours au Temple. En sortant, Mathieu me dit : « Prenez garde à la manière dont vous vous conduirez ; il vous en arriverait autant. »

Le Roi m'appela un instant après : il me remit des papiers que M. Hue lui avait rendus, et qui contenaient des notes de dépense. L'air inquiet des municipaux, les clameurs du peuple aux environs de la tour, agitaient cruellement son cœur. Après son cou-

Digitized by Google

cher, le Roi me dit de passer la nuit près de lui, je plaçai un lit à côté de celui de Sa Majesté.

Le 3 septembre, en habillant le Roi, Sa Majesté me demanda si j'avais appris des nouvelles de M. Hue, et si je savais quelque chose des mouvemens de Paris. Je répondis que pendant la nuit j'avais entendu dire par un municipal que le peuple se portait aux prisons, que j'allais chercher à me procurer d'autres renseignemens. « Prenez garde de vous compromettre, me dit le Roi, car alors nous resterions seuls, et je crains que leur intention ne soit de mettre près de nous des étrangers. »

A onze heures du matin, le Roi étant réuni avec sa famille dans la chambre de la Reine, un municipal me dit de monter dans celle du Roi, où je trouvai Manuel et quelques membres de la commune. Manuel me demanda ce que disait le Roi de l'enlèvement de M. Hue : je lui répondis que Sa Majesté en était inquiète. « Il ne lui arrivera rien, me dit-il, mais je suis chargé d'informer le Roi qu'il ne reviendra plus, et que le conseil le remplacera : vous pouvez l'en prévenir. » Je le priai de m'en dispenser, et j'ajoutai que le Roi désirait le voir relativement à plusieurs objets dont la Famille royale avait le plus grand besoin. Manuel se décida avec peine à descendre dans la chambre où était Sa Majesté ; il lui fit part de l'arrêté du conseil de la commune qui concernait M Huë, et la prévint qu'on enverrait une autre personne. « Je vous remercie, répondit le Roi, je me servirai du valet de chambre de mon fils, et si le conseil s'y refuse,

Digitized by Google

je me servirai moi-même; j'y suis résolu. » Le Roi lui parla ensuite des besoins de sa famille, qui manquait de linge et d'autres vêtemens. Manuel dit qu'il allait en parler au conseil, et se retira. Je lui demandai, en le reconduisant, si la fermentation continuait: il me fit craindre par ses réponses que le peuple ne se portât au Temple. « Vous vous êtes chargé d'un service difficile, ajouta-t-il, je vous exhorte au courage. »

A une heure, le Roi et sa famille témoignèrent le désir de se promener; on s'y refusa. Pendant le dîner, on entendit le bruit des tambours, et bientôt les cris de la populace. La Famille royale sortit de table avec inquiétude, et se réunit dans la chambre de la Reine. Je descendis pour dîner avec Tison et sa femme, employés au service de la tour.

Nous étions à peine assis, qu'une tête au bout d'une pique fut présentée à la croisée. La femme de Tison jeta un grand cri : les assassins crurent avoir reconnu la voix de la Reine, et nous entendîmes le rire effréné de ces barbares. Dans l'idée que Sa Majesté était encore à table, ils avaient placé la victime de manière qu'elle ne pût échapper à ses regards ; c'était la tête de Madame la princesse de Lamballe; quoique sanglante, elle n'était point défigurée : ses cheveux blonds, encore bouclés, flottaient autour de la pique. (1)

Je courus aussitôt vers le Roi. La terreur avait tellement altéré mon visage, que la Reine s'en aperçut; il était important de lui en cacher la cause, je voulais seulement avertir le Roi ou Madame Élisabeth, mais les deux municipaux étaient présens. « Pourquoi n'allez-

Digitized by Google

vous pas dîner, me dit la Reine ? — Madame, lui répondis-je, je suis indisposé. » Dans ce moment un municipal entra dans la tour, et vint parler avec mystère à ses collégues, Le Roi leur demanda si sa famille était en sûreté. « On fait courir le bruit, répondirent-ils, que vous et votre famille n'êtes plus dans la tour : on demande que vous paraissiez à la croisée, mais nous ne le souffrirons point; le peuple doit montrer plus de confiance en ses magistrats. »

Cependant les cris du dehors augmentaient : on entendit très-distinctement des injures adressées à la Reine. Un autre municipal survint, suivi de quatre hommes députés par le peuple, pour s'assurer si la Famille royale était dans la tour. L'un d'eux, en habit de garde national, portant deux épaulettes, et armé d'un grand sabre, insista pour que les prisonniers se montrassent à la fenêtre : les municipaux s'y opposèrent. Cet homme dit à la Reine, du ton le plus grossier : « On veut vous cacher la tête de la Lamballe que l'on vous apportait, pour vous faire voir comment le peuple se venge de ses tyrans; je vous conseille de paraître, si vous ne voulez pas que le peuple monte ici. » A cette menace, la Reine tomba évanouie; je volai à son secours, Madame Élisabeth m'aida à la placer sur un fauteuil : ses enfans fondaient en larmes et cherchaient par leurs caresses à la ranimer. Cet homme ne s'éloignait point; le Roi lui dit avec fermeté : « Nous nous attendons à tout, Monsieur; mais vous auriez pu vous dispenser d'apprendre à la Reine ce malheur affreux. » Il sortit alors avec ses camarades; leur but était rempli.

Digitized by Google

La reine revenue à elle, mêla ses larmes à celles de ses enfans, et passa avec la Famille royale dans la chambre de Madame Élisabeth, d'où l'on entendait moins les clameurs du peuple. Je restai un instant dans la chambre de la Reine, et regardant par la fenêtre à travers les stores, je vis une seconde fois la tête de Madame la princesse de Lamballe; celui qui la portait était monté sur des décombres des maisons que l'on abattait pour isoler la tour; un autre à côté de lui tenait au bout d'un sabre le cœur tout sanglant de cette infortunée princesse. Ils voulurent forcer la porte de la tour; un municipal, nommé *Daujon*, les harangua, et j'entendis très-distinctement qu'il leur disait : « La tête d'Antoinette ne vous appartient pas; les départemens y ont des droits; la France a confié la garde de ces grands coupables à la ville de Paris : c'est à vous de nous aider à les garder, jusqu'à ce que la justice nationale venge le peuple. » Ce ne fut qu'après une heure de résistance qu'il parvint à les faire éloigner.

Le soir de la même journée, un des commissaires me dit que la populace avait tenté de pénétrer avec la députation, et de porter dans la tour le corps nu et sanglant de Madame la princesse de Lamballe, qui avait été traîné depuis la prison de la Force jusqu'au Temple; que des municipaux, après avoir lutté contre cette populace, lui avaient opposé pour barrière un ruban tricolore attaché en travers de la principale porte d'entrée; qu'ils avaient inutilement reclamé du secours de la commune de Paris, du général Santerre et de l'assemblée nationale, pour arrêter des projets qu'on

Digitized by Google

ne dissimulait pas ; et que pendant six heures il avait été incertain si la Famille royale ne serait pas massacrée. En effet, la faction n'était pas encore toute-puissante : les chefs, quoique d'accord sur le régicide, ne l'étaient pas sur le moyen de l'exécuter, et l'assemblée désirait peut-être que d'autres mains que les siennes fussent l'instrument des conspirateurs. Une circonstance assez remarquable, c'est qu'après son récit le municipal me fit payer quarante-cinq sous qu'avait coûté le ruban aux trois couleurs.

A huit heures du soir tout était calme aux environs de la tour, mais la même tranquillité était loin de régner dans Paris, où les massacres continuèrent pendant quatre ou cinq jours. J'eus occasion, en déshabillant le Roi, de lui faire part des mouvemens que j'avais vus, et des détails que j'avais appris. Il me demanda quels étaient ceux des municipaux qui avaient montré le plus de fermeté pour défendre les jours de sa famille ; je lui citai Daujon, qui avait arrêté l'impétuosité du peuple, quoiqu'il ne fût rien moins que porté pour Sa Majesté. Ce municipal ne revint à la tour que quatre mois après ; le Roi, se souvenant de sa conduite, le remercia.

Les scènes d'horreurs dont je viens de parler ayant été suivies de quelque tranquillité, la Famille royale continua le genre de vie uniforme qu'elle avait adopté à son entrée au Temple. Pour qu'on en suive plus facilement les détails, je crois devoir placer ici une description de la petite tour où le Roi était alors renfermé.

Elle était adossée à la grande tour, sans communi-

Digitized by Google

cation intérieure, et formait un carré long flanqué de deux tourelles; dans une de ces tourelles était un petit escalier qui partait du premier étage et conduisait à une galerie sur la plate-forme; dans l'autre étaient des cabinets qui correspondaient à chaque étage de la tour.

Le corps de bâtiment avait quatre étages. Le premier était composé d'une antichambre, d'une salle à manger et d'un cabinet pris dans la tourelle, où se trouvait une bibliothèque de douze à quinze cents volumes.

Le second étage était divisé à peu-près de la même manière. La plus grande pièce servait de chambre à coucher à la Reine et à Monsieur le Dauphin; la seconde, séparée de la première par une petite antichambre fort obscure, était occupée par Madame Royale et Madame Élisabeth. Il fallait traverser cette chambre pour entrer dans le cabinet pris dans la tourelle; et ce cabinet, qui servait de garde-robe à tout ce corps de bâtiment, était commun à la Famille royale, aux officiers municipaux et aux soldats.

Le Roi demeurait au troisième étage et couchait dans la grande pièce. Le cabinet pris dans la tourelle lui servait de cabinet de lecture. A côté était une cuisine, séparée de la chambre du Roi par une petite pièce obscure qu'avaient habitée MM. de Chamilly et Hue, et sur laquelle étaient les scellés. Le quatrième étage était fermé. Il y avait au rez-de-chaussée des cuisines dont on ne fit aucun usage.

Le Roi se levait ordinairement à six heures du

Digitized by Google

matin : il se rasait lui-même; je le coiffais et l'habillais. Il passait aussitôt dans son cabinet de lecture. Cette pièce étant très-petite, le municipal restait dans la chambre à coucher, la porte entrouverte, afin d'avoir toujours les yeux sur le Roi. Sa Majesté priait à genoux pendant cinq à six minutes, et lisait ensuite jusqu'à neuf heures. Dans cet intervalle, après avoir fait sa chambre et préparé la table pour le déjeuner, je descendais chez la Reine : elle n'ouvrait sa porte qu'à mon arrivée, afin d'empêcher que le municipal n'entrât chez elle. Je faisais la toilette du jeune Prince; j'arrangeais les cheveux de la Reine, et j'allais pour le même service dans la chambre de Madame Royale et de Madame Elisabeth. Ce moment de la toilette était un de ceux où je pouvais instruire la Reine et les Princesses de ce que j'avais appris. Un signe indiquait que j'avais quelque chose à leur dire, et l'une d'elles causant avec l'officier municipal détournait son attention.

A neuf heures, la Reine, ses enfans et Madame Élisabeth montaient dans la chambre du Roi pour le déjeûner, après les avoir servis, je faisais les chambres de la Reine et des Princesses; Tison et sa femme ne m'aidaient que dans ces sortes d'occupations. Ce n'était pas pour le service seulement qu'on les avait placés dans la tour : un rôle plus important leur avait été confié; c'était d'observer tout ce qui aurait pu échapper à la surveillance des municipaux, et de dénoncer les municipaux eux-mêmes. Des crimes à commettre entraient aussi sans doute dans le plan de ceux

Digitized by Google

qui les avaient choisis ; car la femme Tison, qui paraissait alors d'un caractère assez doux, mais qui tremblait devant son mari, s'est fait ensuite connaître par une infâme dénonciation contre la Reine, à la suite de laquelle elle est tombée dans des accès de folie; et Tison, ancien commis aux barrières, était un vieillard d'un caractère dur et méchant, incapable d'aucun mouvement de pitié, et étranger à tout sentiment d'humanité. A côté de ce qu'il y avait de plus vertueux sur la terre, les conspirateurs avaient voulu placer ce qu'ils avaient trouvé de plus vil!

A dix heures, le Roi descendait avec sa famille dans la chambre de la Reine et y passait la journée. Il s'occupait de l'éducation de son fils, lui faisait réciter quelques passages de Corneille et de Racine, lui donnait des leçons de géographie, et l'exerçait à laver des cartes. L'intelligence prématurée du jeune prince répondait parfaitement aux tendres soins du Roi. Sa mémoire était si heureuse, que sur une carte couverte d'une feuille de papier, il indiquait les départemens, les districts, les villes et le cours des rivières : c'était la nouvelle géographie de la France que le Roi lui montrait. La Reine, de son côté, s'occupait de l'instruction de sa fille, et ses différentes leçons duraient jusqu'à onze heures. Le reste de la matinée se passait à coudre, à tricoter, ou à travailler de la tapisserie. A midi, les trois Princesses se rendaient dans la chambre de Madame Élisabeth pour quitter leur robe du matin; aucun municipal n'entrait avec elles.

A une heure, lorsque le temps était beau, on faisait

Digitized by Google

descendre la Famille royale dans le jardin ; quatre officiers municipaux et un chef de légion de la garde nationale l'accompagnaient. Comme il y avait quantité d'ouvriers dans le Temple, employés aux démolitions des maisons et aux constructions des nouveaux murs, on ne donnait pour promenade qu'une partie de l'allée des maronniers : il m'était aussi permis de participer à ces promenades, pendant lesquelles je faisais jouer le jeune Prince, soit au ballon, au palet, à la course, soit à d'autres jeux d'exercice.

A deux heures, on remontait dans la tour, où je servais le dîner ; et tous les jours à la même heure, Santerre, brasseur de bière, commandant général de la garde nationale de Paris, venait au Temple accompagné de deux aides-de-camp. Il visitait exactement les différentes pièces. Quelquefois le Roi lui adressait la parole, la Reine jamais. Après le repas, la Famille royale se rendait dans la chambre de la Reine; Leurs Majestés faisaient ordinairement une partie de piquet ou de trictrac. C'était pendant ce temps que je dînais.

A quatre heures, le Roi prenait quelques instans de repos, les princesses autour de lui, chacune un livre à la main : le plus grand silence régnait pendant ce sommeil. Quel spectacle ! un Roi poursuivi par la haine et la calomnie, tombé du trône dans les fers, mais soutenu par sa conscience, et dormant paisiblement du sommeil du juste !..... Son épouse, ses enfans, sa sœur, contemplant avec respect ses traits augustes, dont le mal leur semblait encore augmenter la sérénité, et sur lesquels on pouvait lire d'avance le bon-

Digitized by Google

heur dont il jouit aujourd'hui!..... Non, ce spectacle ne s'effacera jamais de mon souvenir.

Au réveil du Roi, on reprenait la conversation; ce prince me faisait asseoir auprès de lui. Je donnais sous ses yeux des leçons d'écriture à son Fils; et d'après ses indications, je copiais des exemples dans les œuvres de Montesquieu et d'autres auteurs célèbres. Après cette leçon, je conduisais le jeune Prince dans la chambre de Madame Elisabeth, où je le faisais jouer à la balle et au volant.

A la fin du jour, la Famille royale se plaçait autour d'une table; la Reine faisait à haute voix une lecture de livres d'histoire ou de quelques ouvrages bien choisis, propres à instruire et à amuser ses enfans, mais dans lesquels des rapprochemens imprévus avec sa situation se présentaient souvent et donnaient lieu à des idées bien douloureuses. Madame Elisabeth lisait à son tour, et cette lecture durait jusqu'à huit heures. Je servais ensuite le souper du jeune Prince dans la chambre de Madame Elisabeth : la Famille royale y assistait; le Roi se plaisait à y donner quelque distraction à ses enfans, en leur faisant deviner des énigmes tirées d'une collection de Mercures de France qu'il avait trouvée dans la bibliothèque.

Après le souper de Monsieur le Dauphin, je le déshabillais; c'était la Reine qui lui faisait réciter ses prières; il en faisait une particulière pour Madame la princesse de Lamballe; et par une autre, il demandait à Dieu de protéger les jours de Madame la marquise de Tourzel, sa gouvernante. Lorsque les municipaux

Digitized by Google

étaient trop près, ce jeune Prince avait de lui-même la précaution de dire ces deux dernières prières à voix basse. Je le faisais passer ensuite dans le cabinet ; et si j'avais quelque chose à apprendre à la Reine, je saisissais cet instant. Je l'instruisais du contenu des journaux : on n'en laissait arriver aucun dans la tour; mais un crieur envoyé exprès venait tous les soirs à sept heures, s'approchait près du mur du côté de la rotonde dans l'enclos du Temple, et criait, à plusieurs reprises, le précis de tout ce qui s'était passé à l'assemblée nationale, à la commune et aux armées. C'était dans le cabinet du Roi que je me plaçais pour l'écouter; et là, dans le silence, il m'était facile de retenir tout ce que j'entendais.

A neuf heures le Roi soupait. La Reine et Madame Élisabeth restaient alternativement auprès de Monsieur le Dauphin pendant ce repas : je leur portais ce qu'elles désiraient du souper ; c'était encore un des instans où je pouvais leur parler sans témoins.

Après le souper, le Roi remontait un instant dans la chambre de la Reine, lui donnait la main en signe d'adieu, ainsi qu'à sa sœur, et recevait les embrassemens de ses enfans ; il allait dans sa chambre, se retirait dans son cabinet, et y lisait jusqu'à minuit. La Reine et les princesses se renfermaient chez elles. Un des municipaux restait dans une petite pièce qui séparait leurs chambres, et y passait la nuit ; l'autre suivait Sa Majesté.

Je plaçais alors mon lit près de celui du Roi ; mais Sa Majesté attendait pour se coucher que le nouveau

Digitized by Google

municipal fût monté, afin de savoir qui il était; et si elle ne l'avait pas encore vu, elle me chargeait de demander son nom. Les municipaux étaient relevés à onze heures du matin, à cinq heures du soir et à minuit. Ce genre de vie dura tout le temps que le Roi resta dans la petite tour, jusqu'au 30 de septembre.

Je reprends l'ordre des faits. Le 4 septembre, le secrétaire de Pétion vint à la tour pour remettre au Roi une somme de deux mille livres en assignats : il exigea du Roi une quittance. Sa Majesté lui recommanda de remettre à M. Hue une somme de cinq cents vingt-six livres qu'il avait avancée pour son service; il le lui promit. Cette somme de deux mille livres est la seule qui ait été payée, quoique l'assemblée législative eût destiné cinq cent mille livres aux dépenses de Sa Majesté dans la tour du Temple, mais avant qu'elle eût prévu sans doute les véritables projets de ses chefs, ou qu'elle eût osé s'y associer.

Deux jours après, Madame Elisabeth me fit rassembler quelques petits effets appartenants à la princesse de Lamballe, qu'elle avait laissés à la tour lorsqu'elle en fut enlevée. J'en fis un paquet que j'adressai avec une lettre à sa première femme de chambre. J'ai su depuis que ni le paquet ni la lettre ne lui étaient parvenus.

A cette époque, le caractère de la plupart des municipaux qu'on choisissait pour venir au Temple indiquait de quelle espèce d'hommes on s'était servi pour la révolution du 10 août, et pour les massacres du 2 septembre.

Digitized by Google

Un municipal, nommé *James*, maître de langue anglaise, voulut un jour suivre le Roi dans son cabinet de lecture, et s'assit à côté de lui. Le Roi lui dit d'un ton modéré que ses collègues le laissaient toujours seul, que la porte restant ouverte il ne pouvait échapper à ses regards, mais que la pièce était trop petite pour y rester deux. James insista d'une manière dure et grossière ; le Roi fut forcé de céder : il renonça pour ce jour-là à sa lecture, et rentra dans sa chambre, où ce municipal continua de l'obséder par la plus tyrannique surveillance.

Un jour à son lever, le Roi prenant le commissaire de garde pour celui de la veille, et lui témoignant avec intérêt qu'il était fâché qu'on eût oublié de le relever, ce municipal ne répondit à ce mouvement de sensibilité du Roi que par des injures. « Je viens ici, dit-il, pour examiner votre conduite, et non pour que vous vous occupiez de la mienne. » Et s'avançant près de Sa Majesté, le chapeau sur la tête : « Personne, et vous moins qu'un autre, n'a le droit de s'en mêler. » Il fut insolent le reste de la journée. J'ai su depuis qu'il s'appelait *Meunier*.

Un autre commissaire, nommé *Le Clerc*, médecin de profession, se trouva dans la chambre de la Reine au moment où je donnais une leçon d'écriture au jeune Prince ; il affecta d'interrompre ce travail, pour disserter sur l'éducation républicaine qu'il fallait donner à Monsieur le Dauphin : il voulait substituer à ses lectures celle des ouvrages les plus révolutionnaires.

Un quatrième était présent à une lecture que la

Digitized by Google

Reine faisait à ses enfans : elle lisait un volume de l'histoire de France, à l'époque où le connétable de Bourbon prit les armes contre la France ; il prétendit que la Reine, par cet exemple, voulait inspirer à son Fils des sentimens de vengeance contre sa patrie, et il en fit une dénonciation formelle au conseil ; j'en prévins la Reine, qui, dans la suite, choisit ses lectures de manière qu'on ne pût calomnier ses intentions.

Le nommé *Simon*, cordonnier et officier municipal, était un des six commissaires chargés d'inspecter les travaux et les dépenses du Temple ; mais il était le seul qui, sous le prétexte de bien remplir sa place, ne quittait point la tour. Cet homme ne paraissait jamais devant la Famille royale sans affecter la plus basse insolence ; souvent il me disait, assez près du Roi pour en être entendu : « Cléry, demande à Capet s'il a besoin de quelque chose, pour que je n'aie pas la peine de remonter une seconde fois. » J'étais forcé de répondre : « Il n'a besoin de rien. » C'est ce même *Simon* qui, dans la suite, fut placé près du jeune Louis, et qui, par une barbarie calculée, rendit cet intéressant enfant si malheureux. Il y a lieu de croire qu'il fut l'instrument de ceux qui abrégèrent ses jours.

Pour apprendre à calculer à ce jeune prince, j'avais fait une table de multiplication, d'après les ordres de la Reine. Un municipal prétendit qu'elle montrait à son fils à parler en chiffres ; et il fallut renoncer aux leçons d'arithmétique.

La même chose arriva pour des tapisseries auxquelles la Reine et les princesses travaillaient dans les pre-

Digitized by Google

miers jours de leur détention. Quelques dossiers de chaise étant finis, la Reine m'ordonna de les envoyer à Madame la duchesse de Sérent; les municipaux, à qui j'en demandai la permission, crurent que les dessins représentaient des hiéroglyphes destinés à correspondre avec le dehors; en conséquence, ils prirent un arrêté par lequel il fut défendu de laisser sortir de la tour les ouvrages des princesses.

Quelques-uns des commissaires ne parlaient jamais du Roi, du jeune prince et des princesses, sans joindre à leurs noms les épithètes les plus injurieuses. Un municipal, nommé *Turlot*, dit un jour devant moi: « Si le bourreau ne guillotinait pas cette s..... famille, je la guillotinerais moi-même. »

Le Roi et sa famille, en sortant pour la promenade, devaient passer devant un grand nombre de sentinelles, dont plusieurs, même à cette époque, étaient placées dans l'intérieur de la petite tour. Les factionnaires présentaient les armes aux municipaux et aux chefs de légion; mais quand le Roi arrivait près d'eux, ils posaient l'arme au pied, ou la renversaient avec affectation.

Un de ces factionnaires de l'intérieur écrivit un jour sur la porte de la chambre du Roi et en dedans : « *La guillotine est permanente, et attend le tyran Louis XVI.* » Le Roi lut ces paroles, je fis un mouvement pour les effacer, Sa Majesté s'y opposa.

Un des portiers de la tour, nommé *Rocher*, d'une horrible figure, vêtu en sapeur, avec de longues moustaches, un bonnet de poil noir sur la tête, un large

Digitized by Google

sabre et une ceinture à laquelle pendait un trousseau de grosses clefs, se présentait à la porte lorsque le Roi voulait sortir ; il ne l'ouvrait qu'au moment où Sa Majesté était près de lui ; et sous prétexte de choisir dans ce grand nombre de clefs, qu'il agitait avec un bruit épouvantable, il faisait attendre avec affectation la Famille royale, et tirait les verrous avec fracas. Il descendait ensuite précipitamment, se plaçait à côté de la dernière porte, une longue pipe à la bouche, et à chaque personne de la Famille royale qui sortait, il soufflait de la fumée de tabac, surtout devant les princesses. Quelques gardes nationaux qui s'amusaient de ces insolences se rassemblaient près de lui, riaient aux éclats à chaque bouffée de fumée, et se permettaient les propos les plus grossiers; quelques-uns mêmes, pour jouir plus à leur aise de ce spectacle, apportaient des chaises du corps-de-garde, s'y tenaient assis, et obstruaient le passage déjà fort étroit.

Pendant la promenade, les canonniers se rassemblaient pour danser, et chantaient des chansons toujours révolutionnaires, quelquefois obscènes.

Lorsque la Famille royale remontait dans la tour, elle essuyait les mêmes injures ; souvent on couvrait les murs des apostrophes les plus indécentes, écrites en assez gros caractères pour ne pas échapper à ses regards. On y lisait : « *Madame Veto la dansera..... Nous saurons mettre le gros cochon au régime..... A bas le cordon rouge..... Il faut étrangler les petits louveteaux, etc.* » On crayonnait tantôt une potence, où était suspendue une figure, sous les pieds de laquelle

Digitized by Google

était écrit : « *Louis prenant un bain d'air* » ; tantôt une guillotine, avec ces mots : « *Louis crachant dans le sac*, etc. »

On changeait ainsi en supplice cette courte promenade que l'on accordait à la Famille royale. Le Roi et la Reine auraient pu s'y dérober en restant dans la tour ; mais leurs enfans, objets de leur sensibilité, avaient besoin de prendre l'air ; c'était pour eux que Leurs Majestés supportaient chaque jour sans se plaindre ces milliers d'outrages.

Quelques témoignages cependant ou de fidélité ou d'attendrissement vinrent quelquefois adoucir l'horreur de ces persécutions, et furent d'autant plus remarqués qu'ils étaient plus rares.

Un factionnaire montait la garde à la porte de la chambre de la Reine : c'était un habitant des faubourgs, vêtu avec propreté, quoiqu'en habit de paysan. J'étais seul dans la première chambre, occupé à lire, il me considérait avec attention, et paraissait très-ému, je passe devant lui, il me présente les armes, et me dit d'une voix tremblante : « Vous ne pouvez pas sortir. — Pourquoi ? — Ma consigne m'ordonne d'avoir les yeux sur vous. — Vous vous trompez, lui dis-je. — Quoi ! Monsieur, vous n'êtes pas le Roi ? — Vous ne le connaissez donc pas ? — Jamais je ne l'ai vu, Monsieur, et je voudrais bien le voir ailleurs qu'ici. — Parlez bas : je vais entrer dans cette chambre, j'en laisserai la porte à demi ouverte, et vous verrez le Roi : il est assis près de la croisée, un livre à la main. » Je fis part à la Reine du désir de ce fac-

Digitized by Google

tionnaire, et le Roi, qu'elle en instruisit, eut la bonté de se promener d'une chambre à l'autre pour passer devant lui. Je m'approchai de nouveau de ce factionnaire : « Ah! monsieur, me dit-il, que le Roi est bon, comme il aime ses enfans! » Il était si attendri, qu'à peine il pouvait parler. « Non, continua-t-il, en se frappant la poitrine, je ne peux croire qu'il nous ait fait tant de mal. » Je craignis que son extrême agitation ne le compromit, et je le quittai.

Un autre factionnaire placé au bout de l'allée qui servait de promenade, encore fort jeune et d'une figure intéressante, exprimait, par ses regards, le désir de donner quelques renseignemens à la Famille royale. Madame Élisabeth, dans un second tour de promenade, s'en approcha pour voir s'il lui parlerait; soit crainte, soit respect, il ne l'osa point; mais quelques larmes roulèrent dans ses yeux, et il fit un signe pour indiquer qu'il avait déposé près de lui un papier dans les décombres : je me mis à le chercher, en feignant de choisir des palets pour le jeune Prince; mais les officiers municipaux me firent retirer, et me défendirent d'approcher désormais des sentinelles; j'ai toujours ignoré les intentions de ce jeune homme.

Cette heure de la promenade offrait encore à la Famille royale un genre de spectacle qui déchirait souvent sa sensibilité. Un grand nombre de sujets fidèles profitaient chaque jour de ce court instant pour voir leur Reine et leur Roi, en se plaçant aux fenêtres des maisons situées autour du jardin du Temple, et il était impossible de se tromper sur leurs sentimens et

Digitized by Google

sur leurs vœux. Je crus une fois reconnaître Madame la marquise de Tourzel, et j'en jugeai surtout par son extrême attention à suivre des yeux tous les mouvemens du jeune Prince, lorsqu'il s'écartait de ses augustes parens. Je fis part de cette observation à Madame Élisabeth. Au nom de Madame de Tourzel, cette princesse, qui la croyait une des victimes du 2 septembre, ne put retenir ses larmes. « Quoi! dit-elle, elle vivrait encore! »

Le lendemain, je trouvai moyen de prendre des renseignemens; Madame la marquise de Tourzel était dans une de ses terres. J'appris aussi que Madame la princesse de Tarente et Madame la marquise de la Roche-Aimon, qui, le 10 août, au moment de l'attaque, s'étaient trouvées dans le château des Tuileries, avaient échappé aux assassins. La sûreté de ces personnes, dont le dévoûment s'était manifesté en tant d'occasions, donna quelques instans de consolation à la Famille royale; mais elle apprit bientôt l'affreuse nouvelle que les prisonniers de la haute-cour d'Orléans avaient été massacrés le 9 septembre à Versailles. Le Roi fut accablé de douleur de la fin malheureuse de M. le duc de Brissac, qui ne l'avait pas quitté un seul jour depuis le commencement de la révolution. Sa Majesté regretta beaucoup aussi M. de Lessart et les deux intéressantes victimes de leur attachement à sa personne et à leur patrie.

Le 21 septembre, à quatre heures du soir, le nommé *Lubin*, municipal, vint, entouré de gendarmes à cheval et d'une nombreuse populace, faire une procla-

Digitized by Google

mation devant la tour. Les trompettes sonnèrent, et il se fit un grand silence. Ce Lubin avait une voix de stentor. La Famille royale put entendre distinctement la proclamation de l'abolition de la royauté, et de l'établissement d'une république. Hébert, si connu sous le nom de père Duchesne, et Destournelles, depuis ministre des contributions publiques, se trouvaient de garde auprès de la Famille royale : ils étaient assis dans ce moment près de la porte, et fixaient le Roi avec un sourire perfide : ce prince s'en aperçut, il tenait un livre à la main, et continua de le lire; aucune altération ne parut sur son visage. La Reine montra la même fermeté; pas un mot, pas un mouvement qui pussent accroître la jouissance de ces deux hommes. La proclamation finie, les trompettes sonnèrent de nouveau. Je me mis à une fenêtre; aussitôt les regards du peuple se tournèrent vers moi; on me prit pour Louis XVI : je fus accablé d'injures. Les gendarmes me firent des signes menaçans avec leurs sabres, et je fus obligé de me retirer pour faire cesser le tumulte.

Le même soir, je fis part au Roi du besoin qu'avait son fils de rideaux et de couvertures pour son lit, le froid commençant à se faire sentir. Le Roi me dit d'en écrire la demande et la signa. Je m'étais servi des mêmes expressions que j'avais employées jusqu'alors : « *Le Roi demande pour son fils*, etc.... Vous êtes bien osé, me dit Destournelles, de vous servir ainsi d'un titre aboli par la volonté du peuple, comme vous venez de l'entendre. » Je lui observai que j'avais en-

Digitized by Google

tendu une proclamation, mais que je n'en savais pas l'objet. C'est, me dit-il, l'abolition de la royauté, et vous pouvez dire à Monsieur (en me montrant le Roi) de cesser de prendre un titre que le peuple ne reconnaît plus. — Je ne puis, lui répondis-je, changer ce billet qui est déjà signé, le Roi m'en demanderait la cause, et ce n'est pas à moi à la lui apprendre. — Vous ferez ce que vous voudrez, me répliqua-t-il, mais je ne certifierai pas votre demande. » Le lendemain Madame Élisabeth m'ordonna d'écrire, à l'avenir, pour ces sortes d'objets, de la manière suivante : « *Il est nécessaire pour le service de Louis XVI..... de Marie-Antoinette..... de Louis-Charles..... de Marie-Thérèse..... de Marie-Élisabeth*, etc..... »

Jusqu'alors j'avais été forcé de répéter souvent ces demandes. Le peu de linge qu'avaient le Roi et la Reine leur avait été prêté par des personnes de la cour (*), pendant le temps qu'ils étaient restés aux Feuillans. On n'avait pu s'en procurer du château des Tuileries, où, dans la journée du 10 août, tout avait été livré au pillage. La Famille royale manquait surtout de vêtemens : les Princesses les raccommodaient chaque jour ; et souvent Madame Elisabeth, pour recoudre ceux du Roi, était obligée d'attendre qu'il fût couché :

(*) La comtesse de *Sutherland*, ambassadrice d'Angleterre en France, trouva le moyen de faire parvenir à la Reine du linge et d'autres effets pour le jeune Prince. La Reine m'ordonna dans la suite de renvoyer à lady *Sutherland* les effets qui lui appartenaient, et de lui écrire de sa part pour la remercier. (La Reine, à cette époque, était privée de papier et d'encre.) Les municipaux s'opposèrent à cet envoi, et gardèrent le linge et les effets.

Digitized by Google

j'obtins cependant, après beaucoup d'instances, qu'on fît un peu de linge neuf; mais les ouvriers l'ayant marqué de lettres *couronnées*, les municipaux exigèrent que les Princesses ôtassent les couronnes : il fallut obéir.

Le 26 septembre, j'appris par un municipal qu'on se proposait de séparer le Roi de sa famille, et que l'appartement qu'on lui destinait dans la grande tour serait bientôt prêt. Ce ne fut pas sans beaucoup de précaution que j'annonçai au Roi cette nouvelle tyrannie; je lui témoignai combien il m'en avait coûté pour l'affliger. « Vous ne pouvez me donner une plus grande preuve d'attachement, me dit Sa Majesté : j'exige de votre zèle de ne me rien cacher, je m'attends à tout; tâchez de savoir le jour de cette pénible séparation, et de m'en instruire. »

Le 29 septembre, à dix heures du matin, cinq ou six municipaux entrèrent dans la chambre de la Reine où était la Famille royale. L'un d'eux, nommé *Charbonier*, fit lecture au Roi d'un arrêté du conseil de la commune qui ordonnait « d'enlever papier, encre, plumes, crayons, et même les papiers écrits, tant sur la personne des détenus que dans leurs chambres, ainsi qu'au valet de chambre et autres personnes du service de la tour. — Et lorsque vous aurez besoin de quelque chose, ajouta-t-il, Cléry descendra et écrira vos demandes sur un registre qui restera dans la salle du conseil. » Le Roi et sa famille, sans faire la moindre observation, se fouillèrent, donnèrent leurs papiers, crayons, nécessaires de poche, etc. Les com-

Digitized by Google

missaires visitèrent ensuite les chambres, les armoires, et emportèrent les objets désignés par l'arrêté. Je sus alors, par un municipal de la députation, que le soir même le Roi serait transféré dans la grande tour; je trouvai le moyen d'en faire avertir Sa Majesté par Madame Élisabeth.

En effet; après le souper, comme le Roi quittait la chambre de la Reine pour remonter dans la sienne, un municipal lui dit d'attendre, le conseil ayant quelque chose à lui communiquer. Un quart d'heure après, les six municipaux qui le matin avaient enlevé les papiers entrèrent, et firent lecture au Roi d'un second arrêté de la commune, qui ordonnait sa translation dans la grande tour. Quoique instruit de cet événement, le Roi en fut de nouveau très-vivement affecté; sa famille désolée cherchait à lire dans les yeux des commissaires jusqu'où devaient s'étendre leurs projets; ce fut en la laissant dans les plus vives alarmes que le Roi reçut ses adieux : et cette séparation, qui annonçait déjà tant d'autres malheurs, fut un des momens les plus cruels que Leurs Majestés eussent encore passés au Temple. Je suivis le Roi dans sa nouvelle prison.

L'appartement du Roi dans la grande tour n'était point achevé, il n'y avait qu'un seul lit et aucun meuble, les peintres et les colleurs y travaillaient encore, ce qui causait une odeur insupportable, et je craignis que Sa Majesté n'en fût incommodée. On me destinait pour logement une chambre très-éloignée de celle du Roi; j'insistai fortement pour en être rapproché. Je

Digitized by Google

passai la première nuit sur une chaise auprès de Sa Majesté ; le lendemain le Roi n'obtint qu'avec beaucoup de difficulté qu'on me donnât une chambre à côté de la sienne.

Après le lever de Sa Majesté, je voulus me rendre dans la petite tour pour habiller le jeune Prince ; les municipaux s'y refusèrent. L'un d'eux, nommé *Véron*, me dit : « Vous n'aurez plus de communication avec les prisonniers, votre maître non plus ; il ne doit pas même revoir ses enfans. »

A neuf heures, le Roi demanda qu'on le conduisit vers sa famille. « Nous n'avons point d'ordres pour cela, dirent les commissaires. » Sa Majesté leur fit quelques observations : ils ne répondirent pas.

Une demi-heure après, deux municipaux entrèrent, suivis d'un garçon servant, qui apportait au Roi un morceau de pain et une carafe de limonade, pour son déjeûner. Le Roi leur témoigna le désir de diner avec sa famille ; ils répondirent qu'ils prendraient les ordres de la commune. « Mais, ajouta le Roi, mon valet de chambre peut descendre ; c'est lui qui a soin de mon fils, et rien n'empêche qu'il ne continue de le servir. — Cela ne dépend pas de nous, dirent les commissaires », et ils se retirèrent.

J'étais alors dans un coin de la chambre, accablé de douleur et livré aux réflexions les plus déchirantes sur le sort de cette auguste famille. D'un côté, je voyais les souffrances de mon maître ; de l'autre, je me représentais le jeune Prince abandonné peut-être à d'autres mains. On avait déjà parlé de le séparer de

Digitized by Google

Leurs Majestés ; et quelles nouvelles souffrances cet enlèvement ne causerait-il pas à la Reine.

J'étais occupé de ces affligeantes idées, lorsque le Roi vint à moi, tenant à la main le pain qu'on lui avait apporté ; il m'en présenta la moitié, et me dit : « Il paraît qu'on a oublié votre déjeûner, prenez ceci, j'ai assez du reste. » Je refusai, mais il insista. Je ne pus retenir mes larmes ; le Roi s'en aperçut, et laissa couler les siennes.

A dix heures, d'autres municipaux amenèrent les ouvriers pour continuer les travaux de l'appartement. Un de ces municipaux dit au Roi qu'il venait d'assister au déjeûner de sa famille, et qu'elle était en bonne santé. « Je vous remercie, répondit le Roi ; je vous prie de lui donner de mes nouvelles, et de lui dire que je me porte bien. Ne pourrais-je pas, ajouta-t-il, avoir quelques livres que j'ai laissés dans la chambre de la Reine ? Vous me feriez plaisir de me les envoyer, car je n'ai rien à lire. » Sa Majesté indiqua les livres qu'elle désirait. Ce municipal consentit à la demande du Roi ; mais ne sachant pas lire, il me proposa de l'accompagner. Je me félicitai de l'ignorance de cet homme, et je bénis la Providence de m'avoir ménagé ce moment de consolation. Le Roi me chargea de quelques ordres, ses yeux me dirent le reste.

Je trouvai la Reine dans sa chambre, entourée de ses enfans et de Madame Élisabeth : ils pleuraient tous, et leur douleur augmenta à ma vue. Ils me firent mille questions sur le Roi, auxquelles je ne pus répondre qu'avec réserve. La Reine, s'adressant aux municipaux

Digitized by Google

qui m'avaient accompagné, renouvela vivement la demande d'être avec le Roi, au moins pendant quelques instans du jour, et à l'heure des repas. Ce n'étaient plus des plaintes ni des larmes, c'étaient des cris de douleur.... « Eh bien ! ils dîneront ensemble aujourd'hui, dit un officier municipal ; mais comme notre conduite est subordonnée aux arrêtés de la commune, nous ferons demain ce qu'elle prescrira. » Ses collègues y consentirent.

A la seule idée de se trouver encore avec le Roi, un sentiment qui tenait presque de la joie vint soulager cette malheureuse famille. La Reine tenant ses enfans dans ses bras, Madame Élisabeth les mains élevées vers le ciel, remerciaient Dieu de ce bonheur inattendu, et offraient le spectacle le plus touchant. Quelques municipaux ne purent retenir leurs larmes (ce sont les seules que je leur aie vu répandre dans cet affreux séjour.) L'un d'eux, le cordonnier *Simon*, dit assez haut : « Je crois que ces b..... de femmes me feraient pleurer », et s'adressant ensuite à la Reine : « Lorsque vous assassiniez le peuple, le 10 août, vous ne pleuriez point. — Le peuple est bien trompé sur nos sentimens, répondit la Reine. »

Je pris ensuite les livres que le Roi m'avait demandés, et les lui portai. Les municipaux entrèrent avec moi, pour annoncer à Sa Majesté qu'elle verrait sa famille. Je dis à ces commissaires que je pouvais sans doute continuer de servir le jeune Prince et les Princesses ; ils y consentirent. J'eus ainsi occasion d'apprendre à la Reine ce qui s'était passé, et tout ce qu'avait souffert le Roi depuis qu'il l'avait quittée.

Digitized by Google

On servit le dîner chez le Roi, où sa famille se rendit; et par les sentimens qu'elle fit éclater, on peut juger des craintes qui l'avaient agitée. On n'entendit plus parler de l'arrêté de la commune, et la Famille royale continua de se réunir aux heures des repas, ainsi qu'à la promenade.

Après le dîner, on fit voir à la Reine l'appartement qu'on lui préparait au-dessus de celui du Roi : elle sollicita les ouvriers d'achever promptement; mais ils n'eurent fini qu'au bout de trois semaines.

Dans cet intervalle, je continuai mon service tant auprès de Leurs Majestés qu'auprès du jeune Prince et des Princesses; leurs occupations furent à peu près les mêmes. Les soins que le Roi donnait à l'éducation de son fils n'éprouvèrent aucune interruption : mais ce séjour de la Famille royale dans deux tours séparées, en rendant la surveillance des municipaux plus difficile, la rendait aussi plus inquiète. Le nombre des commissaires était augmenté, et leur défiance me laissait bien peu de moyens pour être instruit de ce qui se passait au dehors. Voici ceux dont je fis usage :

Sous le prétexte de me faire apporter du linge et d'autres objets nécessaires, j'obtins la permission que ma femme vînt au Temple une fois la semaine; elle était toujours accompagnée d'une dame de ses amies, qui passait pour une de ses parentes. Personne n'a prouvé plus d'attachement que cette dame à la Famille royale, par les démarches qu'elle a faites et les risques qu'elle a courus en plusieurs occasions. A leur arrivée, on me faisait descendre dans la chambre du

Digitized by Google

conseil; mais je ne pouvais leur parler qu'en présence des municipaux. Nous étions observés de près, et les premières visites ne remplirent pas mon but. Je leur fis alors comprendre de ne venir qu'à une heure de l'après-midi : c'était le moment de la promenade, pendant laquelle la plupart des officiers municipaux suivaient la Famille royale; il n'en restait qu'un dans la chambre du conseil, et lorsque c'était un homme honnête, il nous laissait un peu plus de liberté, sans cependant nous perdre de vue.

Ayant ainsi la facilité de parler sans être entendu je leur demandais des nouvelles des personnes à qui la Famille royale prenait intérêt, et je m'informais de ce qui se passait à la convention. C'était ma femme qui avait engagé le crieur dont j'ai déjà parlé à venir chaque jour se placer près des murs du Temple, et à crier à plusieurs reprises le précis des journaux.

Je joignais à ces notions ce que je pouvais apprendre de quelques municipaux, et surtout d'un serviteur très-fidèle, nommé *Turgi*, garçon servant de la bouche du Roi, qui, par attachement pour Sa Majesté, avait trouvé le moyen de se faire employer au Temple, avec deux de ses camarades, Marchand et Chrétien. Ils apportaient dans la tour les repas de la Famille royale, préparés dans une cuisine assez éloignée; ils étaient en outre chargés des commissions d'approvisionnemens; et Turgi, qui partageait avec eux cet emploi, sortant du Temple à son tour deux ou trois fois la semaine, pouvait s'informer de ce qui se passait. La difficulté était de m'instruire de ce qu'il

Digitized by Google

avait appris. On lui avait défendu de me parler, à moins que ce ne fût pour le service de la Famille royale, mais toujours en présence des municipaux; lorsqu'il voulait me dire quelque chose, il me faisait un signe convenu, et je cherchais à l'entretenir sous différens prétextes. Tantôt je le priais de me coiffer : Madame Élisabeth, qui connaissait mes relations avec *Turgi*, causait alors avec les municipaux; j'avais ainsi le temps nécessaire pour nos conversations : tantôt je lui donnais l'occasion d'entrer dans ma chambre; il saisissait ce moment pour placer sur mon lit les journaux, mémoires et autres imprimés qu'il avait à me remettre.

Lorsque le Roi ou la Reine désiraient quelques éclaircissemens du dehors, et que le jour où ma femme devait venir était éloigné, j'en chargeais encore *Turgi:* si ce n'était pas son jour de sortie, je feignais d'avoir besoin de quelque objet pour le service de la Famille royale : « Ce sera pour un autre jour, me disait-il. — Eh bien ! lui répondais-je d'un air indifférent, le Roi attendra. » Je voulais, en parlant ainsi, engager les municipaux à lui donner l'ordre de sortir : souvent il le recevait, et le même soir, ou le lendemain matin, il me donnait les détails que je désirais. Nous étions convenus de cette manière de nous entendre; mais il fallait prendre garde de ne pas employer une seconde fois les mêmes moyens devant les mêmes commissaires.

De nouveaux obstacles se présentaient pour rendre compte au Roi de ce que j'avais appris. Le soir, je ne pouvais parler à Sa Majesté qu'au moment où l'on re-

Digitized by Google

levait les municipaux, et à son coucher. Quelquefois je pouvais lui dire un mot le matin, quand ses gardiens n'étaient pas encore en état de paraître à son lever; j'affectais de ne pas vouloir entrer sans eux, mais en leur faisant sentir que Sa Majesté m'attendait. Me permettaient-ils d'entrer, je tirais aussitôt les rideaux du lit du Roi, et pendant que je le chaussais, je lui parlais sans être vu ni entendu. Le plus souvent mes espérances étaient trompées, et les municipaux me forçaient d'attendre la fin de leur toilette, pour m'accompagner chez Sa Majesté. Plusieurs d'entre eux me traitaient même avec dureté : les uns m'ordonnaient le matin d'enlever leurs lits de sangle, et le soir me forçaient de les replacer; les autres me tenaient sans cesse des propos insultans; mais cette conduite me fournissait de nouveaux moyens d'être utile à Leurs Majestés. N'opposant aux commissaires que de la douceur et de la complaisance, je les captivais presque malgré eux; je leur inspirais de la confiance sans qu'ils s'en aperçussent, et je parvenais souvent à savoir d'eux-mêmes ce que je voulais apprendre.

Tel était le plan que je suivais avec tant de soin depuis mon entrée au Temple, lorsqu'un événement aussi bizarre qu'inattendu me fit craindre d'être séparé pour toujours de la Famille royale.

Un soir, vers les six heures, c'était le 5 octobre, après avoir accompagné la Reine dans son appartement, je remontais chez le Roi avec deux officiers municipaux, lorsque la sentinelle placée à la porte d'un grand corps de garde, m'arrêtant par le bras,

Digitized by Google

et me nommant par mon nom, me demanda comment je me portais, et me dit avec un air de mystère qu'elle voudrait bien m'entretenir. « Monsieur, lui répondis-je, parlez haut, il ne m'est pas permis de parler bas à personne. — On m'a assuré, répliqua le factionnaire, qu'on avait mis le Roi au cachot depuis quelques jours, et que vous étiez avec lui. — Vous voyez bien le contraire, lui dis-je » : et je le quittai. Dans ce moment un de ces municipaux marchait devant moi, et l'autre me suivait; le premier s'arrêta et nous entendit.

Le lendemain matin, deux commissaires m'attendaient à la porte de l'appartement de la Reine : ils me conduisirent à la chambre du conseil, et les municipaux qui s'y étaient rassemblés m'interrogèrent. Je rapportai la conversation telle qu'elle avait eu lieu : celui des municipaux qui nous avait entendu confirma mon récit; l'autre soutint que la sentinelle m'avait remis un papier dont il avait entendu le froissement, et que c'était une lettre pour le Roi. Je niai le fait, en invitant les municipaux à me fouiller, et à faire des recherches. On dressa procès-verbal de la séance du conseil, je fus confronté avec le factionnaire, et celui-ci fut condamné à vingt-quatre heures de prison.

Je croyais cette affaire terminée, lorsque le 26 octobre, pendant le dîner de la Famille royale, un municipal entra suivi de six gendarmes, le sabre à la main, d'un greffier et d'un huissier, tous deux en costume; je crus qu'on venait chercher le Roi, et je fus saisis de terreur : la Famille royale se leva. Le Roi

Digitized by Google

demanda ce qu'on lui voulait; mais le municipal, sans répondre, m'appela dans une autre chambre : les gendarmes le suivirent, et le greffier m'ayant lu un mandat d'arrêt, on se saisit de moi pour me traduire au tribunal. Je demandai permission d'en prévenir le Roi, on me répondit que dès ce moment il ne m'était plus permis de lui parler. « Prenez seulement une chemise, ajouta le municipal, cela ne sera pas long. » Je crus l'entendre, et n'emportai que mon chapeau. Je passai à côté du Roi et de sa Famille, qui étaient debout et consternés de la manière dont on m'enlevait. La populace, rassemblée dans la tour du Temple, m'accabla d'injures, en demandant ma tête. Un officier de la garde nationale dit qu'il était nécessaire de me conserver la vie, jusqu'à ce que j'eusse révélé les secrets dont j'étais seul dépositaire, et les mêmes vociférations se firent entendre pendant ma route.

Je fus à peine arrivé au Palais de Justice, qu'on me mit au secret; j'y restai six heures, occupé, mais en vain, à découvrir quels pouvaient être les motifs de mon arrestation : je me rappelai seulement que, dans la matinée du 10 août, pendant l'attaque du château des Tuileries, quelques personnes qui s'y trouvaient enfermées, et qui cherchaient à en sortir, m'avaient prié de cacher dans une commode qui m'appartenait, plusieurs effets précieux, et même des papiers qui auraient pu les faire reconnaître; je crus que ces papiers avaient été saisis, et que peut-être ils allaient causer ma perte.

A huit heures, je parus devant des juges qui m'é-

Digitized by Google

taient inconnus. C'était un tribunal révolutionnaire établi le 17 août, pour faire un choix entre ceux qui avaient échappé à la fureur du peuple, et les mettre à mort. Quel fut mon étonnement, lorsque j'aperçus sur le fauteuil des accusés ce même jeune homme soupçonné de m'avoir remis une lettre trois semaines auparavant, et lorsque je reconnus dans mon accusateur cet officier municipal qui m'avait dénoncé au conseil du Temple! On m'interrogea, des témoins furent entendus. Le municipal renouvela son accusation, je lui répliquai qu'il n'était pas digne d'être magistrat du peuple; que puisqu'il avait entendu le froissement d'un papier et cru voir qu'on me remettait une lettre, il aurait dû me fouiller sur-le-champ, au lieu d'attendre dix-huit heures pour me dénoncer au conseil du Temple. Après les débats, les jurés passèrent aux opinions, et sur leur déclaration nous fûmes acquittés. Le président chargea quatre municipaux présents à mon jugement de me reconduire au Temple: il était minuit. J'arrivai au moment où le Roi venait de se coucher, et il me fut permis de lui annoncer mon retour. La Famille royale avait pris le plus vif intérêt à mon sort, et me croyait déjà condamné.

Ce fut à cette époque que la Reine vint habiter l'appartement qu'on lui avait préparé dans la grande tour; mais ce jour-là même, si vivement désiré, et qui semblait promettre à Leurs Majestés quelques consolations, fut marqué, de la part des officiers municipaux, par un nouveau trait d'animosité contre la Reine. Depuis son entrée au Temple, ils la voyaient consacrer

Digitized by Google

son existence au soin de son fils, et trouver quelque adoucissement à ses maux dans sa reconnaissance et dans ses caresses : ils l'en séparèrent sans l'en prévenir : sa douleur fut extrême. Le jeune Prince ayant été remis au Roi, je fus chargé de son service. Avec quel attendrissement la Reine ne me recommanda-t-elle point de veiller sur les jours de son fils !

Les événemens dont j'aurai désormais à parler s'étant passés dans un local différent de celui dont j'ai donné la description, je crois devoir faire connaître la nouvelle habitation de Leurs Majestés.

La grande tour, d'environ cent cinquante pieds de hauteur, forme quatre étages qui sont voûtés, et soutenus au milieu par un gros pilier, depuis le bas jusqu'à la flèche. L'intérieur est d'environ trente pieds en carré.

Le second et le troisième étages, destinés à la Famille royale, étant, comme les autres, d'une seule pièce, furent divisés en quatre chambres par des cloisons de planches. Le rez-de-chaussée était à l'usage des municipaux; le premier étage servait de corps de garde; le Roi fut logé au second.

La première pièce de son appartement était une antichambre, où trois portes différentes conduisaient séparément aux trois pièces. En face de la porte d'entrée était la chambre du Roi, dans laquelle on plaça un lit pour Monsieur le Dauphin : la mienne se trouvait à gauche, ainsi que la salle à manger qui était séparée de l'antichambre par une cloison en vitrage. Il y avait une cheminée dans la chambre du Roi : un

Digitized by Google

grand poële placé dans l'antichambre chauffait les autres pièces. Chacune de ces chambres était éclairée par une croisée, mais on avait mis en dehors de gros barreaux de fer et des abat-jours qui empêchaient l'air de circuler : les embrasures des fenêtres avaient neuf pieds de profondeur.

La grande tour communiquait par chaque étage à quatre tourelles placées sur les angles.

Dans une de ces tourelles était l'escalier, qui allait jusqu'aux créneaux ; on y avait placé des guichets de distance en distance au nombre de sept. De cet escalier on entrait dans chaque étage en franchissant deux portes ; la première était en bois de chêne fort épais et garni de clous, la seconde en fer.

Une autre tourelle donnait dans la chambre du Roi, et y formait un cabinet. On avait ménagé une garde-robe dans la troisième. La quatrième renfermait le bois de chauffage : on y déposait aussi, pendant le jour, les lits de sangle sur lesquels les municipaux de garde auprès de Sa Majesté passaient la nuit.

Les quatre pièces de l'appartement du Roi avaient un faux plafond en toile ; les cloisons étaient recouvertes d'un papier peint. Celui de l'antichambre représentait l'intérieur d'une prison, et sur un des panneaux on avait affiché en très-gros caractères *la déclaration des droits de l'homme*, encadrée dans une bordure aux trois couleurs. Une commode, un petit bureau, quatre chaises garnies, un fauteuil, quelques chaises de paille, une glace sur la cheminée, et un lit de damas vert, composaient tout l'ameublement :

Digitized by Google

ces meubles, ainsi que ceux des autres pièces, avaient été pris au palais du Temple. Le lit du Roi était celui qui servait au capitaine des gardes de Monseigneur le comte d'Artois.

La Reine logeait au troisième étage : la distribution en était à peu près la même que celle de l'appartement du Roi. La chambre à coucher de la Reine et de Madame royale, était au-dessus de celle du Roi : la tourelle leur servait de cabinet. Madame Élisabeth occupait la chambre au-dessus de la mienne ; la pièce d'entrée servait d'antichambre : les municipaux s'y tenaient le jour et y passaient la nuit. Tison et sa femme furent logés au-dessus de la salle à manger de l'appartement du Roi.

Le quatrième étage n'était point occupé : une galerie régnait dans l'intérieur des créneaux, et servait quelquefois de promenade. On avait placé des jalousies entre les créneaux, pour empêcher la Famille royale de voir et d'être vue.

Depuis cette réunion de Leurs Majestés dans la grande tour, il y eut peu de changemens dans les heures des repas, des lectures et des promenades, ainsi que dans les momens que le Roi et la Reine avaient jusque-là consacrés à l'éducation de leurs enfans. Après son lever, le Roi lisait l'office des chevaliers du Saint-Esprit, et comme on avait refusé de laisser dire la messe au Temple, même les jours de fête, il m'ordonna de lui acheter un bréviaire à l'usage du diocèse de Paris. Ce Prince était véritablement religieux, mais sa religion pure et éclairée ne l'avait

Digitized by Google

jamais détourné de ses autres devoirs. Des livres de voyages, les œuvres de Montesquieu, celle du comte de Buffon, le Spectacle de la Nature de Pluche; l'Histoire d'Angleterre de Hume, en anglais : l'Imitation de Jésus-Christ en langue latine; le Tasse en langue italienne; nos différens théâtres, étaient, depuis son entrée au Temple, sa lecture habituelle. Il consacrait quatre heures de la journée à celle des auteurs latins.

Madame Élisabeth et la Reine ayant désiré des livres de piété semblables à ceux du Roi, Sa Majesté m'ordonna de les faire acheter. Combien de fois n'ai-je pas vu Madame Élisabeth à genoux près de son lit, et priant avec ferveur.

A neuf heures, on venait chercher le Roi et son Fils pour le déjeûner; je les accompagnais. J'arrangeais ensuite les cheveux des trois Princesses, et par les ordres de la Reine, je montrais à coiffer à Madame royale. Pendant ce temps, le Roi jouait aux dames ou aux échecs, tantôt avec la Reine, tantôt avec Madame Élisabeth.

Après le dîner, le jeune Prince et sa sœur jouaient dans l'antichambre au volant, au siam ou à d'autres jeux : Madame Élisabeth était toujours présente, et s'asseyait près d'une table, un livre à la main. Je restais dans cette pièce, et quelquefois je lisais; je m'asseyais alors pour obéir aux ordres de cette Princesse. La Famille royale ainsi dispersée inquiétait souvent les deux municipaux de garde, qui, ne voulant pas laisser le Roi et la Reine seuls, voulaient encore moins se séparer tant ils se méfiaient l'un de l'autre. C'était

Digitized by Google

ce moment que saisissait Madame Elisabeth pour me faire des questions, ou me donner des ordres. Je l'écoutais et lui répondais sans détourner les yeux du livre que je tenais à la main, pour ne pas être surpris par les municipaux. Monsieur le Dauphin et Madame royale, d'accord avec leur tante, facilitaient ces conversations par leurs jeux bruyans, et souvent l'avertissaient par quelques signes de l'entrée des municipaux dans cette pièce. Je devais surtout me méfier de Tison, suspect même aux commissaires qu'il avait dénoncés plusieurs fois; c'était en vain que le Roi et la Reine le traitaient avec bonté, rien ne pouvait vaincre sa méchanceté naturelle.

Le soir, à l'heure du coucher, les municipaux plaçaient leurs lits dans l'antichambre de manière à barrer la pièce que Sa Majesté occupait. Ils fermaient encore une des portes de ma chambre, par laquelle j'aurais pu entrer dans celle du Roi, et en emportaient la clef; il me fallait donc passer par l'antichambre lorsque Sa Majesté m'appelait pendant la nuit, essuyer la mauvaise humeur des commissaires, et attendre qu'ils voulussent bien se lever.

Le 7 octobre, à six heures du soir, on me fit descendre à la salle du conseil, où je trouvai une vingtaine de municipaux assemblés, présidés par Manuel, qui, de procureur de la commune, était devenu membre de la convention nationale: sa présence me surprit et me donna des inquiétudes. On me prescrivit d'ôter au Roi, dès le soirmême, les ordres dont il était encore décoré, tels que ceux de Saint-Louis et de la Toison-

Digitized by Google

d'or; Sa Majesté ne portait plus l'ordre du Saint-Esprit, qui avait eté supprimé par la première assemblée.

Je représentai que je ne pouvais obéir, que ce n'était point à moi à faire connaître au Roi les arrêtés du conseil. Je fis cette réponse pour avoir le temps d'en prévenir Sa Majesté, et je m'aperçus d'ailleurs à l'embarras des municipaux, qu'ils agissaient dans ce moment sans y être autorisés par aucun arrêté, ni de la convention, ni de la commune. Les commissaires refusèrent de monter chez le Roi; Manuel les y décida, en offrant de les accompagner. Le Roi était assis et occupé à lire : ce fut Manuel qui lui adressa la parole, et la conversation qui suivit fut aussi remarquable par la familiarité indécente de Manuel que par le calme et la modération du Roi.

« Comment vous trouvez-vous ? lui dit Manuel; avez-vous ce qui vous est nécessaire ? — Je me contente de ce que j'ai, répondit Sa Majesté. — Vous êtes sans doute instruit des victoires de nos armées, de la prise de Spire, de celle de Nice, et de la conquête de la Savoie. — J'en ai entendu parler, il y a quelques jours, par un de ces messieurs qui lisait le Journal du soir. — Comment! n'avez-vous donc pas les journaux, qui deviennent si intéressans? — Je n'en reçois aucun. — Il faut, messieurs, dit Manuel en s'adressant aux municipaux, donner tous les journaux à Monsieur (en montrant le Roi,) il est bon qu'il soit instruit de nos succès. » Puis s'adressant de nouveau à Sa Majesté : « Les principes démocratiques se propagent; vous savez que le peuple a aboli la royauté et adopté le gou-

Digitized by Google

vernement républicain? — Je l'ai entendu dire, et je fais des vœux pour que les Français trouvent le bonheur que j'ai toujours voulu leur procurer. — Vous savez aussi que l'assemblée nationale a supprimé tous les ordres de chevalerie : on aurait dû vous dire d'en quitter les décorations : rentré dans la classe des autres citoyens, il faut que vous soyez traité de même : au reste, demandez tout ce qui vous sera nécessaire, on s'empressera de vous le procurer. — Je vous remercie, dit le Roi, je n'ai besoin de rien. » Aussitôt il reprit sa lecture. Manuel avait cherché à découvrir des regrets, ou à provoquer l'impatience : il ne trouva qu'une grande résignation et une inaltérable sérénité. (2)

La députation se retira : l'un des municipaux me dit de le suivre à la chambre du conseil, où l'on m'ordonna de nouveau d'ôter au Roi ses décorations. Manuel ajouta : Vous ferez bien d'envoyer à la convention les croix et les rubans; je dois aussi vous prévenir, continua-t-il, que la captivité de Louis XVI pourra durer long-temps, et que si votre intention n'était pas de rester ici, vous feriez bien de le dire en ce moment; on a encore le projet, pour rendre la surveillance plus facile, de diminuer le nombre des personnes employées dans la tour; si vous restez auprès du ci-devant Roi, vous serez donc absolument seul, et votre service deviendra plus pénible : on vous apportera du bois et de l'eau pour une semaine; mais ce sera vous qui nettoierez l'appartement, et ferez les autres ouvrages. » Je lui répondis que, déterminé à ne jamais quitter le Roi, je me soumettais à tout. On

Digitized by Google

me reconduisit dans la chambre de Sa Majesté, qui me dit : « Vous avez entendu ces messieurs; vous ôterez ce soir mes ordres de dessus mes habits. »

Le lendemain, en habillant le Roi, je lui dis que j'avais enfermé les croix et les cordons, quoique Manuel m'eût fait entendre qu'il conviendrait de les envoyer à la convention. « Vous avez bien fait », me dit Sa Majesté.

On a répandu le bruit que Manuel était venu au Temple dans le courant du mois de septembre, pour engager Sa Majesté à écrire au roi de Prusse à l'époque de son entrée en Champagne. Je peux assurer que Manuel n'a paru dans la tour que deux fois pendant le temps que j'y suis resté, le 3 septembre et le 7 octobre : que chaque fois il fut accompagné d'un grand nombre de municipaux et qu'il ne parla point au Roi en particulier.

Le 9 octobre, on apporta au Roi le Journal des Débats de la convention ; mais quelques jours après, un municipal, nommé *Michel*, parfumeur, fit prendre un arrêté qui interdisait de nouveau l'entrée des papiers publics dans la tour : il m'appela à la chambre du conseil, et me demanda par quel ordre je faisais venir des journaux à mon adresse. Effectivement, sans que j'en fusse informé, on apportait tous les jours quatre Journaux avec cette adresse imprimée : *Au valet de chambre de Louis XVI, à la Tour du Temple.* J'ai toujours ignoré, et j'ignore encore le nom des personnes qui en payaient l'abonnement. Ce Michel voulut me forcer de les lui indiquer ; il me fit écrire

Digitized by Google

aux rédacteurs des Journaux pour avoir des éclaircissemens; mais leurs réponses, s'ils en firent, ne me furent pas communiquées.

Cette défense de laisser entrer les Journaux dans la tour avait pourtant des exceptions, quand ces écrits fournissaient l'occasion d'un nouvel outrage. Renfermaient-ils des expressions injurieuses contre le Roi ou la Reine, des menaces atroces, des calomnies infâmes; certains municipaux avaient la méchanceté réfléchie de les placer sur la cheminée ou sur la commode de la chambre de Sa Majesté, afin qu'ils tombassent sous sa main.

Ce prince lut une fois, dans une de ces feuilles, la réclamation d'un canonnier qui demandait « la tête du tyran Louis XVI, pour en charger sa pièce et l'envoyer à l'ennemi. » Un autre de ces Journaux, en parlant de Madame Élisabeth et en voulant détruire l'admiration qu'inspirait au public son dévoûment au Roi et à la Reine, cherchait à détruire ses vertus par les calomnies les plus absurdes. Un troisième disait qu'il fallait étouffer les deux petits louveteaux qui étaient dans la tour, désignant par là Monsieur le Dauphin et Madame royale.

Le Roi n'était affecté de ces articles que par rapport au peuple. « Les Français, disait-il, sont bien malheureux de se laisser ainsi tromper. » J'avais soin de soustraire ces Journaux aux regards de Sa Majesté, quand j'étais le premier à les apercevoir; mais souvent on les plaçait quand mon service me retenait hors de sa chambre : ainsi il est bien peu de ces

Digitized by Google

articles dictés dans le dessein d'outrager la Famille royale, soit pour provoquer au régicide, soit pour préparer le peuple à le laisser commettre, qui n'aient été lus par le Roi. Ceux qui connaissent les insolens écrits qui furent publiés dans ce temps-là peuvent seuls se faire une idée de ce genre inoui de supplice.

L'influence de ces écrits sanguinaires se fit aussi remarquer dans la conduite du plus grand nombre des officiers municipaux, qui jusque-là ne s'étaient pas encore montrés ni si durs ni si méfiants.

Un jour, après dîner, je venais d'écrire un mémoire de dépenses dans la chambre du conseil, et je l'avais renfermé dans un pupitre dont on m'avait donné la clef. A peine fus-je sorti, que Marino, officier municipal, dit à ses collègues, quoiqu'il ne fût pas de service, qu'il fallait ouvrir le pupitre, examiner ce qu'il contenait, et vérifier si je n'avais pas quelque correspondance avec les ennemis du peuple. « Je le connais bien, ajouta-t-il, et je sais qu'il reçoit des lettres pour le Roi » : puis accusant ses collègues de ménagemens, il les accabla d'injures, les menaça comme complices de les dénoncer tous au conseil de la commune, et il sortit pour exécuter ce dessein. On dressa aussitôt un procès-verbal de tous les papiers que contenait mon pupitre, on l'envoya à la commune, où Marino avait déjà fait sa dénonciation.

Ce même municipal prétendit un autre jour qu'un damier qu'on me rapportait, et dont j'avais fait raccommoder les cases du consentement de ses collègues, renfermait une correspondance; il le défit en

Digitized by Google

entier, et ne trouvant rien, il fit recoller les cases en sa présence.

Un jeudi, ma femme et son amie étant venues au Temple, comme de coutume, je leur parlais dans la chambre du conseil. La Famille royale, qui était à la promenade, nous aperçut, et la Reine et Madame Élisabeth nous firent un signe de tête. Ce mouvement de simple intérêt fut remarqué de Marino ; il n'en fallut pas davantage pour qu'il fît arrêter ma femme et son amie, au moment où elles sortirent de la chambre du conseil. On les interrogea séparément : on demanda à ma femme qui était la dame qui l'accompagnait ; elle répondit : C'est ma sœur. Interrogée sur le même fait, celle-ci dit être sa cousine. Cette contradiction servit de matière à un long procès-verbal et aux soupçons les plus graves. Marino prétendit que cette dame était un page de la Reine déguisé. Enfin, après trois heures de l'interrogatoire le plus pénible et le plus injurieux, on leur rendit la liberté.

Il leur fut encore permis de revenir au Temple ; mais nous redoublâmes de prudence et de précaution. Je parvenais souvent, dans ces courtes entrevues, à leur remettre des notes écrites avec un crayon qui avait échappé aux recherches des municipaux, et que je cachais avec soin : ces notes étaient relatives à quelques informations demandées par Leurs Majestés ; heureusement que ce jour-là je n'en avais remis aucune ; si l'on eût trouvé quelque billet sur elles, nous eussions couru tous trois les plus grands dangers.

D'autres municipaux se faisaient remarquer par des

Digitized by Google

traits les plus bizarres. L'un faisait rompre des macarons, pour voir si l'on n'y avait pas caché quelques billets. Un autre, pour le même objet, ordonna qu'on coupât des pêches devant lui, et qu'on en fendît les noyaux. Un troisième me força de boire un jour de l'essence de savon destinée à la barbe du Roi, affectant de craindre que ce ne fût du poison. A la fin de chaque repas, Madame Élisabeth me donnait à nettoyer un petit couteau à lame d'or : souvent les commissaires me l'arrachaient des mains, pour voir si je n'avais pas glissé quelque papier au fond de la gaîne.

Madame Élisabeth m'avait ordonné de renvoyer à Madame la duchesse de Sérent un livre de piété; les municipaux en coupèrent les marges dans la crainte qu'on eût écrit quelque chose avec une encre particulière.

Un d'eux me défendit un jour de monter chez la Reine pour la coiffer ; il fallut que Sa Majesté vînt dans l'appartement du Roi, et qu'elle apportât elle-même tout ce qui était nécessaire pour sa toilette.

Un autre voulut la suivre, quand, selon son usage, elle entrait à midi dans la chambre de Madame Élisabeth pour quitter sa robe du matin; je lui représentai l'indécence de ce procédé ; il insista : Sa Majesté sortit de la chambre et renonça à s'habiller.

Lorsque je recevais le linge du blanchissage, les municipaux me le faisaient déployer pièce par pièce, et l'examinaient au grand jour. Le livre de la blanchisseuse, et tout autre papier servant d'enveloppe, étaient présentés au feu pour s'assurer qu'il n'y avait

Digitized by Google

aucune écriture secrète. Le linge que quittaient le Roi et les Princesses était aussi examiné.

Quelques municipaux cependant n'ont pas partagé la dureté de leurs collègues ; mais la plupart, devenus suspects au comité du salut public, sont morts victimes de leur humanité ; ceux qui existent encore ont gémi long-temps dans les prisons.

Un jeune homme, nommé *Toulan*, que je croyais à ses propos un des plus grands ennemis de la Famille royale, vint un jour près de moi, et me serrant la main : « Je ne peux, me dit-il avec mystère, parler aujourd'hui à la Reine à cause de mes camarades; prévenez-là que la commission dont elle m'a chargé est faite ; que, dans quelques jours, je serai de service, et qu'alors je lui apporterai la réponse. » Étonné de l'entendre parler ainsi, et craignant qu'il ne me tendît un piége : « Monsieur, lui dis-je, vous vous trompez. en vous adressant à moi pour de pareilles commissions. — Non, je ne me trompe pas », répliqua-t-il en me serrant la main avec plus de force, et il se retira. Je rendis compte à la Reine de cette conversation. « Vous pouvez vous fier à *Toulan* », me dit-elle. Ce jeune homme fut impliqué depuis dans le procès de cette Princesse, avec neuf autres officiers municipaux accusés d'avoir voulu favoriser l'évasion de la Reine quand elle était au Temple. *Toulan* périt du dernier supplice.

Leurs Majestés, renfermées dans la tour depuis trois mois, n'avaient encore vu que des officiers municipaux, lorsque, le 1er novembre, on leur annonça une

Digitized by Google

députation de la convention nationale. Elle était composée de Drouet, maître de poste de Varennes, de Chabot, ex-capucin, de Dubois-Crancé, de Duprat, et de deux autres dont je ne me rappelle pas les noms. La Famille royale et surtout la Reine frémirent d'horreur à la vue de Drouet; ce député s'assit insolemment près d'elle; à son exemple, Chabot prit un siége. La députation demanda au Roi comment il était traité, et si on lui donnait les choses nécessaires. « Je ne me plains de rien, répondit Sa Majesté; je demande seulement que la commission fasse remettre à mon valet de chambre, ou déposer au conseil, une somme de deux mille livres, pour les petites dépenses courantes, et qu'on nous fasse parvenir du linge et d'autres vêtemens dont nous avons le plus grand besoin. » Les députés le lui promirent, mais rien ne fut envoyé.

Quelques jours après, le Roi eut une fluxion assez considérable à la tête: je demandai instamment qu'on fit appeler M. Dubois, dentiste de Sa Majesté. On délibéra trois jours, et cette demande fut refusée. La fièvre survint; on permit alors à Sa Majesté de consulter M. le Monnier, son premier médecin. Il serait difficile de peindre la douleur de ce respectable vieillard lorsqu'il vit son maître.

La Reine et ses enfans ne quittaient presque point le Roi pendant le jour, le servaient avec moi, et m'aidaient souvent à faire son lit: je passais les nuits seul auprès de Sa Majesté. M. le Monnier venait deux fois le jour, accompagné d'un grand nombre de municipaux: on le fouillait, et il ne lui était permis de parler

Digitized by Google

qu'à haute voix. Un jour que le Roi prit médecine, Monsieur le Monnier demanda à rester quelques heures : comme il se tenait debout pendant que plusieurs municipaux étaient assis le chapeau sur la tête, Sa Majesté l'engagea à prendre un siége, ce qu'il refusa par respect ; les commissaires en murmurèrent tout haut. La maladie du Roi dura dix jours. Peu de jours après, le jeune Prince, qui couchait dans la chambre de Sa Majesté, et que les municipaux n'avaient pas voulu faire transférer dans celle de la Reine, eut de la fièvre. La Reine en ressentit d'autant plus d'inquiétude, qu'elle ne put obtenir, malgré les plus vives instances, de passer la nuit auprès de son fils. Elle lui prodigua les plus tendres soins, pendant les instans qu'il lui était permis de rester auprès de lui. La même maladie se communiqua à la Reine, à Madame royale et à Madame Élisabeth. M. le Monnier obtint la permission de continuer ses visites.

Je tombai malade à mon tour. La chambre que j'habitais était une pièce humide et sans cheminée : l'abat-jour de la croisée interceptait encore le peu d'air qu'on y respirait. Je fus attaqué d'une fièvre rhumatique, avec une forte douleur au côté, qui me força de garder le lit. Le premier jour, je me levai pour habiller le Roi ; mais Sa Majesté, voyant mon état, refusa mes soins, m'ordonna de me coucher, et elle fit elle-même la toilette de son fils.

Pendant cette première journée, Monsieur le Dauphin ne me quitta presque point, cet auguste enfant m'apportait à boire : le soir, le Roi profita d'un mo-

Digitized by Google

ment où il paraissait moins surveillé pour entrer dans ma chambre; il me fit prendre un verre de boisson, et me dit avec une bonté qui me fit verser des larmes : « Je voudrais vous donner moi-même des soins, mais vous savez combien nous sommes observés : prenez courage, demain vous verrez mon médecin. » A l'heure du souper, la Famille royale entra chez moi, et Madame Élisabeth, sans que les municipaux s'en aperçussent, me remit une bouteille qui contenait un lok. Cette Princesse, qui était fort enrhumée, s'en privait pour moi : je voulus la refuser, elle insista. Après le souper, la Reine déshabilla et coucha le jeune Prince, et Madame Élisabeth roula les cheveux du Roi.

Le lendemain matin, M. le Monnier m'ordonna une saignée, mais il fallait le consentement de la commune pour faire entrer un chirurgien. L'on parla de me transférer au palais du Temple. Craignant de ne plus rentrer dans la tour si j'en sortais une fois, je ne voulus plus être saigné; je fis même semblant de me trouver mieux. Le soir, de nouveaux municipaux arrivèrent; il ne fut plus question de me transférer.

Turgi demanda à passer la nuit près de moi : cette demande lui fut accordée, ainsi qu'à ses deux camarades, qui me rendirent ce service chacun à leur tour. Je restai six jours au lit, et chaque jour la Famille royale venait me voir. Madame Élisabeth m'apportait souvent des drogues qu'elle demandait comme pour elle. Tant de bontés me rendirent une partie de mes forces, et au lieu du sentiment de mes peines, je n'eus bientôt à éprouver que celui de la reconnaissance

Digitized by Google

et de l'admiration. Qui n'eût été touché de voir cette auguste Famille suspendre en quelque sorte le souvenir de ses longues infortunes, pour s'occuper d'un de ses serviteurs !

Je ne dois pas oublier de rapporter ici un fait de Monsieur le Dauphin, qui prouve jusqu'où allait la bonté de son cœur, et combien il profitait des exemples de vertu qu'il avait continuellement sous les yeux.

Un soir, après l'avoir couché, je me retirais pour faire place à la Reine et aux Princesses qui venaient l'embrasser et lui donner le bonsoir dans son lit. Madame Élisabeth, que la surveillance des municipaux avait empêchée de me parler, profita de ce moment pour lui remettre une petite boîte de pastilles d'ipécacuanha, en lui recommandant de me la donner lorsque je reviendrais. Les Princesses remontèrent chez elles; le Roi passa dans son cabinet, et j'allai souper. Je rentrai vers onze heures dans la chambre du Roi pour préparer le lit de Sa Majesté; j'étais seul; le jeune Prince m'appela à voix basse; je fus très-surpris de ne pas le trouver endormi, et craignant qu'il ne fût incommodé, je lui en demandai la cause. « C'est, me dit-il, que ma tante m'a remis une petite boîte pour vous, et je n'ai pas voulu m'endormir sans vous la donner; il était temps que vous vinssiez; car mes yeux se sont déjà fermés plusieurs fois. » Les miens se remplirent de larmes; il s'en aperçut, m'embrassa, et deux minutes après il dormait profondément.

A cette sensibilité, le jeune Prince joignait beaucoup de graces, et toute l'amabilité de son âge. Sou-

Digitized by Google

vent par sa naïveté, l'enjouement de son caractère, et ses petites espiégleries, il faisait oublier à ses augustes parens leur douloureuse situation ; mais il la sentait lui-même ; il se reconnaissait, quoique si jeune, dans une prison, et se voyait surveillé par des ennemis. Sa conduite et ses propos avaient pris cette réserve que l'instinct, quand il s'agit d'un danger, inspire peut-être à tout âge : jamais je ne l'ai entendu parler ni des Tuileries, ni de Versailles, ni d'aucun objet qui aurait pu rappeler à la Reine et au Roi quelque affligeant souvenir. Voyait-il arriver un municipal plus honnête que ses collègues, il courait au-devant de la Reine, s'empressait de le lui annoncer, et lui disait avec l'expression du contentement le plus marqué : « Maman, c'est aujourd'hui M. un Tel. »

Un jour, comme il avait les yeux fixés sur un municipal qu'il dit reconnaître, celui-ci lui demanda dans quel endroit il l'avait vu. Le jeune Prince refusa constamment de répondre ; puis se penchant vers la Reine : « C'est, lui dit-il à voix basse, dans notre voyage de Varennes.

Le trait suivant offre une nouvelle preuve de sa sensibilité. Un tailleur de pierres était occupé à faire des trous à la porte de l'antichambre pour y placer d'énormes verrous ; le jeune Prince, pendant que cet ouvrier déjeûnait, s'amusait avec ses outils : le Roi prit des mains de son fils le marteau et le ciseau, lui montrant comment il fallait s'y prendre. Il s'en servit pendant quelques momens. Le maçon, attendri de voir ainsi le Roi travailler, dit à Sa Majesté : « Quand

Digitized by Google

vous sortirez de cette tour, vous pourrez dire que vous avez travaillé vous-même à votre prison. — Ah ! répondit le Roi, quand et comment en sortirai-je ? » Monsieur le Dauphin versa des larmes : le Roi laissa tomber le ciseau et le marteau, et rentrant dans sa chambre, il s'y promena à grands pas.

Le 2 décembre, la municipalité du 10 août fut remplacée par une autre sous le titre de *Municipalité provisoire*. Beaucoup de municipaux furent réélus : je crus d'abord que cette nouvelle municipalité serait mieux composée que l'ancienne, et j'espérais quelques changemens favorables dans le régime de la prison. Je fus trompé dans mon attente. Plusieurs de ces nouveaux commissaires me donnèrent lieu de regretter leurs prédécesseurs ; ceux-ci étaient plus grossiers, mais il m'était aisé de profiter de leur indiscrétion naturelle pour apprendre tout ce qu'ils savaient. Je dus étudier les commissaires de cette nouvelle municipalité pour distinguer leur conduite et leur caractère : les premiers étaient plus insolens : la méchanceté des seconds était bien plus réfléchie.

Jusqu'à cette époque, il n'y avait eu auprès du Roi qu'un seul municipal, et un autre auprès de la Reine ; la nouvelle municipalité ordonna qu'il y en aurait deux, et dès lors il me fut beaucoup plus difficile de parler au Roi et aux Princesses ; d'un autre côté, le conseil, qui jusque-là s'était tenu dans une des salles du palais du Temple, fut transféré dans une pièce de la tour au rez-de-chaussée. Les nouveaux municipaux voulaient surpasser le zèle des anciens, et ce zèle ne fut qu'une émulation de tyrannie.

Digitized by Google

Le 7 décembre, un municipal, à la tête d'une députation de la commune, vint lire au Roi un arrêté qui ordonnait d'ôter aux détenus « couteaux, rasoirs, ciseaux, canifs, et tous autres instrumens tranchans dont on prive les prisonniers présumés criminels, et d'en faire la plus exacte recherche, tant sur leurs personnes que dans leurs appartemens. » Pendant cette lecture, le municipal avait la voix altérée ; il était aisé de s'apercevoir de la violence qu'il se faisait à lui-même, et il a prouvé depuis par sa conduite qu'il n'avait consenti à être envoyé au Temple que pour chercher à être utile à la Famille royale.

Le Roi tira de ses poches un couteau et un petit nécessaire en maroquin rouge : il en ôta des ciseaux et un canif. Les municipaux firent les recherches les plus exactes dans l'appartement, prirent les rasoirs, le compas à rouler les cheveux, le couteau de toilette, de petits instrumens pour nettoyer les dents, et d'autres objets en or et en argent. De semblables recherches eurent lieu dans ma chambre, et il me fut ordonné de me fouiller.

Les municipaux montèrent ensuite chez la Reine, lurent aux trois Princesses le même arrêté, et enlevèrent jusqu'aux petits meubles utiles à leur travail.

Une heure après, on me fit descendre à la chambre du conseil, et l'on me demanda si je n'avais pas connaissance des objets qui étaient restés dans le nécessaire que le Roi avait remis dans sa poche. « Je vous ordonne, me dit un municipal nommé *Sermaize*, de reprendre ce soir le nécessaire. — Ce n'est point à

Digitized by Google

moi, lui répondis-je, à mettre à exécution les arrêtés de la commune, ni à fouiller dans les poches du Roi. — Cléry a raison, dit un autre municipal; c'était à vous, en s'adressant à Sermaize, à faire cette recherche. »

On dressa procès-verbal de tous les objets enlevés à la Famille royale, et on les distribua en paquets que l'on cacheta : on m'ordonna ensuite de mettre ma signature au bas d'un arrêté qui m'enjoignait d'avertir le conseil si je trouvais sur le Roi, sur les Princesses, ou dans leur appartement, des instrumens tranchans : ces différentes pièces furent envoyées à la commune.

On pourrait voir, en compulsant les registres du conseil du Temple, que j'ai été souvent forcé de signer des arrêtés et des demandes dont j'étais bien éloigné d'approuver la forme et la rédaction. Je n'ai jamais rien signé, rien dit, rien fait, que d'après les ordres précis du Roi ou de la Reine. Un refus de ma part m'aurait éloigné de Leurs Majestés, auxquelles j'avais consacré mon existence; ma signature au bas de certains arrêtés n'avait d'autre objet que de faire connaître que ces pièces m'avaient été lues.

Le même Sermaize, dont je viens de parler, me conduisit alors dans l'appartement de Sa Majesté. Le Roi était assis près de la cheminée, les pincettes à la main; Sermaize lui demanda de la part du conseil à voir ce qui était resté dans le nécessaire; le Roi le tira de sa poche et l'ouvrit : il y avait une tourne-vis, un tire-bourre et un petit briquet. Sermaize se les fit remettre. « Ces pincettes que je tiens en main ne sont-

Digitized by Google

elles pas aussi un instrument tranchant? » lui dit le Roi en lui tournant le dos. Ce municipal étant descendu, j'eus occasion de rendre compte à Sa Majesté de tout ce qui s'était passé au conseil relativement à cette seconde recherche.

Au moment du dîner, il s'éleva une contestation entre les commissaires. Les uns s'opposaient à ce que la Famille royale se servît de fourchettes et de couteaux : d'autres consentaient à laisser les fourchettes ; enfin, il fut décidé qu'on ne ferait aucun changement, mais qu'on enleverait les couteaux et les fourchettes à la fin de chaque repas.

La privation des petits meubles enlevés aux Princesses leur devint d'autant plus sensible, qu'elles furent obligées de renoncer à différens ouvrages qui jusqu'alors avaient servi à les distraire dans les longues journées d'une prison. Un jour, Madame Élisabeth cousait les habits du Roi, et n'ayant point de ciseaux, elle rompait le fil avec ses dents. « Quel contraste, lui dit le Roi qui la fixait avec attendrissement! il ne vous manquait rien dans votre jolie maison de Montreuil. — Ah! mon frère, répondit-elle, puis-je avoir des regrets, quand je partage vos malheurs? »

Cependant chaque jour amenait de nouveaux arrêtés, dont chacun était une nouvelle tyrannie. La brusquerie et la dureté des municipaux envers moi étaient plus remarquables que jamais. On venait de renouveler aux trois servans la défense de me parler, et tout me faisait craindre quelques nouveaux

Digitized by Google

malheurs. La Reine et Madame Élisabeth, frappés du même pressentiment, me demandaient sans cesse des nouvelles, et je ne pouvais leur en donner; je n'attendais ma femme que dans trois jours, mon impatience était extrême.

Enfin le jeudi ma femme arriva. On me fit descendre au conseil. Elle affecta de me parler à haute voix, pour éloigner les soupçons de nos nouveaux surveillans : et pendant qu'elle me donnait les détails sur nos affaires domestiques : « Mardi prochain, me dit son amie, on conduit le Roi à la convention; le procès va commencer, Sa Majesté pourra prendre un conseil : tout cela est certain. »

Je ne savais comment annoncer directement au Roi cette affreuse nouvelle : j'aurais voulu en instruire d'abord la Reine ou Madame Élisabeth, mais j'étais dans les plus vives alarmes : le temps pressait, et le Roi m'avait défendu de ne lui rien cacher. Le soir, en le déshabillant, je lui rendis compte de tout ce que j'avais appris; je lui fis même pressentir qu'on avait le projet, pendant le procès, de le séparer de sa Famille, et j'ajoutai qu'il n'y avait plus que quatre jours pour concerter avec la Reine quelque manière de correspondre avec elle. Je l'assurai que j'étais décidé à tout entreprendre pour lui en faciliter les moyens. L'arrivée du municipal ne me permit pas d'en dire davantage, et empêcha Sa Majesté de me répondre.

Le lendemain, au lever du Roi, je ne pus trouver l'instant de lui parler; il monta avec son Fils pour le déjeûner chez les Princesses, je l'y suivis. Après le

Digitized by Google

déjeûner, il causa assez long-temps avec la Reine, qui, par un regard plein de douleur, me fit comprendre qu'il était question de tout ce que j'avais dit au Roi. Je trouvai, dans le courant de la journée, une occasion d'entretenir Madame Élisabeth; je lui peignis combien il m'en avait coûté d'augmenter les peines du Roi, en l'instruisant du jour où l'on devait commencer son procès; elle me rassura en me disant « que le Roi était sensible à cette marque d'attachement de ma part : ce qui l'afflige le plus, ajouta-t-elle, c'est la crainte d'être séparé de nous; tâchez d'avoir encore quelques renseignemens. »

Le soir, le Roi me témoigna combien il était satisfait d'avoir appris d'avance qu'il devait paraître à la convention. « Continuez, me dit-il, de chercher à découvrir quelque chose sur ce qu'ils veulent faire de moi, ne craignez jamais de m'affliger. Je suis convenu avec ma Famille de ne pas paraître instruit, pour ne pas vous compromettre. »

Plus le moment du procès approchait, et plus on me montrait de défiance; les municipaux ne répondaient à aucune de mes questions. J'avais déjà employé inutilement différens prétextes pour descendre au conseil, où j'aurais pu me procurer de nouveaux détails à communiquer au Roi, lorsqu'une commission chargée de vérifier les dépenses de la Famille royale vint au Temple (*). On fut obligé de me faire des-

(*) L'envoi subit de Louis au Temple le 18 août 1792, établit nécessairement des troubles et de la confusion dans cette maison. Ils furent en augmentant, au point qu'à la fin de septembre, l'on représenta au conseil

Digitized by Google

cendre pour donner des renseignemens, et j'appris par un municipal bien intentionné que la séparation du Roi d'avec sa Famille, arrêtée seulement par la commune, n'avait point encore été prononcée par l'assemblée nationale. Le même jour, Turgi m'apporta un journal, où je trouvai le décret qui ordonnait de conduire le Roi à la barre de la convention; il me remit aussi un mémoire sur le procès du Roi, publié par M. Necker. Je n'eus d'autre moyen pour communiquer ce journal et ce mémoire à la Famille royale, que de les cacher sous un des meubles dans le cabinet de garde-robe, après en avoir prévenu le Roi et les Princesses.

Le 11 décembre 1792, dès cinq heures du matin, on entendit battre la générale dans tout Paris, et l'on fit entrer de la cavalerie et du canon dans le jardin du Temple. Ce bruit aurait cruellement alarmé la Famille royale, si elle n'en avait pas connu la cause; elle feignit cependant de l'ignorer, et demanda quelques explications aux commissaires de service, ils refusèrent de répondre.

général de la commune, 1° que les travaux commencés et délaissés par Palloy se faisaient très-mal, faute d'ordre et de paiement des ouvriers qui souvent s'ameutaient et refusaient l'ouvrage; 2° que les mêmes causes faisaient *qu'il ne se trouvait plus de fournisseurs pour la nourriture et les dépenses* du ci-devant Roi. Pour remédier à ces désordres, le 29 septembre, le conseil général nomma deux commissions l'une de six commissaires pour suivre les travaux avec l'architecte et les entrepreneurs; l'autre de deux commissaires pour se concerter avec le C. Pétion afin de faire rentrer dans la caisse commune, les 500,000 livres décrétées par l'Assemblée nationale pour la subsistance de Louis. (*Extrait d'un rapport de Verdier.*)

Digitized by Google

A neuf heures, le Roi et Monsieur le Dauphin montèrent pour le déjeûner dans l'appartement des Princesses; Leurs Majestés restèrent une heure ensemble, mais toujours sous les yeux des municipaux. Ce tourment continuel pour la Famille royale de ne pouvoir se livrer à aucun abandon, à aucun épanchement, au moment où tant de craintes devaient l'agiter, était un des raffinemens les plus cruels de leurs tyrans, et l'une de leurs plus douces jouissances : il fallut enfin se séparer. Le Roi quitta la Reine, Madame Élisabeth et sa fille; leurs regards exprimaient ce qu'ils ne pouvaient pas se dire : Monsieur le Dauphin descendit, comme les autres jours, avec le Roi.

Ce jeune Prince, qui engageait souvent Sa Majesté à faire avec lui une partie au siam, fit ce jour-la tant d'instances, que le Roi, malgré sa situation, ne put s'y refuser. Monsieur le Dauphin perdit toutes les parties, et deux fois il ne put aller au-delà du nombre *seize* : « Toutes les fois que j'ai ce point de *seize*, dit-il avec un léger dépit, je ne peux gagner la partie. » Le Roi ne répondit rien ; mais je crus m'apercevoir que ce raprochement de mots lui fit une certaine impression.

A onze heures pendant que le Roi donnait une leçon de lecture à Monsieur le Dauphin, deux municipaux entrèrent, et dirent à Sa Majesté qu'ils venaient chercher le jeune Louis pour le conduire chez sa mère. Le Roi voulut savoir le motif de cet enlèvement : les commissaires répondirent qu'ils exécutaient les ordres du conseil de la commune. Sa Majesté embrassa ten-

Digitized by Google

drement son fils, et me chargea de le reconduire. Revenu chez le Roi, je lui dis que j'avais laissé le jeune Prince dans les bras de la Reine, ce qui parut le tranquilliser. Un des commissaires rentra pour lui annoncer que Chambon, maire de Paris, était au conseil, et qu'il allait monter. « Que me veut-il ? dit le Roi. — Je l'ignore, répondit le municipal. »

Sa Majesté se promena quelques momens à grands pas dans sa chambre, s'assit ensuite sur un fauteuil près le chevet de son lit; la porte était à demi fermée, et le municipal n'osait entrer, afin, me disait-il, d'éviter les questions. Une demi-heure s'étant passée ainsi dans le plus profond silence, le commissaire fut inquiet de ne plus entendre le Roi : il entra doucement, le trouva la tête appuyée sur l'une de ses mains, et paraissant profondément occupé. « Que me voulez-vous, lui dit le Roi d'un ton élevé ? — Je craignais, répondit le municipal, que vous ne fussiez incommodé. — Je vous suis obligé, repartit le Roi avec l'accent de la plus vive douleur; mais la manière dont on m'enlève mon Fils m'est infiniment sensible. » Le municipal ne répondit rien, et se retira.

Le maire ne parut qu'à une heure : il était accompagné de Chaumette, procureur de la commune, de Colombeau, secrétaire-greffier, de plusieurs officiers municipaux, et de Santerre, commandant de la garde nationale, qui avait avec lui ses aides de camp. Le maire dit au Roi qu'il venait le chercher pour le conduire à la convention, en vertu d'un décret dont le secrétaire de la commune allait lui faire lecture : ce

Digitized by Google

décret portait que « *Louis Capet* serait traduit à la barre de la convention nationale. (3) *Capet* n'est pas mon nom, dit le Roi. C'est le nom d'un de mes ancêtres. J'aurais désiré, Monsieur, ajouta-t-il, que les commissaires m'eussent laissé mon Fils pendant les deux heures que j'ai passées à vous attendre; au reste, ce traitement est une suite de ceux que j'éprouve ici depuis quatre mois : je vais vous suivre, non pour obéir à la convention, mais parce que mes ennemis ont la force en main. » Je donnai à Sa Majesté sa redingote et son chapeau, et elle suivit le maire de Paris. Une nombreuse escorte l'attendait à la porte du Temple.

Resté seul dans la chambre avec un municipal, j'appris de lui que le Roi ne reverrait plus sa Famille, mais que le maire de Paris devait encore consulter quelques députés sur cette séparation. Je demandai à ce commissaire de me conduire auprès de Monsieur le Dauphin qui était chez la Reine, ce qui me fut accordé. Je n'en sortis qu'à six heures du soir, au moment où le Roi revint de la convention. Les municipaux instruisirent la Reine du départ du Roi pour l'assemblée nationale sans vouloir entrer dans aucun détail. Les Princesses et Monsieur le Dauphin descendirent comme de coutume pour dîner dans l'appartement du Roi, et remontèrent ensuite.

L'après dînée, un seul municipal resta près de la Reine : c'était un jeune homme d'environ vingt-quatre ans, de la section du Temple; il se trouvait de garde à la tour pour la première fois, et paraissait moins méfiant et moins malhonnête que la plupart de ses

Digitized by Google

collègues. La Reine lia conversation avec lui, l'interrogea sur son état, ses parens, etc. Madame Élisabeth saisit ce moment pour passer dans sa chambre, et me fit signe de la suivre.

Entré chez elle, je la prévins que la commune avait arrêté de séparer le Roi de sa Famille; que je craignais que cette séparation n'eût lieu dès le soir même; qu'à la vérité la convention n'avait rien décidé, mais que le maire était chargé d'en faire la demande, et que sans doute il l'obtiendrait. « La Reine et moi, me répondit cette Princesse, nous nous attendons à tout, et nous ne nous faisons aucune illusion sur le sort que l'on prépare au Roi : il mourra victime de sa bonté et de son amour pour son peuple, au bonheur duquel il n'a cessé de travailler depuis son avénement au trône. Qu'il est cruellement trompé ce peuple! La religion du Roi et sa grande confiance dans la Providence le soutiendront dans cette cruelle adversité. Enfin, ajouta cette vertueuse Princesse, les yeux remplis de larmes, Cléry, vous allez rester seul près de mon frère; redoublez, s'il est possible, de soins pour lui, ne négligez aucun moyen de nous faire parvenir de ses nouvelles, mais pour tout autre objet ne vous exposez pas, car alors nous n'aurions plus personne à qui nous confier. » J'assurai Madame Élisabeth de mon dévoûment au Roi, et nous convînmes des moyens à employer pour entretenir une correspondance.

Turgi était le seul que je pusse mettre dans le secret; mais je ne pouvais lui parler que rarement et avec précaution. Il fut convenu que je continuerais de

Digitized by Google

garder le linge et les habits de Monsieur le Dauphin ; que tous les deux jours j'enverrais ce qui lui serait nécessaire, et que je profiterais de cette occasion pour donner des nouvelles de ce qui se passerait chez le Roi. Ce plan fit naître à Madame Élisabeth l'idée de me remettre un de ses mouchoirs : « Vous le retiendrez, me dit-elle, tant que mon frère se portera bien ; s'il arrivait qu'il fût malade, vous me l'enverriez dans le linge de mon neveu. » La manière de le ployer devait indiquer le genre de la maladie.

La douleur de cette Princesse en me parlant du Roi, son indifférence sur sa situation personnelle, le prix qu'elle daignait attacher à mes faibles services auprès de Sa Majesté, tout m'émut profondément. » Avez-vous entendu parler de la Reine, me dit-elle avec une espèce de terreur ? Hélas ! que pourrait-on lui reprocher ? — Non, Madame ; mais que peut-on reprocher au Roi ? — Oh ! rien, non, rien : mais peut-être regardent-ils le Roi comme une victime nécessaire à leur sûreté ? La Reine au contraire et ses enfans ne seraient pas un obstacle à leur ambition. » Je pris la liberté de lui observer que sans doute le Roi ne serait condamné qu'à la déportation ; que j'en avais entendu parler, et que l'Espagne n'ayant pas déclaré la guerre, il était vraisemblable qu'on y conduirait le Roi et sa Famille. » Je n'ai aucun espoir, me dit-elle, que le Roi soit sauvé. »

Je crus devoir ajouter que les puissances étrangères s'occupaient des moyens de tirer le Roi de sa prison, que Monsieur et Mgr. le comte d'Artois rassemblaient

Digitized by Google

de nouveau tous les émigrés autour d'eux, et devaient les réunir aux troupes autrichiennes et prussiennes; que l'Espagne et l'Angleterre feraient des démarches; que toute l'Europe était interessée à prévenir la mort du Roi, et qu'ainsi la convention aurait de sérieuses réflexions à faire avant de prononcer sur le sort de Sa Majesté.

Cette conversation durait depuis une heure, lorsque Madame Élisabeth, à qui je n'avais jamais parlé aussi long-temps, craignant l'arrivée des nouveaux municipaux, me quitta pour rentrer dans la chambre de la Reine. Tison et sa femme, qui me surveillaient sans cesse, observèrent que j'étais resté long-temps chez Madame Élisabeth, et qu'il était à craindre que le commissaire ne s'en fût aperçu; je leur répondis que cette Princesse m'avait entretenu de son neveu, qui probablement demeurerait désormais auprès de sa mère.

Un instant après, je rentrai dans la chambre de la Reine, à qui Madame Élisabeth venait de faire part de sa conversation avec moi, et des moyens que nous avions concertés pour ménager une correspondance. Sa Majesté daigna m'en témoigner sa satisfaction.

A six heures, les commissaires me firent descendre au conseil; ils me lurent un arrêté de la commune qui m'ordonnait de ne plus avoir de communication avec les trois Princesses ni avec le jeune Prince, parce que j'étais destiné à servir le Roi seul; il fut même arrêté dans ce premier moment, pour mettre en quelque sorte le Roi au secret, que je ne coucherais point dans

Digitized by Google

son appartement; je devais loger dans la petite tour, et n'être conduit chez Sa Majesté qu'au moment où elle aurait besoin de moi.

A six heures et demie le Roi arriva; il paraissait fatigué, et son premier soin fut de demander qu'on le conduisit chez sa famille. On s'y refusa, sous prétexte qu'on n'avait point d'ordres; il insista pour qu'au moins on la prévînt de son retour, ce qu'on lui promit. Le Roi m'ordonna de demander son souper pour huit heures et demie: il employa ces deux heures d'intervalle à sa lecture ordinaire, toujours entouré de quatre municipaux.

A huit heures et demie, j'allai prévenir Sa Majesté que le souper était servi: elle demanda aux commissaires si sa famille ne descendrait pas: on ne fit aucune réponse. « Mais au moins, dit le Roi, mon Fils passera la nuit chez moi, son lit et ses effets étant ici. » Même silence. Après le souper, le Roi insista de nouveau sur le désir de voir sa Famille; on lui répondit qu'il fallait attendre la décision de la convention. Je donnai alors ce qui était nécessaire pour le coucher du jeune Prince.

Le soir, pendant que je le déshabillais, le Roi me dit: « J'étais bien éloigné de penser à toutes les questions qui m'ont été faites. » Il se coucha avec beaucoup de tranquillité; l'arrêté de la commune relatif à mon éloignement pendant la nuit n'eut pas son exécution. Il aurait été trop pénible pour les municipaux de m'aller chercher chaque fois que le Roi aurait eu besoin de mon service.

Digitized by Google

Le lendemain 12, le Roi n'eut pas plutôt aperçu un municipal, qu'il s'informa s'il y avait une décision sur la demande qu'il avait faite de voir sa Famille. On lui répondit qu'on attendait encore les ordres. Il pria ce même municipal d'aller s'informer de la santé des Princesses et de celle de Monsieur le Dauphin, et de leur annoncer qu'il se portait bien. Le commissaire l'assura à son retour que sa Famille jouissait d'une bonne santé. Le Roi me donna ordre de faire monter le lit de son fils chez la Reine, où ce jeune Prince avait passé la nuit sur un des matelas de cette Princesse. Je priais Sa Majesté d'attendre la décision de la convention. Je ne compte sur aucun égard, sur aucune justice, me répondit Sa Majesté, mais attendons. »

Le même jour, une députation de la convention, composée de quatre députés, Thuriot, Cambacerès, Dubois-Crancé et Dupont-de-Bigorre, apporta le décret qui autorisait le Roi à prendre un conseil. Le Roi déclara qu'il choisissait M. Target, à son défaut M. Tronchet, ou tous les deux, si la convention nationale y consentait. Les députés firent signer au Roi sa demande, et signèrent après lui. Le Roi ajouta qu'il serait nécessaire qu'on lui fournit du papier, des plumes et de l'encre. Sa Majesté donna l'adresse de la maison de campagne de M. Tronchet, et dit qu'elle ignorait où demeurait M. Target.

Le 13 au matin, la même députation revint au Temple, et dit au Roi que M. Target avait refusé d'être son conseil; que l'on avait envoyé chez M. Tronchet, et que sans doute il viendrait dans la journée : elle lui

Digitized by Google

fit ensuite lecture de plusieurs lettres adressées à la convention par MM. Sourdat, Huet, Guillaume et Lamoignon de Malesherbes, ancien premier président de la cour des aides de Paris, et depuis ministre de la maison du Roi. La lettre de M. de Malesherbes était conçue en ces termes :

Paris, le 11 décembre 1792.

« Citoyen président, j'ignore si la convention donnera à Louis XVI un conseil pour le défendre, et si elle lui en laissera le choix : dans ce cas-là, je désire que Louis XVI sache que, s'il me choisit pour cette fonction, je suis prêt à m'y dévouer. Je ne vous demande pas de faire part à la convention de mon offre, car je suis bien éloigné de me croire un personnage assez important pour qu'elle s'occupe de moi; mais j'ai été appelé deux fois au conseil de celui qui fut mon maître, dans le temps que cette fonction était ambitionnée par tout le monde : je lui dois le même service, aujourd'hui que c'est une fonction que bien des gens trouvent dangereuse : si je connaissais un moyen possible pour lui faire connaître mes dispositions, je ne prendrais pas la liberté de m'adresser à vous. Je pense que, dans la place que vous occupez, vous avez plus de moyens que personne de lui faire passer cette lettre. Je suis avec respect,

» *Signé*, LAMOIGNON DE MALESHERBES. »

Sa Majesté répondit à la députation : « Je suis sen- » sible aux offres que font les personnes qui deman-

Digitized by Google

» dent à me servir de conseil, et je vous prie de leur
» en témoigner ma reconnaissance : j'accepte M. de
» Malesherbes pour mon conseil ; si M. Tronchet ne
» peut me prêter ses services, je me concerterai avec
» M. de Malesherbes pour en choisir un autre. »

Le 14 décembre, M. Tronchet eut une conférence avec Sa Majesté, comme le permettait le décret. Le même jour, M. de Malesherbes fut introduit à la tour : le Roi courut au-devant de ce respectable vieillard, qu'il serra tendrement dans ses bras, et cet ancien ministre fondit en larmes à la vue de son maître, soit qu'il se rappelât les premières années de son règne, soit plutôt qu'il n'envisageât dans ce moment que l'homme vertueux aux prises avec le malheur. Comme le Roi avait la permission de conférer avec ses conseils en particulier, je fermai la porte de sa chambre, afin qu'il pût parler plus librement à M. de Malesherbes. Un municipal m'en fit des reproches, m'ordonna de l'ouvrir, et me défendit de la fermer à l'avenir ; je rouvris la porte, mais Sa Majesté était déjà dans la tourelle qui lui servait de cabinet.

Le Roi et M. de Malesherbes parlèrent très-haut dans cette première conférence. Les commissaires qui étaient dans la chambre prêtèrent l'oreille à leur conversation et purent l'entendre. M. de Malesherbes étant sorti, je rendis compte à Sa Majesté de la défense qui m'avait été faite par le municipal, et de l'attention avec laquelle les commissaires avaient écouté la conférence ; je la suppliai de fermer elle-même la porte de sa chambre quand elle serait avec ses conseils, ce qu'elle fit.

Digitized by Google

Le 15, le Roi reçut la réponse relative à sa Famille. Le décret portait en substance « que la Reine et Madame Elisabeth ne communiqueraient point avec le Roi pendant le cours du procès; que ses enfans viendraient près de lui s'il le désirait, mais à condition qu'ils ne pourraient plus voir leur mère ni leur tante qu'après le dernier interrogatoire. » Aussitôt qu'il me fut possible de parler au Roi en particulier, je lui demandai ses ordres. « Vous voyez, me dit le Roi, la cruelle alternative où ils viennent de me placer, je ne puis me résoudre à avoir mes enfans avec moi : pour ma fille, cela est impossible, et pour mon fils, je sens tout le chagrin que la Reine en éprouverait; il faut donc consentir à ce nouveau sacrifice. » Sa Majesté m'ordonna une seconde fois de faire transporter le lit du jeune Prince; ce que j'exécutai sur-le-champ. Je gardai son linge et ses habits, et tous les deux jours j'envoyais ce qui lui était nécessaire, comme j'en étais convenu avec Madame Élisabeth.

Le 16, à quatre heures après dîner, il vint une autre députation de quatre membres de la convention, Valazé, Cochon, Grandpré et Duprat, faisant partie de la *commission des vingt-un*, nommée pour examiner le procès du Roi. Ils étaient accompagnés d'un secrétaire, d'un huissier et d'un officier de la garde de la convention : ils apportaient au Roi son acte d'accusation, et les pièces relatives à son procès, la plupart trouvées aux Tuileries dans une armoire secrète de l'appartement de Sa Majesté, nommée par le ministre Rolland, *armoire de fer*.

Digitized by Google

La lecture de ces pièces, au nombre de cent sept, dura depuis quatre heures jusqu'à minuit : toutes furent lues et paraphées par le Roi, ainsi qu'une copie de chacunes d'elles qu'on laissa entre ses mains. Le Roi était assis à une grande table, M. Tronchet à côté, les députés vis-à-vis. Après la lecture de chaque pièce, Valazé demandait au Roi : « Avez-vous connaissance ? etc. » Il répondait oui ou non, sans autre explication. Un autre député les lui faisait signer, ainsi que la copie, qu'un troisième proposait de lui lire chaque fois, ce dont Sa Majesté le dispensait toujours. Le quatrième faisait l'appel des pièces par liasse et par numéro, et le secrétaire les enregistrait à mesure qu'elles étaient remises au Roi.

Sa Majesté interrompit la séance pour demander aux conventionnels s'ils voulaient souper ; ils y consentirent : je leur fis servir une volaille froide et quelques fruits dans la salle à manger. M. Tronchet ne voulut rien accepter, et resta seul avec le Roi dans sa chambre.

Un municipal, nommé *Mercerault*, alors tailleur de pierres, et ancien président de la commune de Paris, quoique porteur de chaises à Versailles avant la révolution, se trouvait ce jour-là de garde au Temple pour la première fois. Il était vêtu de son habit de travail en lambeaux, avec un très-mauvais chapeau rond, un tablier de peau et son écharpe aux trois couleurs. Cet homme avait affecté de s'étendre auprès du Roi dans son fauteuil, tandis que Sa Majesté était sur une chaise ; il tutoyait, le chapeau sur la tête, ceux qui lui adressaient la parole : les membres de la convention en

Digitized by Google

furent étonnés, et pendant qu'ils soupaient, l'un d'eux me fit plusieurs questions sur ce Mercerant, et sur la manière dont la municipalité traitait le Roi. J'allais répondre, lorsqu'un autre commissaire dit à ce conventionnel de cesser ses questions, qu'il était défendu de me parler et qu'on lui donnerait, à la chambre du conseil, tous les détails qu'il pourrait désirer. Le député, craignant de s'être compromis, ne répliqua rien.

On reprit l'interrogatoire. Dans le nombre des pièces qu'on lui présentait, Sa Majesté aperçut la déclaration qu'elle fit à son retour de Varennes, lorsque MM. Tronchet, Barnave et Duport furent nommés à l'assemblée constituante pour la recevoir. Cette déclaration était signée du Roi et des députés. « Vous reconnaissez cette pièce pour authentique, dit le Roi à M. Tronchet, voilà votre signature. »

Quelques-unes des liasses renfermaient des projets de constitution, apostillés de la main de Sa Majesté : plusieurs de ces notes étaient écrites avec de l'encre, d'autres avec un crayon. On présenta aussi au Roi des registres de la police, dans lesquels étaient des dénonciations faites et signées par des serviteurs de Sa Majesté : cette ingratitude parut l'affecter beaucoup. Les délateurs n'avaient feint de rendre compte de ce qui se passait chez le Roi ou chez la Reine, au château des Tuileries, que pour donner plus de vraisemblance à leurs calomnies.

Lorsque la députation fut sortie, le Roi prit quelque nourriture et se coucha, sans se plaindre de la fatigue qu'il avait éprouvée. Il me demanda seulement

Digitized by Google

si l'on avait retardé le souper de sa Famille : sur ma réponse négative : « J'aurais craint, dit-il, que ce retard ne lui eût donné de l'inquiétude. » Il eut même la bonté de me faire un reproche de ce que je n'avais pas soupé avant lui.

Quelques jours après, les quatre députés, membres de la *commission des vingt-un*, revinrent au Temple. Ils firent lecture au Roi de cinquante-une nouvelles pièces qu'il signa et parapha comme les précédentes ; ce qui faisait en tout cent cinquante-huit pièces, dont on lui laissa les copies.

Depuis le 14 jusqu'au 26 décembre, le Roi vit régulièrement ses conseils : ils venaient à cinq heures du soir et se retiraient à neuf. M. de Sèze leur fut adjoint. Tous les matins, M. de Malesherbes apportait à Sa Majesté les papiers-nouvelles, et les opinions imprimées des députés, relatives à son procès. Il préparait le travail de chaque soirée : et restait avec Sa Majesté une heure ou deux. Le Roi daignait souvent me donner à lire quelques-unes de ces opinions, et me disait ensuite : « Comment trouvez-vous l'opinion d'un tel ? — Je manque de termes pour exprimer mon indignation, répondais-je à Sa Majesté ; mais vous, Sire! comment pouvez-vous lire tout cela sans horreur? — Je vois jusqu'où va la méchanceté des hommes, me disait le Roi ; et je ne croyais pas qu'il s'en trouvât de semblables. » Sa Majesté ne se couchait jamais sans avoir lu ces différentes pièces, et pour ne pas compromettre M. de Malesherbes, elle avait ensuite la précaution de les brûler elle-même dans le poêle de son cabinet.

Digitized by Google

J'avais déjà trouvé un moment favorable pour parler à Turgi, et pour le charger de faire passer à Madame Élisabeth des nouvelles du Roi. Turgi me prévint le lendemain que cette Princesse, en lui rendant sa serviette après le dîner, lui avait glissé un petit papier écrit avec des piqûres d'épingle, par lequel elle me disait de prier le Roi de lui écrire un mot de sa main. Le même soir je fis part à Sa Majesté du désir de Madame Élisabeth. Comme on lui avait donné du papier et de l'encre depuis le commencement de son procès, le Roi écrivit à sa sœur un billet décacheté, en me disant qu'il ne contenait rien qui pût me compromettre, et que j'en prisse lecture. Sur ce dernier point je suppliai Sa Majesté de me dispenser pour la première fois de lui obéir.

Le lendemain je remis le billet à Turgi, qui me rapporta la réponse dans un peloton de fil qu'il jeta sur mon lit en passant près de la porte de ma chambre. Sa Majesté vit encore avec beaucoup de plaisir que ce moyen d'avoir des nouvelles de sa famille eût réussi; je lui observai qu'il était facile de continuer cette correspondance. Le Roi me remettait les billets, j'avais soin d'en diminuer le volume, et de les couvrir de fil de coton : Turgi les trouvait dans l'armoire où étaient les assiettes pour le service de la table, et se servait de différens moyens pour me rendre les réponses; lorsque je les donnais au Roi, il me disait toujours avec bonté : « Prenez garde, c'est trop vous exposer. »

La bougie que me faisaient remettre les commissaires était en paquets ficelés. Lorsque j'eus de la ficelle

Digitized by Google

en assez grande quantité, j'annonçai au Roi qu'il ne tenait qu'à lui de donner plus d'activité à sa correspondance, en faisant passer une partie de cette ficelle à Madame Élisabeth, qui était logée au-dessus de moi, et dont la fenêtre répondait perpendiculairement à celle d'un petit corridor qui communiquait à ma chambre. La Princesse pendant la nuit pouvait attacher ses lettres à cette ficelle, et les laisser glisser jusqu'à la fenêtre qui était au-dessous de la sienne. Un abat-jour en forme de hotte, placé à chaque fenêtre ne permettait pas de craindre que les lettres pussent tomber dans le jardin : le même moyen pouvait servir à la Princesse pour recevoir des réponses. On pouvait aussi attacher à la ficelle un peu de papier et d'encre dont les Princesses étaient privées. « Voilà un bon projet, me dit Sa Majesté; nous en ferons usage, si celui dont nous nous sommes servis jusqu'aujourd'hui devient impraticable. » Effectivement, le Roi l'employa dans la suite. Il attendait toujours huit heures du soir pour l'exécution de cette correspondance; alors je fermais la porte de ma chambre et celle du corridor, je causais avec les commissaires de la commune, où je les engageais à jouer pour détourner leur attention.

Ce fut dans ce temps que Marchand, garçon servant, père de famille, qui venait de recevoir ses appointemens de deux mois, montant à la somme de deux cents livres, fut volé dans le Temple; cette perte était considérable pour lui. Le Roi qui avait remarqué sa tristesse, en ayant appris la cause; me dit de remettre à Marchand la somme de deux cents livres, en

Digitized by Google

lui recommandant de n'en parler à personne ; surtout qu'il ne cherchât pas à le remercier, car, ajouta-t-il, il se perdrait. Marchand fut sensible au bienfait de Sa Majesté, mais il le fut encore plus à la défense de lui en témoigner sa reconnaissance.

Depuis sa séparation d'avec la Famille royale, le Roi refusa constamment de descendre dans le jardin ; quand on lui en faisait la proposition, il répondait : « Je ne peux me résoudre à sortir seul ; la promenade ne m'était agréable qu'autant que j'en jouissais avec ma Famille. » Mais quoique éloigné des objets chers à son cœur, quoique certain de sa destinée, il ne laissait échapper ni plaintes ni murmures ; il avait déjà pardonné à ses oppresseurs. Chaque jour il puisait dans son cabinet de lecture les forces qui soutenaient son courage ; en sortait-il, c'était pour se livrer aux détails d'une vie toujours uniforme, mais toujours embellie par une foule de traits de bonté. Il daignait me traiter comme si j'avais été plus que son serviteur ; il traitait les municipaux de garde auprès de sa personne comme s'il n'avait pas eu à s'en plaindre, et causait avec eux comme autrefois avec ses sujets. C'était des objets relatifs à leur état qu'il les entretenait, de leur famille, de leurs enfans, des avantages et des devoirs de leur profession. Ceux qui l'entendaient étaient étonnés de la justesse de ses remarques, de la variété de ses connaissances, et de la manière dont elles étaient classées dans sa mémoire. Ses conversations n'avaient pas pour but de le distraire de ses maux ; sa sensibilité était vive et profonde, mais sa résignation était encore supérieure à ses malheurs.

Digitized by Google

Le mercredi 19 décembre, on apporta, comme à l'ordinaire, le déjeûner du Roi : ne pensant pas aux *quatre-temps*, je le lui présentai. « C'est aujourd'hui jour de jeûne », me dit ce Prince. Je reportai le déjeûner dans la salle. « A l'exemple de votre maître, vous jeûnerez sans doute aussi, me dit d'un ton railleur un municipal (Dorat de Cubières)? — Non, Monsieur, j'ai besoin aujourd'hui de déjeûner », lui répondis-je. Quelques jours après, Sa Majesté me donna à lire un journal que lui avait apporté M. de Malesherbes, et où se trouvait cette anecdote entièrement défigurée : « Lisez, me dit le Roi, vous verrez qu'on vous traite de malicieux : ils auraient sans doute mieux aimé pouvoir vous traiter d'hypocrite. »

Le même jour 19, le Roi me dit à son dîner, devant trois ou quatre municipaux : « Il y a quatorze ans que vous avez été plus matinal qu'aujourd'hui. » Je compris aussitôt Sa Majesté. « C'était le jour où naquit ma fille, continua le Roi. Aujourd'hui son jour de naissance, répéta-t-il avec attendrissement, et être privé de la voir!..... » Quelques larmes coulèrent de ses yeux, et il régna pour un moment un silence respectueux.

Madame royale ayant désiré un almanach dans la forme du petit Calendrier de la cour, le Roi me chargea de l'acheter, et de faire emplette pour lui de l'Almanach de la république, qui avait remplacé l'Almanach royal; il le parcourait souvent, et en notait les noms avec un crayon.

Le Roi devait bientôt paraître pour la seconde fois

Digitized by Google

à la barre de la convention. Il n'avait pu se faire la barbe depuis qu'on avait enlevé ses rasoirs, et il en souffrait beaucoup; ce qui le forçait de se laver le visage plusieurs fois le jour avec de l'eau fraîche. Le Roi me dit de me procurer des ciseaux ou un rasoir, mais qu'il ne voulait pas en parler lui-même aux municipaux. Je pris la liberté de lui observer que s'il paraissait ainsi à l'assemblée, le peuple verrait au moins avec quelle barbarie en agissait le conseil général. « Je ne dois pas, répondit Sa Majesté, chercher à intéresser sur mon sort. » Je m'adressai aux commissaires, et la commune décida le lendemain qu'on rendrait les rasoirs du Roi, mais qu'il ne pourrait s'en servir qu'en présence de deux municipaux.

Les trois jours qui précédèrent Noël, le Roi écrivit plus qu'à l'ordinaire; on avait alors le projet de le faire rester aux Feuillants un jour ou deux pour le juger sans désemparer. On m'avait même donné ordre de me préparer à le suivre, et de disposer ce qui pourrait lui être nécessaire; mais ce plan fut changé. Ce fut le jour de Noël que Sa Majesté écrivit son testament; je l'ai lu et copié à l'époque où il fut remis au conseil du Temple; il était écrit en entier de la main du Roi, avec quelques ratures. Je crois devoir rapporter ici ce monument déjà céleste de son innocence et de sa piété.

Digitized by Google

TESTAMENT

DE SA MAJESTÉ LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE.

« Au nom de la très-sainte Trinité, du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Aujourd'hui vingt-cinquième jour de décembre mil sept cent quatre-vingt-douze, moi, Louis, seizième du nom, Roi de France, étant depuis plus de quatre mois renfermé avec ma famille dans la tour du Temple, à Paris, par ceux qui étaient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même depuis le 11 du courant, avec ma famille; de plus, impliqué dans un procès dont il est impossible de prévoir l'issue, à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyens dans aucune loi existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées, et auquel je puisse m'adresser: je déclare ici, en sa présence, mes dernières volontés et mes sentimens.

» Je laisse mon ame à Dieu, mon Créateur; je le prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après ses mérites, mais par ceux de notre Seigneur Jésus-Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu, son Père, pour nous autres hommes, quelque indignes que nous en fussions, et moi le premier.

» Je meurs dans l'union de notre sainte mère,

Digitized by Google

l'Église catholique, apostolique et romaine, qui tient ses pouvoirs, par une succession non interrompue, de Saint-Pierre, auquel Jésus-Christ les avait confiés.

» Je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole et les Commandemens de Dieu et de l'Église, les Sacremens et les Mystères, tels que l'Église catholique les enseigne et les a toujours enseignés. Je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Église de Jésus-Christ; mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours, si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs Ecclésiastiques, unis à la sainte Église catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'Église, suivie depuis Jésus-Christ.

» Je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur; mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins tous en Jésus-Christ, suivant ce que la charité chrétienne nous enseigne. Je prie Dieu de me pardonner tous mes péchés; j'ai cherché à les connaître scrupuleusement, à les détester, et à m'humilier en sa présence. Ne pouvant me servir du ministère d'un prêtre catholique, je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faite, et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis mon nom (quoique cela fût contre ma volonté) à des actes qui peuvent être contraires à la discipline et à la croyance de l'Église catholique, à laquelle je suis toujours resté sincèrement uni de cœur.

» Je prie Dieu de recevoir la ferme résolution où

Digitized by Google

je suis, s'il m'accorde vie, de me servir, aussitôt que je le pourrai, du ministère d'un prêtre catholique, pour m'accuser de tous mes péchés et recevoir le sacrement de pénitence.

» Je prie tous ceux que je pourrais avoir offensé par inadvertance (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense à personne) ou ceux à qui j'aurais pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales, de me pardonner le mal qu'ils croient que je peux leur avoir fait : je prie tous ceux qui ont de la charité d'unir leurs prières aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes péchés.

» Je pardonne de tout mon cœur à ceux qui se sont faits mes ennemis, sans que je leur en aie donné aucun sujet, et je prie Dieu de leur pardonner, de même qu'à ceux qui, par un faux zèle ou par un zèle mal entendu, m'ont fait beaucoup de mal.

» Je recommande à Dieu ma femme et mes enfans, ma sœur, mes tantes, mes frères et tous ceux qui me sont attachés par le lien du sang ou par quelque autre manière que ce puisse être ; je prie Dieu particulièrement de jeter des yeux de miséricorde sur ma femme, mes enfans et ma sœur, qui souffrent depuis long-temps avec moi ; de les soutenir par sa grâce, s'ils viennent à me perdre, et tant qu'ils resteront dans ce monde périssable.

» Je recommande mes enfans à ma femme ; je n'ai jamais douté de sa tendresse maternelle pour eux ; je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de ne leur faire re-

Digitized by Google

garder les grandeurs de ce monde-ci (s'ils sont condamnés à les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables, et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'éternité; je prie ma sœur de vouloir continuer sa tendresse à mes enfans, et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre la leur.

» Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union; comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle croyait avoir quelque chose à se reprocher.

» Je recommande bien vivement à mes enfans, après ce qu'ils doivent à Dieu, qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants à leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux et en mémoire de moi. Je les prie de regarder ma sœur comme une seconde mère.

» Je recommande à mon fils, s'il avait le malheur de devenir roi, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve; qu'il ne peut faire le bonheur des peuples qu'en régnant suivant les lois; mais en même temps qu'un Roi ne peut les faire respecter et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement, étant lié dans ses opé-

Digitized by Google

rations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

» Je recommande à mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachées, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés; de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfans et les parens de ceux qui ont péri pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi.

» Je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étaient attachées qui ne se sont pas conduites envers moi comme elles le devaient, et qui ont même montré de l'ingratitude; mais je leur pardonne (souvent dans les momens de trouble et d'effervescence on n'est pas maître de soi), et je prie mon fils, s'il en trouve l'occasion, de ne songer qu'à leur malheur.

» Je voudrais pouvoir témoigner ici ma reconnaissance à ceux qui m'ont montré un attachement véritable et désintéressé; d'un côté, si j'ai été sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avais jamais témoigné que des bontés, à eux ou à leurs parens ou amis; de l'autre, j'ai eu de la consolation de voir l'attachement et l'intérêt gratuits que beaucoup de personnes m'ont montrés: je les prie d'en recevoir tous mes remercimens. Dans la situation où sont encore les choses, je craindrais de les compromettre si je parlais plus explicitement; mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnaître.

» Je croirais calomnier cependant les sentimens

Digitized by Google

de la nation, si je ne recommandais ouvertement à mon fils MM. de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi avait portés à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensé en être les malheureuses victimes. Je lui recommande aussi Cléry, des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi; comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'à la fin, je prie messieurs de la Commune de lui remettre mes hardes, mes livres, ma montre, ma bourse et les autres petits effets qui ont été déposés au conseil de la Commune.

» Je pardonne encore très-volontiers à ceux qui me gardaient, les mauvais traitemens et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi: j'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes; que celles-là jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser!

» Je prie MM. de Malesherbes, Tronchet et de Sèze de recevoir ici tous mes remercimens et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

» Je finis en déclarant devant Dieu, et prêt à paraître devant lui, que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi.

» Fait double à la tour du Temple, le vingt-cinq décembre mil sept cent quatre-vingt douze.

» Signé, LOUIS. »

Le 26 décembre, le Roi fut conduit pour la seconde fois à la barre de l'assemblée; j'en avais fait

Digitized by Google

prévenir la Reine, pour que le bruit des tambours et le mouvement des troupes ne l'effrayassent pas. Sa Majesté partit à dix heures du matin, et revint à cinq heures du soir, toujours sous la surveillance de Chambon et de Santerre. MM. de Malesherbes, de Sèze et Tronchet vinrent le même soir, au moment où le Roi sortait de table : il leur offrit de prendre quelques rafraîchissemens; M. de Sèze fut le seul qui accepta. Sa Majesté lui témoigna sa reconnaissance des soins qu'il s'était donnés pour prononcer son discours. Ces messieurs passèrent ensuite dans son cabinet.

Le lendemain, Sa Majesté daigna me remettre elle-même sa défense imprimée, après avoir demandé aux municipaux si elle pouvait me la donner sans inconvénient. Le commissaire Vincent, entrepreneur de bâtimens, qui a rendu à la Famille royale tous les services qui dépendaient de lui, se chargea d'en porter secrètement un exemplaire à la Reine. Il profita du moment où le Roi le remerciait de ce petit service, pour lui demander quelque chose qui lui eût appartenu : Sa Majesté détacha sa cravate et lui en fit présent. Une autre fois, elle donna ses gants à un autre municipal qui désira les avoir par le même motif. Même aux yeux de plusieurs de ses gardiens, déjà ses dépouilles étaient sacrées.

Le 1^er^ janvier, j'approchai du lit du Roi, et lui demandai à voix basse la permission de lui présenter mes vœux les plus ardens pour la fin de ses malheurs. « Je reçois vos souhaits, me dit-il avec affec-

Digitized by Google

tion », en me tendant une de ses mains que je baisai et arrosai de mes larmes. Aussitôt qu'il fut levé, il pria un municipal d'aller de sa part savoir des nouvelles de sa famille et de lui présenter ses souhaits pour la nouvelle année. Les municipaux furent émus par le ton dont ces paroles, si déchirantes relativement à la situation où était le Roi, furent prononcées. « Pourquoi, me dit l'un d'eux, lorsque le Roi fut rentré dans sa chambre, ne demande-t-il pas à voir sa famille? à présent que les interrogatoires sont terminés, cela ne souffrirait aucune difficulté: c'est à la convention qu'il faudrait s'adresser. » Le municipal qui était allé chez la Reine rentra, et annonça à Sa Majesté que sa Famille le remerciait de ses vœux, et lui adressait les siens. « Quel jour de nouvelle année! » dit le Roi.

Le même soir, je pris la liberté de lui observer que j'étais presque certain du consentement de la convention, si Sa Majesté demandait qu'il lui fût permis de voir sa famille. « Dans quelques jours, me dit le Roi, ils ne me refuseront pas cette consolation : il faut attendre. »

Plus le moment du jugement approchait, si l'on peut donner ce nom à la procédure que l'on faisait subir au Roi, plus mes craintes et mes angoisses augmentaient; je faisais mille questions aux municipaux, et tout ce que j'en apprenais ajoutait à mes terreurs. Ma femme venait me voir toutes les semaines, et me rendait un compte exact de ce qui se passait dans Paris. L'opinion publique paraissait tou-

Digitized by Google

jours favorable au Roi; elle se manifesta même avec éclat au Théâtre-Français et à celui du Vaudeville. On représentait au premier l'*Ami des lois* : toutes les allusions au procès de Sa Majesté furent saisies et applaudies avec transport. Au Vaudeville, un des personnages de la *Chaste Suzanne* disait aux deux vieillards : « Comment pouvez-vous être accusateurs et juges tout ensemble? » Le public fit répéter plusieurs fois ce passage. Je remis au Roi un exemplaire de l'*Ami des lois*. Je lui disais souvent, et j'étais presque parvenu à le croire moi-même, que les membres de la convention, opposés les uns aux autres, ne prononceraient que la peine de la réclusion ou de la déportation. « Puissent-ils, me répondit Sa Majesté, avoir cette modération pour ma famille! je n'ai de crainte que pour elle. »

Quelques personnes me firent prévenir par ma femme qu'une somme considérable, déposée chez M. Pariseau, rédacteur de la *Feuille du jour*, était à la disposition du Roi; qu'on me priait de demander ses ordres, et que cette somme serait remise entre les mains de M. de Malesherbes, si Sa Majesté le désirait. J'en rendis compte au Roi. « Remerciez bien ces personnes de ma part, me répondit-il; je ne peux accepter leurs offres généreuses, ce serait les exposer. » Je le priai d'en parler au moins à M. de Malesherbes, ce qu'il me promit.

La correspondance de Leurs Majestés continuait toujours. Le Roi, instruit que Madame royale était malade, fut très-inquiet pendant quelques jours. La

Digitized by Google

Reine, après bien des sollicitations, obtint qu'on fît entrer au Temple M. Brunier, médecin des enfans de France : cette nouvelle parut le tranquilliser.

Le mardi 15 janvier, veille du jugement du Roi, ses conseils vinrent comme de coutume. MM. de Sèze et Tronchet prévinrent Sa Majesté de leur absence pour le lendemain.

Le matin du mercredi 16, M. de Malesherbes resta assez long-temps avec le Roi, et dit à Sa Majesté, en sortant, qu'il viendrait lui rendre compte de l'appel nominal aussitôt qu'il en saurait le résultat; mais la séance s'étant prolongée fort avant dans la nuit, ce ne fut que le 17 au matin qu'on prononça le décret.

Le même jour 16, à six heures du soir, quatre municipaux entrèrent dans la chambre et lurent au Roi un arrêté de la commune portant en substance : « Qu'il serait gardé à vue jour et nuit par les quatre municipaux, et que deux d'entre eux passeraient la nuit à côté de son lit. » Le Roi demanda si son jugement était prononcé; l'un d'eux (du Roure) commença par s'asseoir dans le fauteuil de Sa Majesté qui était debout, il répondit ensuite qu'il ne s'inquiétait pas de ce qui se passait à la convention; que cependant il avait entendu dire qu'on en était encore à l'appel nominal. Quelques momens après M. de Malesherbes entra et annonça au Roi que l'appel nominal n'était pas encore terminé.

Le feu prit dans ce moment à la cheminée d'une chambre où logeait le porteur de bois au palais du Temple. Un rassemblement assez considérable de

Digitized by Google

peuple entra dans la cour. Un municipal vint tout effrayé dire à M. de Malesherbes de se retirer sur-le-champ. M. de Malesherbes sortit, après avoir promis au Roi de revenir l'instruire de son jugement. « Quelle est la cause de votre frayeur, demandai-je à ce commissaire? — On a mis le feu au Temple, me dit-il: on l'a mis exprès pour sauver Capet dans le tumulte; mais je viens de faire environner les murs par une forte garde. » Bientôt on apprit que le feu était éteint, et que c'était un simple accident.

Le jeudi 17 janvier, M. de Malesherbes entra vers les neuf heures du matin; j'allai au-devant de lui. « Tout est perdu, me dit-il, le Roi est condamné. » Le Roi, qui le vit arriver, se leva pour le recevoir. Ce ministre se précipita à ses pieds : il était étouffé par ses sanglots, et fut plusieurs momens sans pouvoir parler. Le Roi le releva et le serra contre son sein avec affection. M. de Malesherbes lui apprit le décret de condamnation à la mort; le Roi ne fit aucun mouvement qui annonçât de la surprise ou de l'émotion: il ne parut affecté que de la douleur de ce respectable vieillard, et chercha même à le consoler.

M. de Malesherbes rendit compte à Sa Majesté du résultat de l'appel nominal. Dénonciateurs, parens, ennemis personnels, laïcs, ecclésiastiques, députés absens, tous avaient opiné, et malgré cette violation de toutes les formes, ceux qui avaient prononcé la mort, les uns comme mesure politique, les autres prétendant que le Roi était coupable, n'avaient obtenu qu'une majorité de *cinq voix;* plusieurs députés

Digitized by Google

n'avaient voté la mort qu'avec sursis. On avait ordonné un second appel nominal sur cette question ; et il était à présumer que les voix de ceux qui voulaient retarder l'exécution du régicide, jointes aux suffrages qui n'étaient pas pour la peine capitale, formeraient la majorité. Mais aux portes de l'assemblée, des assassins dévoués au duc d'Orléans et à la députation de Paris effrayaient de leurs cris, menaçaient de leurs poignards quiconque refuserait d'être leur complice; et soit stupeur, soit indifférence, la capitale ou n'osa ou ne voulut rien entreprendre pour sauver son Roi.

M. de Malesherbes se disposait à sortir; le Roi obtint de l'entretenir en particulier : il le conduisit dans son cabinet, en ferma la porte, et resta environ une heure seul avec lui. Sa Majesté le conduisit jusqu'à la porte d'entrée, lui recommanda encore de venir de bonne heure le soir, et de ne point l'abandonner dans ses derniers momens. « La douleur de ce bon vieillard m'a vivement ému », me dit le Roi en rentrant dans sa chambre où je l'attendais.

Depuis l'entrée de M. de Malesherbes, un tremblement universel s'était emparé de moi; je préparai cependant tout ce qui était nécessaire pour que le Roi pût se raser. Il se mit le savon lui-même; debout et en face, je tenais son bassin. Forcé de concentrer ma douleur, je n'avais pas encore osé jeter les yeux sur mon malheureux maître : je le fixai par hasard, et mes larmes coulèrent malgré moi. Je ne sais si l'état ou je me trouvais rappela au Roi sa position,

Digitized by Google

mais une pâleur subite parut sur son visage; son nez et ses oreilles blanchirent tout à coup. A cette vue, mes genoux se dérobèrent sous moi; le Roi, qui s'aperçut de ma défaillance, me prit les deux mains, les serra avec force, et me dit à demi-voix: « Allons, plus de courage. » Il était observé, un langage muet lui peignit toute mon affliction: il y parut sensible; son visage se ranima, il se rasa avec tranquillité; ensuite je l'habillai.

Sa Majesté resta dans sa chambre jusqu'à l'heure de son dîner, occupée à lire ou à se promener. Dans la soirée, je le vis aller du côté du cabinet, et je l'y suivis, sous prétexte qu'il pouvait avoir besoin de mon service. « Vous avez, me dit le Roi, entendu le récit de mon jugement? — Ah! Sire, lui dis-je, espérez un sursis: M. de Malesherbes ne croit pas qu'on le refuse. — Je ne cherche aucun espoir, me répondit le Roi, mais je suis bien affligé de ce que M. d'Orléans, mon parent, a voté ma mort: lisez cette liste. » Il me remit alors la liste de l'appel nominal qu'il tenait à la main. « Le public, lui dis-je, murmure hautement: Dumouriez est à Paris; on dit qu'il est porteur du vœu de son armée contre le procès que l'on a fait à Votre Majesté. Le peuple est révolté de l'infâme conduite de M. d'Orléans. Le bruit se répand aussi que les ministres des puissances étrangères vont se réunir pour aller à l'assemblée. Enfin l'on assure que les conventionnels craignent une émeute populaire. — Je serais bien fâché qu'elle eût lieu, répondit le Roi, il y aurait de nouvelles vic-

Digitized by Google

times. Je ne crains pas la mort, ajouta ce prince, mais je ne puis envisager sans frémir le sort cruel que je vais laisser après moi à ma famille, à la Reine, à nos malheureux enfans!..... Et ces fidèles serviteurs qui ne m'ont point abandonné, ces vieillards qui n'avaient d'autres moyens pour subsister que les modiques pensions que je leur faisais; qui va les secourir? Je vois le peuple livré à l'anarchie devenir la victime de toutes les factions, les crimes se succéder, de longues dissensions déchirer la France. » Puis après un moment de silence : « O mon Dieu! était-ce là le prix que je devais recevoir de tous mes sacrifices? n'avais-je pas tout tenté pour assurer le bonheur des Français? » En prononçant ces paroles, il me serrait les mains; pénétré d'un saint respect, j'arrosai les siennes de mes larmes : il me fallut le quitter en cet état. Le Roi attendit vainement M. de Malesherbes. Le soir, il me demanda s'il s'était présenté : j'avais fait la même question aux commissaires, tous m'avaient répondu que non.

Le vendredi 18, le Roi ne reçut aucune nouvelle de M. de Malesherbes, il en fut très-inquiet. Un ancien Mercure de France étant tombé sous sa main, il y lut un logogryphe qu'il me donna à deviner; j'en cherchais le mot inutilement. « Comment! vous ne le trouvez pas! Il m'est pourtant bien applicable dans ce moment, me dit-il, le mot est *sacrifice.* » Le Roi m'ordonna de chercher dans la bibliothèque le volume de l'histoire d'Angleterre où se trouve la mort de Charles I^er^ : il en fit lecture les jours suivans.

Digitized by Google

J'appris, à cette occasion, que Sa Majesté avait lu deux cent cinquante volumes depuis son entrée au Temple. Le soir, je pris la liberté de lui observer qu'elle ne pouvait être privée de ses conseils que par un décret de la convention; qu'elle devrait demander qu'on leur permît d'entrer dans la tour. « Attendons jusqu'à demain », me dit le Roi.

Le samedi 19, à neuf heures du matin, un municipal, nommé *Gobeau*, entra un papier à la main : il était accompagné du concierge de la tour, nommé *Mathey*, qui portait une écritoire. Le municipal dit au Roi qu'il avait ordre d'inventorier les meubles et autres effets : Sa Majesté me laissa avec lui, et se retira dans sa tourelle. Alors, sous le prétexte d'un inventaire, le municipal se mit à fouiller avec le soin le plus minutieux, pour être certain, disait-il, qu'aucune arme ni instrument tranchant n'avaient été cachés dans la chambre de Sa Majesté. Il restait à fouiller un petit bureau dans lequel étaient des papiers : le Roi fut contraint d'en ouvrir tous les tiroirs, de déplacer et de montrer chaque papier l'un après l'autre. Il y avait trois rouleaux au fond d'un tiroir : on voulut en examiner le contenu. « C'est, dit le Roi, de l'argent qui ne m'appartient pas, il est à M. de Malesherbes, je l'avais préparé pour le lui rendre. » Les trois rouleaux contenaient trois mille livres en or; sur chaque rouleau, le Roi avait écrit de sa main : *A M. de Malesherbes.*

Pendant qu'on faisait les mêmes recherches dans la tourelle, Sa Majesté rentra dans sa chambre et

Digitized by Google

voulut se chauffer. Le concierge Mathey était dans ce moment devant la cheminée, tenant son habit retroussé, et tournant le dos au feu. Le Roi ne pouvant se chauffer qu'avec peine par un des côtés, et l'insolent concierge restant toujours à la même place, Sa Majesté lui dit avec quelque vivacité de s'éloigner un peu. Mathey se retira; les municipaux sortirent aussi après avoir terminé leurs recherches.

Le soir, le Roi dit aux commissaires de demander à la commune les motifs qui s'opposaient à l'entrée de ses conseils dans la tour, désirant au moins s'entretenir avec M. de Malesherbes: ils promirent d'en parler; mais l'un d'eux avoua qu'il leur avait été défendu de faire part au conseil-général d'aucune demande de Louis XVI, à moins qu'elle ne fût écrite et signée de sa main. « Pourquoi, répondit le Roi, m'a-t-on laissé depuis deux jours ignorer ce changement? » Il écrivit alors un billet, et le remit aux municipaux: on ne le porta que le lendemain matin à la commune. Le Roi demandait de voir librement ses conseils, et se plaignait de l'arrêté qui ordonnait de le garder à vue le jour comme la nuit. « On doit sentir, écrivait-il à la commune, que dans la position où je me trouve il est bien pénible pour moi de ne pouvoir être seul, et de ne point avoir la tranquillité nécessaire pour me recueillir. »

Le dimanche 20 janvier, le Roi, dès son lever, s'informa des municipaux s'ils avaient fait part de sa demande au conseil de la commune : ils l'assurèrent qu'elle avait été portée sur-le-champ. Vers les dix

Digitized by Google

heures, j'entrai dans la chambre du Roi, qui me dit aussitôt : « Je ne vois point arriver M. de Malesherbes. — Sire, lui répondis-je, je viens d'apprendre qu'il s'est présenté plusieurs fois, mais l'entrée de la tour lui a toujours été refusée. — Je vais savoir le motif de ce refus, répondit le Roi : la commune aura sans doute prononcé sur ma lettre. » Il se promena dans sa chambre, il lut, il écrivit, et s'occupa ainsi toute la matinée.

Deux heures venaient de sonner, on ouvre tout à coup la porte ; c'était le conseil exécutif. Douze ou quinze personnes se présentent à la fois : Garat, ministre de la justice ; Lebrun, ministre des affaires étrangères ; Grouvelle, secrétaire du conseil, le président et le procureur-général-syndic du département ; le maire et le procureur de la commune ; le président et l'accusateur public du tribunal criminel. Santerre, qui devançait les autres, me dit : « Annoncez le conseil exécutif. » Le Roi, qui avait entendu beaucoup de mouvement, s'était levé et avait fait quelques pas : mais à la vue de ce cortége, il resta entre la porte de sa chambre et celle de l'antichambre, dans l'attitude la plus noble et la plus imposante. J'étais près de lui : Garat, le chapeau sur la tête, porta la parole, et dit : « Louis, la convention nationale a chargé le conseil exécutif provisoire de vous signifier son décret des 15, 16, 17, 19 et 20 janvier ; le secrétaire du conseil va vous en faire lecture. » Alors Grouvelle, secrétaire, déploya le décret, et lut d'une voix faible et tremblante.

Digitized by Google

DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE

DES 15, 16, 17, 19 ET 20 JANVIER.

ARTICLE PREMIER.

« La convention nationale déclare LOUIS CAPET, dernier roi des Français, coupable de conspiration contre la liberté de la nation, et d'attentat contre la sûreté générale de l'État.

ART. II.

» La convention nationale décrète que LOUIS CAPET subira la peine de mort.

ART. III.

» La convention nationale déclare nul l'acte de LOUIS CAPET apporté à la barre par ses conseils, qualifié d'appel à la nation du jugement contre lui rendu par la convention; défend à qui que ce soit d'y donner aucune suite, à peine d'être poursuivi et puni comme coupable d'attentat contre la sûreté générale de la république.

ART. IV.

» Le conseil exécutif provisoire notifiera le présent décret dans le jour à LOUIS CAPET, et prendra les mesures de police et de sûreté nécessaires pour en

Digitized by Google

assurer l'exécution dans les vingt-quatre heures, à compter de sa notification, et rendra compte du tout à la convention nationale, immédiatement après qu'il aura été exécuté. »

Pendant cette lecture, aucune altération ne parut sur le visage du Roi. Je remarquai seulement qu'au premier article, lorsqu'on prononça le mot *conspiration*, un sourire d'indignation parut sur le bord de ses lèvres; mais aux mots *subira la peine de mort*, un regard céleste qu'il porta sur tous ceux qui l'environnaient leur annonça que la mort était sans terreur pour l'innocence. Le Roi fit un pas vers Grouvelle, secrétaire du conseil, prit le décret de ses mains, le plia; tira de sa poche son portefeuille, et l'y plaça. Puis retirant un papier du même portefeuille, il dit au ministre Garat : « Monsieur le ministre de la justice, je vous prie de remettre sur-le-champ cette lettre à la convention nationale. » Le ministre paraissant hésiter, le Roi ajouta : « Je vais vous en faire lecture; » et il lut sans aucune altération ce qui suit :

« Je demande un délai de trois jours, pour pouvoir » me préparer à paraître devant Dieu; je demande » pour cela de pouvoir voir librement la personne que » j'indiquerai aux commissaires de la commune et que » cette personne soit à l'abri de toute inquiétude pour » cet acte de charité qu'elle remplira auprès de moi.

» Je demande d'être délivré de la surveillance per- » pétuelle que le conseil général a établie depuis quel- » ques jours.

Digitized by Google

» Je demande dans cet intervalle à pouvoir voir ma » famille quand je le demanderai, et sans témoins ; je » désirerais bien que la convention nationale s'occupât » tout de suite du sort de ma Famille, et qu'elle lui » permît de se retirer librement où elle le jugerait à » propos.

» Je recommande à la bienfaisance de la nation » toutes les personnes qui m'étaient attachées : il y en » a beaucoup qui avaient mis toute leur fortune dans » leurs charges, et qui, n'ayant plus d'appointemens, » doivent être dans le besoin, et même de celles qui » ne vivaient que de leurs appointemens; dans les » pensionnaires, il y a beaucoup de vieillards, de » femmes et d'enfans qui n'avaient que cela pour vivre.

» Fait à la tour du Temple, le vingt janvier mil » sept cent quatre-vingt-treize.

» *Signé* LOUIS. »

Garat prit la lettre du Roi, et assura qu'il allait la porter à la convention. Comme il sortait, Sa Majesté fouilla de nouveau dans sa poche, en retira son portefeuille et dit : « Monsieur, si la convention accorde ma demande pour la personne que je désire, voici son adresse ; » puis elle la remit à un municipal. Cette adresse, d'une autre écriture que celle du Roi, portait : *Monsieur Edgeworth de Firmont, n° 483, rue du Bac.* Le Roi fit quelques pas en arrière ; le ministre et ceux qui l'accompagnaient sortirent.

Sa Majesté se promena un instant dans sa chambre ;

Digitized by Google

j'étais resté contre la porte, debout, les bras croisés, et comme privé de tout sentiment. Le Roi s'approcha de moi : « Cléry, me dit-il, demandez mon dîner. » Quelques instans après, deux municipaux m'appelèrent dans la salle à manger; ils me lurent un arrêté qui portait en substance : « *Que Louis* ne se servirait » point de couteau ni de fourchette à ses repas; qu'il » serait confié un couteau à son valet-de-chambre, » pour lui couper son pain et sa viande en présence de » deux commissaires, et qu'ensuite le couteau serait » retiré. » Les deux municipaux me chargèrent d'en prévenir le Roi; je m'y refusai.

En entrant dans la salle à manger, le Roi vit le panier dans lequel était le dîner de la Reine; il demanda pourquoi l'on avait fait attendre sa famille une heure de plus, ajoutant que ce retard pourrait l'inquiéter. Il se mit à table : « Je n'ai pas de couteau, dit-il. » Le municipal Minier fit part alors à Sa Majesté de l'arrêté de la commune. Me croit-on assez lâche, dit le Roi, pour que j'attente à ma vie? On m'impute des crimes, mais j'en suis innocent, et je mourrai sans crainte : je voudrais que ma mort fît le bonheur des Français, et pût écarter les malheurs que je prévois. » Il régna alors un grand silence. Le Roi mangea peu; il coupa du bœuf avec sa cuiller, rompit son pain : son dîner ne dura que quelques minutes.

J'étais dans ma chambre, livré à la plus affreuse douleur, lorsque, sur les six heures du soir, Garat revint à la tour : j'allai annoncer au Roi le retour du ministre de la justice. Santerre, qui le précédait, s'ap-

Digitized by Google

procha de Sa Majesté, et lui dit à demi-voix et d'un air riant. « Voici le conseil exécutif. » Le ministre s'étant avancé dit au Roi qu'il avait porté sa lettre à la convention, et qu'elle l'avait chargé de lui notifier la réponse suivante : « qu'il était libre à Louis d'appeler tel ministre du culte qu'il jugerait à propos, et de voir sa Famille librement et sans témoins ; que la nation, toujours grande et toujours juste, s'occuperait du sort de sa Famille ; qu'il serait accordé aux créanciers de sa maison de justes indemnités ; que la convention nationale avait passé à l'ordre du jour sur le sursis de trois jours. »

Le Roi entendit cette lecture sans faire aucune observation ; il rentra dans sa chambre et me dit. « Je croyais, à l'air de Santerre, qu'il allait m'annoncer que le sursis était accordé. » Un jeune municipal, nommé *Boston*, voyant le Roi me parler, s'approcha. « Vous avez paru sensible à ce qui m'arrive, lui dit le Roi, recevez-en mes remercîmens. » Le commissaire surpris ne sut que répondre, et je fus moi-même étonné des expressions de Sa Majesté ; car ce municipal, à peine âgé de vingt-deux ans, d'une figure douce et intéressante, avait dit quelques instans auparavant : « J'ai demandé à venir au Temple, pour voir la *grimace* qu'il fera demain. » (C'était du Roi qu'il parlait.) — Et moi aussi, avait répondu Marceraut (le tailleur de pierres dont j'ai déjà parlé ;) tout le monde refusait de venir ; je ne donnerais pas cette journée pour beaucoup d'argent. » Tels étaient les hommes vils et féroces que la commune affectait de nommer pour garder le Roi dans ses derniers momens.

Digitized by Google

Depuis quatre jours, le Roi n'avait pas vu ses conseils ; ceux des commissaires qui s'étaient montrés sensibles à ses malheurs évitaient de l'approcher ; de tant de sujets dont il avait été le père, de tant de Français qu'il avait comblés de bienfaits, il ne lui restait qu'un seul serviteur pour confident de ses peines.

Après la lecture de la réponse de la convention, les commissaires prirent le ministre de la justice à l'écart, et lui demandèrent comment le Roi verrait sa Famille. « En particulier, répondit Garat ; c'est l'intention de la convention. » Les municipaux lui communiquèrent alors l'arrêté de la commune qui leur enjoignit de ne perdre le Roi de vue ni le *jour* ni la *nuit*. Il fut convenu entre les commissaires et le ministre que, pour concilier ces deux décisions opposées l'une à l'autre, Le Roi recevrait sa Famille dans la salle à manger, de manière à être vu par le vitrage de la cloison ; mais qu'on fermerait la porte, pour qu'il ne fût pas entendu.

Le Roi rappela le ministre de la justice, pour lui demander s'il avait fait prévenir M. de Firmont ; Garat répondit qu'il l'avait amené dans sa voiture, qu'il était au conseil, et qu'il allait monter. Sa Majesté remit à un municipal, nommé *Baudrais*, qui causait avec le ministre, une somme de 3,000l. en or, en le priant de la rendre à M. de Malesherbes à qui elle appartenait. Le municipal le promit; mais il la porta sur-le-champ au conseil, et jamais cette somme ne fut remise à M. de Malesherbes. M. de Firmont parut, le Roi le fit passer dans la tourelle, et s'enferma avec lui. Garat étant parti, il ne resta dans l'appartement de Sa Majesté que trois municipaux.

Digitized by Google

A huit heures, le Roi sortit de son cabinet, et dit aux commissaires de le conduire vers sa Famille ; les municipaux répondirent que cela ne se pouvait point, mais qu'on allait la faire descendre, s'il le désirait. « A la bonne heure, dit le Roi ; mais je pourrais au moins la voir seul dans ma chambre. — Non, lui dit l'un d'eux, nous avons arrêté avec le ministre de la justice que ce serait dans la salle à manger. — Vous avez entendu, repliqua Sa Majesté, que le décret de la convention me permet de la voir sans témoin. — Cela est vrai, dirent les municipaux, vous serez en particulier : on fermera la porte, mais, par le vitrage, nous aurons les yeux sur vous. — Faites descendre ma Famille, dit le Roi. »

Pendant cet intervalle, Sa Majesté entra dans la salle à manger ; je la suivis ; je rangeai la table de côté et plaçai des chaises dans le fond, afin de donner plus d'espace. « Il faudrait, me dit le Roi, apporter un peu d'eau et un verre. » Il y avait sur une table une carafe d'eau à la glace ; je n'apportait qu'un verre, et le plaçai près de cette carafe. » Apportez de l'eau qui ne soit pas à la glace, me dit le Roi ; car si la Reine buvait de celle-là, elle pourrait en être incommodée. Vous direz, ajouta Sa Majesté, à M. de Firmont qu'il ne sorte pas de mon cabinet ; je craindrais que sa vue ne fît trop de mal à ma Famille. » Le commissaire qui était allé la chercher resta un quart d'heure ; dans cet intervalle, le Roi rentra dans son cabinet, venant de temps en temps à la porte d'entrée, avec les marques de la plus vive émotion.

Digitized by Google

A huit heures et demie, la porte s'ouvrit : la Reine parut la première, tenant son Fils par la main; ensuite Madame royale et Madame Élisabeth : tous se précipitèrent dans les bras du Roi : Un morne silence régna pendant quelques minutes, et ne fut interrompu que par des sanglots. La Reine fit un mouvement pour entraîner Sa Majesté vers sa chambre. « Non, dit le Roi, passons dans cette salle; je ne puis vous voir que là. » Ils y entrèrent, et je fermai la porte qui était en vitrage. Le Roi s'assit, la Reine à sa gauche, Madame Élisabeth à sa droite, Madame royale presque en face, et le jeune Prince resta debout entre les jambes du Roi : tous étaient penchés vers lui, et le tenaient souvent embrassé. Cette scène de douleur dura sept quarts d'heure, pendant lesquels il fut impossible de rien entendre; on voyait seulement qu'après chaque phrase du Roi, les sanglots des Princesses redoublaient, duraient quelques minutes, et qu'ensuite le Roi recommençait à parler. Il fut aisé de juger à leurs mouvemens que lui-même leur avait appris sa condamnation.

A dix heures un quart, le Roi se leva le premier et tous le suivirent : j'ouvris la porte, la Reine tenait le Roi par le bras droit : Leurs Majestés donnaient chacune une main à Monsieur le Dauphin; Madame royale à la gauche tenait le Roi embrassé par le milieu du corps, Madame Élisabeth du même côté, mais un peu plus en arrière, avait saisi le bras gauche de son auguste frère : ils firent quelques pas vers la porte d'entrée, en poussant les gémissemens les plus douloureux. « Je vous assure, leur dit le Roi, que je vous

Digitized by Google

verrai demain matin à huit heures. — Vous nous le promettez, répétèrent-ils tous ensemble. — Oui, je vous le promets. — Pourquoi pas à sept heures ? dit la Reine. — Eh bien ! oui, à sept heures, répondit le Roi, *adieu*.... » Il prononça cet adieu d'une manière si expressive que les sanglots redoublèrent. Madame royale tomba évanouie aux pieds du Roi qu'elle tenait embrassés, je la relevai et j'aidai Madame Élisabeth à la soutenir: le Roi voulant mettre fin à cette scène déchirante, leur donna les plus tendres embrassemens, et eut la force de s'arracher de leurs bras. « Adieu.... adieu.... » dit-il, et il rentra dans sa chambre.

Les Princesses remontèrent chez elles : je voulus continuer à soutenir Madame royale, les municipaux m'arrêtèrent à la seconde marche, et me forcèrent de rentrer. Quoique les deux portes fussent fermées, on continua d'entendre les cris et les gémissemens des Princesses dans l'escalier. Le Roi rejoignit son confesseur dans le cabinet de la tourelle.

Une demi-heure après, il en sortit, et je servis le souper : le Roi mangea peu, mais avec appétit.

Après le souper, Sa Majesté étant rentrée dans son cabinet, son confesseur en sortit un instant après, et demanda aux commissaires de le conduire à la chambre du conseil ; c'était pour demander des ornemens et tout ce qui était nécessaire pour dire la messe le lendemain matin. M. de Firmont n'obtint qu'avec peine que cette demande fût accordée. C'est à l'église des Capucins du Marais, près l'hôtel de Soubise, qui avait été érigée en paroisse, qu'on envoya chercher

Digitized by Google

les choses nécessaires pour le service divin. Revenu de la chambre du conseil, M. de Firmont rentra chez le Roi; tous deux passèrent dans la tourelle, et y restèrent jusqu'à minuit et demi : alors je déshabillai le Roi et comme j'allais pour lui rouler ses cheveux, il me dit : « Ce n'est pas la peine » : puis en le couchant, comme je fermais ses rideaux : « Cléry, vous m'éveillerez à cinq heures. »

A peine fut-il couché qu'un sommeil profond s'empara de ses sens : il dormit jusqu'à cinq heures sans s'éveiller. M. de Firmont, que Sa Majesté avait engagé à prendre un peu de repos, se jeta sur mon lit, et je passai la nuit sur une chaise dans la chambre du Roi, priant Dieu de lui conserver sa force et son courage.

J'entendis sonner cinq heures, et j'allumai le feu : au bruit que je fis, le Roi s'éveilla, et me dit en tirant son rideau : « Cinq heures sont-elles sonnées? — Sire, elles le sont à plusieurs horloges, mais pas encore à la pendule. » Le feu étant allumé, je m'approchai de son lit. « J'ai bien dormi, me dit ce Prince, j'en avais besoin, la journée d'hier m'avait fatigué. Où est M. de Firmont? — Sur mon lit. — Et vous, où avez-vous passé la nuit? — Sur cette chaise. — J'en suis fâché, dit le Roi. — Ah! Sire, puis-je penser à moi dans ce moment? » Il me donna une de ses mains et serra la mienne avec affection.

J'habillai le Roi et le coiffai : pendant sa toilette, il ôta de sa montre un cachet, le mit dans la poche de sa veste, déposa sa montre sur la cheminée; puis

Digitized by Google

retirant de son doigt un anneau qu'il considéra plusieurs fois, il le mit dans la même poche où était le cachet, il changea de chemise, mit une veste blanche qu'il avait la veille, et je lui passai son habit : il retira des poches son portefeuille, sa lorgnette, sa boîte à tabac, et quelques autres effets; il déposa aussi sa bourse sur la cheminée : tout cela en silence et devant plusieurs municipaux. Sa toilette achevée, le Roi me dit de prévenir M. de Firmont : j'allai l'avertir, il était déjà levé : il suivit Sa Majesté dans son cabinet.

Pendant ce temps, je plaçai une commode au milieu de la chambre, et je la préparai en forme d'autel pour dire la messe. On avait apporté à deux heures du matin tout ce qui était nécessaire. Je portai dans ma chambre les ornemens du prêtre, et lorsque tout fut disposé j'allai prévenir le Roi. Il me demanda si je pourrais servir la messe, je lui répondis que oui, mais que je n'en savais pas les réponses par cœur; il tenait un livre à la main, il l'ouvrit, y chercha l'article de la messe et me le remit, puis il prit un autre livre. Pendant ce temps, le prêtre s'habillait. J'avais placé devant l'autel un fauteuil et mis un grand coussin à terre pour Sa Majesté; le Roi me fit ôter le coussin, il alla lui-même dans son cabinet en chercher un autre plus petit et garni en crin, dont il se servait ordinairement pour dire ses prières. Dès que le prêtre fut entré, les municipaux se retirèrent dans l'antichambre et je fermai un des battants de la porte. La messe commença à six heures. Pendant cette auguste cérémonie, il régna un grand silence. Le Roi, toujours à

Digitized by Google

genoux, entendit la messe avec le plus saint recueillement, dans l'attitude la plus noble. Sa Majesté communia : après la messe, le Roi passa dans son cabinet, et le prêtre alla dans ma chambre pour quitter ses habits sacerdotaux.

Je saisis ce moment pour entrer dans le cabinet de Sa Majesté : elle me prit les deux mains et me dit d'un ton attendri : « Cléry, je suis content de vos soins ! — Ah ! Sire, lui dis-je en me précipitant à ses pieds, que ne puis-je par ma mort désarmer vos bourreaux, et conserver une vie si précieuse aux bons Français ! espérez, Sire, ils n'oseront vous frapper. — La mort ne m'effraie point, j'y suis tout préparé : mais vous, continua-t-il, ne vous exposez pas ; je vais demander que vous restiez près de mon Fils : donnez-lui tous vos soins dans cet affreux séjour ; rappelez-lui, dites-lui bien toutes les peines que j'éprouve des malheurs qu'il ressent ; un jour peut-être il pourra récompenser votre zèle. — Ah ! mon maître, ah ! mon Roi, si le dévouement le plus absolu, si mon zèle et mes soins ont pu vous être agréables, la seule récompense que je désire de Votre Majesté, c'est de recevoir votre bénédiction : ne la refusez pas au dernier Français resté près de vous. » J'étais toujours à ses pieds tenant une de ses mains : dans cet état, il agréa ma prière, me donna sa bénédiction, puis me releva, et me serrant contre son sein : « Faites-en part à toutes les personnes qui me sont attachées : dites aussi à Turgi que je suis content de lui. Rentrez, ajouta le Roi, ne donnez aucun soupçon

Digitized by Google

contre vous. » Puis me rappelant, il prit sur une table un papier qu'il y avait déposé, « Tenez, voici une lettre que Pétion m'a écrite lors de votre entrée au Temple, elle pourra vous être utile pour rester ici. » Je saisis de nouveau sa main, que je baisai, et je sortis. « Adieu, me dit-il encore, adieu.....! »

Je rentrai dans ma chambre et j'y trouvai M. de Firmont faisant sa prière à genoux devant mon lit. « Quel Prince! me dit-il en se relevant; avec quelle résignation, avec quel courage il va à la mort! il est aussi tranquille que s'il venait d'entendre la messe dans son palais, et au milieu de sa cour. — Je viens d'en recevoir, lui dis-je, les plus touchans adieux; il a daigné me promettre de demander que je restasse dans cette tour auprès de son Fils : lorsqu'il sortira, Monsieur, je vous prie de le lui rappeler, car je n'aurai plus le bonheur de le voir en particulier. — Soyez tranquille, me répondit M. de Firmont; » et il rejoignit Sa Majesté.

A sept heures, le Roi sortit de son cabinet, m'appela, et me tirant dans l'embrasure de la croisée, il me dit : « Vous remettrez ce cachet à mon Fils..... » cet anneau à la Reine; dites-lui bien que je la quitte » avec peine..... Ce petit paquet renferme des cheveux » de toute ma famille; vous le lui remettrez aussi..... » Dites à la Reine, à mes chers enfans, à ma sœur, que » je leur avais promis de les voir ce matin, mais que j'ai » voulu leur épargner la douleur d'une séparation si » cruelle; combien il m'en coûte de partir sans rece- » voir leurs derniers embrassemens!..... » Il essuya

Digitized by Google

quelques larmes, puis il ajouta, avec l'accent le plus douloureux: «Je vous charge de leur faire mes adieux!...» Il rentra aussitôt dans son cabinet.

Les municipaux qui s'étaient approchés avaient entendu Sa Majesté, et l'avaient vu me remettre les différens objets que je tenais encore dans mes mains. Ils me dirent de les donner; mais l'un d'eux proposa de m'en laisser dépositaire jusqu'à la décision du conseil; cet avis prévalut.

Un quart d'heure après, le Roi sortit de son cabinet: « Demandez, me dit-il, si je puis avoir des ciseaux », et il rentra. J'en fis la demande aux commissaires. « Savez-vous ce qu'il en veut faire? — Je n'en sais rien. — Il faut le savoir. » Je frappai à la porte du petit cabinet, le Roi sortit. Un municipal qui m'avait suivi lui dit: « Vous avez désiré des ciseaux, mais avant d'en faire la demande au conseil, il faut savoir ce que vous voulez en faire. » Sa Majesté lui répondit: « c'est pour que Clery me coupe les cheveux. » Les municipaux se retirèrent; l'un d'eux descendit à la chambre du conseil, où, après une demi-heure de délibération, on refusa les ciseaux. Le municipal remonta, et annonça au Roi cette décision. « Je n'aurais pas touché aux ciseaux, dit Sa Majesté; j'aurais désiré que Cléry me coupât les cheveux en votre présence, voyez encore, Monsieur, je vous prie de faire part de ma demande. » Le municipal retourna au conseil, qui persista dans son refus.

Ce fut alors qu'on me dit qu'il fallait me disposer à accompagner le Roi pour le déshabiller sur l'écha-

Digitized by Google

faud ; à cette annonce, je fus saisi de terreur ; mais rassemblant toutes mes forces, je me préparais à rendre ce dernier devoir à mon maître, à qui cet office fait par le bourreau répugnait, lorsqu'un autre municipal vint me dire que je ne sortirais pas, et ajouta : *Le bourreau est assez bon pour lui.*

Paris était sous les armes depuis cinq heures du matin ; on entendait battre la générale, le bruit des armes, le mouvement des chevaux, le transport des canons qu'on plaçait et déplaçait sans cesse, tout retentissait dans la tour.

A neuf heures, le bruit augmente, les portes s'ouvrent avec fracas ; Santerre, accompagné de sept à huit municipaux, entre à la tête de dix gendarmes et les range sur deux lignes. A ce mouvement, le Roi sortit de son cabinet : « Vous venez me chercher ? dit-il à Santerre. — Oui. — Je vous demande une minute, » et il rentra dans son cabinet. Sa Majesté en ressortit sur-le-champ, son confesseur le suivait ; le Roi tenait à la main son testament, et s'adressant à un municipal, nommé *Jacques Roux*, prêtre jureur, qui se trouvait le plus en avant : « Je vous prie de remettre ce papier à la Reine, à ma femme. — Cela ne me regarde point, répondit ce prêtre en refusant de prendre l'écrit : je suis ici pour vous conduire sur l'échafaud. » Sa Majesté s'adressant ensuite à Gobeau, autre municipal : « Remettez ce papier, je vous prie, à ma femme ; vous pouvez en prendre lecture, il y a des dispositions que je désire que la commune connaisse. »

Digitized by Google

J'étais derrière le Roi, près de la cheminée; il se tourna vers moi, et je lui présentai sa redingote. « Je n'en ai pas besoin, me dit-il, donnez-moi seulement mon chapeau. » Je le lui remis. Sa main rencontra la mienne, qu'il serra pour la dernière fois. « Messieurs, dit-il en s'adressant aux municipaux, je désirerais que Cléry restât près de mon Fils, qui est accoutumé à ses soins : j'espère que la commune accueillera cette demande; » puis, regardant Santerre : « Partons. »

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça dans son appartement. A l'entrée de l'escalier, il rencontra Mathey, concierge de la tour, et lui dit : « J'ai eu un peu de vivacité avant-hier envers vous, ne m'en veuillez pas. » Mathey ne répondit rien : il affecta même de se retirer lorsque le Roi lui parla.

Je restai seul dans la chambre, navré de douleur et presque sans sentiment. Les tambours et les trompettes annoncèrent que Sa Majesté avait quitté la tour. Une heure après, des salves d'artillerie, des cris de vive la nation! vive la république! se firent entendre..... Le meilleur des rois n'était plus.....

Digitized by Google

NOTES.

(1) La Princesse de Lamballe périt à la Force avec des circonstances qui font frémir d'horreur. Hébert et Luilier, revêtus de leur écharpe, et le nommé Cheppy, jugeaient les prisonniers; arrivée devant ces misérables, elle se trouva mal en voyant des armes et des bourreaux teints de sang, et en entendant les cris des malheureux qu'on égorgeait. Quand elle fut en état de subir l'interrogatoire, on lui demanda son nom, ses qualités, et si elle avait eu connaissance des complots de la cour, au 10 août, complots qu'elle assura avoir ignorés, supposé qu'ils eussent existé. On lui dit ensuite de jurer *la liberté, l'égalité, la haine du Roi, de la Reine et de la royauté.* Elle promit de jurer les deux premiers points; mais quand à la haine du Roi, de la Reine et de la royauté, elle assura que ce sentiment n'était pas dans son cœur. Cette demande au reste, n'était qu'un raffinement de barbarie. On voulait la déshonorer par ce serment, et ajouter ainsi la honte à la mort. Quand la Princesse eut prononcé son refus, on lui fit faire un pas vers le guichet. Alors un des juges dit : *Qu'on élargisse Madame.* A peine eut-elle passé le seuil de la porte, qu'on lui déchargea sur la tête un coup de sabre qui y fit jaillir son sang. Deux hommes la tenaient fortement par les bras, et l'obligèrent de marcher sur les cadavres. Elle tomba et fut achevée à coups de pique. Son corps, exposé nu aux outrages de ces hommes affreux, fut ensuite traîné dans les rues, on sait le reste....

(2) Manuel fut tellement frappé de la noble fermeté, de la touchante résignation de l'infortuné Monarque, que le lendemain, rencontrant M. Harmand à la porte de la convention, il lui dit en lui serrant la main, ces seuls mots : *on n'a pas connu cet homme-là.*

M. Harmand député à la convention avait obtenu de Manuel de l'accompagner, déguisé en officier municipal.

Anecdotes relatives à quelques personnes et à plusieurs événemens remarquables de la révolution, par HARMAND (*de la Meuse.*)

(3) Le décret qui mit LOUIS XVI en jugement ne fut pas plutôt rendu, que le conseil général de la commune arrêta, « qu'on enleverait aux prisonniers du Temple toute espèce d'instrumens tranchants et autres armes offensives et défensives, en général tout ce dont on prive les autres prisonniers présumés criminels, que toutes les personnes qui les servaient, ou les approchaient de près, seraient soumises aux mêmes priva-

Digitized by Google

tions; que tous les comestibles seraient dégustés par les personnes préposées au service des prisonniers; que tout ce qui entrerait dans la tour serait scrupuleusement examiné par les commissaires de service au Temple, qui seraient tenus de rendre compte tous les jours à la commune de ce qui se serait passé dans cette prison, et que les servans ne coucheraient plus dans la tour. »

Tout cela fut exécuté avec la plus rigoureuse exactitude.

Le mardi 11 décembre, deux officiers municipaux entrèrent dans la chambre du Roi; il était occupé à donner à son Fils une leçon de langue latine, qu'il aimait beaucoup; il lui expliquait un passage de Tacite : les municipaux lui annoncèrent qu'il fallait se séparer de cet aimable enfant, et le renvoyer à sa mère. Le Roi demanda raison de cet ordre, les municipaux répondirent qu'ils exécutaient les ordres du conseil général. Le malheureux Prince embrasse tendrement son Fils, et le fidèle Cléry le reconduisit à la Reine. Deux heures après, Santerre parut avec plusieurs autres municipaux et le secrétaire-greffier, Coulombeau, qui lui lut le décret, portant que Louis Capet serait traduit à la barre, le nom de Capet affligea le Roi. « *Capet n'est pas mon nom*, dit-il, *c'est celui de l'un de mes ancêtres.* »

On le fit monter en voiture, et traverser une grande partie de Paris, au milieu d'une escorte effrayante. Les parisiens, stupéfaits d'un pareil spectacle, étaient attroupés sur la route, et il était difficile de savoir quel sentiment dominait alors plus fortement ce peuple volage, de la curiosité ou de la frayeur.....

Le Roi fut amené à la funeste barre, lorsque les bougies étaient déjà allumées dans la salle des séances; il était entouré de deux municipaux et des généraux Santerre et Wittenkoff. Sa contenance était ferme et modeste; on reconnaissait dans tous ses mouvemens, la sérénité d'une ame juste que les violences des hommes ne sauraient jamais troubler; il n'avait plus aucune des marques de sa puissance et de sa grandeur passées et ne paraissait point les regretter, il était couvert d'une redingote blanche d'une étoffe très-commune; en un mot, on ne distinguait rien en lui qui eut le moindre rapport avec cet éclat, cette utile magnificence qui l'avaient entouré sur le premier trône du monde. Par opposition on voyait Barrère (*) élevé sur une estrade, comme sur une espèce de trône, dictant des lois à celui qui fut son Roi, interrogeant avec la dernière arrogance le Monarque que, peu d'années auparavant, il avait entouré de

(*) Président de la convention.

Digitized by Google

tous les prestiges de la flatterie et de l'adulation. On voyait une multitude avide de sang, traiter comme un misérable le Prince malheureux qu'elle avait couvert de bénédictions, qu'elle avait presque adoré à l'égal de Dieu même. Quel est le Français à qui Louis XVI dans une aussi déplorable situation, ne parût pas intéressant ? Il y avait bien long-temps que je n'avais répandu des larmes; j'étais suffoqué, mes yeux s'en remplirent malgré moi; car c'était un crime de paraître touché de tant d'infortunes; et j'étais dans une des tribunes particulières de l'assemblée, entouré, observé même par ceux qui avaient juré la mort de Louis XVI. Je conserverai toute ma vie le souvenir d'une des réponses du Roi à l'interpellation de Barrère. Louis, lui dit celui-ci, avec le ton sévère du plus terrible accusateur, *vous avez fait répandre le sang des Français.*

Non, monsieur, ce n'est pas moi, répondit le Roi, d'un ton pénétré. Cette réponse, ou plutôt l'accent avec lequel elle fut prononcée, me fit frissonner de tous mes membres. Il s'agissait des massacres qui avaient eu lieu au château des Tuileries, dans la fameuse journée du 10 août. Je n'ai jamais pu comprendre comment les accusateurs de Louis XVI ont pu mettre ces massacres au nombre des crimes qu'ils lui ont imputé, après s'être vantés eux-mêmes d'avoir ourdi la trame qui avait amené cette journée. Qu'on imagine des crimes pour perdre son ennemi, cela se conçoit; mais qu'on l'accuse de ceux qu'on se fait gloire d'avoir provoqués, et qui se sont effectués sous les yeux d'un peuple entier, conformément à telles et telles intrigues qu'on déclare avoir ourdies, c'est ce qui paraîtra toujours inconcevable à ceux qui ne connaissent pas la révolution de France.

Après avoir interrogé Louis XVI, (*) Barrère lui annonça qu'on allait lui donner communication des pièces de son procès. Alors Dufriche Valazé déposa les pièces sur une petite table placée dans l'intérieur de la salle, près de la barre, au-delà de laquelle était le Roi. Le tableau était frappant; Louis XVI était à droite de M. Valazé, mais, en quelque sorte, derrière lui : le président, l'assemblée et le public les fixaient l'un et l'autre. Soit qu'il craignît de rencontrer les regards de Sa Majesté, soit par mépris pour elle, le rapporteur, obligé de l'interpeller à chaque instant, ne porta pas les yeux sur Louis XVI une seule fois; il prenait les pièces sur la table, et les lui présentait par-dessus l'épaule droite sans tourner le visage, et lui disait : *reconnaissez-vous cela?* Le Roi répondait oui ou non,

(*) On peut voir dans le Moniteur l'interrogatoire de Louis XVI, qui est fort long.

Digitized by Google

et rendait le papier, qui était reçu de la même manière, et le rapporteur poursuivait son opération.

Après cet interrogatoire inouï, qu'il légalisait en s'y soumettant, Louis XVI fut reconduit au Temple, d'où il fit demander qu'on lui accordât la faculté de se choisir un conseil...

C. F. Beaulieu. *Essais historiques sur les causes et les effets de la révolution de France.*

Traduit à la barre de la convention, inopinément, sans conseil, sans secours, Louis XVI répondit avec autant de sang-froid et de simplicité que de modération sur 34 chefs d'accusation qui n'avaient nul rapport entre eux. On lui reprocha jusqu'à ses aumônes et à ses bienfaits, comme des moyens employés par lui pour séduire le peuple et lui faire prendre parti en sa faveur. Sur cette singulière inculpation, l'accusé répondit : « *Mon plus grand plaisir fut de faire le bien ; mais en général je ne me rappelle pas les dons que j'ai faits.* »

Témoignage de Jacques Hébert (dit le père Duchesne,) *substitut du procureur de la commune de Paris.*

« Je voulus être du nombre de ceux qui devaient être présens à la lecture de l'arrêt de mort de Louis. Il écouta avec un sang-froid rare la lecture de ce jugement. Lorsqu'elle fut achevée, il demanda sa Famille, un confesseur, enfin tout ce qui pouvait lui être de quelque soulagement à son heure dernière. Il mit tant d'onction, de dignité, de noblesse, de grandeur dans son maintien et dans ses paroles, que je ne pus y tenir : des pleurs de rage vinrent mouiller mes paupières. Il avait, dans ses regards et dans ses manières, quelque chose de visiblement surnaturel à l'homme. Je me retirai en voulant retenir des larmes qui coulaient malgré moi, et bien résolu de finir-là mon ministère. Je m'en ouvris à un de mes collègues, qui n'avait pas plus de fermeté que moi pour les continuer, et je lui dis avec ma franchise ordinaire : mon ami, les prêtres, membres de la convention, en votant pour la mort, quoique la sainteté de leur caractère le leur défendit, ont formé la majorité qui nous délivre du tyran : Eh bien ! que ce soient aussi les prêtres constitutionnels qui le conduisent à l'échafaud ; des prêtres constitutionnels ont seuls assez de férocité pour remplir un tel emploi. Nous fîmes, en effet décider mon collègue et moi, que ce seraient les deux prêtres municipaux *Jacques Roux* et *Pierre Bernard* qui conduiraient Louis à la mort ; et on sait qu'ils s'acquittèrent de cette fonction avec l'insensibilité des bêtes féroces. »

Cette relation, imprimée et rendue publique, dans le moment même, par le journaliste, ne fut contredite par aucun des témoins, ne le fut pas même par les deux municipaux qu'elle rendait si odieux.

Digitized by Google

LOUIS XVI

MIS EN JUGEMENT

PAR LA CONVENTION NATIONALE.

Extrait des dernières Années du règne et de la Vie de LOUIS XVI,

PAR FRANÇOIS HUE.

LE 6 décembre 1792, un décret de la convention cita le Roi à sa barre. Il y était dit, article V : « LOUIS CAPET sera conduit à la barre de la convention, pour y répondre aux questions qui lui seront faites seulement par l'organe de son président. » En exécution de ce décret, la générale battit le 11 décembre dans tous les quartiers; la force armée se rassembla : on la distribua à différents postes, et surtout le long des rues par où le Roi devait passer. A une heure après midi, entrèrent dans la chambre du Roi le maire de Paris (Chambon), le procureur de la commune (Chaumette) et un secrétaire-greffier. «La convention nationale, dit le maire, vous attend à sa barre : j'ai l'ordre de vous y traduire. » Le secrétaire fit lecture du décret. « Je ne me nomme pas *Louis Capet*, reprit le Roi : je n'incidenterai cependant pas sur ce nom : je suis prêt à vous suivre. »

Sa Majesté descendit de la tour et monta en voiture;

Digitized by Google

le maire se plaça à ses côtés. Dans son trajet, le Roi parla peu, et n'articula pas un mot relatif à son procès; il regardait d'un œil tranquille les personnes qui se trouvaient sur son passage. Plusieurs pièces de canon, douze cents hommes tant à pied qu'à cheval, trente municipaux décorés de leur écharpe, entouraient la voiture. La garde nationale, rangée le long des rues, portait les armes basses. Toutes les fenêtres étaient fermées : le peuple paraissait morne et dans la stupeur.

Dès le matin, m'enveloppant d'un manteau qui me couvrait le visage, je m'étais posté près de la porte du Temple : là, je voulais, s'il était possible, voir le premier mon malheureux Maître, le suivre, et ne pas perdre de vue la voiture qui le portait. Mêlé avec le cortège, je marchais du même pas, tantôt m'avançant pour jeter dans le carrosse quelques regards, tantôt contraint de me tenir en arrière afin de cacher mes larmes.

Arrivé dans la cour des Feuillans, le Roi mit pied à terre, et fut introduit à la barre de la convention nationale, ainsi que le maire et les municipaux qui l'avaient accompagné. Je me glissai dans les corridors de la salle, ne voulant point entrer dans son enceinte, de peur d'être trahi par mon émotion, et je me plaçai de manière à ne rien perdre de ce qui serait dit. Barrère présidait l'assemblée!

Le Roi étant arrivé à la barre, le président lui adressa la parole en ces termes : « Louis, la nation française vous accuse. La convention nationale a décrété, le 3

Digitized by Google

décembre, que vous seriez jugé par elle; et le 6, que vous seriez traduit à sa barre. On va vous lire l'acte énonciatif des délits qui vous sont imputés. Vous pouvez vous asseoir. »

La nation française vous accuse.....! La nation française.....! Et du milieu de l'assemblée aucune voix ne s'éleva pour repousser cette imputation! A Londres, lors du procès de Charles Ier, une voix, du moins, démentit hautement le tribunal régicide, et vengea l'honneur national. A ces mots, *accusation au nom de tout le bon peuple d'Angleterre.....* « Pas de la centième partie! » s'écria Lady Fairfax, femme de l'ami et du compagnon d'armes de Cromwel.... Mais la terreur était déjà si grande en France, qu'elle étouffait tout sentiment généreux.

L'acte d'accusation ayant été lu, le président interpella le Roi sur chaque article. Après y avoir répondu, Sa Majesté demanda copie de l'acte d'accusation, la communication des pièces, et qu'il lui fût accordé un conseil. La demande du Roi fut mise en délibération. Sa Majesté sortit avec les personnes qui l'escortaient, et attendit dans la salle des conférences la décision de l'assemblée. La délibération traîna en longueur: enfin la demande du Roi lui fut accordée. Il retourna au Temple vers six heures du soir : je le suivis jusqu'à la porte.

Là, de nouveaux outrages lui étaient encore réservés. Les municipaux formant le conseil du Temple avaient décidé que, Louis XVI se trouvant sous les liens d'un décret d'accusation, il fallait prendre garde

Digitized by Google

qu'il n'attentât à ses jours, et user avec lui des mêmes précautions qu'observaient en pareil cas les guichetiers de la conciergerie du palais : en conséquence, toute communication avec la Famille royale fut interdite au Roi ; on lui enleva encore, plumes, papier, canif, couteaux, et jusqu'à ses rasoirs ; on ne laissa pas même des ciseaux à la Reine, à Madame royale, ni à Madame Élisabeth.

Louis XVI, en consentant à répondre comme accusé aux interpellations des factieux qui s'arrogeaient le droit de le juger, avait fait, avec la plus grande répugnance, le sacrifice de son opinion, qui était aussi celle de M. de Malesherbes. Le Roi avait consenti de même à demander et à désigner des défenseurs.

Un Français, l'avocat Target, n'eut pas honte de refuser au Roi son ministère ! A sa place, une foule de sujets fidèles se présentèrent : mais l'honneur d'être le chef de son conseil était réservé au courageux Malesherbes ; MM. Tronchet et de Sèze lui furent adjoints.

Ce fut alors que le Roi me fit donner par M. de Malesherbes l'ordre de lui apprendre ce qu'étaient devenues plusieurs personnes dont Sa Majesté ignorait le sort depuis son emprisonnement au Temple (*). Aussitôt j'allai voir celles qui se trouvaient à Paris, je pris des renseignemens sur celles qui étaient absentes ;

(*) Les objets de la sollicitude du Roi et de la Famille royale étaient la princesse de Tarente, les duchesses de Duras et de Maillé, les marquises de Tourzel et de la Roche-Aymon, la vicomtesse de Castellane, le duc de Choiseul, le marquis de Bridges, le vicomte de Saint-Priest et le comte d'Haussonville.

Digitized by Google

et je fis passer au Temple, par M. de Malesherbes, le résultat de mes informations.

Je n'entrerai pas dans les détails de l'inique procédure intentée contre le Roi ; assez d'autres les recueilleront. Je me bornerai à dire comment, à force de sophismes et de mensonges, on a su lui forger des délits ; comment la convention, par une accumulation monstrueuse de fonctions et de pouvoirs essentiellement distincts, a constitué tous ses membres dénonciateurs, accusateurs, témoins et juges de Louis XVI, dont la personne inviolable avait été déclarée telle, même par la nouvelle constitution.

Depuis la première comparution du Roi à la barre de la convention, la fermeté de son ame, son calme inaltérable, faisaient l'admiration de ses défenseurs. Préparer sa justification, travailler avec ses conseils à l'analyse des pièces et à la réfutation des griefs, occupait une partie de sa journée. Plus d'une fois, MM. Tronchet et de Sèze, frappés de la justesse de ses observations et du sang-froid qui les accompagnait, lui témoignèrent leur surprise. « Pourquoi vous étonner ? répondit le Roi : le malheur n'est-il donc pas le meilleur maître de l'homme ? » D'autres fois il leur disait : « Nous faisons ici, croyez-moi, l'ouvrage de Pénélope ; mes ennemis l'auront bientôt défait : poursuivons néanmoins, quoique je ne doive compte de mes actions qu'à Dieu. »

Le 26 décembre, le Roi fut, pour la seconde fois, conduit à la barre de la convention nationale. Ce jour fut le dernier où j'aperçus mon malheureux Maître.

Digitized by Google

Du Temple aux Tuileries, et des Tuileries au Temple, je suivis la voiture. Placé à l'une des issues de la salle, de manière à ne pouvoir être remarqué, j'entendis le discours que M. de Sèze prononça en faveur du Roi. Il le termina par ces paroles mémorables :

« Entendez, dit l'orateur, l'histoire redire à la renommée : Louis monta sur le trône à vingt ans : à vingt ans, il donna sur le trône l'exemple des mœurs ; il n'y porta aucune faiblesse coupable, ni aucune passion corruptrice : il y fut économe, juste, sévère ; il s'y montra l'ami constant du peuple. Le peuple désirait la destruction d'un impôt désastreux qui pesait sur lui ; il le détruisit. Il a aboli la servitude dans ses domaines ; il fit des réformes dans la législation criminelle, pour l'adoucissement du sort des accusés. Des Français étaient privés des droits qui appartiennent aux citoyens ; il les en fit jouir par ses lois. Le peuple demanda la liberté ; il la lui donna. Il vint au-devant des désirs du peuple par des sacrifices personnels sans nombre. Et cependant c'est au nom de ce même peuple qu'on demande aujourd'hui....! Citoyens, je n'acheve pas....! Je m'arrête devant l'histoire. Songez quel sera votre jugement, et que le sien sera celui des siècles. »

Le discours de M. de Sèze achevé, « Messieurs, dit le Roi, mes moyens de défense viennent de vous être exposés. Je ne répéterai pas ce qu'on vous a dit. En vous parlant, peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité.

Digitized by Google

» Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement : mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu faire répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués. J'avoue que les gages multipliés que j'avais donnés dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et devoir éloigner à jamais de moi une pareille imputation. »

Je ne saurais exprimer le trouble que portèrent dans mon ame ces paroles du Roi : *En vous parlant, peut-être pour la dernière fois.* M'élançant hors de la fatale enceinte, je fondis en larmes, et, de ce jour, le pressentiment de la perte de mon Maître ne m'abandonna plus. Lui-même, lorsqu'il sortit de la séance, regardant sa condamnation comme inévitable, avait dit à ses défenseurs : « Êtes-vous bien convaincus à présent qu'avant même que je fusse entendu, ma mort avait été jurée? »

La fin de décembre et le commencement de janvier furent employés à des discussions illusoires sur le procès du Roi. La tribune de la convention nationale ne retentit alors que de féroces déclamations. « On ne peut régner innocemment », disait l'un. « Il fut Roi, donc il est coupable », disait un autre. Ceux-ci s'écriaient : « Il a versé le sang du peuple, il a mérité la mort. » On statua que le décret à intervenir ne serait pas soumis à l'acceptation de la nation. Ainsi se pré-

Digitized by Google

parait l'arrêt barbare qui devait condamner le plus juste des Rois!

Dans ces circonstances, une personne que des événemens ultérieurs ne me permettent pas de nommer, me procura chez elle une entrevue avec Pétion: mon but était de parler à ce dernier du procès du Roi. Après m'avoir attentivement écouté, Pétion me dit: « Mais le Roi nous pardonnerait-il? » — « Oui », répondis-je. Pétion se laissa presque émouvoir, et me témoigna combien il était surpris qu'une certaine Puissance ne réclamât que faiblement en faveur de la personne du Roi. Pétion me confia aussi que la faction des Girondins, dont il faisait partie, ne voulait pas la mort du Roi, et qu'ayant sur eux quelque ascendant, il les entretiendrait dans ces dispositions. Cependant elles changèrent presque aussitôt. Des fédérés devraient, disait-on, appuyer de leurs armes les Girondins, et les faire triompher des autres factions: ces fédérés furent à peine arrivés à Paris, que ceux des députés qui voulaient la mort du Roi, les gagnèrent et les conduisirent à la société des Jacobins, qui acheva de les corrompre. Les Girondins, devenus alors trop faibles, n'osèrent pas exécuter le projet qu'ils avaient conçu de sauver les jours du Roi. La plupart votèrent pour la mort.

Le 16 janvier 1793, à huit heures du soir, l'appel nominal commença: il ne finit que le lendemain, à peu près à la même heure. Avant d'en proclamer le résultat, le président déclara que deux lettres venaient de lui être remises: l'une des défenseurs de Louis, qui demandaient à être entendus de nouveau;

Digitized by Google

l'autre de l'ambassadeur d'Espagne. Relativement à la demande de l'ambassadeur d'Espagne, on passa à l'ordre du jour : quant à celle des défenseurs de Louis, on décréta qu'ils seraient entendus, lorsque le résultat de l'appel nominal serait proclamé. L'Assemblée attendit ce résultat dans le plus profond silence. Le recensement des suffrages étant achevé, le président prononça : « La convention est composée de sept cent quarante-neuf membres : quinze sont absens par commission, sept par maladie, et un sans cause; cinq membres n'ont pas voté. Le nombre des votans est de sept cent vingt-un; la majorité absolue est de trois cent soixante-un.

» Deux ont voté pour les fers; deux cent quatre-vingt-six, pour la détention durant la guerre, et le bannissement à la paix, ou pour la réclusion; quelques-uns ont ajouté la peine de mort conditionnelle, si le territoire était envahi; quarante-six, pour la mort avec sursis. Trois cent quatre-vingt-sept ont voté pour la mort, avec demande d'une discussion pour savoir s'il conviendrait à l'intérêt de l'État qu'elle fût, ou non, différée, déclarant néanmoins leur vœu indépendant de cette demande. Ainsi, pour la mort sans condition, trois cent quatre-vingt sept voix; pour la détention, ou pour la mort conditionnelle, trois cent trente-quatre. (*)

» Je déclare, au nom de la convention nationale,

(*) Nous avions l'intention de mettre ici tout au long les paroles des votans et les sentences prononcées, mais on les trouvera dans le *Moniteur*. (*Note de l'Éditeur.*)

Digitized by Google

que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet, est celle de mort. »

Rapport fait à la Commune de Paris, sur la seconde translation de Louis XVI à la convention nationale.

Du 27 décembre. — Jamais journée ne s'est passée avec autant de calme que celle d'hier; cependant cette tranquillité a pensé être bien sinistre. Lorsque Louis passait sur le boulevard, il n'était escorté que d'un petit nombre de cavaliers qui s'avançaient à grands pas dans une espèce de désordre, les citoyens de garde au poste placés sur le boulevard, conçurent quelque défiance; les soupçons devinrent bientôt des craintes; la marche désordonnée du cortége ressemblait à une fuite. On crut que Louis XVI échappait à la surveillance de ses gardes: des canons étaient déjà braqués pour prévenir l'évasion qu'on soupçonnait. Le plus grand silence a régné parmi les innombrables bataillons armés pour protéger le passage de Louis; et parmi la foule immense de citoyens rassemblés pour contempler le spectacle imposant d'un Roi renversé du trône; on a remarqué que Louis avait un air plus rassuré et moins sombre que la dernière fois qu'il s'est présenté à la barre: il parlait familièrement avec ceux qui étaient dans la voiture. Comme il pleuvait beaucoup et que le vent était fort, l'ex-monarque a demandé que l'on fermât les jalousies; mais cette demande lui a été refusée,

Digitized by Google

dans la crainte de faire naître quelque mécontentement parmi les spectateurs.

Le Secrétaire-greffier a lu, au commencement de la séance, le procès-verbal de la seconde translation de Louis à la convention, et de là au Temple. Il en résulte que la marche n'a éprouvé ni obstacle ni danger. Arrivés au Temple, les officiers municipaux qui avaient accompagné le prisonnier à la barre, l'ont remis entre les mains des commissaires de service, en ont pris décharge, puis se sont retirés.

Après la lecture de ce procès-verbal, qui n'a pas paru assez détaillé à plusieurs membres, ni aux tribunes, dont la muette avidité n'était pas satisfaite, le Secrétaire-greffier a continué d'abondance. Voici son rapport rédigé en très-grande partie par lui-même :

« Mon récit sera court. Arrivés au Temple, le maire, le procureur de la commune, quelques commissaires de service, le commandant général et moi, nous sommes montés à la tour. On a notifié à l'instant au prisonnier, qu'il eut à se transporter à la convention. Louis est descendu sur le champ : il était alors neuf heures et demie. Il a marqué quelque inquiétude, sur la manière dont ses conseils se transporteraient à la convention; il a dit qu'hier il avait demandé à la commune, qu'elle prit une décision à cet égard; on lui a répondu, « que sur cet objet, ses conseils feraient comme ils voudraient; que le conseil avait arrêté qu'il n'y avait pas lieu à délibérer. »

» Il s'est rendu à la voiture en faisant attention au détachement de cavalerie de l'école militaire, dont il

Digitized by Google

ne connaissait pas la formation ; mais il a témoigné là, comme dans toute la marche, le plus grand sang-froid et la plus parfaite tranquillité. Il faut que cet homme soit fanatisé, car il est impossible d'expliquer autrement, comment l'on peut être aussi tranquille, avec tant de sujets de crainte.

» Monté en voiture, il a pris part à la conversation, qui a été assez soutenue sur la littérature, et, spécialement, sur quelques auteurs latins. Il a donné son avis sur tout avec beaucoup de justesse, et m'a paru fort curieux de faire voir qu'il était instruit. Quelqu'un a dit qu'il n'aimait pas Sénèque, parce que son amour pour les richesses contrastait fort avec sa prétendue philosophie, et qu'on ne pouvait pas lui pardonner d'avoir osé pallier au Sénat les crimes de Néron. Cette réflexion n'a pas paru l'affecter. En parlant de Tite-Live, il a dit qu'il s'était plu à composer de longues harangues, qui n'avaient sûrement jamais été prononcées que dans le cabinet ; car, a-t-il ajouté, il est impossible que des Généraux aient pu les prononcer à la tête de leurs armées. Il a dit de plus, en parlant toujours de Tite-Live, que son style était bien opposé à celui de Tacite.

» Arrivé à la salle où il devait attendre avant d'être introduit, il a trouvé ses conseils avec lesquels il s'est retiré dans un coin, et les a entretenus en particulier. Bientôt il a été averti de se rendre à la convention. De Sèze a eu la parole à l'instant. Son exorde a été très-adroit ; il a rejeté, d'une manière assez heureuse, une partie des inculpations faites à

Digitized by Google

Louis, sur ses ministres; mais il a été faible dans la justification de la conduite particulière de Louis. Sa péroraison n'a pas manqué de chaleur; mais, lorsqu'il s'est permis, en exaltant son client, de dire que les Français lui devaient la liberté, un murmure d'improbation s'est fait entendre dans toutes les tribunes, qui jusqu'à ce moment l'avaient écouté avec beaucoup d'indulgence, et dans la plus grande partie de la salle. J'ai cependant remarqué, que dans un moment de silence, trois ou quatre députés royalistes, se sont permis de frapper légèrement dans leurs mains, mais ça n'a pas pris: ils ont été les seuls de leur parti. Louis s'est levé ensuite, et a dit: « Qu'il n'avait rien à ajouter à ce que l'assemblée venait d'entendre. C'est *peut-être pour la dernière fois que je parle devant vous, messieurs; je vous déclare*, a-t-il ajouté, que *je n'ai jamais voulu répandre le sang des Français. Les reproches que l'on m'a faits à cet égard, sont ceux qui m'ont été le plus sensibles.* » Le président lui a dit qu'il pouvait se retirer, et il est revenu dans la même salle où il avait attendu en arrivant.

» Il s'est beaucoup occupé de son défenseur de Sèze, qui était fort échauffé; Louis a demandé lui-même s'il n'y avait pas moyen de le faire changer de linge, en observant qu'il avait parlé pendant plus de trois heures.

» Nous étions remontés en voiture; il a conservé le même calme, la même sérénité que s'il eût été dans une position ordinaire. En passant devant le dépôt

Digitized by Google

des Gardes françaises, il a remarqué avec étonnement la superbe maison que l'on bâtit sur cet emplacement. »

Un peu plus loin, il me dit en plaisantant sur ce que j'avais mon chapeau sur la tête : « La dernière fois que vous êtes venu, vous aviez oublié votre chapeau, vous avez été plus soigneux aujourd'hui. » Peut-être m'a-t-il fait cette observation sans dessein particulier; peut-être aussi, se rappelant ses anciennes prérogatives, a-t-il voulu me témoigner que, dans son système, je devais me tenir chapeau bas devant lui. Chaumette m'a poussé du coude à cette remarque, en faisant peut-être la même réflexion que moi.

« A propos de l'indisposition du procureur de la commune, la conversation est tombée sur les hôpitaux de Paris. Il a fait des réflexions sur la dépense de ces maisons. Il a dit qu'il serait utile d'en instituer dans chaque section; que les pauvres en seraient bien mieux soignés, et plus promptement soulagés. Il a fait ensuite diverses questions à Chaumette. Il lui a demandé de quel pays il était, quelles étaient ses occupations; il a même porté la curiosité jusqu'à lui demander des détails de sa famille.

» Puis, comme en allant, je saluai plusieurs de mes camarades que je reconnaissais, il m'a dit : Ces personnes que vous saluez sont-elles de votre section? Non, ce sont des membres de l'ancien conseil-général, que je vois avec plaisir s'occuper du soin de maintenir l'ordre. Là-dessus il m'a dit qu'il y en avait un d'entr'eux qui n'était pas resté long-temps, il

Digitized by Google

voulait me parler de Meunier. Lorsqu'il était de service au Temple, m'a-t-il dit, il lui est souvent échappé des mouvemens de trouble, en entendant tirer des coups de fusil; il paraît qu'il les craignait beaucoup. Je lui ai répondu, que c'était moins un effet de la crainte, que de la surprise de voir que l'arrêté du Conseil qui défendait de tirer des coups de fusil dans la rue, n'était point exécuté: « Il est mort bien malheureusement, m'a-t-il répliqué. » J'ignore qui l'instruit si bien, mais, comme vous voyez, il sait presque toutes les particularités arrivées aux membres du Conseil.

» Il a pris ensuite la boîte du maire, et lui a demandé si ce portrait qui était gravé d'un côté était celui de sa femme; mais avant que le maire pût lui répondre, la conversation a été coupée par des cris de: *Fermez les fenêtres, fermez les fenêtres.* Sur cela, il a dit: C'est abominable! C'est une mesure de sûreté que l'on a prise, lui a répondu Chaumette, l'on a défendu d'ouvrir les fenêtres. — Je croyais que l'on criait: *Vive la Fayette!* ce serait une sottise. — Sans doute que Louis Capet s'occupait en cet instant de la différence qu'il y avait entre la garde brillante de Lafayette et celle qui l'escortait, composée en grande partie de sans-culottes. » Voilà, citoyens, tous les petits détails dans lesquels j'ai cru devoir entrer, puisqu'ils ont paru vous intéresser. »

(*Extrait des Journaux de l'époque.*)

Digitized by Google

SOUVENIRS DE M. LEPITRE,

COMMISSAIRE DE LA COMMUNE AU TEMPLE.

M. Lepitre a publié en 1815, un ouvrage intitulé : Quelques Souvenirs, ou *Notes fidèles sur mon service au Temple, depuis le* 8 *décembre* 1792, *jusqu'au* 26 *mars* 1793, dont nous allons donner une analyse.

Ces *Souvenirs* ont pour objet les cinq augustes et Royales victimes qu'un même jour précipita du trône et du palais des Rois dans une affreuse prison. Chargé par une Commune féroce, d'exercer d'insolentes et barbares fonctions auprès de ces illustres prisonniers, il osa, dans ces jours où les dangers, les menaces et les supplices glaçaient tous les courages, leur donner des preuves constantes de sa fidélité et de son dévouement, et convertir le rôle odieux qu'il avait la mission de remplir, en moyens d'apporter quelque adoucissement à la rigueur de leurs destinées. Délégué des Chaumette et des Hébert, collègue des Jacques Roux, des Pierre Bernard, entouré de cannibales et de monstres, il ne craignit point de se montrer humain, compatissant, sensible. Le Roi, la Reine, tous les membres de cette famille auguste et infortunée renfermés au Temple, trouvèrent en lui un sujet dévoué et fidèle.

Digitized by Google

Toulan, l'un des commissaires de la Commune qui remplissait au Temple les mêmes fonctions que M. Lepitre, et s'en acquittait avec les mêmes égards et en montrant les mêmes sentimens, périt sur un échafaud; et M. Lepitre, lui-même mis en accusation, précipité dans une prison, traduit devant le tribunal révolutionnaire, confronté avec la Reine, n'échappa au même sort que par un bonheur pour ainsi dire inespéré.

Ce qui relevait encore le prix de ces manières polies et respectueuses, et du dévouement qu'elles indiquaient, c'est le contraste qu'elles formaient avec le ton grossier et l'insolence naturelle ou affectée des autres commissaires du Temple; choisis pour la plupart parmi les ouvriers, et dans les classes les plus abjectes, on les voyait arriver couverts de sales haillons, et s'étendre sur un canapé de Lampas qui était dans l'appartement de la Reine. D'autres, pris dans des professions plus élevées, et qui n'avaient pas pour excuse la grossièreté de leur éducation, se piquaient néanmoins d'imiter, de surpasser même cet excès d'impudence. Assis dans des fauteuils, auprès du feu, les pieds sur les chenets, ils empêchaient les Princesses de s'approcher et de se chauffer. Deux d'entr'eux couchaient toujours dans l'anti-chambre de la Reine, et l'auguste prisonnière voulant un matin sortir de sa chambre, vit l'un d'eux étendu sur son grabat et dans un tel état d'ivresse et un tel désordre, qu'elle s'empressa bien vîte de rentrer chez elle, de refermer sa porte, et de crier à Madame Élisabeth

Digitized by Google

de ne point sortir. Cependant la Commune, pour éviter un si honteux excès à ses membres, et ne pas *compromettre*, nous dit M. Lepitre, *la dignité des municipaux*, ne leur fournissait après le souper, qu'une demi-bouteille de liqueur; mais celui que la Reine avait surpris dans ce déplorable état, s'était emparé de la demi-bouteille, et l'avait bue à lui tout seul et d'un seul trait.

Entourés de ces êtres méprisables et odieux, les augustes prisonniers regardaient comme un bonheur dont ils ont trop rarement joui, lorsque par hasard il sortait de cette effroyable Commune quelqu'homme honnête et sensible, chargé du soin de les surveiller; c'était pour eux une étude de reconnaître bien vîte leurs sentimens sur leur physionomie. Lorsque M. Lepitre fut envoyé pour la première fois avec M. Jacquotot, au Temple, pour remplir ces fonctions, la Reine examina attentivement ces nouveaux visages. « Son œil scrutateur, dit M. Lepitre, s'arrêta sur nous, et nous vîmes aisément qu'elle cherchait à démêler les sentimens que nous apportions auprès d'elle. » Il paraît que dès-lors la jeune sagacité de Madame n'était point négligée dans ces importantes occasions; elle sortit aussi de l'appartement, et vint examiner à son tour les nouveaux venus; et ce fut probablement d'après son rapport et les propres observations de la Reine, que cette malheureuse Princesse et Madame Élisabeth vinrent s'entretenir avec MM. Lepitre et Jacquotot. Toulan assista aussi à une partie de cet entretien, et dès cette entrevue une

Digitized by Google

grande confiance s'établit. Les commissaires prirent les ordres et les commissions de la Reine et des Princesses, leur communiquèrent les nouvelles du dehors et donnèrent toutes les preuves qui étaient en leur pouvoir, d'intérêt et de respect au malheur, de fidélité et de dévouement à la Famille captive de leur Roi. Bientôt M. Lepitre fit connaître au Roi lui-même les sentimens dont il était animé. Chargé par la Commune de remplir les mêmes fonctions auprès de cet infortuné Monarque, et ne sachant comment passer son temps avec un collègue maussade, qui ne répondait jamais que par un signe de tête, ce qui l'avait fait surnommer *la pagode* par la Reine, il demanda au Roi la permission de prendre les OEuvres de Virgile, qui étaient sur la cheminée. *Vous savez donc le latin?* lui demanda le Roi. *Oui, Sire*, répondit-il. *Non ego cum Danaïs Trojanam exscindere gentem Aulide juravi.* « Je ne suis point de ces complices grecs qui ont juré dans Aulis d'exterminer la race Troyenne. » *Un regard expressif*, continue M. Lepitre, *me prouva* que j'avais été compris.

Digitized by Google

EXTRAIT

D'une brochure publiée en 1793, *par M. Guillaume.* (*)

La Convention nationale avait décrété le 6 décembre, que Louis XVI subirait son interrogatoire le 11, qu'il serait ajourné au 13, et que le 14 elle prononcerait définitivement sur son sort. D'après cela, ceux qui s'étaient voués à la défense du Roi n'avaient pas un instant à perdre pour s'élever contre un décret qui devait infailliblement priver l'accusé de tous ses moyens de justification ; et tel fut le motif qui engagea Guillaume, ex-constituant et avoué au tribunal de Cassation, à adresser, le 9 décembre, à la convention nationale, la lettre suivante, extraite des registres de cette assemblée :

« Citoyens,

» La justice, l'humanité et nos lois assurent à tout accusé le droit de discuter contradictoirement s'il est jugeable et si le tribunal qui se propose de prononcer sur son sort en a reçu la mission.

» Il a de plus, aux mêmes titres, la liberté de se faire délivrer copie de la procédure, de demander

(*) M. Guillaume est cité dans le *Journal de Cléry*, comme un de ceux qui s'offrirent pour défendre Louis XVI.

Digitized by Google

qu'on lui représente les pièces de conviction, d'exiger qu'on lui donne la liste des témoins entendus contre lui.

» Il peut en outre reprocher ses déposans, en faire entendre d'autres; récuser, suivant les circonstances, tout ou partie du jury; se choisir ou recevoir d'office un ou plusieurs conseils.

» Enfin il ne saurait être condamné que par les trois quarts des suffrages émis secrètement, et deux tribunaux, au moins, doivent connaître successivement de son procès.

» Tels sont, citoyens, les avantages dont jouissent tous les prévenus, et que je réclame aujourd'hui pour Louis XVI.

» Je ferai plus, je consacrerai volontiers à sa justification de faibles talens, mais un grand courage. Tout-puissant, je l'ai combattu sans crainte; malheureux, je le défendrai sans intérêt; jamais, quoi qu'on fasse, la terreur ne fermera mon ame à la compassion, ni ma bouche à la verité.

» Guillaume.

» *Avoué près du tribunal de cassation.* »

« *P. S.* Ne pourrait-on pas recevoir par écrit et de sa prison, les réponses aux questions qu'on se propose de faire à Louis? Ce moyen donnerait le même résultat pour l'éclaircissement de la vérité et n'aurait pas les mêmes inconvéniens pour la sûreté de l'accusé et la tranquillité de la capitale. »

Digitized by Google

Cette lettre eut dans des points importans l'effet qu'avait désiré son auteur. L'assemblée donna à Louis XVI la communication des pièces mentionnées dans l'acte d'accusation ; l'ajournement à deux jours n'eut pas lieu et il fut permis à l'accusé de se choisir des défenseurs.

L'auteur de la lettre fut un de ceux dont les noms furent, à cet effet, présentés à Louis XVI. Mais le choix du Prince tomba sur d'autres que sur lui, et il ne lui resta plus d'autre ressource, pour atteindre autant qu'il était en lui le but généreux qu'il s'était proposé, que de répandre dans le public, par la voix de l'impression, et sous le titre de *Projet de défense pour Louis XVI*, ce qu'il s'était proposé de dire pour sa justification. Voici quelques passages de cet écrit.

« Que ceux-là blâment ma conduite, qui prétendent qu'un Roi n'est pas un homme, que la naissance dans ce rang est un crime ; qu'une couronne est usurpée, alors même qu'une nation entière la défère par la voie de ses représentans ; et qu'il n'existe aucun rapport de justice entre les rois et l'humanité.

» Que ceux-là me blâment encore, qui soutiennent qu'on peut condamner un accusé sans l'entendre ; qu'une insurrection est un jugement, et qu'on ne saurait avoir tort quand on a la force de son côté.

» Que ceux-là me blâment, enfin, qui prétendent faire croire au peuple que l'abondance sera la suite du supplice de Louis ; ou qu'il faut assassiner un roi détrôné, parce que son existence serait un sujet d'inquiétude.

Digitized by Google

» Quelques risques que j'aie déjà courus, quelques périls qui me menacent encore, quand la justice, la raison et l'humanité me commandent une dernière démarche, mes pas ne seront pas arrêtés par la terreur. »

EXTRAIT

Du plaidoyer pour Louis XVI, par Lally-Tolendal. (*)

Ce Roi, qui naguères était assis sur le trône le plus éclatant du monde; dont les ordres étaient respectés dans toutes les parties de l'univers; dont le nom était mêlé dans les Temples, aux invocations sacrées; dans les fêtes, aux chants d'allégresse; dans les tribunaux, aux décrets de la loi; dans l'armée, aux cris de la victoire; en Europe, aux bénédictions de la paix; en Amérique, aux hymnes de la liberté. — Ce Roi, qui n'avait qu'un mot à proférer, pour qu'une marine redoutable sortit du néant; pour que les vagues de l'océan reculassent devant les ports construits dans son sein; pour que trois mers se joignissent; pour que des canaux allassent partout enrichir l'agriculture et agrandir le commerce; pour que la servitude féodale fut abolie, l'intolérance proscrite, les lois pénales adoucies; pour que des manufactures, des ateliers, des hos-

(*) Cet Ouvrage ne fut publié que le 2 mars 1793, dans les pays étrangers.

Digitized by Google

pices s'ouvrissent de toute part à l'industrie, à la misère, à la souffrance! Le voilà enseveli dans un cachot, soumis aux ordres, abandonné aux outrages de tout ce qui l'approche. L'être faible et précaire que la nature vient de mettre au monde, n'est pas plus dépendant de la volonté d'autrui, et il n'a pas le sentiment de sa dépendance! et il n'est pas environné d'ennemis! Louis XVI, pour les premiers besoins de son existence, pour ceux non moins impérieux de son cœur, pour la consolation d'embrasser ses enfans, sa femme, sa sœur, est à la merci des caprices d'une nuée de geoliers qui, se succédant rapidement, n'ont pas même le temps de contracter cet intérêt involontaire qu'inspire, à la longue, à toute créature humaine la vue d'un être toujours et toujours souffrant: chacun passe, chacun veut se signaler, et comment, grand Dieu! se signale-t-on? Louis XVI a aboli l'esclavage, et il est devenu serf d'autant de maîtres qu'il y a d'hommes qui veulent l'être. Louis XVI a aboli la torture, et il n'y a pas de torture qu'on ne se plaise à inventer pour lui. Louis XVI a voulu que, même pour les coupables, les prisons fussent salubres et commodes, et une recherche ingénieuse s'attache à rendre la sienne aussi ténébreuse, aussi insalubre, aussi affreuse qu'elle peut l'être; on lui reproche sa nourriture, on lui envie jusqu'à l'air et à la lumière. Louis XVI est venu au secours des malades indigens, et on lui a enlevé les médecins qui ont sa confiance. Louis XVI a introduit en France a tolérance religieuse, et on lui refuse le ministre que son culte et sa conscience sollicitent.....

Digitized by Google

Extrait des Mémoires écrits par MARIE-THÉRÈSE-CHARLOTTE DE FRANCE, sur la captivité des Princes et Princesses, ses parens.

AVIS AU LECTEUR.

Nous possédions depuis long-temps une copie manuscrite de l'ouvrage intéressant que nous donnons aujourd'hui au public. Un grand nombre de bons Français dont les sentimens se rattachaient à tout ce qui pouvait rappeler à leurs cœurs les souvenirs douloureux de la Famille des Martyrs, conservait religieusement, au milieu des troubles de l'anarchie, cette relation précieuse, histoire fidèle des vertus et des malheurs de nos Souverains, tracée par la main auguste de la Fille des Rois.

MADAME ROYALE, *à peine sortie de l'enfance, écrit d'une manière simple et touchante, les infortunes de ses Augustes parens dans la prison où la tient encore renfermée la cruelle prévoyance de leurs assassins. Père, mère, frère, tante, tous les êtres chéris qui furent ses soutiens ou sa consolation, ont péri successivement autour d'elle, victimes d'une faction rebelle: chaque souvenir lui rappelle la mort d'un proche; chaque mort, un assassinat; chaque assassinat, les persécutions affreuses qui l'ont précédé. Le pinceau le plus brillant paraîtrait froid à côté de cette narration dépouillée des ornemens de l'art et parée comme la nature du charme naïf de la simple vérité. L'Auguste Princesse qui raconte, est elle-même en scène quand elle fait le récit de tout ce qui s'est passé dans la prison du Temple..... Chaque fait ingénûment rapporté dans un pareil récit, devient éloquent; il peint*

Digitized by Google

sans aucun secours étranger, le crime ou la vertu, une action barbare d'un persécuteur, ou bien un trait sublime de résignation d'une victime.

Pénétrés de ces idées attendrissantes, nous avons éprouvé un sentiment pénible, après avoir lu les Mémoires particuliers sur la captivité de la Famille royale, à la tour du Temple, *qui ont paru le* 21 *janvier* 1817, *chez Audot, libraire à Paris. Nous espérions sur l'annonce de cet ouvrage, et surtout d'après la pureté des sentimens politiques qui distinguent cet estimable libraire, de voir ces Mémoires imprimés tels que nous les connaissions manuscrits depuis plusieurs années : notre espoir a été déçu. Les faits racontés sont bien à peu-près les mêmes et paraissent être empruntés des mêmes manuscrits ; mais la couleur de l'ouvrage a perdu de sa grâce native. Ce n'est plus* Madame royale *qui fait le récit, mais bien un tiers indifférent au lecteur. Les bons Français, les cœurs sensibles apprécient toute la délicatesse de cette différence.*

C'est d'après cette considération importante, que nous nous sommes déterminés à livrer à l'impression la copie manuscrite qui est entre nos mains..... Nous ne la garantissons pas exactement conforme au texte original ; mais les différences qui pourraient exister entre l'un et l'autre seraient très-peu de chose, puisqu'elles proviendraient uniquement de quelques petites négligences qui auraient pu échapper aux copistes dans les transcriptions nombreuses et successives qui en furent faites, dans un temps où il était impossible de les faire circuler autrement.

Digitized by Google

Le Roi, mon père, arriva au Temple le 13 août 1792, à sept heures du soir, avec sa famille. Les canonniers voulurent le conduire seul à la tour, et nous laisser au château. Manuel avait reçu en chemin un arrêté pour nous enfermer tous à la tour. Pétion calma la rage des canonniers, et nous entrâmes tous ensemble au château. Les municipaux gardaient à vue mon père. Pétion s'en alla, Manuel était resté; et mon père soupa avec nous. Mon frère se mourait d'envie de dormir. Madame de Tourzel le conduisit à onze heures à la tour qui devait décidément être notre demeure. Mon père y fut conduit avec nous à une heure du matin; il n'y avait rien de préparé. Ma tante coucha à la cuisine; et l'on prétend que Manuel parut honteux en l'y conduisant.

Voici les noms des personnes qui furent enfermées avec nous dans ce triste séjour : Madame la Princesse de Lamballe; Madame de Tourzel et Pauline, sa fille; MM. Hue et Chamilly qui appartenaient à mon père; ils couchaient tous deux dans une chambre en haut; Madame de Navarre, femme de chambre de ma tante et qui couchait à la cuisine avec elle, ainsi que Pauline; Madame Saint-Brice, femme de chambre chez mon frère; elle couchait dans le billard avec lui et Madame de Tourzel; Madame Thibaut, à ma mère; et Madame Basire, à moi : elles couchaient toutes deux en bas. Mon père avait trois hommes à lui, Turgi, Chrétien et Marchant.

Digitized by Google

Le lendemain 14, mon frère vint déjeuner avec ma mère ; nous allâmes ensuite voir les grandes salles de la tour, où l'on dit qu'on nous ferait des logemens, parce que nous étions dans la tourelle, qui était trop petite pour tout le monde. Le lendemain, Manuel et Santerre étant venus, nous allâmes nous promener dans le jardin. On murmurait beaucoup contre les femmes qui nous avaient suivis. Dès notre arrivée, nous en avions trouvé d'autres, nommées par Pétion pour nous servir : nous n'en voulûmes point. Le surlendemain ; on apporta un arrêté de la commune qui ordonnait le départ des personnes qui étaient venues avec nous. Mon père et ma mère s'y opposèrent, ainsi que les municipaux qui étaient de garde au Temple ; l'ordre fut révoqué pour le moment. Nous passions la journée ensemble. Mon père montrait la géographie à mon frère ; ma mère lui enseignait l'histoire, et lui faisait apprendre des vers ; ma tante lui donnait des leçons de calcul. Mon père avait heureusement trouvé une bibliothèque qui l'occupait ; ma mère faisait de la tapisserie. Les municipaux étaient très-familiers, et avaient peu de respect pour le Roi ; il en restait toujours un qui le gardait à vue. Mon père fit demander un homme et une femme pour faire le gros ouvrage.

La nuit du 19 au 20 août, on apporta un nouvel arrêté de la commune qui ordonnait d'emmener du Temple toutes les personnes qui n'étaient point de la Famille royale. On enleva MM. Hue et Chamilly de chez mon père qui resta seul avec un municipal. On

Digitized by Google

descendit chez ma mère pour enlever Madame de Lamballe. Ma mère s'y opposa fortement, en disant, ce qui était vrai, que cette Princesse était de la Famille royale : cependant on l'emmena. Ma tante descendit avec Madame de Navarre et Pauline de Tourzel. Les municipaux assuraient que ces dames reviendraient après avoir été interrogées. On traîna mon frère dans la chambre de ma mère, pour ne pas le laisser seul. Ma mère ne pouvait pas s'arracher des bras de Madame la Princesse de Lamballe. Nous embrassâmes ces dames, espérant cependant encore les revoir le lendemain. Nous restâmes tous quatre sans dormir. Mon père, quoique éveillé, demeura chez lui où les municipaux restèrent aussi. Le lendemain, à sept heures, nous apprîmes que ces dames ne reviendraient pas au Temple; et qu'on les avait conduites à la Force. Nous fûmes bien étonnés, à neuf heures, en voyant entrer M. Hue, qui dit à mon père que le conseil-général, l'ayant trouvé innocent, le renvoyait au Temple.

Après le dîner, Pétion envoya un homme et une femme nommés Tison, pour faire le gros ouvrage. Ma mère prit mon frère dans sa chambre, et m'envoya dans une autre avec ma tante. Nous n'étions séparées de ma mère que par une petite chambre où étaient un municipal et une sentinelle. Mon père était en haut ; et, sachant qu'on lui préparait un appartement, il ne s'en soucia pas, parce qu'il aurait été plus éloigné de nous.

Il fit venir Palloy, le maître des ouvriers, pour empêcher d'achever ce logement ; mais Palloy répondit

Digitized by Google

insolemment qu'il ne prenait d'ordre que de la commune. Nous montions tous les jours chez mon père pour déjeûner, et ensuite nous redescendions avec lui chez ma mère, où il passait la journée. Nous allions tous les jours nous promener dans le jardin pour la santé de mon frère; mon père y était toujours insulté par la garde. Le jour de la Saint-Louis, à sept heures du matin, on chanta l'air *Ça ira*, auprès du Temple

Nous apprîmes le matin, par un municipal, que M.. de La Fayette était sorti de France : Manuel confirma le soir cette nouvelle à mon père. Il apporta à ma tante Élisabeth une lettre de mes tantes de Rome; c'est la dernière que ma famille ait reçue du dehors. Mon père n'était plus qualifié du titre du Roi; on n'avait plus aucun respect pour lui; on ne l'appelait plus ni Sire ni Sa Majesté, mais Monsieur, ou Louis. Les municipaux étaient toujours assis dans sa chambre, et ils avaient leurs chapeaux sur la tête. Ils lui ôtèrent son épée, et fouillèrent ses poches. Pétion envoya, pour servir mon père, Cléry qui lui appartenait; il envoya aussi pour porte-clef et guichetier l'homme horrible qui força la porte de mon père, le 20 juin 1792, et qui pensa l'assassiner. Cet homme fut toujours à la tour, et essaya toutes les manières de le tourmenter. Tantôt il chantait devant nous la *Carmagnole* et mille autres horreurs; tantôt, sachant que ma mère n'aimait pas l'odeur de la pipe, il lui en soufflait, ainsi qu'à mon père, une bouffée lorsqu'ils passaient. Il était toujours couché quand nous allions souper, parce qu'il fallait passer par sa chambre;

Digitized by Google

quelquefois même il était dans son lit quand nous allions dîner. Il n'y eut sorte de tourmens et d'injures qu'il n'inventât. Mon père souffrait tout avec douceur, pardonnant de tout son cœur à cet homme. Pour ma mère, elle supportait tout cela avec une dignité qui souvent en imposait. Le jardin était plein d'ouvriers qui injuriaient souvent mon père. Il y en eut un qui, devant lui, se vantait de vouloir abattre avec son outil la tête de la Reine. Pétion cependant le fit arrêter. Les injures redoublèrent le 2 septembre : nous ignorions pourquoi. Des fenêtres, on jeta à mon père des pierres qui, heureusement, ne tombèrent pas sur lui. Une femme, apparemment de nos amis, écrivit sur un grand carton, *Verdun est pris ;* elle mit ce carton à sa fenêtre, et ma tante eut le temps de le lire. Les municipaux ne le virent pas. A peine venions-nous d'apprendre cette nouvelle, qu'il arriva un nouveau municipal nommé *Mathieu.* Il était enflammé de colère, et dit à mon père de rentrer chez lui. Nous le suivîmes, craignant qu'on ne voulût nous séparer. En arrivant en haut, Mathieu trouva M. Hue qu'il prit au collet, en disant qu'il l'arrêtait. M. Hue, pour gagner le temps de prendre les ordres de mes parens, demanda à faire un paquet de ses effets ; Mathieu le lui refusa ; mais un autre municipal plus charitable y consentit. Mathieu se tourna alors vers mon père, et lui dit tout ce que la plus indigne rage peut suggérer, et, entre autres choses : *La générale a battu, le tocsin a sonné, le canon d'alarme a été tiré, les émigrés sont à Verdun : s'ils viennent, nous périrons tous ;*

Digitized by Google

mais vous périrez les premiers. Mon père écoutait ces injures et mille autres pareilles avec le calme que donne l'espérance. Mon frère fondait en larmes, et s'enfuit dans l'autre chambre. Je courus à lui, et j'eus toutes les peines du monde à le consoler : il croyait déjà voir mon père mort. M. Hue revint, et, après que Mathieu eut encore recommencé ses injures, il sortit avec lui. M. Hue fut conduit à la mairie. Le massacre était déjà commencé à l'Abbaye. Il resta un mois en prison, en sortit, mais ne revint plus au Temple.

Les municipaux condamnaient tous la conduite violente de Mathieu; cependant ils ne pouvaient pas mieux faire. Ils disaient à mon père qu'on était sûr que le roi de Prusse marchait, et tuait tous les Français par un ordre signé Louis. Il n'y avait pas de calomnies qu'ils n'inventassent, même les plus ridicules et les plus incroyables. Ma mère, qui ne put dormir, entendit battre la générale toute la nuit : nous ignorions pourquoi.

Le 3 septembre, à huit heures du matin, Manuel vint voir mon père, et l'assura que Madame de Lamballe, ainsi que toutes les personnes enlevées du Temple, se portaient bien, et qu'elles étaient toutes ensemble, tranquilles, à la Force. A trois heures, nous entendîmes des cris affreux : le Roi sortait de table et jouait au trictrac avec ma mère, pour avoir une contenance et pouvoir se dire quelques mots sans être entendus. Le municipal qui était de garde dans la chambre se conduisit bien : il ferma la porte et la fenêtre, ainsi que les rideaux, pour qu'on ne vît rien. Les ouvriers du Temple et le guichetier Rocher se joignirent

Digitized by Google

aux assassins, ce qui augmenta le bruit. Plusieurs officiers de garde et des municipaux arrivèrent; les premiers voulurent que mon père se montrât aux fenêtres. Les municipaux heureusement s'y opposèrent; et mon père ayant demandé ce qui se passait, un jeune officier lui dit : « Eh bien, puisque vous voulez le savoir, c'est la tête de Madame de Lamballe qu'on veut vous montrer. » Ma mère fut saisie d'horreur : c'est le seul moment où sa fermeté l'ait abandonnée. Les municipaux grondèrent l'officier; mais mon père, avec sa bonté ordinaire, l'excusa en disant que ce n'était point la faute de cet officier, mais la sienne, puisqu'il l'avait interrogé. Le bruit dura jusqu'à cinq heures. Nous sûmes que le peuple avait voulu forcer les portes, que les municipaux l'empêchèrent en mettant à la porte une écharpe tricolore, qu'enfin ils avaient permis que six des assassins fissent le tour de notre prison, avec la tête de madame de Lamballe, mais à condition qu'on laisserait à la porte le corps que l'on voulait traîner. Quand cette députation entra, Rocher poussa mille cris de joie en voyant la tête de Madame de Lamballe, et gronda un jeune homme qui se trouva mal, tant il fut saisi d'horreur à ce spectacle. A peine le tumulte était-il fini que Pétion, au lieu de s'occuper d'arrêter le massacre, envoya froidement son secrétaire à mon père pour compter de l'argent. Cet homme était très-ridicule, et dit mille choses qui auraient fait rire dans un autre moment : il croyait que ma mère se tenait debout pour lui, parce que, depuis cette affreuse scène, elle était restée debout, immobile, ne

Digitized by Google

voyant rien de ce qui se passait dans la chambre. Le municipal qui avait sacrifié son écharpe se la fit payer par mon père. Ma tante et moi nous entendîmes battre la générale toute la nuit ; ma malheureuse mère n'essaya pas même de dormir; nous entendions ses sanglots : nous ne croyions pas que le massacre durât encore : ce ne fut que quelque temps après que nous apprîmes qu'il avait duré trois jours. On ne peut rendre toutes les scènes qui eurent lieu, tant de la part des municipaux que de la garde : tout leur faisait peur, tant ils se croyaient coupables. Un jour, dans l'intérieur, un homme tira un coup de fusil pour l'essayer ; ils l'interrogèrent soigneusement et firent un procès-verbal. Une autre fois, pendant le souper, on cria aux armes; ils crurent que c'étaient les étrangers qui arrivaient ; l'horrible Rocher prit un grand sabre et dit à mon père : *S'ils arrivent, je te tue.* Ce n'était pourtant qu'un embarras de patrouilles. Une autre fois, une centaine d'ouvriers, conduits peut-être par quelqu'un de nos amis, entreprirent de forcer la grille du côté de la rotonde. Les municipaux et la garde accoururent; ces ouvriers furent dispersés, et peut-être, hélas ! y eut-il des victimes. Leur sévérité augmentait tous les jours. Nous trouvâmes pourtant deux municipaux qui adoucirent les tourmens de mes parens en leur montrant de la sensibilité, et en leur donnant de l'espérance. J'ai peur qu'ils ne soient morts. Il y eut aussi une sentinelle qui eut une conversation avec ma tante par le trou de la serrure. Le malheureux ne fit que pleurer tout le temps qu'il fut au Temple; j'ignore aussi

Digitized by Google

ce qu'il est devenu : puisse le ciel l'avoir récompensé de son attachement pour son Roi !

Lorsque je prenais des leçons et que ma mère me préparait des extraits, il fallait toujours qu'il y eût un municipal qui regardât par-dessus mon épaule, croyant que c'étaient des conspirations. On nous ôta les journaux, de peur que nous ne sussions les nouvelles étrangères ; cependant, un jour, on en apporta un à mon père en lui disant qu'il y avait quelque chose d'intéressant : quelle horreur ! On y lisait qu'on ferait un boulet de canon avec sa tête. Le silence calme et méprisant de mon père trompa la joie que l'on avait montrée en apportant cet infernal écrit. Un soir un municipal, en arrivant, dit mille injures et menaces, et répéta ce qui nous avait déjà été dit, que nous péririons tous si les ennemis approchaient. Il ajouta que mon frère seul lui faisait pitié, mais qu'étant fils d'un tyran il devait mourir. Voilà les scènes que ma Famille avait à supporter tous les jours.

La république fut établie le 22 septembre : on nous l'apprit avec joie ; on nous annonça aussi le départ des étrangers; nous ne pouvions pas y croire, mais c'était vrai. Au commencement d'octobre, on nous ôta plumes, papier, encre et crayons ; on chercha partout, même avec dureté. Cela n'empêcha pas que ma mère et moi ne cachâmes nos crayons que nous gardâmes ; mon père et ma tante donnèrent les leurs. Le soir du même jour, comme mon père venait de souper, on lui dit d'attendre, qu'il irait dans l'autre logement, et qu'il serait séparé de nous. A cette affreuse

Digitized by Google

nouvelle, ma mère perdit son courage et sa fermeté ordinaires. Nous le quittâmes avec bien des larmes, espérant cependant le revoir. Le lendemain, on nous apporta à déjeûner séparément de lui : ma mère ne voulut rien prendre. Les municipaux, effrayés et troublés par sa morne douleur, nous accordèrent de voir mon père, mais aux heures des repas seulement, nous défendant de parler bas, ou en langues étrangères, mais haut, *et en bon français.* Nous descendîmes pour dîner chez mon père, et avec bien de la joie de le revoir. Il y eut un municipal qui s'aperçut que ma tante avait parlé bas à mon père : il lui en fit une scène. Le soir à souper, mon frère étant couché, ma mère ou ma tante allait avec lui, et l'autre venait souper avec moi chez mon père. Le matin, nous y restions, après déjeûner, le temps nécessaire pour que Cléry pût nous peigner, parce qu'il ne pouvait plus venir chez ma mère, et que c'était gagner quelques momens pour rester plus long-temps avec mon père. Nous allions nous promener ensemble tous les jours à midi.

Manuel vint chez mon père ; il lui ôta avec dureté son cordon rouge, et l'assura qu'il n'y avait que Madame de Lamballe qui eût périt de toutes les personnes qui avaient été au Temple. On fit prêter serment à Cléry, à Tison et à sa femme, d'être fidèles à la nation. Un municipal, un soir en arrivant, éveilla brusquement mon frère, pour voir s'il y était ; c'est le seul mouvement d'impatience que j'aie vu ma mère témoigner. Un autre municipal dit à ma mère que le projet de Pétion était de ne pas faire mourir mon père, mais

Digitized by Google

de l'enfermer pour sa vie au château de Chambord avec mon frère. J'ignore quel était le dessein de cet homme en donnant cette nouvelle ; nous ne l'avons jamais revu depuis. On fit loger mon père dans un appartement au-dessous de celui de ma mère ; mon frère coucha dans sa chambre ; Cléry couchait aussi dans l'appartement avec un municipal. Les fenêtres étaient fermées avec des barreaux de fer et des abat-jours ; les cheminées fumaient beaucoup. Voici comment alors se passaient les journées de mes parens : mon père se levait à sept heures et priait Dieu jusqu'à huit, ensuite il s'habillait, ainsi que mon frère, jusqu'à neuf, qu'il venait déjeûner chez ma mère. Après déjeûner, mon père donnait à mon frère quelques leçons jusqu'à onze heures ; il jouait jusqu'à midi, heure à laquelle nous allions nous promener tous ensemble tel temps qu'il fît, parce que la garde, qui relevait à cet heure-là, voulait nous voir pour s'assurer de notre présence ; la promenade durait jusqu'à deux heures, que nous dînions. Après dîner, mon père et ma mère jouaient au trictrac ou au piquet ; ou, pour mieux dire, faisaient semblant de jouer, afin de pouvoir se dire quelques mots. A quatre heures, ma mère remontait avec nous et emmenait mon frère, parce qu'alors le Roi dormait ordinairement. A six heures, mon frère descendait ; mon père le faisait apprendre et jouer jusqu'à l'heure du souper. A neuf heures, après ce repas, ma mère le déshabillait promptement et le mettait au lit. Nous remontions ensuite, et le Roi ne se couchait qu'à onze heures. Ma mère travaillait beaucoup à la tapisserie,

Digitized by Google

et me faisait étudier et souvent lire haut. Ma tante priait Dieu et disait toujours l'office, elle lisait beaucoup de livres de piété, souvent la Reine la priait de les lire haut.

On nous rendit les journaux, pour y voir le départ des étrangers et les horreurs contre le Roi dont ils étaient pleins. On nous dit un jour : « Mesdames, je vous annonce une bonne nouvelle ; beaucoup de traîtres émigrés ont été pris ; si vous êtes patriotes, vous devez vous en réjouir. » Ma mère, comme à l'ordinaire, ne dit mot, et n'eut pas même l'air d'entendre ; souvent son calme si méprisant et son maintien si digne en imposèrent : c'était rarement à elle qu'on osait adresser la parole. La convention vint pour la première fois voir le Roi. Les membres qui composaient la députation lui demandèrent s'il n'avait pas quelques plaintes à former : il dit que non, et qu'il était content lorsqu'il était avec sa famille. Cléry se plaignit de ce qu'on ne payait pas les marchands qui fournissaient au Temple; Chabot répondit : *La nation n'est pas à un écu près.* Les députés qui se présentèrent furent Chabot, Dupont, Drouet et Lecointe Puyravaux. Ils vinrent encore après le dîner faire les mêmes questions. Un jour après, Drouet revint seul et demanda à la Reine si elle n'avait pas de plaintes à former. Ma mère ne lui répondit pas. Quelques temps après, comme nous étions à dîner, des gendarmes entrèrent, se jetèrent brusquement sur Cléry, et lui ordonnèrent de les suivre au tribunal. Quelques jours avant, Cléry, descendant l'escalier avec un municipal, avait rencontré un

Digitized by Google

jeune homme de sa connaissance qui était de garde ; ils s'étaient dit bonjour et serré la main ; le municipal l'avait trouvé mauvais et avait fait arrêter le jeune homme. C'était pour comparaître au tribunal avec lui qu'on venait chercher Cléry. Mon père demanda qu'il revînt, les municipaux l'assurèrent qu'il ne reviendrait pas; cependant il fut de retour à minuit. Il demanda au Roi pardon de sa conduite passée dont les manières de mon père, les exhortations de ma tante et les souffrances de mes parens le firent changer; il fut depuis très-fidèle.

Un jour nous entendîmes un grand bruit de gens qui demandaient la tête de mon père et de ma mère, ayant la cruauté de venir crier cela sous nos fenêtres.

Mon père tomba malade d'un gros rhume ; on lui accorda un médecin et son apothicaire, Lemonier et Robert; la commune fut inquiète, il y eut tous les jours un bulletin de sa santé; elle se rétablit cependant. Toute la famille fut incommodée de rhume; mais mon père fut le plus malade.

La commune changea le 2 décembre; les nouveaux municipaux vinrent reconnaître mon père et sa famille à dix heures du soir. Quelques jours après, il y eut un arrêté qui ordonnait de faire sortir de nos appartemens Tison et Cléry; de nous ôter couteaux, ciseaux et tous les autres instrumens tranchans; il ordonnait aussi de goûter avec soin tous les plats qu'on nous servait. La visite fut faite pour tous les instrumens tranchans; ma mère et moi nous donnâmes nos ciseaux.

Le 11 décembre, nous fûmes fort inquiets du tam-

Digitized by Google

bour qui battait, et de la garde qui arrivait au Temple. Mon père descendit avec mon frère après le déjeûner. A onze heures, arrivèrent chez lui Cambon et Chaumette, l'un maire, et l'autre procureur-général de la commune et Colombeau, secrétaire-greffier. Ils lui signifièrent le décret de la convention, qui ordonnait qu'il serait amené à la barre pour être interrogé; ils l'engagèrent à envoyer mon frère à ma mère; mais n'ayant pas dans leurs mains le décret de la convention, ils firent attendre mon père pendant deux heures : il ne partit qu'à une heure, et monta dans la voiture du maire avec Chaumette et Colombeau; la voiture était escortée par des municipaux à pied. Mon père, ayant observé que Colombeau saluait beaucoup de monde, lui demanda si c'était tout de ses amis; Colombeau dit : « Ce sont des braves citoyens du 10 août que je ne vois jamais sans beaucoup de joie. »

Je ne parle pas de la conduite de mon père à la convention; tout le monde la connaît : sa fermeté, sa douceur, sa bonté, son courage au milieu des assassins altérés de son sang, sont des traits qui ne s'oublieront jamais et que la postérité la plus reculée admirera.

Le Roi revint à six heures à la tour du Temple avec le même cortège. Nous avions été dans une inquiétude qu'il est impossible d'exprimer. Ma mère avait tout tenté auprès des municipaux qui la gardaient pour apprendre ce qui se passait; c'était la première fois qu'elle daignait les questionner. Ces hommes ne voulurent pas le dire; ce ne fut qu'à l'arrivée de mon père que nous

Digitized by Google

l'apprîmes. Quand il fut rentré, elle demanda instamment à le voir; elle le fit demander même à Chambon, et n'en reçut aucune réponse. Mon frère passa la nuit chez elle; il n'avait pas de lit, elle lui donna le sien, et resta toute la nuit debout, dans une douleur si morne que nous ne voulions pas la quitter; mais elle nous força à nous coucher, ma tante et moi. Le lendemain, ma mère redemanda à voir mon père, et à lire les journaux pour connaître son procès; elle insista au moins, pour que, si elle ne pouvait pas le voir, cette permission fût accordée à mon frère et à moi. On porta cette demande au conseil général; les journaux furent refusés : on nous permit à mon frère et à moi de voir mon père, mais à condition que nous serions absolument séparés de ma mère. On en fit part à mon père, qui dit que, quelque plaisir qu'il eût à voir ses enfans, la grande affaire qu'il avait ne lui permettait pas de s'occuper de son fils, et que sa fille ne pouvait pas quitter sa mère. On fit monter le lit de mon frère dans la chambre de ma mère.

La convention vint voir mon père; il demanda des conseils, de l'encre, du papier et des rasoirs pour se faire la barbe : tout cela lui fut accordé. MM. de Malesherbes, Tronchet et Desèze, ses conseils, se rendirent auprès de lui; il était souvent obligé pour leur parler d'aller dans la tourelle, afin de n'être pas entendu. Il ne descendit plus au jardin, ainsi que nous; il ne savait de nos nouvelles, et nous des siennes, que par des municipaux, et encore bien difficilement. J'eus mal au pied; et mon père, l'ayant su, s'en affligea avec

Digitized by Google

sa bonté ordinaire, et s'informa avec soin de mon état. Ma famille trouva dans cette commune quelques hommes charitables qui, par leur sensibilité, adoucirent ses tourmens ; ils assuraient ma mère que mon père ne périrait pas, et que son affaire serait renvoyée aux assemblées primaires, qui le sauveraient certainement : hélas! ils s'abusaient eux-mêmes, ou par pitié ils cherchaient à tromper ma mère. Le 26 décembre, jour de Saint-Étienne, mon père fit son testament, parce qu'il croyait être assassiné ce jour-là en allant à la barre de la convention. Il y alla cependant avec son calme ordinaire, et laissa à M. Desèze le soin de sa défense. Il était parti à onze heures et revint à trois. Depuis il vit tous les jours ses conseils.

Enfin, le 18 janvier, jour auquel le jugement fut porté, les municipaux entrèrent à onze heures chez le Roi, en disant qu'ils avaient ordre de le garder à vue; il demanda si son sort était décidé, ils répondirent que non. Le lendemain matin, M. de Malesherbes vint lui apprendre que sa sentence était prononcée : « Mais, Sire, ajouta-t-il, les scélérats ne sont pas encore les maîtres, et tout ce qu'il y a d'honnêtes gens viendra sauver Votre Majesté, ou périr à ses pieds. » — « M. de Malesherbes, dit mon père, cela compromettrait beaucoup de monde, et mettrait la guerre civile dans Paris : j'aime mieux mourir. Je vous prie de leur ordonner de ma part de ne faire aucun mouvement pour me sauver; le Roi ne meurt pas en France. » Après cette dernière conférence, il ne put voir ses conseils, il donna aux municipaux une note pour les demander et se plaindre

Digitized by Google

de la gêne où il était d'être gardé à vue ; on n'y fit aucune attention.

Le dimanche, 20 janvier, Garat, ministre de la justice, et les autres membres du pouvoir exécutif, vinrent lui notifier sa sentence de mort pour le lendemain ; mon père l'écouta avec courage et religion. Il demanda un sursis de trois jours, pour savoir ce que deviendrait sa Famille, et avoir un confesseur catholique. Le sursis fut refusé ; Garat assura mon père qu'il n'y avait aucune charge contre sa Famille ; et qu'on la renverrait hors de France. Il demanda pour confesseur l'abbé Edgeworth de Firmont dont il donna l'adresse ; Garat le lui amena. Le Roi dîna, comme à l'ordinaire, ce qui surprit les municipaux, qui croyaient qu'il voudrait se tuer.

Nous apprîmes la sentence rendue contre mon père, le dimanche 20, par les colporteurs qui vinrent la crier sous nos fenêtres. A sept heures du soir, un décret de la convention nous permit de descendre chez lui ; nous y courûmes, et nous le trouvâmes bien changé. Il pleura de douleur sur nous, et non de la crainte de la mort ; il raconta son procès à ma mère, en excusant les scélérats qui le faisaient mourir ; il lui répéta qu'on voulait recourir aux assemblées primaires, mais qu'il s'y opposait, parce que cette mesure mettrait le trouble dans l'État. Il donna ensuite des instructions religieuses à mon frère, lui recommanda surtout de pardonner à ceux qui le faisaient mourir, et lui donna sa bénédiction, ainsi qu'à moi. Ma mère désirait ardemment que nous passassions la nuit auprès de mon père ; il le refusa,

Digitized by Google

en lui faisant sentir qu'il avait besoin de tranquillité; elle lui demanda au moins de venir le lendemain matin, il le lui accorda; mais quand nous fûmes parties, il dit aux gardes de ne pas nous laisser redescendre, parce que notre présence lui faisait trop de peine. Il resta ensuite avec son confesseur, se coucha à minuit, et dormit jusqu'à cinq heures qu'il fut réveillé par le tambour. A six heures, l'abbé Edgeworth dit la messe, à laquelle mon père communia. Il partit vers neuf heures; en descendant l'escalier, il donna son testament à un municipal: il lui remit aussi une somme d'argent que M. de Malesherbes lui avait apportée, et le pria de la lui faire tenir; mais les municipaux la gardèrent pour eux. Il rencontra ensuite un guichetier qu'il avait repris un peu vertement la veille; il lui dit: « Mathieu, je suis fâché de vous avoir offensé. » Il lut les prières des agonisants pendant le chemin. Arrivé à l'échafaud, il voulut parler au peuple; mais Santerre l'en empêcha, en faisant battre le tambour: le peu de mots qu'il put prononcer ne fut entendu que de quelques personnes. Il se déshabilla alors tout seul; ses mains furent liées avec son mouchoir et non avec une corde. Au moment où il allait mourir, l'abbé lui dit: « *Fils de saint Louis, montez au ciel!* »

Il reçut le coup de la mort le 21 janvier 1793, à dix heures dix minutes du matin. Ainsi périt Louis XVI, roi de France, âgé de trente-neuf ans, cinq mois et trois jours, après avoir régné dix-huit ans; il avait été en prison cinq mois et huit jours.

Telle fut la vie du Roi, mon père, pendant sa rigou-

Digitized by Google

reuse captivité ; on n'y voit que piété, grandeur d'ame, bonté, douceur, courage et patience à supporter les plus infâmes traitemens, les plus horribles calomnies ; clémence pour pardonner de tout son cœur à ses assassins ; amour de Dieu, de sa Famille et de son peuple, amour dont il donna des preuves jusqu'à son dernier soupir, et dont il est allé recevoir la récompense dans le sein d'un Dieu tout-puissant et miséricordieux.

Le matin de ce terrible jour, nous nous levâmes à six heures. La veille au soir, ma mère avait eu à peine la force de déshabiller et de coucher mon frère ; elle s'était jetée tout habillée sur son lit, où nous l'entendîmes toute la nuit trembler de froid et de douleur. A six heures et un quart, on ouvrit notre porte, et on vint chercher un livre de prières pour la messe de mon père ; nous crûmes que nous allions descendre, et nous eûmes toujours cette espérance, jusqu'à ce que les cris de joie d'une populace effrénée vinrent nous apprendre que le crime était consommé. Dans l'après-dîner, ma mère demanda à voir Cléry, qui était resté avec mon père jusqu'à ses derniers momens, pensant qu'il l'avait peut-être chargé des commissions pour elle. Nous désirions cette secousse pour causer un épanchement à son morne chagrin, qui la sauvât de l'étouffement où nous la voyions. En effet, mon père avait ordonné à Cléry de rendre à ma malheureuse mère son anneau de mariage, ajoutant qu'il ne s'en séparait qu'avec la vie ; il lui avait aussi remis un paquet des cheveux de ma mère et des nôtres, en disant qu'ils lui avaient été si chers, qu'il les avait gardés sur lui jus-

Digitized by Google

qu'à ce moment. Les municipaux nous apprirent que Cléry était dans un état affreux, et au désespoir qu'on lui refusât de nous voir. Ma mère chargea des commissaires de sa demande pour le conseil général; elle demandait aussi des habits de deuil. (*) Cléry passa encore un mois au Temple, et fut ensuite élargi (**)....

Fait à la tour du Temple.

(*) Nous donnons ici l'arrêté de la commune relatif à ces demandes, et un second arrêté du même temps.

Séance du 23 janvier 1793.

Le conseil général entend la lecture d'un arrêté de la commission du Temple sur deux demandes faites par Antoinette.

La première d'un habillement de deuil très-simple pour elle, sa sœur et ses enfans.

Le conseil général arrête qu'il sera fait droit à cette demande.

Séance du 7 février 1793.

Le conseil entend la lecture d'un arrêté de la commission du Temple sur la demande de Marie-Antoinette pour avoir quinze chemises pour son fils.

Le conseil général accorde cette demande.

(*Note de l'éditeur.*)

(**) Arrêté plus tard, Cléry fut mis enfin en liberté, en vertu de l'arrêté ci-après.

Digitized by Google

Séance de la 2e décade. Brumaire.

« Le conseil, considérant qu'il n'y a pas de raison pour retenir plus long-temps en prison le citoyen Cléry, qui n'a été arrêté que par l'effet d'une mesure de sûreté générale; considérant en outre que le citoyen Cléry n'a conservé entre ses mains aucun dépôt qui puisse le rendre suspect, et qu'il a toujours rempli ses fonctions auprès de Louis Capet avec une scrupuleuse fidélité à la république, et qu'il n'a même pas réclamé ni reçu le don que lui avait fait Capet en récompense de ses services, arrête que le comité de sûreté générale de la convention sera invité à rendre la liberté au citoyen Cléry. »

(*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

DERNIÈRES HEURES

DE LOUIS XVI,

ROI DE FRANCE,

ÉCRITES

PAR L'ABBÉ EDGEWORTH DE FIRMONT, SON CONFESSEUR.

Preciosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus.
Ps. CXV. 15.

Le musée Britannique possède la *Relation des dernières heures de Louis XVI, écrites par M. l'abbé Edgeworth de Firmont.* Ce manuscrit est renfermé dans une Table d'une construction très-curieuse, il fait partie d'un bel ouvrage fort bien écrit et orné des portraits de la Famille royale, et de ceux de quelques personnes qui se sont distinguées pendant la révolution; ouvrage que l'on doit à M. le Marquis de Sy.

Le sort du Roi n'était pas encore décidé, lorsque M. de Malesherbes, dont je n'avais pas l'honneur d'être connu personnellement, ne pouvant ni me recevoir chez lui ni se transporter chez moi, me fit demander un rendez-vous en maison tierce: ce rendez-vous eut lieu chez madame de Sénozan. Là, M. de Malesherbes me rendit un message du Roi par lequel cet infortuné monarque me proposait de l'assister à la

Digitized by Google

mort : l'atrocité des hommes le réduisait à cette extrémité. Ce message était alors conçu en des termes que je me ferais un devoir de supprimer, s'ils ne peignaient au naturel l'ame du prince dont je décris les derniers momens. Il poussait la délicatesse jusqu'à nommer *grâce* le service qu'il exigeait de moi : il le réclamait comme *un dernier gage de mon attachement pour lui; il espérait que je ne le lui refuserais pas; ce n'était que dans le cas où je ne m'en sentirais pas le courage, qu'il me permettait de substituer un autre ecclésiastique à ma place, et il voulait bien encore m'en abandonner le choix.* Un pareil message eût été sans doute une invitation bien pressante pour tout autre; je le regardai comme un ordre absolu, et je chargeai M. de Malesherbes de faire parvenir à Sa Majesté, s'il en avait encore les moyens, tout ce que me dicta alors et dans un tel moment une ame sensible et un cœur flétri par la douleur. Quelques jours se passèrent, et n'entendant plus parler de rien je me livrais à l'espoir d'une déportation ou tout au moins à un sursis, lorsque le 20 janvier, sur les quatre heures du soir, un inconnu se présenta chez moi et me remit un billet du conseil exécutif provisoire, conçu en ces termes : « Le conseil exécutif ayant une affaire de la plus haute importance à communiquer au citoyen Edgeworth de Firmont, l'invite de passer un instant au lieu de ses séances. » L'inconnu ajouta qu'il avait ordre de m'accompagner, et qu'une voiture m'attendait dans la rue. Je descendis et partis avec lui. Arrivé aux Tuileries, où le conseil tenait ses

Digitized by Google

séances, je trouvai tous les ministres réunis. La consternation était sur leurs visages. Dès que je parus, ils se levèrent et vinrent m'entourer avec une sorte d'empressement. Le ministre de la justice prenant la parole : « Êtes-vous, me dit-il, le citoyen Edgeworth de Firmont? » Je lui répondis, oui. « Louis Capet, reprit le ministre, nous ayant témoigné le désir de vous avoir près de lui dans ses derniers momens, nous vous avons mandé pour savoir si vous consentez à lui rendre le service qu'il exige de vous. » Je répondis : Puisque le Roi témoigne ce désir et me désigne par mon nom, me rendre auprès de lui est un devoir. « En ce cas, ajouta le ministre, vous allez venir avec moi au Temple, car je m'y rends de ce pas. » Il prend aussitôt une liasse de papiers sur le bureau, confère un instant à voix basse avec les autres ministres, et sortant brusquement, me donne ordre de le suivre. Une escorte de gardes à cheval nous attendait en bas avec la voiture du ministre; j'y montai, et il monta après moi. J'étais en habit laïque, comme l'était à cette époque tout le clergé catholique de Paris; mais songeant à ce moment à ce que je devais d'une part au Roi, qui n'était pas familiarisé avec un tel costume, et de l'autre à la religion elle-même qui recevait pour la première fois une sorte d'hommage de ce nouveau gouvernement, je crus avoir le droit de reprendre en cette occasion les marques extérieures de mon état, du moins d'en faire la tentative, et je regardais que c'était un devoir. J'en parlai donc au ministre avant de quitter les Tuileries, mais il rejeta ma proposition

Digitized by Google

en termes qui ne me permirent plus d'insister, sans cependant y mêler rien d'offensant. Le trajet des Tuileries au Temple se passa dans le plus morne silence: deux ou trois fois cependant le ministre essaya de le rompre. « Grand Dieu! s'écria-t-il après avoir levé les glaces de sa voiture, de quelle affreuse commission je me vois chargé! Quel homme! ajouta-t-il, en parlant du Roi, quelle résignation, quel courage! Non, la nature toute seule ne saurait donner tant de forces: il y a quelque chose de surhumain. » De pareils aveux me présentèrent une occasion bien naturelle d'entrer en conversation avec lui et de lui dire d'affreuses vérités. J'hésitai un moment sur le parti que je devais prendre; mais songeant d'un côté que mon premier devoir était de procurer au Roi les secours de la religion qu'il me demandait avec tant d'intérêt, et de l'autre, qu'une conversation fortement soutenue, comme elle aurait dû l'être, pouvait m'empêcher de le remplir, je pris le parti du silence le plus absolu. Le ministre parut comprendre tout ce que ce silence lui disait, et il n'ouvrit plus la bouche tout le long du chemin. Nous arrivâmes ainsi au Temple sans presque nous être parlé, et la première porte nous fut aussitôt ouverte; mais parvenus au bâtiment qui sépare la cour du jardin, nous fûmes arrêtés: c'était, je crois, une consigne générale; et pour passer outre, les commissaires de la tour devaient venir faire la reconnaissance des personnes, et savoir quelles affaires les amenaient en ce lieu. Le ministre lui-même parut être assujetti comme moi à cette formalité. Nous attendî-

Digitized by Google

mes les commissaires près d'un quart d'heure, et sans nous parler; enfin ils se présentèrent; l'un d'eux était un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans; ils saluèrent le ministre d'un air de connaissance; celui-ci leur dit en peu de mots qui j'étais et quelle était ma mission: ils me firent signe de les suivre, et nous traversâmes tous ensemble le jardin qui mène à la tour. Ici la scène devint affreuse; la porte de la tour, quoique très-petite et très-basse, s'ouvrit avec un fracas horrible, tant elle était chargée de verrous et de barres de fer. Nous passâmes, à travers une salle remplie de gardes, dans une salle plus vaste encore, et qui à sa forme me parut avoir été autrefois une chapelle. Là les commissaires de la commune chargés de la garde du Roi se trouvaient assemblés. Je ne remarquai pas à beaucoup près sur leur physionomie cette consternation et cet embarras qui m'avaient frappé chez les ministres. Ils étaient à peu près douze, et costumés en jacobins pour la plupart. Leur air, leurs manières, leur sang-froid, tout annonçait des ames atroces que la vue du plus grand des crimes n'épouvantait pas. Je dois cependant à la vérité de dire que ce portrait ne convenait pas à tous, et que dans ce nombre je crus en entrevoir quelques-uns que la faiblesse seule avait conduits en ce lieu d'horreur. Quoi qu'il en soit, le ministre les prit tous indistinctement dans un coin de la salle, et leur lut à voix basse les papiers qu'il avait apportés des Tuileries. Cette lecture faite, il se retourna brusquement et me dit de le suivre. Le conseil s'y opposa avec une espèce d'é-

Digitized by Google

motion. Ils se réunirent une seconde fois dans un coin de la salle, délibérant quelques instans en se parlant à l'oreille; et le résultat de la délibération fut qu'une moitié du conseil accompagnerait le ministre, tandis que l'autre moitié resterait pour me garder. Quand la séparation fut faite et les portes de la salle bien fermées, le plus ancien commissaire s'approcha de moi, d'un air honnête mais embarrassé : il me parla de la responsabilité terrible qui pesait sur sa tête, me demanda mille excuses de la liberté qu'il était obligé de prendre, etc. etc. Je compris que ce préambule allait aboutir à me fouiller, et je le prévins, en lui disant que la réputation de M. de Malesherbes ne l'ayant pas excepté de cette formalité, je ne m'étais pas flatté en venant au Temple qu'on ferait une exception pour moi, que du reste je n'avais rien dans mes poches de suspect, qu'il ne tenait qu'à lui de s'en assurer. Malgré cette déclaration, la fouille se fit avec assez de rigueur. Ma tabatière ouverte, le tabac fut éprouvé. Un petit crayon d'acier qui se trouvait par hasard dans ma poche fut examiné scrupuleusement, de peur qu'il ne renfermât un poignard. Quant aux papiers que j'avais sur moi, ils n'y firent aucune attention, et tout se trouvant d'ailleurs en règle, il renouvela les excuses par où on avait débuté, et on m'invita à m'asseoir; mais à peine l'étais-je, que deux commissaires qui étaient montés chez le Roi descendirent pour me dire qu'il m'était enfin permis de le voir. Ils me conduisirent par un escalier tournant, et si étroit que deux personnes avaient peine à se croiser. De distance en

Digitized by Google

distance cet escalier était coupé par des barrières, et à chacune d'elles on voyait une sentinelle en faction : ces sentinelles étaient de vrais sans-culottes, presque tous ivres ; et les cris affreux qu'ils poussaient, répétés par les voûtes du Temple, avaient quelque chose de vraiment effrayant. Parvenu à l'appartement du Roi, dont toutes les portes étaient ouvertes, j'aperçus ce Prince au milieu d'un groupe de huit ou dix personnes. C'était le ministre de la justice (Garat le jeune), accompagné de quelques membres de la commune, qui venaient de lui lire le fatal décret qui fixait irrévocablement sa mort au lendemain. Il était au milieu d'eux, calme, tranquille, gracieux même, et pas un seul de ceux qui l'entouraient n'avaient l'air aussi assuré que lui. Dès que je parus, il leur fit signe de la main de se retirer ; ils obéirent en silence, et lui-même fermant la porte sur eux, je restai seul avec lui ; jusque-là j'étais parvenu à concentrer les divers mouvemens qui agitaient mon ame ; mais à la vue de ce Prince, autrefois si grand, et lors si malheureux, je ne fus plus maître de contenir mes larmes : elles inondèrent mon visage et je tombai à ses pieds, sans pouvoir lui faire entendre d'autre langage que celui de ma douleur. Cette vue l'attendrit mille fois plus que le décret qu'on venait de lui lire. Il ne répondit d'abord à mes larmes que par les siennes ; mais bientôt reprenant tout son courage : « Pardonnez, me dit-il, pardonnez ce mouvement de faiblesse, si toutefois on peut le nommer ainsi ; depuis long-temps je vis au milieu de mes ennemis, et l'habitude m'a en quelque sorte familiarisé avec eux ; mais

Digitized by Google

la vue d'un sujet fidèle parle tout autrement à mon cœur, c'est un spectacle auquel mes yeux ne sont plus accoutumés, et il m'attendrit malgré moi. » En me disant ces paroles, il me releva avec bonté et me fit passer dans son cabinet, afin de m'entretenir plus à son aise, car de sa chambre tout était entendu. Ce cabinet était pratiqué dans une des tourelles du Temple; il n'y avait ni tapisserie ni ornemens; un mauvais poêle de faïence lui tenait lieu de cheminée; et l'on n'y voyait pour tous meubles qu'une table, et trois chaises de cuir. Là, me faisant asseoir auprès de lui: « C'est donc à présent, me dit-il, Monsieur, la grande affaire qui doit m'occuper tout entière, hélas! la seule affaire importante; car que sont toutes les autres affaires auprès de celle-là? mais je vous demande quelques momens de répit, car ma Famille va descendre; en attendant, voici un écrit, je suis bien aise de vous le communiquer. » Il tira en même temps de sa poche un papier cacheté dont il brisa le sceau. C'était son testament qu'il avait fait dès le mois de décembre, c'est-à-dire à une époque où il doutait si on lui permettrait d'avoir un prêtre catholique pour l'assister dans ses derniers momens et dans son dernier combat. Tous ceux qui ont lu cette pièce si intéressante, si digne d'un roi chrétien, jugeront aisément de l'impression profonde qu'elle dût faire sur moi; mais ce qui les étonnera sans doute, c'est que ce Prince eut la force de la lire lui-même, et de la lire deux fois. Sa voix était ferme et son visage ne s'altérait que lorsqu'il prononçait des noms qui lui étaient chers. Alors toute sa tendresse se

Digitized by Google

réveillait, il était obligé de s'arrêter, et ses larmes coulaient malgré lui; mais lorsqu'il n'était question que de lui-même et de ses malheurs, il n'en paraissait pas plus ému que ne le sont communément les autres hommes lorsqu'ils entendent le récit des maux d'autrui. Cette lecture finie, et la Famille royale ne descendant pas, il se hâta de me demander des nouvelles de son clergé et de la situation actuelle de l'Église de France. Malgré la rigueur de sa prison, il en avait appris quelque chose; il savait en général que les Ecclésiastiques Français obligés de s'expatrier avaient été accueillis à Londres, mais il ignorait absolument les détails. Ceux que je me fis un devoir de lui donner firent sur lui une impression profonde, et en gémissant sur le sort du clergé de France, il ne se lassait pas de rendre hommage à la générosité du peuple anglais qui travaillait à l'adoucir; mais il ne s'en tint pas à ces questions générales, et venant bientôt à des détails qui m'étonnèrent moi-même, il voulut savoir ce qu'étaient devenus plusieurs Ecclésiastiques auxquels il parut prendre un intérêt plus particulier. Monsieur le cardinal de la Rochefoucauld et Monsieur l'évêque de Clermont parurent surtout le fixer; mais son attention redoubla au seul nom de Monsieur l'archevêque de Paris. Il me demanda où il était, ce qu'il faisait, et si j'avais des moyens de correspondre avec lui. «Marquez-lui, me dit-il, que je meurs dans sa communion, et que je n'ai jamais reconnu d'autre pasteur que lui. Hélas! je crains qu'il ne m'en veuille un peu de ce que je n'ai pas répondu à sa dernière lettre, j'étais encore aux

Digitized by Google

Tuileries ; mais en vérité les événemens se pressaient tellement autour de moi à cette époque, que je ne m'en trouvais pas le temps. Au surplus, il me pardonnera, j'en suis bien sûr, il est si bon. » Monsieur l'abbé de F....., eut aussi son mot. Le Roi ne l'avait jamais vu, mais il connaissait tous les services que ce respectable Ecclésiastique avait rendus au diocèse de Paris durant les temps les plus difficiles. Il me demanda ce qu'il était devenu, et sur ce que je lui dis qu'il avait eu le bonheur d'échapper, il m'en parla en termes qui marquaient tout le prix qu'il attachait à sa conservation, et son estime pour ses vertus. La conversation tomba sur Monseigneur le duc d'Orléans : « Qu'ai-je donc fait à mon cousin, me dit-il, pour qu'il me poursuive ainsi?..... Mais pourquoi lui en vouloir? Il est plus à plaindre que moi. Ma position est triste sans doute, mais le fût-elle encore davantage, non, très-certainement, je ne voudrais pas changer avec lui. Cette conversation intéressante fut interrompue par un des commissaires qui vint annoncer au Roi que sa Famille était descendue, et qu'il était enfin permis de la voir. A ces mots il parut très-ému et partit comme un trait. L'entrevue eut lieu (autant que j'en pus juger, car je n'y assistai pas) dans une petite pièce qui n'était séparée que par un vitrage de celle qu'occupaient les commissaires, en sorte que ceux-ci pouvaient tout voir et tout entendre. Moi-même, quoique enfermé dans le cabinet, où le Roi m'avait laissé, je distinguai facilement les voix, et malgré moi je fus témoin de la scène la plus touchante qui ait frappé mes oreilles.

Digitized by Google

Non, jamais plume ne peut rendre ce qu'elle eut de déchirant : pendant près d'une demi-heure on n'articula pas une parole, ce n'étaient ni des larmes ni des sanglots, mais des cris assez perçans pour être entendus hors l'enceinte de la tour. Le Roi, la Reine, Madame Élisabeth, Monsieur le Dauphin et Madame, se lamentaient tous à la fois, et les voix semblaient se confondre. Enfin les larmes cessèrent, parce qu'on n'eut plus la force d'en répandre ; on se parla à voix basse et assez tranquillement. La conversation dura à peu près une heure, et le Roi congédia sa Famille, en lui donnant l'espoir de la revoir le lendemain. Il revint aussitôt à moi, mais dans un état de trouble et d'agitation qui montrait une ame profondément blessée. « Ah ! Monsieur, me dit-il en se jetant sur une chaise, quelle entrevue que celle que je viens d'avoir ! Faut-il donc que j'aime, et que je sois si tendrement aimé ? ..... Mais c'en est fait, oublions tout le reste, pour ne penser qu'à l'unique affaire : elle seule doit en ce moment concentrer toutes mes affections et mes pensées. » Il continuait à me parler ainsi en termes qui marquaient sa sensibilité et son courage, lorsque Cléry vint lui proposer de souper. Le Roi hésita un moment ; mais par réflexion il accepta l'offre. Ce souper ne dura pas plus de cinq minutes ; et étant rentré dans son cabinet, il me proposa d'en faire autant : je n'en avais guère le courage, mais pour ne pas le désobliger, je crus devoir obéir, ou tout au moins en faire le semblant. Une pensée me roulait depuis long-temps dans l'esprit, et m'occupait plus fortement encore depuis

Digitized by Google

que je voyais de plus près le Roi : c'était de lui procurer à quelque prix que ce fût la sainte communion, dont il était depuis si long-temps privé. J'aurais pu la lui apporter en cachette comme on était obligé de le faire alors à tous les fidèles qui étaient retenus chez eux, mais la fouille exacte qu'il fallait subir en entrant au Temple, et la profanation qui en eût été infailliblement la suite, furent des raisons plus que suffisantes pour m'arrêter; il ne me restait donc d'autre ressource que de dire la messe dans la chambre du Roi, si j'en pouvais trouver les moyens. Je lui en fis la proposition, mais il en parut d'abord effrayé; cependant, comme il sentait tout le prix de cette grâce, qu'il la désirait même ardemment, et que toute son opposition ne venait que de la crainte que la demande me compromit, je le suppliai de me donner carte blanche, en lui promettant que j'y mettrais prudence et discrétion. Il me le permit enfin : « Allez, Monsieur, me dit-il, mais je crains que vous ne réussissiez pas; car je connais les hommes auxquels vous allez avoir affaire; ils n'accordent que ce qu'ils ne peuvent refuser. » Muni de cette permission je demandai à être conduit à la salle du conseil, et j'y formai ma demande au nom du Roi. Cette proposition, à laquelle les commissaires de la tour n'étaient pas préparés, les déconcerta extrêmement, ils cherchèrent divers prétextes pour l'éluder. « Où trouver un prêtre à l'heure qu'il est, me dirent-ils; et quand nous en trouverions, comment faire pour se procurer des ornemens? — Le prêtre est tout trouvé, leur répliquai-je, puisque me voici, et quant aux

Digitized by Google

ornemens, l'église la plus voisine en fournira, il ne s'agit que de les envoyer chercher; du reste, ma demande est juste, et ce serait aller contre vos principes que de la refuser. » Un des commissaires prit aussitôt la parole ! et (quoiqu'en termes ménagés) donna clairement à entendre que ma demande pouvait n'être qu'un piége, et que sous prétexte de donner la communion au Roi, je pourrais l'empoisonner. « L'histoire, ajouta-t-il, nous fournit assez d'exemples à cet égard, pour nous engager à être circonspects. » Je me contentai de regarder fixement cet homme, et de lui dire: « La fouille exacte à laquelle je me suis soumis en entrant ici a dû vous prouver que je ne porte pas du poison sur moi; si donc il s'en trouvait demain, c'est de vous que je l'aurais reçu, puisque tout ce que je demande doit passer par vos mains. » Il voulut répliquer, mais ses confrères lui imposèrent silence, et pour dernier subterfuge ils me dirent que le conseil n'étant pas complet ils ne pouvaient rien prendre sur eux; mais qu'ils allaient appeler les membres absents, et qu'ils me feraient part du résultat de la délibération. Un quart d'heure se passa tant à convoquer les membres absents qu'à délibérer. Au bout de ce temps, je fus introduit de nouveau, et le président prenant la parole me dit : « Citoyen ministre du culte, le conseil a pris en considération la demande que vous lui avez faite au nom de Louis Capet, et il a été résolu que sa demande étant conforme aux lois qui déclarent que les cultes sont libres, elle lui sera accordée; nous y mettrons cependant deux conditions : la première,

Digitized by Google

que vous dresserez à l'instant une requête constatant votre demande et signée de vous; la seconde, que tout exercice de votre culte sera achevé demain à sept heures au plus tard, parce qu'à huit heures précises Louis Capet doit partir pour le lieu de son exécution. » Ces derniers mots me furent dits, comme tout le reste, avec un sang-froid qui caractérisait une ame atroce qui envisageait sans remords le plus grand des crimes. Je mis ma demande par écrit et je la laissai sur le bureau. On me reconduisit aussitôt chez le Roi, qui attendait avec une sorte d'inquiétude le dénoûment de cette affaire; et le compte sommaire que je lui rendis, en supprimant toutes les circonstances, parut lui faire le plus grand plaisir. Il était plus de dix heures. Je restai enfermé avec Sa Majesté jusque bien avant dans la nuit; mais le voyant fatigué, je lui proposai de prendre un peu de repos. Il y consentit avec sa bonté ordinaire, et il m'engagea à en faire autant. Je passai par ses ordres dans une petite pièce qu'occupait Cléry; elle n'était séparée de la chambre du Roi que par une cloison; et tandis que j'étais livré aux pensées les plus accablantes, j'entendis ce Prince donner tranquillement ses ordres pour le lendemain, se coucher ensuite et dormir d'un sommeil profond. Dès cinq heures, le Roi se leva et fit sa toilette à l'ordinaire. Peu après il m'envoya chercher, et m'entretint près d'une heure dans le cabinet où il m'avait reçu la veille. Au sortir du cabinet, je trouvai un autel dressé dans la chambre du Roi. Les commissaires avaient exécuté à la lettre tout ce que j'avais exigé d'eux, ils avaient

Digitized by Google

même été au-delà de mes désirs, car je n'avais demandé que le simple nécessaire.

Le Roi entendit la messe à genoux par terre, sans prie-Dieu ni coussin : il y communia ; je le laissai ensuite quelque temps pour qu'il achevât ses prières. Bientôt il m'envoya chercher de nouveau, et je le trouvai assis près de son poêle ; et ayant peine à se rechauffer. — « Mon Dieu, me dit-il, que je suis heureux d'avoir conservé mes principes! sans eux, où en serais-je maintenant? Mais avec eux, que la mort doit me paraître douce! Oui, il existe en haut un juge incorruptible qui saura bien me rendre la justice que les hommes me refusent ici-bas. » Le ministère que j'ai rempli auprès de ce Prince ne me permet que de citer quelques traits épars des différentes conversations qu'il eut avec moi durant ses seize dernières heures ; mais au peu que j'en dis on doit juger de tout ce que je pourrais ajouter s'il m'était permis de tout dire. Le jour commençait à paraître, et déjà on battait la générale dans toutes les sections de Paris. Ce mouvement extraordinaire se faisait entendre très-distinctement dans la tour, et j'avoue qu'il me glaçait le sang dans les veines ; mais le Roi, plus calme que moi, après y avoir un instant prêté l'oreille, me dit sans s'émouvoir : « C'est probablement la garde nationale qu'on commence à rassembler. » Peu de temps après, des détachemens de cavalerie entrèrent dans la cour du Temple, et on entendit distinctement la voix des officiers et le pas des chevaux. Le Roi écouta encore, et me dit avec le même sang-froid : « Il y a apparence qu'ils approchent. » Il

Digitized by Google

avait promis à la Reine en la congédiant qu'il la reverrait encore le lendemain, et n'écoutant que son cœur il voulait lui tenir parole; mais je le suppliai instamment de ne pas la mettre à une épreuve qu'elle n'aurait pas la force de soutenir. Il s'arrêta un moment, et avec l'expression de la douleur la plus profonde, il me dit : « Vous avez raison, ce serait lui donner le coup de la mort, il vaut mieux me priver de cette douce consolation, la laisser vivre d'espérance quelques momens de plus. » Depuis sept heures jusqu'à huit, on vint sous différens prétextes frapper souvent à la porte du cabinet où j'étais renfermé avec le Roi; et à chaque fois je tremblais que ce ne fut la dernière; mais le Roi, plus ferme que moi, se levait sans émotion, allait à la porte et répondait tranquillement aux personnes qui venaient ainsi l'interrompre. J'ignore quelles étaient ces personnes, mais parmi elles se trouvait certainement un des plus grands monstres que la révolution eût enfantés, car je l'entendis très-distinctement dire à ce Prince, d'un ton moqueur (je ne sais à quel propos) : « Oh! oh! tout cela était bon quand vous étiez roi, mais vous ne l'êtes plus. » Le Roi ne répliqua pas un mot, mais revenant à moi il se contenta de me dire, en haussant les épaules : « Voyez comme ces gens-là me traitent! mais il faut savoir tout souffrir. » Une autre fois, après avoir répondu à un des commissaires qui étaient venus l'interrompre, il rentra dans le cabinet et me dit en souriant? « Ces gens-là voient partout des poignards et du poison : ils craignent que je me tue; hélas! ils me connaissent bien mal! me tuer

Digitized by Google

serait une faiblesse ; non, puisqu'il le faut, je saurai mourir. » Enfin on frappe à la porte pour la dernière fois ; c'était Santerre et sa troupe. Le Roi ouvrit sa porte à l'ordinaire, et on lui annonça (je ne pus entendre en quels termes) qu'il fallait aller à la mort. « Je suis en affaire, leur dit-il, avec autorité, attendez-moi là, je serai à vous. » En disant ces paroles, il ferma la porte, et vint se jeter à mes genoux. « Tout est consommé, me dit-il, Monsieur ; donnez-moi votre dernière bénédiction, et priez Dieu qu'elle me soutienne jusqu'à la fin. » Il se releva bientôt, et sortant de son cabinet, il s'avança vers la troupe qui était au milieu de la chambre à coucher. Leurs visages n'annonçaient rien moins que l'assurance ; ils avaient cependant tous le chapeau sur la tête. Le Roi s'en aperçut, et demanda aussitôt le sien. tandis que Cléry, baigné de larmes, court le chercher : « Y a-t-il parmi vous quelques membres de la commune, dit le Roi; je le charge de déposer cet écrit. » C'était son testament, qu'un des assistans prit de la main du Roi. (*) « Je recommande aussi à la commune Cléry, mon valet-de-chambre, des services duquel je n'ai qu'à me louer. On aura soin de lui donner ma montre et tous mes effets, tant ceux qui sont ici que ceux qui ont été déposés à la commune ; je désire également qu'en récompense de l'at-

(*) Jacques Roux, dans son compte rendu à la commune le jour même de la mort du Roi, s'est vanté de lui avoir répondu à cette occasion : « Nous ne sommes pas venus pour prendre tes commissions, mais pour te conduire à l'échafaud. » Je n'ai pas entendu ce mot atroce, mais celui qui ose s'en vanter a bien pu le dire.

Digitized by Google

tachement qu'il m'a témoigné, on le fasse passer au service de la Reine.... de ma femme (car le Roi dit tous les deux. ») Personne ne répondant : Marchons, leur dit le Roi d'un ton ferme. A ces mots toute la troupe défila. Le Roi traversa la première cour (autrefois le jardin) à pied; il se retourna une ou deux fois vers la tour, comme pour dire adieu à tout ce qu'il avait de plus cher en ce bas monde, et au mouvement qu'il fit, on voyait qu'il rappelait sa force et son courage. A l'entrée de la seconde cour se trouvait une voiture de place. Deux gendarmes tenaient la portière. A l'approche du Roi l'un d'eux y entra le premier, et se plaça sur le devant : le Roi monta ensuite, et me plaça à côté de lui dans le fond; l'autre gendarme y sauta le dernier, et ferma la portière. On assure qu'un de ces deux hommes était un prêtre déguisé, je souhaite pour l'honneur du sacerdoce que ce soit une fable. On assure également qu'ils avaient ordre d'assassiner le Roi au moindre mouvement qu'ils remarqueraient dans le peuple. J'ignore si c'était leur consigne; mais il me semble qu'à moins d'avoir sur eux d'autres armes que celles qui paraissaient, il leur eût été bien difficile d'exécuter leur dessein; car on ne voyait que leurs fusils, dont il leur était impossible de faire usage. Au reste ce mouvement qu'on appréhendait n'était rien moins qu'une chimère; un grand nombre de personnes dévouées au Roi avaient résolu de l'arracher de vive force des mains de ses bourreaux, ou au moins de tout oser pour cela. Deux des principaux acteurs, jeunes gens d'un nom très-connu, étaient venus m'en

Digitized by Google

prévenir la veille, et j'avoue que sans me livrer entièrement à l'espérance, j'en conservai jusqu'au pied de l'échafaud. J'ai appris depuis que les ordres pour cette affreuse matinée avaient été conçus avec tant d'art et exécutés avec tant de précision, que de 4 à 500 personnes qui s'étaient ainsi dévouées pour leur Prince, vingt-cinq seulement avaient réussi à gagner le rendez-vous; tous les autres, par l'effet des mesures prises dès la pointe du jour dans toutes les rues de Paris, ne purent pas même sortir de leurs maisons. Quoi qu'il en soit, le Roi, se trouvant resserré dans une voiture où il ne pouvait ni me parler ni m'entendre sans témoins, prit le parti du silence. Je lui présentai aussitôt mon bréviaire, le seul livre que j'eusse sur moi. Il parut l'accepter avec plaisir, il parut même désirer que je lui indiquasse les psaumes qui convenaient le mieux à sa situation : il les récitait alternativement avec moi. Les gendarmes sans ouvrir la bouche paraissaient extasiés et confondus tout ensemble de la piété tranquille d'un monarque qu'ils n'avaient jamais vu sans doute de si près. La marche dura près de deux heures. Toutes les rues étaient bordées de plusieurs rangs de citoyens armés tantôt de piques et tantôt de fusils. En outre la voiture elle-même était entourée d'un corps de troupes imposant et formé sans doute de tout ce qu'il y avait de plus corrompu dans Paris. Pour comble de précaution, on avait placé en avant des chevaux une multitude de tambours, afin d'étouffer par ce bruit les cris qui auraient pu se faire entendre en faveur du Roi. Mais comment aurait-on entendu ? personne ne paraissait

Digitized by Google

ni aux portes ni aux fenêtres, et on ne voyait dans les rues que des citoyens armés qui, tout au moins par faiblesse, concouraient à un crime qu'ils détestaient peut-être dans leur cœur. La voiture parvint ainsi dans le plus grand silence à la place de Louis XV, et s'arrêta au milieu d'un grand espace vide qu'on avait laissé autour de l'échafaud : cet espace était bordé de canons, et au-delà, tant que la vue pouvait s'étendre, on voyait une multitude en armes. Dès que le Roi sentit que la voiture n'allait plus, il se retourna et me dit à l'oreille : « Nous voilà arrivés, si je ne me trompe. » Mon silence lui répondit que oui. Un des bourreaux vint aussitôt lui ouvrir la portière ; mais le Roi les arrêta, et appuyant la main sur mon genou ; « Messieurs, leur dit-il d'un ton de maître, je vous recommande Monsieur que voilà ; ayez soin qu'après ma mort il ne lui soit fait aucune insulte ; je vous charge d'y veiller. » Ces deux hommes ne répondant rien, le Roi voulut reprendre d'un ton plus haut, mais l'un d'eux lui coupa la parole : « Oui, oui, lui dit-il, nous en aurons soin, laissez-nous faire ; » et je dois ajouter que ces mots furent dits d'un ton qui aurait dû me glacer, si dans un moment tel que celui-là il m'eût été possible de me reployer sur moi-même. Dès que le Roi fut descendu de la voiture, trois bourreaux l'entourèrent, et voulurent lui ôter ses habits ; mais il les repoussa avec fierté et se déshabilla lui-même. Il défit également son col, sa chemise, et s'arrangea de ses propres mains. Les bourreaux, que la contenance fière du Roi avait déconcertés un moment, semblèrent alors reprendre

Digitized by Google

de l'audace, ils l'entourèrent de nouveau et voulurent lui lier les mains : *Que prétendez-vous?* leur dit le Roi en retirant ses mains avec vivacité. *Vous lier*, répondit un des bourreaux. *Me lier ?* repartit le Roi d'un ton d'indignation : *non je n'y consentirai jamais ; faites ce qui vous est commandé, mais vous ne me lierez pas; renoncez à ce projet.* Les bourreaux insistèrent, ils élevèrent la voix, et semblaient vouloir appeler du secours pour le faire de vive force. C'est ici le moment le plus affreux de cette désolante matinée ; une minute de plus, et le meilleur des rois recevait sous les yeux de ses sujets rebelles un outrage mille fois plus insupportable que la mort, par la violence que l'on semblait y mettre. Il parut la craindre lui-même, et se tournant vers moi il me regarda fixement comme pour me demander conseil. Hélas ! il m'était impossible de lui en donner un, et je ne lui répondis d'abord que par mon silence; mais comme il continuait à me regarder : « Sire, lui dis-je avec larmes, dans ce nouvel outrage je ne vois qu'un dernier trait de ressemblance entre Votre Majesté et le Dieu qui va être sa récompense. » A ces mots il leva les yeux au ciel avec une expression de douleur que je ne saurais jamais rendre. « Assurément, me dit-il, il ne faut rien moins que son exemple pour que je me soumette à un pareil affront ; et se retournant aussitôt vers les bourreaux : Faites ce que vous voudrez, leur dit-il, je boirai le calice jusqu'à la lie. » Les marches qui conduisaient à l'échafaud étaient extrêmement raides à monter. Le Roi fut obligé de s'appuyer sur mon bras, et à la peine qu'il semblait

Digitized by Google

prendre je craignis un instant que son courage ne commençât à mollir ; mais quel fut mon étonnement, lorsque parvenu à la dernière marche je le vis s'échapper pour ainsi dire de mes mains, traverser d'un pas ferme toute la largeur de l'échafaud, imposer silence par un seul regard à quinze ou vingt tambours qui étaient placés vis-à-vis de lui, et d'une voix si forte qu'elle dut être entendue au Pont-Tournant, il prononça distinctement ces paroles à jamais mémorables : *Je meurs innocent de tous les crimes qu'on m'impute. Je pardonne aux auteurs de ma mort, et je prie Dieu que le sang que vous allez répandre ne retombe jamais sur la France.*

C'est ici l'occasion et le lieu de rapporter un fait extraordinaire dont on peut garantir l'authenticité. L'abbé Edgeworth ayant reçu les ordres sacrés quelque temps avant la révolution, se rétira au séminaire des Missions Étrangères, rue du Bac. Lisant un jour *la relation des Iles Pelew*, il se sentit enflammé du désir d'aller prêcher la foi dans un autre hémisphère ; mais avant de se décider il alla trouver son supérieur, et le pria de faire une neuvaine pour connaître la volonté du ciel. Le supérieur fit des prières à cette intention, et lorsque l'abbé Edgeworth vint le retrouver, il lui dit : « Vous ne devez pas songer à des missions lointaines ; vous avez ici une mission à remplir. » La révolution ayant éclaté, et la persécution contre l'église de France exerçant ses ravages, les amis de l'abbé Edgeworth le pressaient de fuir une terre devenue inhospitalière pour la religion et la vertu. « Je ne puis suivre vos conseils, répondit-il, j'ai une mission à remplir. Quelle est-elle? Je l'ignore, mais je ne partirai pas. » Nous pourrions citer des personnes recommandables par leur rang et leur caractère, qui même avant 1792, ont entendu l'abbé Edgeworth rapporter lui-même cette anecdote.

(*Le Spectateur Français* tome 3. page 254.)

Digitized by Google

Long-temps avant le cruel sacrifice, on avait fait pressentir à l'abbé Edgeworth de Firmont, la charitable mission qu'il aurait à remplir auprès de son Roi.

« Mon malheureux maître, écrivait ce digne prêtre, le 21 décembre 1792, à un de ses amis en Angleterre, a jeté les yeux sur moi pour le disposer à la mort, si l'iniquité de son peuple va jusqu'à commettre un parricide. Je me prépare moi-même à mourir; car je suis convaincu que la fureur populaire ne me laissera pas survivre une heure à cette scène horrible. Mais je suis résigné, ma vie n'est rien; si en la perdant, je pouvais sauver celui que Dieu a placé *pour la ruine et la résurrection de plusieurs*. J'en ferais volontiers le sacrifice, et je ne serais pas mort en vain. »

Nous ne pouvons nous défendre de mettre sous les yeux du Lecteur la traduction littérale du psaume troisième, le premier de ceux qui entrent dans la composition des prières des mourans, que Louis XVI récita en allant à l'échafaud. On croirait que ce Cantique fut inspiré au prophète-roi pour la situation d'un Roi mourant par le crime de ses sujets révoltés.

PRIÈRES.

« Seigneur, pourquoi mes persécuteurs se sont-ils multipliés! Il est grand le nombre de ceux qui sont en insurrection contre moi. »

« Je les entends qu'ils disent : *le Dieu qu'il sert ne l'arrachera pas de nos mains.* »

« Et pourtant, Seigneur, vous me tendez les bras; oui, vous serez ma gloire; et ma tête, *qu'ils vont abattre*, vous la releverez. »

« Ma prière s'est élevée jusqu'à la Montagne sainte, et le Seigneur m'a exaucé. »

Digitized by Google

« Le même instant me verra fermer la paupière, m'endormir et ressusciter, parce que le Seigneur m'a pris sous sa protection. »

« Non je ne le craindrai pas ce peuple innombrable qui m'environne. Montrez-vous, Seigneur, et sauvez-moi, parce que vous êtes mon Dieu. »

« Déjà vous avez appesanti votre bras sur ceux qui, sans raison, se sont tournés contre moi ; vous avez brisé l'orgueil de ses machines. »

« Mon salut est votre ouvrage, Seigneur, cela me suffit : que votre bénédiction se répande sur ce peuple qui est encore le vôtre. »

Digitized by Google

DERNIERS MOMENS

DE LOUIS XVI,

RACONTÉS PAR LE BOURREAU.

« Descendant de voiture pour l'exécution, *dit ce formidable historien*, on lui dit qu'il fallait ôter son habit : il fit quelques difficultés, en disant qu'on pouvait l'exécuter comme il était. Sur la représentation que cela était impossible, il a lui-même aidé à ôter son habit. Il fit encore la même difficulté lorsqu'il s'agit de lui lier les mains, qu'il donna lui-même. Lorsque la personne qui l'accompagnait lui eut dit que c'était un dernier sacrifice. Alors il s'informa si les tambours battraient toujours. Il lui fut répondu qu'on n'en savait rien, et c'était la vérité ! Il monta sur l'échafaud et voulut s'avancer sur le devant comme pour parler ; mais on lui représenta que la chose était impossible. Il se laissa alors conduire à l'endroit où on l'attacha, et d'où il s'est écrié très-haut : *Peuple, je meurs innocent* ; ensuite se retournant vers nous, il nous dit : *Messieurs, je suis innocent de tout ce que l'on m'inculpe : je souhaite que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français.* Voilà ses véritables et dernières paroles. L'espèce de petit débat qui se fit au pied de l'échafaud roulait sur ce qu'il ne croyait pas nécessaire qu'il ôtât son habit, et qu'on lui liât les

Digitized by Google

mains. Il fit aussi la proposition de se couper lui-même les cheveux.

» Pour rendre hommage à la vérité, il a soutenu tout cela avec un sang-froid, une fermeté qui nous a tous étonnés. Je reste très-convaincu qu'il avait puisé cette fermeté dans les principes de la religion, dont personne ne paraissait plus pénétré et plus persuadé que lui.

» *Signé* SAMSON, exécuteur des jugemens criminels. »

DERNIERS MOMENS

DE LOUIS XVI,

Racontés par Jacques Roux, un des commissaires nommés par la commune de Paris, pour assister à l'exécution.

(Il alla rendre compte le même jour de sa mission.)

« Nous nous sommes transportés au Temple, dit-il; là nous avons annoncé au tyran que l'heure du supplice était arrivée. Il a demandé d'être quelques minutes seul avec son confesseur; il a voulu nous charger d'un paquet pour vous remettre; nous lui avons observé que nous n'étions chargés que de le conduire à l'échafaud; il a répondu : c'est juste. Il a remis ce paquet à un de nos collègues, et a recommandé sa Famille : il a de-

Digitized by Google

mandé que Cléry, son valet-de-chambre, soit celui de la Reine; avec précipitation il a dit *sa femme*. De plus, il a demandé que ces anciens serviteurs de Versailles ne fussent pas oubliés. Il a dit à Santerre : *Marchons*. Il a traversé une cour à pied et monté en voiture dans la seconde. Pendant la route, le plus profond silence a régné. Il n'est arrivé aucun événement. Nous sommes montés dans les bureaux de la Marine pour dresser le procès-verbal de l'exécution; nous n'avons pas quitté CAPET, des yeux, jusqu'à la guillotine. Il est arrivé à dix heures dix minutes; il a été trois minutes à descendre de la voiture; il a voulu parler au peuple; Santerre s'y est opposé : sa tête est tombée. »

Tel est le récit de Jacques Roux; il fait peur à côté de celui du bourreau. Cet homme, prêtre et vicaire d'une des paroisses de Paris, devint municipal de cette commune; il s'intitulait le *Prédicateur des sans-culottes*. On ne saurait peindre la cruauté avec laquelle il traita les prisonniers du Temple. La plume se refuse à citer cent traits plus atroces les uns que les autres : nous nous contenterons de rapporter le suivant : LOUIS XVI, éprouvant un grand mal de dents, le pria de lui faire venir un dentiste : « Ce n'est pas la peine, lui répondit Roux, en faisant un geste qui indiquait la guillotine; dans peu, vos dents seront réparées. » Et LOUIS ayant ajouté : « Monsieur, si vous éprouviez les douleurs que je ressens, vous me plaindriez. » — « Bah! bah! il faut s'accoutumer à tout. »

Au moment de la mort de LOUIS XVI, on vit une horde forcenée se précipiter tumultueusement vers l'échafaud, hurlant la joie, et se disputant le terrein pour se laver les mains dans le sang du juste; mais en même temps on distingua quelques individus éga-

Digitized by Google

lement empressés d'aller recueillir quelques gouttes de sang du Monarque dans lequel ils honoraient déjà le martyr. Un jeune étranger donna quinze francs à un enfant qui alla lui tremper un mouchoir blanc dans le sang de la victime. Un autre paya un Louis le ruban de queue que portait le Prince. Les exécuteurs trafiquèrent de ses cheveux et de ses habits. Nous fûmes témoins qu'on s'en disputait les parcelles vraies ou supposées jusque dans les pays étrangers, tant l'illustre supplicié avait inspiré d'intérêt par les vertus de sa vie et l'héroïsme de sa mort.

(*Louis XVI et ses vertus, par l'abbé Proyart.*)

Madame veuve Fages, à Montpellier, possède des cheveux et une parcelle de la chemise du Roi-martyr, qu'elle a eue en héritage de son père, M. Fontanel libraire. Cette dame n'a jamais voulu se dessaisir de ces précieuses reliques.

Le corps du Roi-martyr enveloppé d'une draperie violette, fut immédiatement porté dans le lieu des sépultures de l'église de la Madeleine, et couvert de chaux. Le procès-verbal de l'exécution fut porté par le conseil exécutif à l'assemblée, qui refusa d'en entendre la lecture.

Digitized by Google

ENTREVUE

De M. de Malesherbes, avec l'abbé Edgeworth de Firmont.

Après l'exécution, l'abbé Edgeworth descendit avec précipitation de l'affreux échafaud, fit signe aux soldats qui se retirèrent aussitôt pour le laisser passer, et se confondit dans la foule. Son premier soin fut de se rendre chez M. de Malesherbes, que le Roi l'avait chargé de visiter.

« C'en est donc fait, mon cher abbé, lui dit ce bon vieillard, recevez mes remercîmens, et par mon organe, ceux de tous les bons Français (*), pour les preuves de zèle et de dévoûment que vous venez de donner à leur bon Roi..... oui, le meilleur des Rois; car, il était aussi religieux que Louis IX, aussi juste que Louis XII, aussi bon qu'Henri IV, et n'avait aucun de leurs défauts..... Ses plus grands torts..... ses seuls torts sont de nous avoir trop aimés..... de s'être considéré comme notre père, et pas assez comme notre Roi, d'avoir attaché son bonheur à nous rendre plus heureux que nous n'étions susceptibles de l'être.... mais tous ces torts appartenaient à ses vertus, au lieu que tous les nôtres sont la suite de nos vices.... C'est cette fausse philosophie dont j'ai moi-même à me repro-

(*) Tout ceci a été recueilli d'après les rapports de l'abbé Edgeworth, qui en a reconnu la vérité.

Digitized by Google

cher d'avoir été la dupe, qui a creusé l'abyme effroyable qui nous dévorera tous : c'est elle qui, par une magie inconcevable, a fasciné les yeux de la nation, au point de lui faire sacrifier au fantôme de la liberté politique, la liberté sociale dont elle jouissait, sous tous les rapports, avec plus d'étendue qu'aucune autre nation, parce qu'elle avait poussé plus loin qu'aucune, l'art d'en multiplier, d'en embellir les jouissances..... le peuple qui ne s'était pas encore douté qu'il manquât quelque chose à la liberté qu'il avait de faire tout ce qui était permis par la loi, n'a pas connu que la liberté politique pût être autre chose que de faire impunément tout ce que la loi défendait; et la France a été couverte de crimes; énivré de la souveraineté, il s'est laissé persuader que le renversement de la monarchie placerait tous les Français dans la dernière classe, et il a immolé ou veut immoler ceux qu'il sait ne pouvoir descendre si bas; le Roi a été la victime de ce désordre funeste..... Les monstres! avec quelle cruauté basse et féroce ils l'ont traité! comme il s'est montré grand malgré tous les efforts qu'ils ont faits pour l'avilir!

» ..... Il est donc vrai que la religion seule peut donner la force de soutenir avec tant de dignité d'aussi terribles épreuves. »

Cet hommage rendu à la mémoire de Louis XVI, par un homme pour qui les révolutionnaires même ont conservé de la vénération, par un homme qui avait fréquenté ce malheureux Prince dans tous les instans de sa vie, est le portrait le plus vrai, le plus irrécusable que l'histoire en puisse produire.

Digitized by Google

Voici encore ce que dit M. de Malesherbes, dans un fragment de ses écrits échappés à la recherche de ses assassins. « Dès que j'eus la permission d'entrer dans la prison du Roi, dit M. de Malesherbes, j'y courus : à peine m'eût-il aperçu qu'il quitta un *Tacite* ouvert devant lui sur une petite table ; il me serra dans ses bras ; ses yeux devinrent humides ; les miens se remplirent de larmes, et il me dit : « Votre sacrifice est d'autant plus généreux, que vous exposez votre vie et que vous ne sauverez pas la mienne. » Je lui représentai qu'il ne pouvait y avoir de danger pour moi, et qu'il était trop facile à le défendre victorieusement, pour qu'il y en eût pour lui. Il reprit : « J'en suis sûr, ils me feront périr, ils en ont le pouvoir et la volonté ; n'importe, occupons-nous de mon procès, comme si je pouvais le gagner, et je le gagnerai, en effet, puisque la mémoire que je laisserai sera sans tâche. »

» Il travaillait chaque jour avec nous à l'analyse de ses pièces, à l'exposition de ses moyens, à la réfutation des griefs, avec une présence d'esprit et une sérénité que ses deux défenseurs admiraient ainsi que moi. Ils en profitaient pour prendre des notes et éclairer leur travail. Tronchet qui, par caractère, est froid, et qui l'était encore par prévention, fut touché de la candeur et de l'innocence de son client, et termina avec affection le ministère qu'il avait commencé avec sévérité.

» Quand de Sèze eut fini son plaidoyer, il nous le lut. Je n'ai rien entendu de plus pathétique que sa pé-

Digitized by Google

roraison. Tronchet et moi, nous en fûmes touchés jusqu'aux larmes. Le Roi lui dit : « Il faut la supprimer, je ne veux pas les attendrir. »

» Une fois que nous étions seuls, ce Prince me dit : « J'ai une grande peine : de Sèze et Tronchet ne me doivent rien ; ils me donnent leur temps, leur travail, peut-être leur vie : comment reconnaître un tel service ? je n'ai plus rien, et quand je leur ferais un legs, ils ne l'acquitteraient pas. » Sire, lui dis-je, leur conscience, la postérité se chargeront de leur récompense. Mais vous pouvez déjà leur en accorder une qui les comblera. — Laquelle ? — Embrassez-les, Sire. Le lendemain, le Roi les pressa contre son sein, et tous deux fondirent en larmes, en se précipitant sur ses mains.

» Nous approchions du jugement : il me dit un matin : « Ma sœur m'a indiqué un bon prêtre qui n'a point prêté serment, et que son obscurité pourra soustraire dans la suite à la persécution. Voici son adresse. Je vous prie d'aller chez lui, de lui parler, et de le préparer à venir lorsqu'on m'aura accordé la permission de le voir.» Il ajouta : « Voilà une commission bien étrange pour un philosophe ! car je sais que vous l'êtes ; mais si vous deviez souffrir autant que moi, et que vous dussiez mourir comme je vais le faire, je vous souhaiterais les mêmes sentimens de religion qui vous consoleraient bien plus que la philosophie. »

» Lorsque je revins de l'assemblée où nous avions été demander l'appel au peuple, et où nous avions

Digitized by Google

parlé tous les trois, je lui rapportai qu'en sortant j'avais été entouré d'un grand nombre de personnes, qui toutes m'avaient assuré qu'il ne périrait pas, ou au moins, que ce ne serait qu'après eux ou leurs amis; il changea de couleur, et me dit :

« Les connaissez-vous ? retournez à l'assemblée, tâchez de les rejoindre, d'en découvrir quelques-uns; déclarez-leur que je ne leur pardonnerais pas, s'il y avait une goutte de sang versée pour moi. Je n'ai pas voulu qu'il en fût répandu quand peut-être il aurait pu me conserver le trône et la vie, et je ne m'en répens pas. »

» Ce fut moi qui lui annonçai le premier le décret de mort; il était dans l'obscurité, le dos tourné à une lampe placée sur la cheminée, les deux coudes appuyés sur la table, le visage couvert de ses mains. Le bruit que je fis le tira de sa méditation, il me fixa, se leva, et me dit : « Depuis deux heures je suis occupé à chercher si, dans le cours de mon règne, j'ai pu mériter de mes sujets le plus léger reproche. Eh bien! M. de Malesherbes, je vous le jure, dans toute la sincérité de mon cœur, comme un homme qui va paraître devant Dieu, j'ai constamment voulu le bonheur du peuple, et jamais je n'ai formé un seul vœu qui lui fût contraire. »

» Je revis encore une fois cet infortuné Monarque; deux officiers municipaux étaient debout à ses côtés; il était aussi debout et lisait. L'un d'eux me dit : « Nous n'écouterons pas. » J'assurai le Roi que le prêtre qu'il avait désiré allait venir; il m'embrassa et me dit : « La

Digitized by Google

mort ne m'effraie point ; j'ai la plus grande confiance dans la miséricorde de Dieu. »

ENTRETIEN

De M. de Malesherbes, avec M. Hue, après la mort de Louis XVI.

Louis XVI n'est plus !.... Ma plume s'arrêterait ici, je laisserais reposer mon cœur, s'il n'était encore des détails liés au récit des malheurs de la Famille royale, et qui ont droit d'intéresser les lecteurs.

Quelques mois après la mort du Roi, ayant été traîné de prison en prison, je me trouvai dans celle de Port-Royal, lorsque M. de Malesherbes y fut conduit. Si quelque chose a pu suspendre mes douleurs, ce fut le plaisir de converser avec ce respectable vieillard, et de m'entretenir avec lui dans l'objet commun de nos regrets. Je ne pouvais aller que la nuit, et sans lumière, dans le réduit où il couchait. Quel tendre accueil je recevais de ce digne ami de Louis XVI ! Avec quelle avidité j'écoutais ce nouveau Socrate ! avec quel respect je recueillais ses paroles !

« Mon ami, me dit-il un jour, vous survivrez, je l'espère, au supplice qui m'attend. Retenez donc ce que vous méritez d'entendre : ajoutez aux traits sous lesquels vous avez connu le plus vertueux et le plus courageux des hommes, les traits que je veux vous

Digitized by Google

faire connaître. » Quelques jours après, M. de Malesherbes, cédant à mes instances, voulut bien me donner un écrit qui contenait en substance les différentes conversations que je vais rapporter.

» J'ai vu Louis XVI arriver au trône, me disait M. de Malesherbes : quoique dans l'âge où les passions sont les plus vives et les illusions les plus fortes, il y apportait des mœurs pures, le mépris du faste, une sage disposition au tolérantisme, et le désir inépuisable de faire le bien. Son respect pour la religion était égal à la fermeté de sa croyance. Plus d'une fois, m'exprimant combien il souhaitait que je partageasse ses opinions religieuses, il me disait : « Sans religion, mon cher Malesherbes, point de vrai bonheur pour les sociétés, ni pour les individus. La religion est le plus ferme lien des hommes entre eux ; elle empêche l'abus de la puissance et de la force, protège le faible, console le malheureux, garantit dans l'ordre social l'observation des devoirs réciproques. Croyez-moi, il est impossible de gouverner le peuple par les principes de la philosophie. » — « Cette conviction était dans Louis XVI la base solide de ses vertus ; elle en fit un Roi juste, clément, humain, bienfaisant : elle le rendit époux fidèle, père tendre, bon frère, bon maître ; en un mot, un modèle de vertus morales et domestiques.

» A mon entrée dans le ministère, désirant vérifier les motifs des lettres de cachet précédemment données, j'avais conçu le projet d'une visite générale des prisons d'état. J'aurais voulu que le Roi fît lui-même

Digitized by Google

la visite de quelques prisons, qu'il en connût le local et le régime intérieur; je désirais sur-tout que des prisonniers trop légèrement ou depuis trop longtemps enfermés reçussent de la bouche même du Monarque l'annonce de leur liberté. Le fond de mon projet plut beaucoup au Roi : il m'ordonna d'en suivre l'exécution, et d'y employer les intendans des provinces. » — « Pour moi, ajouta-t-il, je ne visiterai aucune prison. Faisons le bien, M. de Malesherbes; mais faisons-le sans ostentation. »

» C'est ainsi que le Roi mettait sur ses vertus un voile qu'il étendait jusque sur ses connaissances. C'est un mal : un Roi doit laisser voir les unes et les autres. Un jour, travaillant avec Sa Majesté, je fus surpris du développement et de l'étendue de ses lumières. Le Roi s'en aperçut. » — « J'ai senti, me dit-il, au sortir de mon éducation, que j'étais loin encore de l'avoir complétée. Je formai le plan d'acquérir l'instruction qui me manquait. Je voulus savoir les langues anglaise, italienne et espagnole : je les appris seul. Je me rendis assez fort dans la littérature latine pour traduire aisément les auteurs les plus difficiles. Ensuite, m'enfonçant dans l'histoire, je remontai jusqu'aux premiers âges du monde; puis, descendant de siècle en siècle jusqu'à nos jours, je m'arrêtai plus spécialement à l'histoire de France : je m'imposai la tâche d'éclaircir ses obscurités. Je méditai la législation et les coutumes du royaume; je comparai la marche des différens règnes, j'analysai les causes de leur prospérité et de leurs revers. A ce travail habituel je joi-

Digitized by Google

gnais la lecture de tous les bons ouvrages qui paraissaient. Ceux qui traitaient de matières d'administration ou de politique, m'attachaient spécialement : j'y faisais mes observations. »

» Cet aveu du Roi, continua M. de Malesherbes, me donna une haute idée de la constance de son caractère et de sa capacité. Chaque jour, pendant mon ministère, j'eus occasion de reconnaître que la timidité assez habituelle dans ce Prince n'était que l'effet d'une trop grande modestie, qui le tenait continuellement en garde contre la présomption, et le portait à penser que ses ministres avaient, en affaires, un discernement supérieur au sien : voilà ce qui lui faisait sacrifier si facilement son opinion à celle de son conseil. Ce bon Prince craignait aussi de ne pas rendre clairement sa pensée. » — « J'aime mieux, me disait-il un jour, laisser interpréter mon silence que mes paroles. »

» Du même fonds de modestie naissait l'indécision apparente que vous lui avez peut-être entendu reprocher. J'en étais journellement le témoin au conseil d'état : j'ai vu qu'elle n'était en lui que le balancement du meilleur parti à prendre, et des nombreuses difficultés qui se présentaient. » — « Quelle responsabilité ! disait-il souvent : chacune de mes actions influe sur le sort de vingt-cinq millions d'hommes. » — « Si, dans le cours de cette révolution, il lui est arrivé quelquefois de prendre le mauvais parti, c'était m'a-t-il répété, par des raisons qui eussent rendu celui qu'il a pris le meilleur, sans les trahisons contre les-

Digitized by Google

quelles la prudence la plus éclairée n'a point de précautions à prendre.

» Le Roi me savait un gré particulier du dédain que j'avais pour ces formes extérieures que le monde appelle grâces, mais qui, trop souvent, sont le masque de la fausseté. » — « Monsieur de Malesherbes, me disait-il, vous et moi avons ici le ridicule de tenir aux mœurs du vieux temps; mais ce ridicule ne vaut-il pas mieux que les beaux airs d'aujourd'hui ? Leur vernis cachent souvent de vilaines choses. » — « Le Roi n'ignorait pas les plaisanteries que la jeunesse de la cour se permettait sur ses manières : il méprisait sa critique.

» Dans mon ministère, je ne le vis ordonner ou approuver aucune dépense superflue. » — « Soyons, disait-il à ses ministres, avares dispensateurs du trésor public; il est le prix des sueurs et quelquefois des larmes du peuple. » — « Malheureusement tous ses ministres ne partagèrent pas ce sentiment. »

» J'ai souvent admiré l'opinion flatteuse que le Roi avait de sa nation : il mettait de l'orgueil à rappeler et à compter les grands hommes qu'elle a produits. Il ordonna de rassembler leurs statues dans la galerie du Louvre : le ciseau des meilleurs artistes fut employé à les exécuter. C'était offrir aux talens et aux vertus un objet d'émulation, et aux arts un moyen d'encouragement. » — « Je veux avoir sous les yeux, me disait Sa Majesté, les images de ceux à qui la France doit sa gloire : les voir chaque jour, sera pour moi une leçon et une jouissance. » — « Le Roi fit

Digitized by Google

modeler à la manufacture de porcelaine de Sèvres ces statues en proportions réduites, et les distribua dans ses appartemens intérieurs.

» A peine arrivé au ministère, je m'occupai de rendre au Roi le cœur d'une partie de ses sujets, et aux protestans la jouissance de l'état civil (*). J'eus à cet égard plusieurs entretiens avec lui. Frappé des considérations que je lui présentais, » — « Oui, me disait-il, je conviens avec vous que l'humanité réclame la tolérance. La persécution ne convertit point; elle ne fait que des hypocrites et des traîtres. La douceur qui persuade vaut mieux que la sévérité qui aigrit : aussi ne veux-je pas que, pour l'unique fait d'opinions religieuses, aucun français soit recherché ni puni. Mais la loi qui statue sur le sort des protestans, est une loi de l'état; Louis XIV en est l'auteur : les cours souveraines sont d'avis de la maintenir. Ne déplaçons pas les bornes anciennes; la sagesse les a posées. Défions-nous sur-tout des conseils d'une aveugle philantropie. »

» J'ai plus d'une fois remarqué que, dans les changemens proposés au Roi, rien ne l'arrêtait davantage que son respect pour les anciennes institutions, et surtout pour la mémoire de Louis XIV. « Sire, reprenais-je, les temps et les circonstances demandent d'autres mesures. Ce qui fut jugé utile par Louis XIV,

(*) Par l'édit portant révocation de celui de Nantes, les protestans, reconnus comme tels, ne pouvaient contracter de mariages légitimes que devant un prêtre catholique; ils ne pouvaient posséder ni tester légalement; ils étaient exclus de tous les emplois publics.

Digitized by Google

peut aujourd'hui devenir nuisible. D'ailleurs, l'utilité ni la politique ne prescrivent jamais contre la justice.» — Où est donc, répliqua le Roi, l'atteinte portée à la justice ? Le salut de l'état n'est-il pas la suprême loi ? Depuis près de deux cents ans, des guerres de religion agitaient la France. Louis XIV, en éloignant de la grande famille quelques membres turbulens, a voulu ramener la paix dans son sein : comme Roi, c'était son devoir. Que les protestans, s'ils trouvent ma domination trop dure, vendent ce qu'ils possèdent dans mes états, et qu'ils aillent s'établir ailleurs; je ne l'empêche pas. Mais la justice est-elle de sacrifier au bien-être d'un petit nombre de mes sujets la tranquillité de tous ? »

» Malgré mes tentatives fréquemment réitérées, je n'obtins du Roi, en faveur des protestans, que la suppression des dispositions pénales portées contre eux. Le cardinal de Loménie, sans doute par l'ascendant de l'état qu'il professait, fut plus heureux que moi. Sous son ministère, les protestans ont recouvré la jouissance de l'état civil. Cette faveur méritait de leur part quelque reconnaissance. Vous savez, comme moi, que le Roi n'a point eu de plus mortels ennemis. »

Le nom du cardinal de Loménie amena M. de Malesherbes à me parler du ministère en général, et des continuelles mutations qui s'y opéraient.

» On les a attribuées, me dit-il, tantôt à l'inconstance, tantôt à la faiblesse du Roi : elles ne doivent l'être ni à l'une ni à l'autre. Tant que vécut le comte de Maurepas, ce principal ministre, arbitre de tous

Digitized by Google

les choix, fit et défit les ministres. Après sa mort, le Roi crut ne pouvoir mieux faire que de se déterminer par l'opinion publique: cette opinion l'a souvent égaré. Il est si rare, que le public, toujours prompt à s'enthousiasmer ou à se prévenir, juge d'une manière saine des talens et des vertus! D'ailleurs, pour faire un bon ministre, l'instruction et la probité ne suffisent pas. Turgot et moi en avons été la preuve: notre science était toute dans les livres; nous n'avions nulle connaissance des hommes.

» Heureusement, je ne fus pas long-temps à le reconnaître. Ne convenant pas plus au ministère que le ministère et la cour ne convenaient à mes goûts, je demandai au Roi la permission de me retirer. » — « Pourquoi? » me répondit-il avec bonté. — « Sire, pour la retraite et pour l'étude. » — « Que ne puis-je en faire autant! reprit le Roi; car, dans les temps où nous vivons..... »

« Débarrassé des affaires, j'avais partagé mon temps entre mes goûts champêtres, mes livres, ma famille et mes amis. La révolution m'a rappelé à la ville. Tant que je l'ai pu, je me suis tenu à portée du Roi; et quand la convention l'a mis en jugement, j'ai sollicité et j'ai obtenu l'honneur de le défendre.

» La première fois qu'à ce titre il me fut permis d'entrer dans la tour du Temple, le Roi m'eut à peine aperçu, que, sans me laisser le temps d'achever ma révérence, il vint à moi; et me serrant dans ses bras: « Ah! c'est vous, mon ami! me dit-il, les yeux baignés de larmes; vous voyez où m'ont conduit l'excès

Digitized by Google

de mon amour pour le peuple, et cette abnégation de moi-même qui me fit consentir à l'éloignement des troupes destinées à défendre mon pouvoir et ma personne contre les entreprises d'une assemblée factieuse. Vous venez m'aider de vos conseils ; vous ne craignez pas d'exposer votre vie pour sauver la mienne : mais tout sera inutile. « — » Non, Sire, je n'expose pas ma vie, et même j'ose croire que celle de votre Majesté ne court aucun danger. Sa cause est si juste, et les moyens de défense si victorieux ! » — « Non, ils me feront périr. N'importe ; ce sera gagner ma cause, que de laisser une mémoire sans tache. Occupons-nous de mes moyens de défense. » — Ensuite le Roi me questionna sur M. Tronchet et de Sèze, mes adjoints. Le premier ayant été membre et président de l'assemblée constituante, lui était connu. Il me demanda quelques détails sur M. de Sèze, qu'il ne connaissait que comme un avocat renommé.

» Lorsque le Roi fut conduit à l'assemblée dite *convention nationale*, pour y être interrogé, on le fit attendre vingt-trois minutes dans une salle qui précédait la barre de l'assemblée. Sa Majesté se promenait ; MM. Tronchet et de Sèze se tenaient, ainsi que moi, à quelque distance du Roi. Il m'adressait de temps à autre la parole ; j'employais, en lui répondant, les mots, *Sire*, *votre Majesté*. Treilhard, l'un des députés, entra tout-à-coup, et, furieux d'entendre les expressions dont je me servais en parlant au Roi, il se plaça entre lui et moi. — « Qui vous rend donc si hardi, me dit-il, de prononcer ici des mots que la

Digitized by Google

convention a proscrits ? » — « Mépris pour vous, lui répondis-je, et mépris de la vie. »

« J'eus dans la tour avec le Roi plusieurs entretiens, dans lesquels il me fit d'importantes ouvertures : il me parla de la guerre des puissances alors coalisées contre la France. — « La guerre, me disait-il, dût-elle opérer le rétablissement de mon trône, est un moyen violent qui, loin de me ramener les cœurs, ne fera que les aigrir davantage. Le trône, reconquis par la force, éprouvera chaque jour de nouvelles secousses. L'épuisement des finances et une sage politique ne permettront pas de garder long-temps au sein du royaume des troupes étrangères en assez grand nombre pour m'aider à y rétablir l'ordre. Ces troupes seront à peine éloignées, que les factieux intrigueront de nouveau. Il serait plus heureux pour moi, et beaucoup plus sûr pour le repos de l'état, que je dusse à l'amour des français le retour à mon autorité. »

« Ma première idée avait été que, n'osant prononcer contre le Roi un décret de mort, la convention nationale le condamnerait à la déportation. Dans cette hypothèse, je lui demandai quel pays il préférerait d'habiter. » — « La Suisse, répondit-il : ce que l'histoire rapporte du sort des rois fugitifs.... » — « Mais Sire, repris-je, si, rendu à lui-même, le peuple français vous rappelait, votre Majesté voudrait-elle revenir ? » — « Par goût, non ; par devoir, oui : mais, dans ce cas, je mettrais à mon retour deux conditions ; l'une, que la religion catholique, apostolique et romaine, continuerait, sans néanmoins exclure les autres cul-

Digitized by Google

tes, d'être la religion de l'état; l'autre, que la banqueroute, si elle est inévitable, serait déclarée par le pouvoir usurpateur. C'est lui qui l'a rendue nécessaire, c'est à lui d'en porter la honte. »

« Un jour, la conversation ayant pour objet les divers partis qui divisaient la convention : « La plupart des députés, me dit le Roi, auraient été faciles à acheter. » — « Eh bien ! Sire, quel motif a pu retenir votre Majesté? Les moyens lui manquaient-ils ? » — « Non : j'avais les moyens. L'argent m'était prêté ; mais un jour, il eût fallu le rembourser des deniers de l'état. Je n'ai pu me résoudre à les faire servir pour la corruption. Les fonds de la liste civile, n'étant que la juste représentation des fonds de mes domaines, me laissaient peut-être plus de liberté; mais l'irrégularité des paiemens et la nécessité de mes dépenses opposaient de grands obstacles. »

« Un autre jour, le Roi me laissa connaître la détresse absolue dans laquelle on le tenait depuis sa captivité. — « Vos deux collègues, me dit-il, se sont dévoués pour ma défense. Ils me consacrent leur travail ; et, dans la position où je suis, je n'ai aucun moyen d'acquitter ma dette envers eux. J'ai songé à leur faire un legs ; mais le paierait-on ? » — « Il est payé, Sire....! Le Roi, en les choisissant pour ses défenseurs, a immortalisé leur nom. »

« Dans le même entretien, ayant vu le Roi sensiblement peiné de ne pouvoir faire à qui que ce fût la moindre largesse, j'arrivai le lendemain au Temple avec une bourse remplie d'or. « Sire, dis-je, en la lui

Digitized by Google

présentant, permettez qu'une famille riche en partie de vos bienfaits et de ceux de vos ayeux dépose cette offrande à vos pieds. » Le Roi hésita. J'insistai : il se rendit à mes instances. J'ai su depuis, qu'après sa mort cette bourse avait été trouvée intacte parmi ses effets. Le Roi avait eu la précaution d'y attacher cet avis, écrit de sa main : *Argent à rendre à M. de Malesherbes.* Cette recommandation n'a point été suivie.

» Un jour que j'étais revenu au Temple, après avoir passé presque consécutivement trente-six heures dans plusieurs comités de la convention, le Roi m'en fit des reproches. — « Mon ami, me dit-il, pourquoi vous exténuer de la sorte ? Ces fatigues fussent-elles utiles à ma cause, je vous les interdirais ; mais vous ne m'obéiriez pas. Du moins, abstenez-vous-en, quand je vous assure qu'elles seront infructueuses. Le sacrifice de ma vie est fait ; conservez la vôtre pour une famille qui vous chérit. »

» Le Roi était si frappé du pressentiment de sa mort, que, dès le premier jour où je fus admis à le voir, il me prit à l'écart, et me dit : « Ma sœur m'a donné le nom et la demeure d'un prêtre insermenté, qui pourrait m'assister dans mes derniers momens. Allez le voir de ma part ; disposez-le à m'accorder ses secours. C'est une étrange commission pour un philosophe ; mais, si vous étiez à ma place, combien je vous souhaiterais de penser comme moi ! Je vous le répète, mon ami, la religion console tout autrement que la philosophie. » — « Sire, repris-je, cette commission

Digitized by Google

n'a rien de si pressant. » — « Rien ne l'est davantage pour moi, répondit-il. » Quelques jours après, le Roi me montra, écrits de sa main, son testament et un codicille. Sa Majesté me permit d'en prendre une copie, sur laquelle même sont quelques corrections de sa main. J'emportai ces pièces avec moi : je suis parvenu à les envoyer hors de France; j'ai même acquis la certitude qu'elles sont arrivées à leur destination.

» Dès mon entrée au Temple, le Roi m'avait exprimé l'envie de lire quelques journaux. Je m'empressai de satisfaire ce désir. J'étais souvent témoin du sang-froid avec lequel il lisait les motions qui se faisaient contre lui à la tribune. Néanmoins, parmi les qualifications qu'on lui prodiguait, celle de tyran l'offensait toujours. « Moi, tyran! disait-il : un tyran rapporte tout à lui; n'ai-je pas constamment tout rapporté à mon peuple? Qui d'eux ou de moi hait plus la tyrannie? Ils m'appellent tyran, et savent comme vous ce que je suis. » — Je lui apportai aussi un exemplaire de la romance faite alors, et chantée dans tout Paris. Elle était intitulée, *Louis XVI aux Français*, et parodiée sur ce passage de Jérémie : *Populo meus, quid feci tibi?* « O mon peuple, que t'ai-je fait? » Sa lecture procura au Roi quelques instans de consolation.

» Un matin, j'attendais dans la salle du conseil le moment d'être introduit dans la tour; je parcourais quelques feuilles périodiques. Un municipal m'interpella. — « Comment, me dit-il, vous l'ami de Louis, osez-vous lui communiquer des écrits dans lesquels il est habituellement si maltraité? » — « Louis XVI,

Digitized by Google

répondis-je, n'est pas un homme comme tant d'autres. » — Ce municipal était un gentilhomme.

» Le Roi voyait avec une surprise mêlée de peine, des gentilshommes servir bassement les ennemis du trône et de la noblesse. « Que des hommes, me disait-il, nés dans une condition obscure, que des gentilshommes même qui n'ont jamais été dans le cas de me connaître, aient cru et suivi aveuglément les ennemis de mon autorité, je ne m'en étonne pas : mais que des gens attachés au service de ma personne, et la plupart comblés de mes bienfaits, aient grossi le nombre de mes persécuteurs, voilà ce que je ne saurais concevoir. Dieu m'est témoin que je ne conserve contre eux aucun sentiment de haine; et même, s'il était en mon pouvoir de leur faire du bien, je leur en ferais encore. (*) »

(*) Extrait *des dernières années du règne et de la vie de Louis XVI, par M. Hue.*

Digitized by Google

TÉMOIGNAGE

DES PEUPLES ET DES ROIS CONTEMPORAINS

EN FAVEUR DU ROI-MARTYR.

—

A la nouvelle de la mort de Louis XVI, le roi d'Angleterre, Georges III, fit assembler les deux chambres du parlement, et l'orateur portant la parole dans celle des pairs, y dit :

« Un événement affreux vient de se passer à Paris. L'Europe, en l'apprenant, a été saisie d'horreur et d'étonnement. — Milords, vous partagerez la vive affliction dont Sa Majesté a été pénétrée à la nouvelle de cet acte atroce; et vous vous empresserez, je n'en doute point, à témoigner hautement toute l'indignation qu'il vous cause. Cet événement est le triste et déplorable résultat des principes dangereux qui règnent en France. C'est en violant toutes les lois, et en foulant aux pieds toute justice et toute humanité, qu'une faction infernale a détrôné son Roi légitime, par un crime plus atroce que celui dont le récit nous fait encore rougir, et qui forme la tache la plus honteuse de notre histoire. — Louis XVI était un Prince recommandable par sa douceur, son humanité, sa justice, son zèle pour les intérêts et le bien de son peuple. »

Le chancelier, parlant à la chambre des communes,

Digitized by Google

dit : « Vous sentez d'avance, Messieurs, quel est l'objet sur lequel je vais fixer l'attention de la chambre : c'est sur l'événement douloureux qui a frappé notre nation et l'Europe entière de consternation et d'effroi. Cet événement où la justice a été foulée aux pieds, l'humanité violée, la religion outragée ; cet événement exécrable, sur lequel il n'y a dans notre île qu'un cri de détestation et d'horreur ; cet événement qui, je crois, a déjà produit, ou va produire la même indignation, la même douleur, le même deuil dans toutes les parties du globe où le christianisme n'est pas un vain nom. — Que n'est-il possible d'ensevelir ce crime national des Français dans un éternel oubli! Que n'est-il possible de couvrir aux yeux des contemporains, de dérober à la postérité tous les autres forfaits, toutes les scènes de sang et de carnage que ce malheureux pays a offertes dans ces derniers temps aux regards des nations stupéfaites ? — Il convient donc que la postérité sache, et nous devons à nous-mêmes la justice de lui apprendre combien est grande la haine que nous portons à un crime si atroce. Il faut que la postérité sache que la nation britannique, d'un commun accord, a déclaré cet acte, le forfait le plus injuste, le plus cruel, le plus barbare dont l'histoire de tous les siècles nous retrace le souvenir. »

Le Prince de Galles donna, dans cette circonstance, une grande preuve de son attachement aux véritables principes de l'honneur, aux dépens même d'une ancienne amitié. Dès qu'il apprit que le duc d'Orléans avait voté la mort du Roi, il détacha le portrait qu'il

Digitized by Google

avait de ce Prince, le déchira de ses propres mains, et en fit jeter les lambeaux dans la cour de son palais.

—

L'Impératrice de Russie ordonna un deuil de six semaines, à la première nouvelle *de l'impie assassinat commis par des factieux contre la personne de Louis XVI leur souverain*, et publia une déclaration qui finissait ainsi :

« Maintenant que la mesure des atrocités qui ont souillé cette terre malheureuse, et l'horreur universelle qu'elles inspirent sont à leur comble, et qu'il s'est trouvé plus de sept cents monstres qui ont abusé du pouvoir qu'ils se sont arrogé par les voies les plus criminelles, au point de porter leurs mains parricides sur l'oint du Seigneur, sur leur maître légitime, cruellement et inhumainement immolé le 21 janvier dernier, nous nous croyons obligée envers Dieu et notre conscience, en attendant que la justice du Très-Haut confonde les auteurs d'un forfait si horrible, et qu'il lui plaise de mettre un terme aux calamités qui affligent actuellement la France, de ne souffrir entre notre empire et ce royaume aucune des relations qui subsistent entre les états policés et légitimement constitués. »

Les autres souverains de l'Europe s'élevèrent contre l'assassinat de Louis XVI, notamment le Pape Pie VI qui déclara en plein consistoire QUE SON SENTIMENT ÉTAIT QUE LES MEURTRIERS DE CE PRINCE, EN FAISANT TOMBER DE SA TÊTE LA COURONNE DES ROIS, LUI AVAIENT ASSURÉ LA PALME DES MARTYRS.

Digitized by Google

De tous les rois qui furent le plus touchés de la mort de Louis XVI, ce fut le roi de Sardaigne, qui montra la plus vive douleur. Après un service solennel où le panégyrique du martyr fut prononcé, cérémonie à laquelle s'était réunie une foule considérable d'assistans, ce prince, levant au ciel ses yeux mouillés de larmes, représenta les Français comme des impies, et s'adressant au peuple, lui dit : « Si vous préferez les lois françaises, je suis prêt à descendre du trône. » En effet, il en descend aussitôt, et dépose en même temps son sceptre et sa couronne. « Non, non, s'écrie-t-on de toutes parts, Vive le Roi ! Vive notre bon Roi ! »

A l'instant on renouvelle un serment général de fidélité, et le bon monarque est reconduit à son palais en triomphe, accompagné de bénédictions unanimes.

A Vienne, la cour prit le deuil pour vingt jours ; la Famille royale se tint renfermée, et l'on célébra de suite un service dans la chapelle impériale : On remarquait sur le catafalque deux palmes du martyre.

Digitized by Google

LETTRE

DE LA REINE DE SARDAIGNE, SOEUR DE LOUIS XVI, A M. LE PRINCE DE CONDÉ.

A Turin, ce 28 février 1793.

Mon cousin, j'ai reçu avec bien de la sensibilité, la lettre que vous m'avez écrite, dans la circonstance la plus douloureuse pour mon cœur. Je ne doutais pas de la profonde affliction que vous en aviez aussi, connaissant si bien vos sentimens, et votre attachement pour nos trop malheureux parens. *Celui que nous venons de perdre d'une façon si inique et si barbare est actuellement notre protecteur auprès de Dieu. Mon unique consolation c'est l'assurance de son bonheur éternel et l'espérance qu'il obtiendra de la miséricorde divine la fin de nos malheurs.*

Recevez, je vous prie, mes remercîmens du souvenir que vous voulez bien conserver de moi, et l'assurance des sentimens sincères et affectueux avec lesquels je suis,

Votre affectionnée cousine,

Marie-Clotilde.

Digitized by Google

LETTRE DE LOUIS XVIII,

A MONSIEUR L'ABBÉ EDGEWORTH DE FIRMONT.

J'ai appris, Monsieur, avec une extrême satisfaction, que vous êtes enfin échappé à tous les dangers auxquels votre sublime dévoûment vous a exposé. Je remercie sincèrement la divine Providence, d'avoir daigné conserver en vous un de ses plus fidèles Ministres, et le confident des dernières pensées d'un Frère, dont je pleurerai sans cesse la perte, dont tous les bons Français béniront à jamais la mémoire D'UN MARTYR, DONT VOUS AVEZ LE PREMIER PROCLAMÉ LE TRIOMPHE, ET DONT J'ESPÈRE QUE L'ÉGLISE CONSACRERA UN JOUR LES VERTUS. Le miracle de votre conservation me fait espérer que Dieu n'a pas encore abandonné la France. Il veut, sans doute, qu'un témoin irréprochable atteste à tous les Français l'amour dont leur Roi fut toujours animé pour eux, afin que, connaissant toute l'étendue de leur perte, ils ne se bornent pas à de stériles regrets, mais qu'ils cherchent, en se jetant dans les bras d'un père qui les leur tend, le seul adoucissement que leur juste douleur puisse recevoir. Je vous exhorte donc, Monsieur, ou plutôt, je vous demande avec instance, de recueillir et de publier tout ce que votre saint Ministère ne vous ordonne pas de taire. C'est le plus beau

Digitized by Google

monument que je puisse ériger au meilleur des Rois et au plus chéri des Frères.

Je voudrais, Monsieur, vous donner des preuves efficaces de ma profonde estime; mais je ne puis que vous offrir mon admiration et ma reconnaissance. Ce sont les sentimens les plus dignes de vous.

LOUIS.

La terreur continuant de régner sur toute la France, M. Edgeworth de Firmont passa successivement d'un asile à un autre, demeura long-temps à Bayeux, et réussit, en 1796, à passer en Angleterre. Il apprend que Monsieur, frère du Roi, est en Ecosse avec quelques serviteurs fidèles; il court leur remettre le dépôt des dernières pensées du Roi-martyr, et de sa tendre sœur Élisabeth. Après avoir pleuré, avec les princes et les sujets fidèles, les malheurs de la France et du meilleur des monarques, il quitte une seconde fois sa terre natale, et se rend à Blankenbourg, où Louis XVIII l'avait invité à se rendre. Il resta dix ans près de ce Prince. A la suite des combats qui alors ensanglantaient l'Europe, quelques prisonniers français, dont un grand nombre étaient blessés, furent amenés dans la ville qu'habitait le Roi; aussitôt le monarque ordonna qu'on cherchât des hommes habiles pour les soigner et qu'on leur fournit de bons alimens; de leur côté, la Reine, les dames de sa suite et Madame la duchesse d'Angoulême étaient occupées à préparer de la charpie pour étancher le sang des blessés français. Pendant ce temps l'abbé de Firmont se transportait auprès des malades et leur prodiguait les secours de la religion, avec la charité la plus touchante; un grand nombre furent sensibles à ses exhortations et à ses soins, et moururent en bons chrétiens.

Cependant une maladie épidémique se manifesta parmi ces infortunés; le danger que couraient ceux qui en approchaient au lieu de ralentir le zèle du saint abbé le rendit plus fervent. Il ne quitta plus les grabats de cette multitude de mourans, la contagion l'atteignit lui-même, et le conduisit au tombeau, le 22 mai 1807, à l'âge de soixante-deux ans.

Le Roi témoigna les plus douloureux regrets à la mort de ce sujet fidèle;

Digitized by Google

Monsieur le duc d'Angoulême suivit à pied le convoi funéraire, et la duchesse son épouse fut présente aux obsèques du seul ami qui eût reçu le dernier soupir de son père.

Rovère, conventionnel régicide rapporte que parcourant les appartemens de la tour du Temple, après le départ de la fille de Louis XVI, il lut sur une muraille en écriture au crayon tracée de la main de Madame royale; ces mots bien remarquables : « *O mon père, veille sur moi du haut du ciel !* » Enfin il y lut encore, et le remords déchirant, nous dit-il, le poussa hors des appartemens. « *O mon Dieu, pardonnez à ceux qui ont fait mourir mes parens.* »

Digitized by Google

DISCOURS

DE M. DE SÈZE,

Prononcé à la Chambre des Pairs, le 9 janvier **1816**, *sur la résolution de la Chambre des Députés, relative au Deuil général du* **21** *Janvier.*

—

« Messieurs, vous croyez bien que moi, qui ai le cœur déchiré depuis tant d'années par le souvenir de l'inutilité même de mes efforts dans la cause sacrée ; moi, dont la douleur sera éternelle, je ne réclame pas la parole uniquement pour appuyer une mesure d'expiation, qui, hélas ! n'a aucun besoin de secours, et qui en elle-même est si juste, si sage, si nécessaire, si conforme au vœu national, si ardemment sollicitée depuis long-temps par les vrais français, qu'il est bien impossible qu'elle rencontre ou qu'elle éprouve la moindre contradiction parmi vous. Mais puisque ce moment est enfin arrivé, Messieurs, je ne veux pas le laisser passer sans saisir cette grande occasion de vous révéler, dans cette majestueuse enceinte, un fait dont moi seul peut-être j'ai connaissance, et qui, en même temps qu'il rentre précisément dans cette mesure dont l'objet surtout est de laver la nation française de la calomnieuse imputation d'avoir pris une part, au moins tacite, au crime affreux qui lui a coûté tant de sang et de larmes, est trop honorable pour elle pour rester ignoré plus long-temps.

Digitized by Google

Je vais vous reporter, Messieurs, à une époque bien déplorable ; mais il faut que vous ayez le courage d'y emonter un instant avec moi.

A cette époque, si fatale pour la France, et je puis dire aussi pour le monde, où quelques hommes si indignes de ce nom, et qui déshonoraient si honteusement la nature humaine, conçurent l'idée du plus atroce des parricides, ils conçurent aussi l'exécrable projet d'y associer le peuple français. Ils ne portaient pas dans ce moment-là le délire jusqu'à oser prendre sur eux le forfait tout entier ; ils auraient voulu que la France en partageât l'éternel opprobre avec eux. Mais, malgré tous les maux qu'ils avaient déjà faits à cette France qu'ils avaient rendue leur victime, et à quelques excès qu'ils eussent dépravé l'opinion publique, ils n'étaient pas sûrs que le peuple français consentit à se rendre coupable, par son approbation, de complicité dans leur horrible attentat. Ils avaient le désir de lui soumettre leur jugement ; ils cherchaient à éloigner d'eux la terrible responsabilité de ce jugement dans les siècles. Ils auraient voulu qu'il fût ratifié par le corps même de la nation ; mais ils n'osaient pas s'exposer à solliciter cette ratification, sans être certains d'avance de l'événement: ils cherchèrent donc à s'en assurer. Ils envoyèrent, dans la plus grande partie des départemens, des commissaires expressément chargés de sonder en secret les esprits, et de découvrir quel pourrait être le résultat du recours qu'on se permettrait de tenter. Dans d'autres départemens ils se contentèrent d'écrire aux autorités qu'ils

Digitized by Google

avaient créées, et de leur demander aussi la même instruction. Mais heureusement pour la France, Messieurs, toutes les réponses furent les mêmes : de toutes les parties de sa vaste étendue, et les preuves les plus authentiques en ont passé dans le temps sous mes yeux, on leur déclara que s'ils avaient l'épouvantable audace de juger leur Roi, et encore plus celle de le condamner, et qu'on réunit partout les assemblées primaires pour leur soumettre cette condamnation, elle ne serait jamais ratifiée. Alors, Messieurs, ne pouvant plus corrompre la nation sur ce point, ils cherchèrent à se corrompre en quelque sorte entre eux; ils travaillèrent à réunir dans leur sein, en faveur de leur opinion, un nombre prédominant de suffrages; et ils y parvinrent. Ce fut le 15 janvier qu'ils posèrent et agitèrent cette question fameuse : *Le jugement de la convention nationale contre Louis, sera-t-il soumis à la ratification du peuple ?*

Pendant que cette question s'agitait, Messieurs, on avait l'espérance que la nécessité de la ratification du peuple pourrait être admise. Les défenseurs du Roi au moins, trompés par leur zèle, avaient eux-mêmes cette opinion ; le Roi la partageait aussi avec eux. Ce Monarque infortuné me chargea même alors de faire un mémoire pendant la nuit, et au moment où l'on procédait à l'appel nominal sur cette question, pour pouvoir l'adresser sur-le-champ aux assemblées primaires dès qu'elles seraient réunies. Je fis ce mémoire, Messieurs....., mais le lendemain le résultat de l'appel nominal fut connu ; et toute la France apprit que 283

Digitized by Google

voix seulement s'étaient élevées en faveur du droit qu'on était forcé de lui reconnaître, et que 424 avaient rejeté son intervention. Ainsi se consomma contre la nation ce crime particulier, qui devait conduire au crime plus épouvantable encore d'une condamnation sans appel contre le plus juste, le plus vertueux, et le meilleur des Rois que le ciel eût peut-être jamais montré à la terre, etc., etc. »

INHUMATION

DE LEURS MAJESTÉS TRÈS-CHRÉTIENNES LOUIS XVI ET MARIE-ANTOINETTE, FAITE PAR ORDRE DE SA MAJESTÉ LOUIS XVIII, LE 21 JANVIER 1815.

CHANCELLERIE DE FRANCE.

Information faite en exécution des ordres du Roi, par M. le Chancelier.

—

Le 22 mai 1814, par devant moi Charles-Henri Dambray, chancelier de France, chargé par Sa Majesté, personnellement, de constater les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi l'inhumation de Sa Majesté Louis XVI et de la Reine, ont

Digitized by Google

comparu les témoins ci-après dénommés, que j'ai mandés chez moi, sur l'indication qui m'avait été donnée de leurs noms par Sa Majesté.

1.° Le sieur François Sylvain Renard, ancien vicaire de la Magdeleine, domicilié rue de Caumartin, N.° 12; lequel après serment de dire la vérité, a déposé ainsi qu'il suit : « Le 20 janvier 1793, le pouvoir exécutif manda M. Picavez, curé de la paroisse de la Magdeleine, pour le charger de l'exécution de ses ordres relativement aux obsèques de Sa Majesté Louis XVI.

» M. Picavez, ne se sentant pas le courage nécessaire pour remplir une fonction aussi pénible et aussi douloureuse, prétexta une maladie, et m'engagea, comme son premier vicaire à le remplacer et à veiller, sous ma responsabilité, à la stricte exécution des ordres intimés par le pouvoir exécutif. Ma réponse fut d'abord un refus positif, fondé sur ce que personne n'avait peut-être aimé Louis XVI plus que moi; mais sur l'observation juste que M. Picavez me fit, que ce double refus pourrait avoir des suites fâcheuses et incalculables pour nous deux, j'acceptai.

» En conséquence, le lendemain 21, après m'être assuré que les ordres prescrits par le pouvoir exécutif, et relatifs à la quantité de chaux ordonnée, et à la profondeur de la fosse qui, autant que je puis me le rappeler, devait être de dix à douze pieds, avaient été ponctuellement exécutés, j'attendis à la porte de l'église, accompagné de la croix et de feu M. l'abbé Damoreau, que l'on nous remit le corps de Sa Majesté.

Digitized by Google

» Sur la demande que j'en fis, les membres du département et de la commune me répondirent que les ordres qu'ils avaient reçus leur prescrivaient de ne pas perdre de vue un seul instant le corps de Sa Majesté. Nous fûmes donc obligés M. Damoreau et moi, de les accompagner jusqu'au cimetière, situé rue d'Anjou....

» Arrivé au cimetière, je fis faire le plus grand silence, l'on nous présenta le corps de Sa Majesté, elle était vêtue d'un gilet de piqué blanc, d'une culotte de soie grise et les bas pareils.... Nous psalmodiâmes les vêpres et récitâmes toutes les prières usitées pour le service des morts, et, je dois dire la vérité, cette même populace qui naguère faisait retentir l'air de ses vociférations, entendit les prières faites pour le repos de l'ame de Sa Majesté avec le silence le plus religieux.

» Avant de descendre dans la fosse le corps de Sa Majesté mis à découvert dans la bierre, il fut jeté au fond de ladite fosse, distante à dix pieds environ du mur, d'après les ordres du pouvoir exécutif, un lit de chaux vive. Le corps fut ensuite couvert d'un lit de chaux vive, d'un lit de terre, et le tout fortement battu et à plusieurs reprises.

» Nous nous retirâmes ensuite en silence après cette trop pénible cérémonie, et il fut, autant que je puis me le rappeler, dressé par M. le juge de paix, un procès-verbal qui fut signé de deux membres du département et de deux de la commune. Je dressai aussi un acte mortuaire en rentrant à l'église, mais sur un

Digitized by Google

simple registre, lequel fut enlevé par les membres du comité révolutionnaire lors de la clôture de cette église. »

Ce qui est tout ce que le témoin a dit savoir, et a signé après lecture faite.

Signé RENARD.

2.° et 3.° *Suivant d'autres dépositions de deux personnes qui constatent que la place qui aujourd'hui est conservée dans le jardin du sieur Desclozeaux, ancien avocat, est bien celle où le Roi a été inhumé.*

4.° Le sieur Dominique Emmanuel Danjou, ancien avocat, domicilié rue d'Anjou, N°. 48, lequel après serment de dire la vérité, nous a dit:

« Qu'il avait été également témoin de l'inhumation du Roi Louis XVI et de Sa Majesté la Reine; qu'il les avait vu descendre tous deux dans la fosse, dans des bières découvertes qui ont été chargées de chaux et de terre; que la tête du Roi, séparée du corps, était placée entre ses jambes; qu'il n'avait jamais perdu de vue une place devenue si précieuse, et qu'il regardait comme sacrée, quand il a vu faire par son beau-père l'acquisition du terrain déjà enclos de murs qu'il a fait exhausser pour plus grande sûreté; que le carré où se trouvent les corps de Leurs Majetés a été entouré par ses soins, d'une charmille fermée; qu'il y a été planté des saules pleureurs et des cyprès. »

Et a signé après lecture faite.

Signé DANJOU.

Digitized by Google

5.° *Suit une déposition de M. le baron de Baye, maréchal des camps et armées du Roi, qui a dit :* QU'IL A CONNAISSANCE QU'ON A OFFERT AUDIT SIEUR DESCLOSEAUX, UN HÔTEL A PARIS EN ÉCHANGE DE CE PRÉCIEUX TERRAIN, QUE LEDIT SIEUR DESCLOSEAUX A VOULU CONSERVER.

6.° *Vient ensuite le procès-verbal de l'exhumation des restes précieux de la Reine Marie-Antoinette, signé par les commissaires nommés par le Roi pour procéder à cette recherche, le* 18 *janvier* 1815.

7.° Le 19 janvier 1815, nous nous sommes de nouveau transportés au cimetière ci-dessus désigné, où nous sommes entrés à huit heures et demie du matin, avec les ouvriers que nous avions mandés pour continuer les travaux commencés.

Lesdits ouvriers ont ouvert en notre présence une tranchée profonde de sept pieds, un peu au-dessous de la tombe de Sa Majesté la Reine, et plus près du mur, du côté de la rue d'Anjou. Nous avons découvert à ladite profondeur quelques terres mêlées de chaux et quelques minces débris de planches, indicatifs d'un cercueil de bois. Nous avons fait continuer la fouille avec plus de précaution; mais, au lieu de trouver un lit de chaux pure, comme autour du cercueil de la Reine, nous avons reconnu que la terre et la chaux avaient été mêlées à dessein, en telle sorte cependant que la chaux dominait beaucoup dans ce mélange, mais n'avait pas la même consistance que celle trouvée dans notre opération d'hier. C'est au milieu de cette chaux et de cette terre que nous avons trouvé les ossemens d'un corps d'homme, dont plusieurs, presque

Digitized by Google

entièrement corrodés, étaient près de tomber en poussière ; la tête était couverte de chaux, et elle se trouvait placée au milieu de deux os de jambes ; circonstance qui nous a paru d'autant plus remarquable, que cette situation était indiquée comme celle de la tête de Louis XVI dans l'information que nous avons faite le 22 mai dernier.

Nous avons recherché soigneusement s'il ne restait aucune trace de vêtemens, sans pouvoir en découvrir, sans doute parce que la quantité de chaux étant beaucoup plus considérable, avait produit plus d'effet.

Nous avons recueilli tous les restes que nous avons pu recueillir dans cet amas confus de terre et de chaux, et nous les avons réunis dans un grand drap préparé à cet effet, ainsi que plusieurs morceaux de chaux encore entiers. Quoique la place où le corps avait été déposé fut celle où plusieurs témoins oculaires de l'inhumation nous avaient déclaré que celui de Sa Majesté avait été déposé, et que la situation de la tête ne nous laissât aucun doute sur le résultat de notre opération, nous n'avons pas laissé encore de faire enlever, à vingt-cinq pieds de distance, jusqu'à dix à douze pieds de terre, pour chercher s'il n'existait pas de lit complet de chaux qui nous indiquât une autre sépulture du Roi aussi positivement que celle de la Reine ; mais cette épreuve surabondante nous a convaincus plus complètement encore, que nous étions en possession de ces restes précieux.

Nous les avons enfermés avec respect dans une grande boîte que nous avons ficelée et scellée d'un

Digitized by Google

cachet aux armes de France ; nous avons ensuite apporté cette boîte dans le salon où les restes de Sa Majesté la Reine avaient été déposés hier, afin que les ecclésiastiques déjà rassemblés pussent continuer autour des deux corps les prières de l'Église, jusqu'au moment qui sera fixé par le Roi pour leur placement dans des cercueils de plomb, et le transport desdits cercueils à l'Église royale de Saint-Denis.

De tout quoi, nous avons rédigé et écrit le présent procès-verbal, qui a été signé par les mêmes commissaires et témoins que dans notre séance d'hier, et en outre, par M. le duc de Duras, pair de France, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté ; par M. le marquis de Dreux-Brézé, grand-maître des cérémonies de France, qui ont assisté à nos opérations d'aujourd'hui ; et par M. l'abbé d'Astros, vicaire-général de l'Église de Paris, l'un des administrateurs du diocèse, le siége vacant, qui s'est réuni à nous pour la présente exhumation.

Fait et clos à Paris, rue d'Anjou, n.o 48, à quatre heures du soir, les jour et an que dessus.

Le Chancelier de France, *Signé* Dambray, Blacas-d'Aulps, Bailli de Crussol, A. L. H. de la Fare, évêque de Nancy ; le Duc de Duras, le Marquis de Brézé ; Noailles, Prince de Poix ; l'abbé d'Astros, Desclozeaux, Danjou, Distel.

Digitized by Google

8.° *Suit le procès-verbal de la translation de ces précieux restes, dans des cercueils de plomb, préparés à cet effet, lequel finit ainsi :*

« Les dépouilles mortelles de Sa Majesté Louis XVI, ont été placées dans un grand cercueil, avec plusieurs morceaux de chaux qui avaient été trouvés entiers, et le long desquels paraissaient quelques vestiges des planches du cercueil de bois ; le cercueil de plomb a ensuite été recouvert et soudé par les plombiers que nous avions mandés, et sur le couvercle a été posée une plaque de vermeil doré, avec cette inscription :

ICI EST LE CORPS DU TRÈS-HAUT,
TRÈS-PUISSANT
ET TRÈS-EXCELLENT PRINCE,
LOUIS XVI
DU NOM,
PAR LA GRACE DE DIEU,
ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE.

« A Paris, le 20 janvier 1815. »

(*Suivent les signatures.*)

Digitized by Google

Ces précieux restes furent transférés solennellement, le samedi 21 janvier 1815, du cimetière de la Madeleine à l'Église royale de Saint-Denis (*), au milieu d'un cortège nombreux et d'une foule immense de peuple qui bordait l'avenue de Paris à cette abbaye.

Et erit sepulchrum ejus gloriosum. (Isaïe xi. 10.)

MONUMENT

DÉCRÉTÉ EN EXPIATION DU CRIME DU 21 JANVIER 1793.

Le 19 janvier 1816, il fut ordonné par une loi, que le 21 janvier de chaque année, il y aurait un deuil général, et qu'il serait élevé au nom et aux frais de la nation, un monument en expiation du crime de ce malheureux jour. La chambre des députés présenta au Roi une adresse, dans laquelle elle désavouait, au nom du peuple Français, et à la face de l'Europe,

(*) On assure que lors de la mort du Dauphin, fils aîné de Louis XVI, il ne s'y trouva plus que la place où l'on mit le cercueil de cet enfant. L'infortuné Monarque le sut, et en parut frappé; mais il ne fit rien pour agrandir cette sépulture ou s'en préparer une nouvelle. En 1793 et 1794, tous les corps des rois et des reines, des princes et princesses des trois dynasties, inhumés dans cette Église depuis Dagobert Ier, mort en 638, furent exhumés et retirés de leurs cercueils, ensuite jetés pêle-mêle dans deux grandes fosses creusées en dehors, dans lesquelles on avait préparé plusieurs lits de chaux vive, que l'on recouvrit de même et qui furent comblées avec de la terre.

Digitized by Google

l'horrible attentat du 21 janvier 1793, on y remarquait ce beau passage :

« ..... Souffrez qu'organes de la France en deuil, nous vous disions : SIRE, nous n'avons pas dégénéré de la loyauté de nos ancêtres ; tant que votre illustre race existera, nous lui serons fidèles ; jamais nous ne reconnaitrons pour nos rois légitimes que les Princes qui en seront issus et à qui l'ordre de progéniture en aura imprimé le caractère ; nous le jurons devant Dieu et devant les hommes. Que le nom Français se perde dans l'oubli, plutôt que de trahir ce serment de l'honneur. »

M. de Chataubriand fut officiellement chargé d'annoncer la pompe funèbre que la France allait célébrer en mémoire du Roi-martyr, et les monumens qu'elle voulait fonder pour éterniser ses regrets. Voici le programme que l'illustre écrivain traça de cette fête expiatoire.

« Tandis que les restes mortels de LOUIS XVI et de Marie-Antoinette seront portés à Saint-Denis, on posera la première pierre du monument qui doit être élevé sur la place Louis XV.

» Ce monument représentera LOUIS XVI, qui déjà, quittant la terre, s'élance vers son éternelle demeure. Un ange le soutient et le guide, et semble lui répéter ces paroles inspirées : *Fils de Saint-Louis, montez au ciel !* Sur un des côtés du piédestal, paraîtra le buste de la Reine, dans un médaillon, ayant pour exergue ces paroles si dignes de l'épouse de LOUIS XVI : *J'ai tout su, tout vu, et tout oublié.* Sur une autre face de ce

Digitized by Google

piédestal on verra un portrait en bas-relief de Madame Élisabeth ; ces mots seront écrits autour : *Ne les détrompez-pas*, mots sublimes qui lui échappèrent dans la journée du 20 juin, lorsque des assassins menaçaient ses jours en la prenant pour la Reine. Sur le troisième côté, sera gravé le testament de Louis XVI, où on lira en plus gros caractères cette ligne évangélique :

JE PARDONNE DE TOUT MON COEUR
A CEUX QUI SE SONT FAITS MES ENNEMIS.

» La quatrième face portera l'écusson de France avec cette inscription : *Louis XVIII, à Louis XVI*.... Les Français solliciteront sans doute l'honneur d'unir au nom de Louis XVIII le nom de la France qui ne peut jamais être séparée de son Roi.

» Ce monument ne sera pas le seul consacré au malheur et au repentir. On élevera une chapelle sur le terrain du cimetière de la Madeleine. Du côté de la rue d'Anjou, elle représentera un tombeau antique ; l'entrée en sera placée dans une nouvelle rue que l'on percera lors de l'établissement de cette chapelle. Pour mieux envelopper les différentes sépultures, l'édifice entier se déploiera en forme d'une croix latine, éclairée par un dôme qui n'y laissera pénétrer qu'une clarté religieuse. Dans toutes les parties du monument on placera des autels où chacun ira pleurer une mère, unfrère, une sœur, une épouse, enfin toutes ces victimes, compagnes fidèles, qui, pendant vingt ans, ont dormi auprès de leur maître dans ce cimetière

Digitized by Google

abandonné. C'est là qu'on viendra particulièrement honorer la mémoire de M. de Malesherbes. On nous pardonnera peut-être d'associer ici le nom du sujet au souvenir du Roi. Il y a dans la mort, le malheur et la vertu, quelque chose qui rapproche les rangs.

» Le Roi fondera à perpétuité une messe dans cette chapelle; deux prêtres seront chargés d'y entretenir les lampes et les autels. A Saint-Denis, une autre fondation plus considérable sera faite au nom de Louis XVI, en faveur des évêques et prêtres infirmes, qui, après un long apostolat, auront besoin de se reposer de leurs saintes fatigues. Ils remplaceront l'ordre religieux qui veillait aux cendres de nos rois. Ces vieillards, par leur âge, leur gravité et leurs travaux, deviendront les gardiens naturels de cet asile des morts, où eux-mêmes seront près de descendre. Le projet est encore de rendre à cette abbaye les tombeaux qui la décoraient, et auprès desquels Suger faisait écrire notre histoire, comme en présence de la mort et de la vérité. »

Un monument expiatoire allait donc être élevé sur le lieu même où Louis XVI souffrit le martyre, quand la révolution de juillet est survenue comme un ouragan.... tout a été renversé.... on a fini par mettre à la place l'obélisque de Louqsor, dans le but, sans doute, d'effacer tout ce qui pourrait rappeler le souvenir du 21 janvier; mais, quoique l'on fasse, tout *cet amas de pierres ne couvrira pas la trace d'un sang qui ne s'effacera jamais.*

Ce fameux et pesant monolithe, qui a été pendant tant de siècles l'objet des hommages criminels que les

Digitized by Google

hommes rendaient aux divinités du paganisme, sera un jour, nous osons l'espérer, converti en trophée de la victoire remportée sur l'esprit de révolte, par le Roi-martyr, et en perpétuera la mémoire. Il n'y aura qu'à ériger une croix sur le sommet de cet obélisque et à appliquer sur le côté qui regarde les Tuileries, le testament en bronze de Louis XVI.

Une boîte en cèdre a été placée sous l'obélisque de Louqsor, elle contient des monnaies d'or et d'argent ayant cours, plus deux médailles à l'effigie de Louis-Philippe et portant cette inscription :

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS-PHILIPPE I.er,
ROI DES FRANÇAIS,
M. GASPARIN ÉTANT MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
L'OBÉLISQUE DE LOUQSOR
A ÉTÉ ÉLEVÉ SUR SON PIÉDESTAL,
LE 25 OCTOBRE 1836,
PAR LES SOINS DE M. LEBAS,
INGÉNIEUR DE LA MARINE.

Une croyance populaire attache une idée de malédiction à la place Louis XV : « Il est certain, dit un journaliste (*), que peu de lieux ont été marqués par

(*) Gazette de France, du 26 octobre 1836.

Digitized by Google

des événemens plus sinistres, et qu'une sorte de fatalité a fait manquer toutes les entreprises qui ont eu pour but de l'embellir. On sait qu'au mariage de Louis XVI quelques centaines de personnes périrent étouffées dans les fossés par la négligence de la police. Le 21 janvier 1793 confirma ce triste présage, et le sang du Roi-martyr arrosa ce même emplacement où l'échafaud en permanence moissonna ensuite tant de milliers de victimes. On voulut sous la restauration rompre par des massifs en gazon la monotonie de cette place pavée; mais l'herbe refusa d'y croître et le terrain dépavé et aride est resté jusqu'ici en friche; enfin on sait que le monument qui devait offrir la statue de Louis XVI exécutée par le premier de nos sculpteurs Cortot, était presque achevée, puisque le piédestal était élevé et que la statue allait être jetée en bronze, quand la révolution de juillet vint remplacer le piédestal par des ruines, et rendre la place à sa nudité. »

Quoique l'anniversaire du 21 janvier ait été supprimé par suite des événemens de 1830, les jeunes Français doivent toujours se joindre aux prières que leurs pères, contemporains de Louis XVI, adressent chaque année au ciel pour en implorer le pardon du crime affreux dont le sol de notre patrie a été souillé. En Angleterre, aujourd'hui même que la famille des Stuarts n'occupe plus le trône, l'anniversaire de Charles Ier est encore célébré par un deuil et un jeûne universels, auxquels nul citoyen ne peut se soustraire sans attirer les yeux de tout le monde; de même nous continuerons tous de prier pour Louis XVI jusqu'à ce

Digitized by Google

que l'Église ait prononcé sur la béatification de ce saint Roi. A cette époque glorieuse, le 21 janvier cessera d'être à nos yeux un jour *néfaste*.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

DE LOUIS XVI.

Nous n'avons pas dû admettre dans ce recueil les lettres et les discours officiels de Louis XVI, parce qu'on peut penser que la plupart sont l'ouvrage de ses ministres et de son conseil; néanmoins nous avons excepté le préambule de *l'édit, par lequel il fait remise à ses peuples du droit de joyeux avénement, et la proclamation du Roi à tous les Français, à sa sortie de Paris*, parce qu'elle fut écrite en entier de la main de ce Prince.

Louis XVI était fort instruit. Il possédait parfaitement l'histoire; il était l'un des meilleurs géographes de son royaume. Il parlait purement le latin, et il apprit avec facilité l'anglais. Dans ce qu'il a écrit on trouve un style naturel, qui n'exclut point la force : on lui attribue un portrait du ministre Choiseul, digne de Tacite. On a de lui : *description de la forêt de Compiègne*, brochure qui ne fut tirée qu'à 36 exemplaires.

Doutes historiques sur la vie et le règne de Richard III, traduit de l'anglais.

Maximes morales et politiques, tirées du Téléma-

Digitized by Google

que. Ce petit ouvrage fut composé et imprimé dans la chambre même du jeune Prince, en présence de ses frères, au mois de mars 1766; il était alors âgé de douze ans. On n'en tira que vingt-cinq exemplaires.

Supplément à l'art du Serrurier. (Faisant suite à la collection des descriptions des arts et métiers.)

Observations sur un mémoire de M. Turgot relatif à l'administration. (Les observations de Louis XVI sont écrites en marge du mémoire.)

Opinion de Louis XVI sur le système des administrations provinciales, instituées par M. Necker.

Observations du Roi sur un manifeste publié en 1779, pendant la guerre d'Amérique. (Ce fut contre l'opinion particulière du Roi que le conseil décida que la France serait auxiliaire dans la guerre de l'Amérique septentrionale contre l'Angleterre.)

Mémoire du Roi, pour servir d'instruction particulière au sieur de la Pérouse, capitaine de ses vaisseaux, commandant les frégates la Boussole et l'Astrolabe.

Long-temps on ignora que ce mémoire était l'ouvrage du Roi. Il paraît que le ministre, avant de le remettre à M. de la Pérouse, le soumit à une commission de savans, qui n'y trouva rien à changer. Ce n'est que trois mois après le départ de ce célèbre navigateur, que le ministre connut le véritable auteur de cette instruction, et témoigna au roi quelque surprise de ce qu'il ne l'avait pas appris plutôt. « J'ai dû garder le secret, dit le Monarque, afin que les commissaires jugeassent le mémoire sans déférence pour son

Digitized by Google

auteur, et aussi pour que M. de la Pérouse n'usât pas de ménagemens dans les rapports qu'il adressera. »

Ce mémoire suffirait pour prouver l'étendue et la profondeur des connaissances de Louis XVI.

Mémoire du Roi pour servir d'instruction au sieur d'Entrecasteaux dans son voyage à la recherche du sieur de la Pérouse.

Plusieurs écrivains ont attribué à Louis XVI la traduction des deux premiers volumes de l'*histoire de la décadence et de la chûte de l'empire romain, par Gibbon*; mais ils ont été mal informés. Ce prince n'a traduit que quelques chapitres du premier volume, il a laissé un manuscrit des *réflexions sur mes entretiens avec M. de la Vauguyon* (son précepteur.) Louis XVIII en avait une copie, écrite de sa main.

LETTRE PREMIÈRE.

BILLET A M. DE SARTINES.

J'ai appris le malheur arrivé à Paris, à mon occasion (*) j'en suis inconsolable. On m'apporte en ce moment tout ce que le Roi me donne tous les mois; je ne puis disposer que de cela, et je vous l'envoie; hâtez-vous de secourir les plus malheureux.

« Louis-Auguste. »

(*) On sait que la fête donnée par la ville de Paris, à l'occasion du mariage du Dauphin, fit périr, par le défaut d'ordre et de précaution, un grand nombre de personnes.

Digitized by Google

LETTRE II.

A M. DE MAUREPAS (*).

Dans la juste douleur qui m'accable, et que je partage avec tout le royaume, j'ai de grands devoirs à remplir : je suis Roi !.... Ce mot renferme toutes mes obligations ; mais je n'ai que vingt ans, et n'ai pas toutes les connaissances qui me sont nécessaires. De plus, je ne puis voir aucun ministre, tous ayant approché le Roi pendant sa cruelle maladie. La certitude que j'ai de votre probité et de votre connaissance profonde des affaires, m'engage à vous prier de m'aider de vos conseils. Venez donc le plutôt qu'il vous sera possible, et vous me ferez grand plaisir.

« LOUIS-AUGUSTE. »

LETTRE III.

A M. LE CONTRÔLEUR-GÉNÉRAL DES FINANCES.

10 mai 1774.

Je vous prie de faire distribuer 200,000 livres aux pauvres des paroisses de Paris, pour prier pour le Roi ; si vous trouvez que ce soit trop, vu les besoins de l'état, vous les retiendrez sur ma cassette et sur celle de Madame la Dauphine.

LOUIS.

(*) Cette lettre fut écrite de Choisy, après la mort de Louis XV.

Digitized by Google

IV.

VOICI LE PRÉAMBULE DE L'ÉDIT SUR LE DROIT DE JOYEUX AVÉNEMENT.

(Louis XVI avait alors 20 ans.)

« Assis sur le trône où il a plu à Dieu de nous élever, nous espérons que sa bonté soutiendra notre jeunesse et nous guidera dans les moyens qui pourront rendre nos peuples heureux; c'est notre premier désir. Connaissant que cette félicité dépend principalement d'une sage administration des finances, parce que c'est elle qui détermine un des rapports les plus essentiels entre le souverain et ses sujets; c'est vers cette administration que se tourneront nos premiers soins et notre première étude. Nous étant fait rendre compte de l'état actuel des recettes et des dépenses, nous avons vu avec plaisir qu'il y avait des fonds certains pour le paiement exact des arrérages et intérêts promis, et des remboursemens annoncés. Considérant ces engagemens comme une dette de l'état, et les créances qui les représentent comme une propriété au rang de toutes celles qui sont confiées à notre protection, nous croyons de notre premier devoir d'en assurer le paiement. Après avoir ainsi pourvu à la sûreté des créanciers de l'état, et consacré les principes de justice qui feront la base de notre règne, nous devons nous occuper de soulager nos peuples

Digitized by Google

du poids des impositions; nous ne pouvons y parvenir que par l'ordre et l'économie : les fruits qui doivent en résulter ne sont pas l'ouvrage d'un moment, et nous aimons mieux jouir plus tard de la satisfaction de nos sujets, que de les éblouir par des soulagemens dont nous n'aurions pas assuré la stabilité. Il est des dépenses nécessaires qu'il faut concilier avec la sûreté de nos états; il en est qui dérivent des libéralités peut-être susceptibles de modération, mais qui ont acquis des droits dans l'ordre de la justice par une longue possession, et qui dès-lors ne présentent que des économies graduelles; il est enfin des dépenses qui tiennent à notre personne et au faste de notre cour; sur celles-là nous pourrons suivre plus promptement les mouvemens de notre cœur, et nous nous occupons déjà des moyens de les réduire à des bornes convenables : de tels sacrifices ne nous coûteront rien, dès qu'ils pourront tourner au soulagement de nos sujets; leur bonheur sera notre gloire, et le bien que nous pourrons leur faire sera la plus douce récompense de nos travaux. Voulant que cet édit, le premier émané de notre autorité, porte l'empreinte de ces dispositions et soit comme le gage de nos intentions, nous nous proposons de dispenser nos sujets du droit qui nous est dû à cause de notre avénement à la couronne. »

Ce préambule décèle en peu de mots toutes les vertus, toute la bonté paternelle dont Louis XVI était animé; elles ont constamment formé la base de sa conduite, pendant son règne, et se retrouvent encore énoncées dans le dernier acte qu'il a rédigé avant que de mourir, dans son Testament qu'on ne peut lire sans la plus vive émotion.

Digitized by Google

LETTRE V.

A M. DE SAINT-GERMAIN.

(Sans date) (*).

Monsieur, le mode uniforme de manœuvre pour toute l'infanterie française, que vous m'adressez, est absolument nécessaire. Vous le proposez, et je lui donne, avec plaisir mon approbation. Il trouvera, sans doute, des contradicteurs, mais il doit plaire aux vrais militaires. Vous demandez, dans un autre mémoire, qu'il soit institué pour les soldats et pour les bas-officiers, un ordre de Mars, dont les signes respectés seraient conférés, sur le champ de bataille, aux braves jugés dignes de cet honneur. J'adopte cette idée avec joie : le français, naturellement passionné pour la gloire, sent des récompenses honorables. L'ordre de Mars deviendrait pour lui un puissant aiguillon pour bien faire. C'est ainsi que les Bayard, les Crillon, les Duguesclin faisaient des soldats et les conduisaient à la victoire. Donnez à votre projet de nouveaux développemens, cherchez tous les moyens d'exciter l'émulation, de récompenser la bravoure, de faire parler l'honneur : le soldat français mérite bien que le chef de l'état s'occupe de lui.

Louis.

(*) Cette lettre est de 1776.

Digitized by Google

LETTRE VI.

A M. DE MALESHERBES.

Versailles, 17 avril 1776.

Je n'ai pu vous exprimer assez, dans notre dernier entretien, mon cher Malesherbes, tout le déplaisir que me causait votre résolution bien prononcée de vous démettre de votre ministère : maintenant que j'ai réfléchi avec quelque maturité sur cet objet, je vais vous ouvrir mon cœur, et je transmets mes idées sur le papier, pour qu'elles ne s'échappent point de ma mémoire.

Entouré, comme je le suis, d'hommes qui ont intérêt à égarer mes principes, à empêcher que l'opinion publique ne parvienne jusqu'à moi; il est de la plus haute importance, pour la prospérité de mon règne, que mes yeux de temps en temps se reposent avec satisfaction sur quelques sages de mon choix, que je puisse appeler les amis de mon cœur, et qui m'avertissent de mes erreurs, avant qu'elles aient influé sur la destinée de vingt-quatre millions d'hommes.

Vous êtes, avec le sage de Maurepas et l'intrépide Turgot, l'homme de mon royaume qui avez le plus de titres à ma confiance, et il ne faut pas faire entendre à nos ennemis communs que vous êtes sur le point de la perdre, lorsque vous ne l'avez jamais plus méritée.

Digitized by Google

Lorsque Maurepas m'eût présenté votre nom, comme un de ceux qui étaient le plus faits pour donner du poids à mes projets de bienfaisance, j'étudiai en silence votre vie publique et privée, et je vis que je serais peut-être plus heureux de vous offrir une grande place, que vous de la recevoir.

Ma Cour des Aides était, avant votre première présidence, une compagnie assez mal organisée, qui se laissait soudoyer par les financiers, dont on lui avait donné la surveillance. Jamais un contrôleur général ne la trouvait en opposition quand il lui présentait des édits *bursaux* odieux : vous êtes venu, mon cher Malesherbes, vous avez purgé ce corps des membres qui le déshonoraient; et, d'après son institution primitive, il est devenu l'asile de l'indigent et de l'opprimé.

La nature vous avait donné une ame *citoyenne*, et vous l'avez transmise à votre Cour des Aides; du moins j'en juge par les remontrances vigoureuses que vous lui avez dictées, et que j'ai placées dans ma bibliothèque choisie, entre les Catilinaires de Cicéron et les Philippiques de Démosthènes; je ne suis pas encore bien sûr qu'il soit utile de jeter des maximes si philosophiques au travers d'une constitution monarchique, que tant de mécontens ont intérêt à ébranler; mais vos remontrances respiraient le bien public; elles m'éclairaient sur des désordres que ma cour et mes ministres conspiraient à me cacher, et je ne les ai considérées que sous ce point de vue; alors, malgré quelques principes qui ne pouvaient avoir mon assentiment, j'ai applaudi intérieurement à votre courage, et

Digitized by Google

j'ai senti que vous aviez des droits à ma reconnaissance.

Nos entrevues, où Maurepas était en tiers pour nous juger tous deux, ajoutèrent à mon estime, et je vous donnai le département de ma maison, vacant par la démission de La Vrillière : vous balançâtes long-temps à venir respirer à ma cour un air qui convenait peu à la touchante simplicité de vos mœurs ; mais Turgot vous fit entendre qu'il ne pouvait pas, sans vous, opérer un bien durable : il vous décida, et je l'en estimai davantage.

Vous avez commencé votre ministère avec une vigueur qui ne contrariait pas mes principes : on se plaignait des lettres de cachet, dont votre prédécesseur disposait au gré de ses favorites, et vous avez refusé d'en faire usage. La Bastille regorgeait de prisonniers qui, après plusieurs années de détention, ignoraient quelquefois leurs crimes ; et vous avez rendu à la liberté tous les hommes à qui on ne reprochait que d'avoir déplu à ces Messieurs en faveur, et tous les coupables qui avaient été trop punis.

Vous avez entrepris des réformes utiles dans ma maison militaire ; mais bien des gens ont conçu des alarmes. Je devais appréhender que le mécontentement n'entraînât des troubles pareils à ceux de la Ligue et de la Fronde ; et alors j'ai été obligé de renvoyer à des temps plus heureux le moment si cher à mon cœur, où, bannissant une vaine pompe je n'aurai plus d'autre maison que les hommes de bien, tels que vous, qui m'entourent, et pour gardes, les cœurs des Français.

Digitized by Google

C'est dans cette circonstance orageuse, mon cher Malesherbes, que vous me demandez votre retraite, non, je ne vous l'accorderai pas, vous êtes trop nécessaire à mon service; et quand vous aurez lu cette lettre en entier, je connais assez votre ame sensible pour croire que vous cesserez de me la demander.

D'ailleurs, ce n'est pas au moment que vous êtes obligé de céder aux circonstances, qu'il convient que vous donniez votre démission. La cour vous croirait en disgrâce; et ce mot, quand il s'agit d'un sujet aussi recommandable que vous, ne doit jamais m'échapper.

Je vous attends demain chez Maurepas. Comptez sur mon estime et sur mon amitié.

LOUIS.

LETTRE VII.

A M. TURGOT.

Ce 15 avril 1776.

VOTRE administration bienfaisante, mon cher Turgot, vous fait honneur; elle obtient l'approbation de tous les Français. Vos vues grandes et sages, le bien que vous opérez, les services que vous me rendez, ne sauraient s'oublier; ils sont gravés dans ma mémoire, et encore plus dans mon cœur. Que cette lettre soit pour vous un témoignage de la satisfaction de

Digitized by Google

votre Roi et de votre ami. Continuez de faire le bonheur des Français, et vous ferez celui d'un Roi qui ne veut être que le père de ses sujets. J'ai lu votre mémoire ; il est rempli de vues sages et utiles ; mais je crains que ce ne soit-là encore le rêve d'un homme de bien. Nous le méditerons ensemble, et peut-être que, par ce moyen, nous pourrons réparer bien des maux, et amener d'utiles changemens. Adieu.

Louis.

LETTRE VIII.

A M. DE MALESHERBES.

Versailles, 7 mai 1776.

Turgot, mon cher Malesherbes, ne convient plus à la place qu'il occupe ; il est trop entier, même dans le bien qu'il croit faire. Le despotisme, à ce que je vois, n'est bon à rien, dût-il forcer un grand peuple à être heureux. Le parlement, la noblesse, Maurepas surtout, qui m'aime véritablement, demandent sa retraite, et je viens de la signer ; je ne vois pas pourquoi cet acte de rigueur, nécessaire à la tranquillité publique, entraînerait votre démission : vous avez les talens de Turgot, mais non l'aspérité de son caractère ; vous êtes tolérant sans être faible, et le bien que vous désespérez de faire aujourd'hui, vous avez la sagesse de le renvoyer au lendemain.

Digitized by Google

Restez au ministère, mon cher Malesherbes; votre franchise m'est nécessaire encore, et vous la devez à votre ami, si vous ne la devez pas à votre Roi.

Louis.

LETTRE IX.

A M. DE MALESHERBES.

Versailles, 17 mai 1776.

Votre obstination m'afflige singulièrement, mon cher Malesherbes. Sully ne quittait jamais Henri IV quand ce prince avait besoin de ses lumières. Vous êtes, si vous me permettez de le dire, un peu égoïste dans votre vertu.

Enfin vous voulez votre retraite, et je vous l'accorde. Voyagez donc, puisque vous avez besoin de voir d'autres contrées que celle qui vous regrette, et que vous pouviez rendre heureuse.

A votre retour, venez me voir comme à l'ordinaire, et m'entretenir avec la même intimité : mon visage, à cette époque, ne sera pas plus changé que mon cœur; et, n'ayant que de l'estime l'un pour l'autre, nous n'aurons pas besoin de nous réconcilier.

Louis.

Digitized by Google

LETTRE X.

A M. DE MAUREPAS.

. . . . . 1777.

On veut le renvoi de M. de Saint-Germain. Vous vous plaignez vous-même, mon cher Maurepas, des innovations et des réformes que son zèle pour mon service lui a fait faire. J'étais persuadé que ces réformes et ces innovations étaient utiles. Dans mon conseil d'état j'ai souvent entendu avec intérêt la lecture de ses mémoires; ils me paraissaient dictés par la sagesse, l'amour de l'ordre et de l'économie. Saint-Germain me plaisait, mais on se ligue contre lui; ses ennemis ont juré sa perte. Il a perdu votre confiance, mon cher Maurepas, il ne pourrait plus faire le bien. Je suis forcé de l'éloigner; mais je vous avoue que son mémoire a fait sur moi la plus vive impression. C'est à regret que je lui donne un successeur : je devrais peut-être, en cette circonstance, résister à mon conseil; mais je dois, quoique Roi, faire céder mon opinion à celle de la majorité, et j'ai signé.

Louis.

Digitized by Google

LETTRE XI.

A M. DE FORBONAIS.

Ce 16 janvier 1778.

Sous le gouvernement des Rois qui m'ont précédé, Monsieur, des circonstances malheureuses et imprévues ont formé la dette publique ; j'ai cherché tous les moyens de l'éteindre ; j'ai consulté les hommes qui joignirent la théorie à la pratique ; j'ai confié les places administratives, en cette partie, aux financiers les plus habiles : ils ne m'ont offert, pour remède, que des emprunts, des impôts, ou la banqueroute ; des projets désastreux de banque, ou des actes frauduleux. Ruiner l'état, ou pressurer le peuple, voilà tout leur secret ! Ce n'est pas ainsi que Sully acquittait les dettes contractées par le bon Henri, après une guerre longue et sanglante, lorsque les forfaits de la ligue, la haine des catholiques, et la méfiance des protestans semblèrent ôter toute confiance ; Sully ne se borna point à de bizarres spéculations ; il méprisait les esprits systématiques : ce n'est que dans l'économie qu'il trouvait des ressources. Exciter l'industrie, protéger l'agriculture, encourager le commerce ; voilà toute sa politique, toutes ses ressources ! et tous ses moyens financiers. Je ne m'étonne plus si mon aïeul, le grand Henri, que mon cœur chérit et révère, avait acquis,

Digitized by Google

par les services de cet excellent ministre, le cœur des Français. Henri était adoré, et cependant j'ose vous assurer qu'il ne pouvait pas aimer le peuple d'un amour plus tendre que celui que je porte à tous mes sujets. M. de Forbonais sera pour moi le Sully du siècle de Henri. Depuis quarante ans vous avez occupé des places, où votre noble désintéressement a fait époque ; vous avez prouvé que vos connaissances étaient réelles, que vos talens n'empruntaient rien des faux systèmes : osez entreprendre et exécuter ; soyez le bienfaiteur de la nation, le guide de nos financiers, le conseil de votre Roi ; sauvez l'état ; venez accepter la place dont vous êtes digne.

Louis.

LETTRE XII.

A M. LE DUC DE CHAROST.

16 mai 1778.

Vous passez votre vie, mon cousin, à fonder des établissemens utiles ; non seulement votre sollicitude se partage pour les arts, mais elle va au-devant de ceux qui les cultivent : c'est prouver, par vos actions, mon cousin, que vous avez hérité de cet amour chevaleresque que le bon Sully avait pour tous les Français. Comme vous, j'aime à encourager les malheureux ; c'est à ce titre que je veux fonder deux places

Digitized by Google

à l'école de dessin, que je destine pour des jeunes personnes dont les dispositions seront prononcées : vous serez libre de me désigner celles qui mériteront le plus d'être admises au concours.

Je vous renouvelle, avec grand plaisir, mon cousin, les sentimens d'estime que j'ai pour vous.

LOUIS.

XIII.

Apostille écrite de la main de LOUIS XVI, *sur une lettre adressée au Roi, par le duc de Chartres*, (Louis-Philippe-Joseph d'Orléans.)

—

LE Roi, voulant donner à M. le duc de Chartres un témoignage distingué de sa satisfaction, et prouver qu'il est également content de son zèle et de la capacité qu'il a montrée pour son service, et particulièrement au combat d'Ouessant, du 27 juillet dernier, vient de créer pour lui la charge de colonel-général des hussards et troupes légères avec un régiment colonel-général, pour lequel monseigneur le duc de Chartres travaillera avec Sa Majesté.

Digitized by Google

LETTRE XIV.

A M. DE MALESHERBES.

Versailles, 13 décembre 1786.

J'AIME et j'estime les hommes, mon cher Malesherbes, qui, par des ouvrages utiles, prouvent qu'ils font un sage emploi de leurs lumières ; mais je n'encouragerai jamais, par aucun bienfait particulier, les productions qui tendent à la démoralisation générale. Voltaire, Rousseau, Diderot et leurs pareils qui, un instant, ont obtenu mon admiration, que j'ai su priser depuis, ont perverti la jeunesse qui lit avec ivresse, et la classe plus nombreuse des hommes qui lisent sans réflexion. Sans doute, mon cher Malesherbes, la liberté de la presse agrandit la sphère des connaissances humaines ; sans doute il est à désirer que les gens de lettres puissent manifester leurs pensées, sans l'assentiment d'une censure quelconque ; mais les hommes sont toujours si au delà du point où la sagesse devrait les arrêter, qu'il faut non seulement une police sévère pour les livres, mais une surveillance active envers ceux qui sont chargés de les examiner, pour que les mauvais livres aient le moins de publicité possible. Je le sais, toute inquisition est odieuse, mais il faut un frein à la licence ; car, sans ce moyen, la religion et les mœurs perdraient bientôt de leur pouvoir, et la puissance royale, de ce respect

Digitized by Google

dont elle doit être toujours environnée. Nos philosophes modernes n'ont exalté les bienfaits de la liberté, que pour jeter avec plus d'adresse dans les esprits des semences de rébellion. Prenons-y garde, nous aurons peut-être un jour à nous reprocher un peu trop d'indulgence pour les philosophes et pour leurs opinions. Je crains qu'ils ne séduisent la jeunesse, et qu'ils ne préparent bien des troubles à cette génération qui les protège. Les remontrances du clergé sont en partie fondées; je ne puis qu'applaudir à sa prévoyance. Vous avez promis en mon nom, dans l'assemblée du clergé, de poursuivre les mauvais livres, les livres impies. Nous tiendrons notre promesse, parce que la philosophie trop audacieuse du siècle a une arrière-pensée, qu'elle corrompt la jeunesse, et tend à tout troubler et à tout diviser.

LOUIS.

LETTRE XV.

A M. DE MALESHERBES.

Paris, 28 décembre 1786.

L'AUTORITÉ a toujours besoin, mon cher Malesherbes, d'être environnée de respect. Le zèle indiscret de quelques magistrats, les écrits virulens de quelques gens de lettres relativement aux lettres de cachet, est un scandale. Les parlemens qui, depuis en-

Digitized by Google

viron trente ans, se sont imaginés que l'autorité royale a besoin de leur sanction pour punir légalement, ont pris part dans la querelle, et l'ont rendue plus grave. Je ne crois pas devoir céder, quoique vos sages avis me soient présens, et que vous vous soyez déclaré contre les lettres de cachet. Je n'aurais point fait usage, le premier, de l'œuvre du Père Joseph, mais j'ai pensé que, dans le siècle où nous sommes, il ne faut point détruire la seule force repressive dont j'ai nécessairement besoin dans certaines circonstances. Je sais qu'il y a d'étranges abus dans la manière de faire usage des lettres de cachet; mais quelle est la chose dont on n'abuse pas? L'ouvrage de M. de Mirabeau, sur les prisons d'état, que j'ai lu avec attention, renferme des vues profondes: je regrette vivement que l'auteur, par son inconduite, m'empêche de croire à ses principes philantropiques. Il n'en faut pas moins, mon cher Malesherbes, profiter de tout ce que vous trouverez d'utile dans son ouvrage; puis bien se convaincre des abus, et remédier promptement au mal. Présentez-moi donc vos vues régénératrices dans cette partie, et je me ferai un devoir de les méditer.

Louis.

Digitized by Google

LETTRE XVI.

A M. BERTHIER, INTENDANT DE PARIS.

Paris, 28 décembre 1786.

Vous avez présenté à mon conseil d'état un projet dicté par la plus pure philantropie. J'aime beaucoup vos moyens pour extirper la mendicité de mes états. Utiliser les pauvres, mais ne point ajouter à leurs infortunes; élever des lieux de retraite où l'humanité dicte des lois, où la sagesse veille, où l'amour du travail soit récompensé, où la jeunesse active soit toujours occupée, et la vieillesse souffrante soulagée: voilà le motif, le but de votre projet. La corvée est abolie, mais les routes exigent un entretien continuel et dispendieux; vos hospices de mendians valides ne pourraient-ils pas fournir les ouvriers travailleurs qui seraient chargés d'entretenir les routes, d'en construire de nouvelles? Je vois dans ces lieux de retraite des armées de pionniers se former, parcourir les campagnes: stationnés sur les grandes routes, ils remédieront à l'intempérie des saisons, aux accidens, et entretiendront une libre circulation dans toute la France. Il me paraît cependant que vous vous êtes trop peu occupé des moyens les moins onéreux pour le peuple, de fournir à l'entretien de vos établissemens en faveur de la mendicité. Le peuple n'est déjà

Digitized by Google

que trop accablé d'impôts ; faut-il le surcharger encore, et rendre nul le bienfait de l'abolition de la corvée ? Cherchons le mode le moins dispendieux, le plus agréable au peuple, et qui puisse remplir l'objet que vous vous proposez, soulager les contribuables, utiliser les pauvres, et pourvoir à l'entretien des routes. Vos connaissances, Monsieur, vous fourniront sans doute de nouveaux moyens ; soyez persuadé que je les appuierai dans mon conseil.

LOUIS.

Comme il est question des corvées, dans cette lettre, nous mettons ici un éloge de LOUIS XVI fait quelques années auparavant par le trop fameux Voltaire. On nous saura gré de l'avoir fait connaître.

Les corvées et des abus ayant été abolis dans le pays de Gex, les habitans de cette petite seigneurie crurent devoir témoigner au Roi leur reconnaissance pour tous les biens dont il les faisait jouir. Les remercîmens qu'ils adressèrent à LOUIS XVI, furent rédigés par Voltaire.

« Sire, vos provinces n'ont-elles pas la permission de s'adresser directement à Votre Majesté, et de lui présenter leur très-humbles actions de grâces, lorsque vous étendez vos bienfaits sur elles, comme sur la capitale ? Si elles ont ce privilége, daignez nous entendre..... nous osons vous dire, au hasard même de vous déplaire, qu'aucun souverain n'a déployé dans un âge plus tendre cette raison supérieure et bienfaisante, que celui qui commença son règne par braver, avec ses dignes frères, un préjugé enraciné chez la moitié de la nation, et qui nous instruisit par son courage, lorsque nous tremblâmes pour ses jours. On l'a vu se consacrer au travail, en permettant les plaisirs à sa cour. Il est venu au secours de son peuple dans tous les accidens ; il a rendu la liberté au commerce, et la vie à l'agriculture. Sévère pour lui-même, et indulgent pour les autres, il a mis la frugalité, la simplicité et l'économie à la place de la profusion, du faste et du luxe. Sa sagesse prématurée n'a point voulu faire le malheureux usage d'accumuler les dettes immenses

Digitized by Google

et effrayantes de l'état, sous le faux prétexte d'en éteindre une partie. Sa bonté a respecté les campagnes, sans nuire au commerce des villes. Enfin, il s'est privé de la décoration de son trône et des soutiens de sa grandeur, pour soulager les cultivateurs opprimés..... Louis XIV, pendant cinquante ans de prospérités et de magnificence, fit tout pour la gloire; c'est aujourd'hui le temps de faire tout pour la justice. Nous ressentons, Sire, les effets de cette justice et de cette bonté, dans un coin de terre aussi ignoré que misérable, sur la frontière de votre royaume, auquel nous ne tenons que par l'étroit passage d'une montagne escarpée.... Vous daignez nous secourir, vous nous délivrez d'une foule de commis armés, qui nous réduisaient à la mendicité, et qui dépouillaient encore cette mendicité même; nos pauvres cultivateurs, grâce à votre équité, ne sont plus soumis à la tyrannie vandale des corvées. On les traînait loin de leurs chaumières, eux et leurs femmes; on les forçait à travailler sans salaire, eux qui ne vivent que de leur salaire, comme l'a si bien dit un des plus vertueux et des plus savans gentilshommes de votre royaume. On les traitait enfin bien plus cruellement que les bêtes de somme, à qui l'on donne du moins la pâture, quand on les fait travailler. Ils ne paraissaient qu'en pleurs devant les Suisses, leurs voisins, dont ils enviaient le sort : aujourd'hui l'on envie le sort de notre province. Ceux qui parmi nous ont quelque industrie, ne sont pas obligés d'acheter chèrement le droit naturel d'exercer leurs talens; contrainte funeste qui détériore les talens mêmes, qui oblige les artistes à survendre leurs ouvrages; contrainte aussi pernicieuse à l'acheteur qu'au vendeur; contrainte qui fut la source de tant d'emprunts et de tant de banqueroutes; contrainte qui alarma tous les magistrats, et qui fit frémir le royaume, lorsqu'en 1582 l'avarice d'un traitant proposa cet impôt détestable, que le Roi Henri III établit par une douloureuse nécessité. Esclaves rendus libres par vos bienfaits, nous ignorons dans nos cavernes, entre des précipices et des neiges éternelles, quels sont les usages des autres provinces. Nous ne savons si l'étiquette nous permet d'approcher du trône; mais notre cœur nous parle, et nous l'écoutons. Nos voix, qui ne s'étaient jamais fait entendre dans l'oppression, éclatent pour remercier Votre Majesté de notre bonheur. »

Digitized by Google

LETTRE XVII.

A M. DE LAVOISIER. (*)

15 mars 1789.

Votre dernière expérience, monsieur, fixe encore toute mon admiration : cette découverte prouve que vous avez agrandi la sphère des connaissances utiles. Vos expériences sur le gaz inflammable prouvent combien vous vous occupez de cette science admirable, qui, tous les jours, fait de nouveaux progrès!

La Reine, et quelques personnes que je désire rendre témoins de votre découverte, se réuniront dans mon cabinet, demain à sept heures du soir. Vous me ferez plaisir de m'apporter le *Traité des Gaz inflammables.*

Vous connaissez, monsieur, toute mon estime pour vous.

Louis.

(*) L'un des plus grands chimistes du 18e siècle. Il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire le 6 avril 1794.

Digitized by Google

LETTRE XVIII.

BILLET ADRESSÉ A.....

13 juillet 1789, onze heures du soir.

J'avais cédé à vos sollicitations, aux représentations de quelques sujets fidèles ; mais j'ai fait d'utiles réflexions. Résister, en ce moment, ce serait s'exposer à perdre la monarchie ; c'est nous perdre tous. J'ai retracté les ordres que j'avais donnés ; mes troupes quitteront Paris ; j'emploierai des moyens plus doux. Ne me parlez plus d'un coup d'autorité, d'un grand acte de pouvoir ; je crois plus prudent de temporiser, de céder à l'orage, et de tout attendre du temps, du réveil des gens de bien, et de l'amour des Français pour leur Roi.

Louis.

LETTRE XIX.

A M. L'ARCHEVÊQUE D'ARLES. (*)

Ce 26 août 1789.

Je suis content de cette démarche noble, grande et généreuse des deux premiers ordres de l'état. Ils ont fait de grands sacrifices pour la réconciliation gé-

(*) J. Marie Dulau, qui fut massacré à Paris le 2 septembre 1792.

Digitized by Google

nérale, pour leur patrie, pour leur Roi. Je porte dans mon cœur tout ce qui a été fait dans cette séance, où tous les priviléges ont été sacrifiés. Le sacrifice est beau; mais je ne puis que l'admirer : je ne consentirai jamais à dépouiller mon clergé, ma noblesse ; à priver l'un des droits acquis à l'Église gallicane par une antique possession, par le vœu des fidèles, par les dons des rois mes aïeux; à souffrir que l'autre soit dépouillée de tout ce qui faisait sa gloire, du prix de ses services; de ces titres, de ces récompenses dues aux vertus civiques et guerrières de la noblesse française. De belles actions leur avaient mérité des priviléges ; le Roi de France doit les leur conserver. Je ne donnerai point ma sanction à des décrets qui les dépouilleraient; c'est alors que le peuple français pourrait un jour m'accuser d'injustice ou de faiblesse. M. l'archevêque, vous vous soumettez aux décrets de la providence; je crois m'y soumettre en ne me livrant point à cet enthousiasme qui s'est emparé de tous les ordres, mais qui ne fait que glisser sur mon ame. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour conserver mon clergé, ma noblesse. Si la volonté du peuple se prononçait, j'aurais fait mon devoir; si la force m'obligeait de sanctionner, alors je céderais. Mais alors il n'y aurait plus en France ni monarchie, ni monarque! Et ces deux choses ne peuvent subsister qu'aux lieux où le clergé forme un ordre auguste et respecté, où la noblesse jouit de quelque considération, et peut se placer entre le peuple et le Roi. Les momens sont difficiles, je le sais, M. l'archevêque, et c'est ici que

Digitized by Google

nous avons besoin des lumières du ciel. Daignez les solliciter, nous serons exaucés.

Louis.

LETTRE XX.

7 septembre 1789.

... .

Vous vous plaignez, et votre lettre, où le respect et l'amour..... guident votre plume, contient des reproches que vous croyez fondés. Vous parlez de courage, de résistance aux projets des factieux, de volonté;.... vous n'êtes pas Roi! Le ciel, en me plaçant sur le trône, m'a donné un cœur sensible, des sentimens d'un bon père. Tous les Français sont mes enfans; je suis le père commun de la grande famille confiée à mes soins. L'ingratitude, la haine arment contre moi; mais les yeux sont obscurcis, les esprits sont égarés, la tourmente révolutionnaire a troublé toutes les têtes.

Le peuple croit s'intéresser à sa propre cause, et c'est moi seul que j'aurais pu défendre. Je pourrais donner le signal du combat; mais quel combat horrible, et quelle victoire plus horrible encore! Pouvez-vous croire que j'eusse triomphé, au moment où tous les ordres de l'état se réunissaient, où tout ce peuple s'armait contre moi, où toute l'armée oubliait ses sermens, l'honneur et son Roi! J'aurais donné, il

Digitized by Google

est vrai, le signal du carnage, et des milliers de Français auraient été immolés.... Mais vous direz, peut-être, le peuple a triomphé; il vous a prouvé, par ses excès, que ses sentimens n'étaient pas si généreux, qu'il osait abuser de la victoire et poignarder son ennemi vaincu. Ah! ne comptez-vous pour rien le calme d'une bonne conscience? J'ai fait mon devoir; et, tandis que l'assassin est déchiré par le remords, je puis dire hautement : je ne suis pas responsable du sang versé; je n'ai point ordonné le meurtre; j'ai sauvé des Français; j'ai sauvé ma famille, mes amis, tout mon peuple; j'ai la conscience intime d'avoir fait le bien : mes ennemis ont eu recours aux forfaits. Quel est celui d'entre nous dont le sort est le plus digne d'envie? Cessez, cessez de m'accuser : le temps, les circonstances, et mille causes qu'il serait trop long de détailler, ont fait les malheurs de la France. Il est trop cruel de me les reprocher; c'est se joindre alors à mes ennemis, et déchirer ce cœur paternel..... Je me suis sacrifié pour mon peuple; soyez persuadé que, ce premier devoir rempli, je saurai me sacrifier pour vous et pour les Français qui vous ont suivi. Déjà votre éloignement excite des murmures; déjà les factions se promettent bien de nous accuser, et de tirer parti de cette démarche, qu'ils appellent, en ce moment, une fuite, une conspiration, un attentat. Ces idées se propagent; elles produiront de funestes résultats, si la tranquillité n'est point rétablie, si votre rappel devient impossible, si je néglige l'occasion favorable de rappeler en France les Français exilés volontairement,

Digitized by Google

et qui doivent s'empresser d'obéir au vœu que je me ferai alors un devoir de manifester. Adieu..... n'oubliez pas que je vous aime, et que je m'occupe de vous.

LETTRE XXI.

A M. LE COMTE D'ESTAING.

Versailles, 5 octobre 1789, 7 heures du soir.

Vous voulez, mon cousin, que je me prononce, dans les circonstances critiques où je me trouve, et que je prenne un parti violent, que j'emploie une légitime défense, ou que je m'éloigne de Versailles. Quelle que soit l'audace de mes ennemis, ils ne réussiront pas; le Français est incapable d'un régicide. C'est en vain qu'on verse l'or à pleines mains, que le crime et l'ambition s'agitent : j'ose croire que ce danger n'est pas aussi pressant que mes amis se le persuadent. La fuite me perdrait totalement; et la guerre civile en serait le funeste résultat. Me défendre, il faudrait verser le sang des Français : mon cœur ne peut se familiariser avec cette affreuse idée. Agissons avec prudence; si je succombe, du moins je n'aurai nul reproche à me faire. Je viens de voir quelques membres de l'assemblée; je suis satisfait : j'ose attendre qu'il s'opérera une heureuse révolution dans les esprits. Dieu veuille, mon cousin, que la tranquillité publique soit rétablie. Mais point d'agression, point de mouvement qui puisse laisser croire que je songe à me venger, même à me défendre.

Louis.

Digitized by Google

LETTRE XXII.

A M. DE BRISSAC.

Du 28 octobre 1789.

Juste appréciateur, Monsieur, du zèle chevaleresque qui a dirigé toute votre conduite depuis l'époque de nos malheurs, je trouve une satisfaction infinie à vous témoigner, personnellement, les sentimens de gratitude que la Reine et moi vous devons, pour ce que votre loyauté vous a dicté dans la journée d'hier. J'ai appris, à mon réveil, ce matin, que vous étiez malade; j'ai cru ne pouvoir mieux vous prouver le vif intérêt que nous prenons à votre personne, qu'en vous assurant de l'immuable estime que j'aurai toute ma vie pour un aussi brave Français, et un sujet aussi fidèle que vous.

Louis.

LETTRE XXIII.

A M. DE MALESHERBES.

16 février 1790.

J'ai besoin, mon cher Malesherbes, de m'entourer de vos lumières, pour déterminer la sanction de plusieurs décrets qui sont du ressort de vos profondes

Digitized by Google

connaissances en législation; je compte assez sur la fidélité de votre attachement, pour espérer que vous fixerez la résolution que je dois prendre à cet égard.

Depuis long-temps, mon cher Malesherbes, vous avez été témoin des intentions pures que je n'ai cessé de manifester pour le bonheur des Français; c'est encore vous à qui je m'adresse pour persévérer dans les mêmes principes.

Adieu, mon cher Malesherbes : vous connaissez toute la sincérité de mes sentimens pour vous.

Louis.

LETTRE XXIV.

A M. DUVAL D'ESPRÉMENIL.

27 mars 1790.

Je suis d'autant plus disposé à croire, Monsieur, à la sincérité du repentir que vous me témoignez, qu'avant de me l'exprimer, vous avez fait preuve, dans le sein de la représentation nationale, d'un zèle pour le maintien de la monarchie, qui n'a point échappé à ma sensibilité, ni à celle de toute ma famille.

Lorsqu'on est aussi susceptible de réparer ses erreurs, Monsieur, on doit avoir les plus justes droits à une estime particulière; je me plais à vous en donner

Digitized by Google

l'assurance, et reste avec le désir de trouver l'occasion de vous le prouver.

LOUIS.

Désabusé trop tard, mais bien complètement, d'Esprémenil disait que LOUIS XVI, mieux conseillé, l'eût fait pendre et lui eût rendu justice. Cet avocat l'un des premiers moteurs de la révolution française, fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris le 23 avril 1794, et exécuté le lendemain.

LETTRE XXV.

AU PAPE PIE VI.

18 mai 1790.

TRÈS-SAINT-PÈRE,

Ce n'était pas assez que la discorde promenât ses fureurs dans mon royaume : aux querelles politiques vont se joindre les querelles religieuses. Je ne sais quel esprit infernal veut soumettre la religion aux principes des novateurs, à des idées bizarres, à des réformes singulières. On agite maintenant dans l'assemblée les questions les plus absurdes : on dirait que les disciples de Jansénius et de Molina sont sur les bancs, et qu'ils se déclarent pour ou contre des opinions ultramontaines. On présente une constitution civile pour le clergé français : elle le rendrait indépendant du Saint-Siége; elle accorderait l'élection au peuple; elle renverserait l'antique hiérarchie de l'Église galli-

Digitized by Google

cane : et, pour donner à cette constitution civile du clergé, des prosélytes nombreux, pour éloigner les ministres fidèles, on veut exiger un serment. Très-Saint-Père, ce serment fera naître un schisme dans l'Église.

Je ne sais quel pressentiment me pénètre d'effroi; je vois la religion avilie, ses ministres persécutés, le loup dans la bergerie. J'ai voulu vous instruire le premier de cette résolution des états-généraux, du projet de quelques têtes ardentes, de quelques gens profondément pervers, et déjà très-habiles dans l'art de révolutionner. J'aurai besoin de vos conseils, et ne ferai rien sans vous consulter. Je vous fais remettre par M. de M....n un exemplaire de cette constitution..... examinez : vos sages avis me guideront; mais déjà la voix de ma conscience me crie que je ne dois pas sanctionner cette œuvre des ténèbres.

Louis.

LETTRE XXVI.

A M. DE RIVAROL.

Le plan que vous m'avez remis, Monsieur, est un chef-d'œuvre de politique et de philosophie, qui aurait fait honneur aux Mably et aux Condillac; mais tout en rendant justice à votre manière de juger certains hommes, influencés dans le moment actuel, il y aurait

Digitized by Google

trop de témérité à employer les moyens que vous m'indiquez. L'exemple que vous me citez, du roi de Suède, est tout différent de la position où je me trouve; ce prince avait, pour se faire obéir, des soldats sur lesquels il pouvait compter, et des amis courageux; il n'avait à lutter que contre quelques factieux : ici la contagion révolutionnaire est devenue une maladie épidémique, qu'on ne peut guérir qu'en prouvant au peuple qu'il est la dupe de ceux qui lui promettent les chimères de l'âge d'or. Vous pouvez atteindre le but désirable, Monsieur, en faisant disparaître de votre plan tout ce qui pourrait irriter les audacieux : enfin, soyez à la mesure des circonstances.

Vous connaissez, Monsieur, tous les sentimens que j'ai pour vous.

LOUIS.

LETTRE XXVII.

A M. LE DUC D'ORLÉANS.

3 juin 1790.

MON COUSIN,

Madame la duchesse d'Orléans demande votre retour en France; je répondrai aux instances de la vertu, en lui accordant ce qu'elle désire. On croit cependant que votre retour serait funeste à la tranquillité publique; on va jusqu'à vous supposer des vues ambitieu-

Digitized by Google

ses..... Venez apprendre de votre Roi comment il faut être Français, et comment on est digne d'être du sang de celui qui les gouverne.

LOUIS.

LETTRE XXVIII.

AU PAPE PIE VI.

2 juillet 1790.

TRÈS-SAINT-PÈRE,

J'AI vu les docteurs que vous avez choisis, et j'ai consulté des théologiens estimables. On a dû vous rendre compte des conférences qui ont eu lieu pendant quelques jours: il n'est qu'une seule voix et qu'un même avis. On ne peut sanctionner des décrets contraires aux usage santiques de l'Église universelle, qui attaquent directement des dogmes sacrés, établissent parmi les évêques et le corps des pasteurs, une hiérarchie nouvelle, et contrarient la discipline de l'Église gallicane. Dans la grande querelle qui divise le clergé de France, une grande partie des Français sont déclarés pour les prêtres dociles aux nouvelles lois ecclésiastiques émanées de l'assemblée constituante. Mais l'opposition à ces lois nouvelles compte pour ses apologistes et ses défenseurs les théologiens les plus éclairés, les docteurs les plus célèbres, la très-grande majorité, pour ne pas dire l'universalité des évêques

Digitized by Google

de l'Église gallicane, et tous les gens de bien, attachés au culte de nos pères et à l'ancienne tradition. Si je refuse de sanctionner la constitution civile du clergé, il s'élève une cruelle persécution ; j'augmente le nombre des ennemis du trône et de l'autel ; je fournis un prétexte à la révolte; je double les maux de la France. Si j'accorde ma sanction, quel scandale dans l'Église ! Je livre à nos ennemis communs l'héritage du Christ ; je punis de leur zèle, de leur fidélité, de leur attachement, les ministres du Seigneur qui ont respecté l'arche sainte; j'écarte le bon pasteur, et j'introduis les loups dans la bergerie. Oh ! qui daignera me guider et m'indiquer le parti que je dois suivre ! Très-Saint-Père, c'est en vous seul que j'ai mis mon espoir : l'Église gallicane réclame toute votre sollicitude, et le petit-fils de saint Louis, soumis au légitime successeur de saint Pierre, vous demande non seulement des conseils, mais des ordres spirituels, qu'il s'empressera de faire exécuter. Cependant, si les considérations humaines pouvaient être de quelque poids, si l'état actuel de la France pouvait obtenir quelque indulgence, si dans les affaires du ciel on pouvait consulter celles de la terre, ne conviendrait-il pas que je prisse le parti de temporiser ? Le peuple français, toujours épris des nouveautés, oublie bientôt ce qui fut l'objet de son enthousiasme ; l'idole qu'il élève fut souvent renversée le même jour. Le temps, l'expérience, le conseil des hommes sages, le ciel même qui punit la France de nos erreurs communes, de mes propres fautes, et qui peut se laisser fléchir, ra-

Digitized by Google

mèneront ce bon peuple, un instant égaré, au giron de l'Église, à ses usages antiques, à ses vrais pasteurs. Mais le temps presse, l'esprit impur a soufflé : Très-Saint-Père, soyez l'interprète du ciel. Hâtez-vous de prononcer ; soyez l'ange de lumière qui dissipe les ténèbres. J'attends avec impatience votre décision, et cette bulle que le clergé de France sollicite, que les évêques réclament, et que vous demande le fils aîné de l'Église, toujours fidèle au saint Siège.

LOUIS.

La réponse à cette lettre n'arriva qu'au mois de mars 1791. Dans cet intervalle, LOUIS XVI cédant aux menaces que faisait entendre sur son passage une populace effrénée, finit par sanctionner le décret sur la constitution civile du clergé ; mais il s'en repentit bien amèrement dans la suite. C'est là un des torts de ce bon Prince ; il croyait calmer ses ennemis par des concessions et empêcher l'effusion du sang. Comme nous ne voulons pas atténuer cette faute grave, la seule, peut-être, qu'on puisse reprocher à LOUIS XVI, nous mettons ici la réponse du Saint-Père.

A notre très-cher Fils en Jésus-Christ, Sa Majesté très-chrétienne, LOUIS XVI, *Roi de France.*

PIE VI.

NOTRE TRÈS-CHER FILS EN JÉSUS-CHRIST,

Salut et bénédiction apostolique.

Si nous avons différé jusqu'ici de répondre à la dernière lettre de Votre Majesté, nous espérons, notre cher fils en Jésus-Christ, que vous voudrez bien excuser ce retard, pour peu que vous fassiez attention aux mo-

Digitized by Google

tifs qui nous en ont empêché. Le premier de ces motifs, Votre Majesté conviendra qu'il vient d'elle-même, puisque, d'après la célérité avec laquelle vous avez donné votre sanction au décret d'exécution de la constitution civile du clergé, il n'eût pas été possible que notre réponse vous parvînt à temps, à moins qu'elle ne vous eût été remise à peu près au moment où votre courrier extraordinaire nous est arrivé, et lorsque nous étions informés que la chose qui faisait l'objet de la consultation était terminée. Voilà ce qui nous a engagés à prendre quelques délais, ou plutôt ce qui nous en a imposé l'obligation, par le besoin où nous nous trouvions de démontrer combien les articles de cette constitution étaient en opposition avec la doctrine catholique, et ne pouvaient s'accorder avec ses principes; opposition qui ne nous a pas permis d'approuver cesdits articles, pas même provisoirement, pas même pour le plus léger terme.

Occupés du projet de porter cette vérité à l'évidence, il nous fallait bien, à travers tant d'indispensables affaires qui nous absorbent continuellement, trouver quelques momens de relâche que nous pussions donner à ce travail. Avec tous ces motifs de ne pas nous presser, ce n'a pas été pour nous une peine de voir que le jugement des évêques n'eût pas été prévenu par le nôtre : il était intéressant que la majorité des membres de l'assemblée nationale, auteurs de cette fatale constitution, n'eût pas le droit de nous attribuer exclusivement une doctrine que les évêques opposaient à leurs adversaires dans cette foule de lettres pastorales, d'avertissemens et d'ordonnances. Par-là étaient arrêtées dans leur source les calomnies des modernes philosophes, ennemis de notre juridiction, qui répandent que c'est de nous qu'émanent des sentimens qu'un grand nombre de pieux et savans évêques professaient de leur propre mouvement; et les réfractaires eux-mêmes se trouvaient obligés de convenir que les évêques n'avaient obéi dans leurs réclamations à d'autre influence qu'à celle des vrais principes.

Afin donc qu'il ne restât plus de doutes sur l'excellence de la cause défendue par les évêques, nous avons dû examiner, avec la plus scrupuleuse attention, la constitution dont il s'agit. Le résultat de cet examen a été une démonstration complète qu'on ne peut échapper au reproche d'hérésie, en prêtant un serment prétendu civique, par lequel on s'engage à soutenir une constitution qui n'est qu'un amas d'hérésies. C'est ce dont Votre Majesté pourra se convaincre, en lisant notre réponse aux évêques de France, dont elle trouvera une copie ci-jointe. Votre Majesté s'est engagée, par une promesse déposée entre nos mains, à vivre et à mourir dans le sein de la religion catholique, et

Digitized by Google

cette promesse était pour nous un puissant motif de consolation. Mais pour vous, Sire, elle va être désormais une source inépuisable d'amertumes et de chagrins cuisans, lorsque vous serez instruit que, par votre sanction, vous aurez détaché de l'unité catholique tous ceux qui auront eu la faiblesse de prêter le serment exigé par l'assemblée, ou d'embrasser les principes erronés de la constitution civile du clergé, qu'ainsi vous aurez renoncé à l'honneur le plus solide, le plus glorieux de tous, que vous vous seriez acquis à défendre la religion dans vos états; dégénérant, par cet acte de foiblesse, de la vertu de vos ancêtres qui la soutinrent dans tous les temps avec le zèle le plus intrépide.

Nous ne pouvons nous empêcher de mettre ici sous les yeux de Votre Majesté ce que pensait saint Avite, évêque de Vienne, quelque pénible que soit le contraste qu'il va vous offrir. Ce Saint, qui présidait, au commencement du sixième siècle, au concile d'Épaone, aujourd'hui Paunas en Dauphiné, ou Jenne en Savoie, sur le Rhône, adressait au roi Gondebauld, roi de Bourgogne, ces paroles pleines d'une liberté évangélique : « Les mouvemens tumultuaires n'étaient pas un motif qui dût vous dispenser de rendre publiquement hommage au créateur de l'univers (il s'agissait d'un point de religion) ; c'était même au milieu des fureurs populaires qu'il fallait faire de vive voix la solennelle confession de la foi que vous protestez être au fond de votre cœur. » (S. Grégoire de Tours, Hist. liv. 11. chap. 34.)

A cette considération, vous deviez joindre le souvenir des promesses que vous fîtes à Dieu le 11 juin 1775, jour de votre couronnement, lorsque, par un serment auguste, vous vous engageâtes de défendre et de maintenir dans leur intégrité les droits de l'Église et les priviléges de l'épiscopat, serment dont Votre Majesté n'a point de peine sans doute à voir l'opposition absolue avec la sanction dont elle vient de revêtir les nouveaux décrets; l'esprit, l'unique but de ces derniers étant d'anéantir tous les droits de l'Église, de faire sortir les évêques de leurs siéges, de les chasser de leurs diocèses.

Nous reconnaissons, nous voulons même qu'il y ait dans le gouvernement politique des lois entièrement distinctes de l'autorité ecclésiastique, des lois qui appartiennent exclusivement à la puissance civile. Mais, tout en réclamant l'obéissance pour les unes, nous ne permettrons pas en même temps que les autres, uniquement du ressort de la puissance spirituelle, soient violées par l'autorité séculière. La plupart des évêques ont prévenu l'exposé que nous vous faisions de notre doctrine, en déclarant qu'ils étaient disposés à prêter le serment civique pour tout ce qui

Digitized by Google

est du ressort de la juridiction séculière, excluant formellement tout ce qui tenait de la juridiction spirituelle. Il est toutefois du plus grand intérêt que Votre Majesté porte la plus sérieuse attention sur l'état des choses en France, sur la déplorable situation d'un royaume où les fondemens mêmes de la religion, posés par le divin rédempteur, sont renversés, où les esprits se sont portés à cet excès d'audace et de délire, de croire qu'il est permis à un homme de se substituer à Dieu, en forgeant une doctrine à soi, une hiérarchie, une discipline toute nouvelle, où, livrés à l'emportement effréné de leurs caprices, ils détruisent par le fait une religion regardée jusqu'ici comme religion dominante, parce qu'elle l'était réellement. C'est dans ce système qu'on prêche, qu'on exalte une liberté sans borne, sans restriction, tandis qu'on ne laisse pas même aux citoyens la liberté de conscience.

Tel est l'image à laquelle tout vrai catholique, tout vrai politique doit reconnaître la France d'aujourd'hui. Il est donc nécessaire que Votre Majesté fasse ces réflexions, d'après les lumières de sa conscience; qu'elle prenne l'avis de bons et prudens évêques, pour se diriger dans les voies du salut; qu'elle emploie tout ce qu'elle a d'autorité pour ne pas laisser l'épiscopat sans défense, et faire en sorte que le corps sacerdotal ait au moins le droit de vivre dans la religion de ses pères. Notre lettre aux évêques de France vous persuadera sans peine, qu'au lieu de déployer, comme nous en avions le droit, au milieu de cette affreuse tempête, l'autorité de notre ministère contre les systèmes erronés des novateurs, nous avons mieux aimé n'avoir recours qu'aux procédés les plus doux, et que tel sera notre plan de conduite, tant que notre ministère nous le permettra, espérant ramener ainsi plus aisément au sein de l'Église des esprits qui ne sont que séduits et égarés. C'est dans cette vue que nous leur demandons de nous proposer de la manière la plus précise et la plus franche, et de soumettre à notre examen quelque mesure (si toutefois il en peut exister) applicable aux circonstances actuelles, et de nous indiquer les moyens dont nous pouvons faire un usage utile pour subvenir aux besoins de leurs diocèses.

Un des principaux articles de notre lettre porte sur l'évêqué d'Autun, qui le premier a donné au monde catholique l'affligeant scandale de la prestation du serment civique; et sous son nom, nous comprenons généralement tout autre évêque coupable du même délit, entre autres le cardinal de Loménie, qui nous en a informé lui-même dans une lettre qui n'est qu'un tissu d'erreurs, un misérable exposé de ses idées politiques. Nous nous sommes empressés de lui envoyer notre réponse, dont nous

Digitized by Google

vous adressons copie. D'après la conduite toute semblable à celle de l'évêque d'Autun, tenue par ce cardinal, et par deux autres évêques dont nous venons d'apprendre la défection, Votre Majesté ne sera point surprise que, conformément à nos devoirs, nous n'employions contre ces évêques parjures, au cas où ils ne se rétracteraient point, les mêmes moyens de rigueur dont nos prédécesseurs ont usé dans des cas semblables, ainsi qu'ils en avaient et le droit et l'obligation.

Votre Majesté ne doit donc pas oublier d'abord la différence essentielle qui sépare les deux gouvernemens temporel et ecclésiastique; en second lieu, l'avis de saint Avite, et le serment prêté par elle au jour de son sacre, pour ne se trouver jamais en contradiction avec les devoirs que lui impose le titre de Roi très-chrétien, de fils aîné de l'église, et mériter ainsi, avec l'approbation de l'Église universelle et du saint siége apostolique, le secours du Roi des rois.

Tels sont les sentimens paternels dont nous sommes pénétrés pour Votre Majesté et pour son auguste Famille. Recevez tous ensemble notre bénédiction apostolique, que nous vous donnons très-affectueusement et du fond de notre cœur.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 10 mars 1791, la XVII.e année de notre pontificat.

LETTRE XXIX.

A M. LE DUC DE POLIGNAC.

18 mai 1790.

Le tendre intérêt que vous nous témoignez porte quelque allégement dans notre position; vos lettres sont toujours attendues avec impatience, et lues avec sensibilité; souvent j'ai surpris la Reine versant des larmes, lorsque je lui communiquais celles de Madame de Polignac.

Ceux qui, sous le prétexte spécieux de tout régé-

Digitized by Google

nérer, sapent les bases de la monarchie, n'ont point diminué d'audace depuis votre départ; les maux de la France augmentent progressivement d'une manière effrayante; plus je médite l'histoire de mes aïeux, plus je suis convaincu que nous sommes à la veille de la subversion la plus cruelle dans ses résultats. Il était si facile d'opérer le bien, lorsque moi-même j'allais au-devant de tout ce que le peuple pouvait raisonnablement ambitionner. Je n'ai du moins rien à me reprocher; j'ai tout fait pour étouffer les haines, prévenir les esprits et concilier les cœurs. Aujourd'hui les agitateurs feignent de soupçonner la pureté de mes intentions. Les personnes honnêtes qui ont conservé de l'attachement pour moi, sont principalement en butte à tous les outrages d'une licence sans frein. Chaque jour voit éclore des projets plus où moins désastreux : sans moyens répressifs, je fais seul tête à l'orage; mais cela peut-il durer long-temps? Adieu, monsieur.

Nous conserverons toujours pour vous les plus affectueux sentimens.

Louis.

Digitized by Google

LETTRE XXX.

A M. DE MALESHERBES.

. . . . 1790.

Vous prétendez, mon cher Malesherbes, que je dois demander le *véto*, et que je dois regarder cet acte de souveraineté comme le plus beau privilége de la monarchie chez un peuple libre. Que peuvent être pour moi des droits royaux, lorsque j'ai fait le sacrifice de ceux dont les siècles avaient sanctionné la nécessité, et qui faisaient le plus bel ornement de ma couronne? Je ne demanderai rien; mais je laisse aux vrais amis de la révolution, et à votre éloquence, mon cher Malesherbes, le soin d'acquérir ce beau droit que je crois propre à faire aimer la liberté, à la consolider, et à rendre plus auguste et plus digne des Français le roi constitutionnel qu'on veut leur donner. Agissez, mon cher Malesherbes, et soyez sûr de ma reconnaissance. J'ai fait droit à vos demandes. Soyez persuadé que les services que vous me rendez ne sortiront jamais de ma mémoire : puissé-je un jour les récompenser en Roi!

Louis.

Digitized by Google

LETTRE XXXI.

A M. L'ABBÉ MAURY.

3 février 1791.

M. L'ABBÉ,

Vous avez le courage des Ambroise, l'éloquence des Chrysostôme. La haine de bien des gens vous environne : comme un autre Bossuet, il vous est impossible de transiger avec l'erreur, et vous êtes, comme le savant évêque de Meaux, en butte à la calomnie. Rien ne m'étonne de votre part. Vous avez le zèle d'un véritable ministre des autels, et le cœur d'un Français de la vieille monarchie. Vous excitez mon admiration; mais je redoute pour vous la haine de nos ennemis communs; ils attaquent à la fois le trône et l'autel, et vous les défendez l'un et l'autre. Il y a quelques jours, sans votre imperturbable sang-froid, sans vos ingénieuses reparties, je perdais un Français totalement dévoué à la cause de son roi, et l'Église un de ses défenseurs les plus éloquens. Daignez songer que nous avons besoin de vous; que vous nous êtes nécessaire, et qu'il n'est pas toujours utile et toujours bien de s'exposer inutilement à des périls certains. Usez avec modération de ces talens, de ces connaissances, de ce courage dont vos amis et moi tirons vanité. Sachez *temporiser*; la prudence est ici bien

Digitized by Google

nécessaire ; votre roi vous en conjure : trop heureux s'il peut un jour s'acquitter envers vous, et vous prouver sa reconnaissance, son estime et son amitié.

LOUIS.

LETTRE XXXII.

AU PAPE PIE VI.

18 février 1791.

TRÈS-SAINT-PÈRE,

MESDAMES ont manifesté le désir de visiter les états de votre Sainteté, et de voir cette Rome antique, où les vertus et le vrai mérite sont assis sur la chaire de Saint Pierre. Mes tantes, plus heureuses que moi, sont allées chercher un instant de bonheur et de repos, qu'elles sont dignes de trouver près de votre Sainteté. Vous daignerez, Très-Saint-Père, adoucir, par vos bontés, l'exil volontaire auquel les condamnent les troubles politiques qui agitent la France. MESDAMES témoigneront à votre Sainteté leur vive gratitude : pour moi, je désire particulièrement, Très-Saint-Père, vous démontrer, dans toutes les circonstances, la vénération profonde que je me fais gloire d'avoir pour vous.

LOUIS.

Digitized by Google

LETTRE XXXIII.

A M. L'ABBÉ D'AVAUX.

Paris, 11 mars 1791.

M. L'ABBÉ,

Vous me demandez des instructions propres à diriger l'éducation de M. le Dauphin, dans cet âge tendre où les passions n'ont point encore parlé, où la raison cependant laisse à l'enfant la volonté et le pouvoir d'apprendre.

Ces instructions me paraissent d'autant plus utiles qu'il existe peu d'ouvrages qui puissent guider les instituteurs, et leur laisser l'espoir de diriger l'enfance avec quelque fruit. Voici les réflexions qui m'ont été suggérées par la lecture des bons écrivains, et que j'ai essayé de tracer avec toute la clarté possible. Je l'ai fait avec ce zèle que dictent la tendresse d'un père, et le sentiment d'un homme vivement pénétré des devoirs qu'inspire le rang où mon fils est appelé par sa naissance.

Vous avez à former le cœur, l'esprit et le corps d'un enfant.

L'exemple, de sages conseils, des louanges accordées avec art, et des réprimandes toujours faites avec douceur, feront naître dans le cœur de votre jeune élève, la douce sensibilité, la honte de la faute, l'envie

Digitized by Google

de bien faire, une louable émulation, et le désir de plaire à son instituteur.

Peu de livres, mais bien choisis ; des livres élémentaires, clairs, précis et méthodiques ; une aimable occupation qui ne fatigue point la mémoire, qui excite la curiosité, donne le goût de l'étude et l'amour du travail, doivent former bientôt l'esprit d'un enfant bien organisé, docile et studieux.

Des extraits souvent répétés, la promenade, des travaux champêtres, dont l'instituteur doit partager les fatigues et les plaisirs, et qui peuvent se borner à la culture d'un petit jardin ; quelque jeu avec des enfans du même âge ; mais en présence du maître : voilà des moyens infaillibles pour conserver la santé de l'enfant, charmer ses ennuis, et fortifier son corps.

Vous devez fixer, d'une manière commode pour vous, et utile pour l'enfant, les heures de vos études, de vos promenades, et de vos travaux manuels.

Je me réserverai certains momens pour apprendre à mon fils la géographie ; bientôt les premiers élémens de l'histoire lui seront développés ; nous déroulerons devant lui les annales des peuples anciens et modernes.

Je ne serai pas fâché que mon fils s'occupe d'un état mécanique dans les momens de loisirs, ou pendant les récréations. Je sais bien que certaines gens me blâment, qu'ils trouvent plaisant de me voir joindre les instrumens de la serrurerie au sceptre des rois. Je tiens ce goût de mes aïeux ; un de nos sages philosophes par excellence a fait, dans ses livres, son apologie, et c'est peut-être tout ce que j'ai trouvé

Digitized by Google

de bon dans son *Émile*, ou ce qui m'a paru digne d'être excusé.

Que les principes des connaissances soient gravés dans la mémoire de mon fils : je méprise les hommes superficiels ; ce sont des ignorans présomptueux, plus sujets à l'erreur que les autres hommes.

Que l'adulation n'annonce jamais les caprices de votre élève : mon fils n'apprendra que trop tôt qu'il sera libre de satisfaire les siens.

Exaltez à ses yeux les vertus qui font les bons rois et que vos leçons soient proportionnées à son intelligence. Hélas ! il ne sera que trop tenté d'imiter un jour ceux de ses ancêtres qui ne furent recommandables que par des exploits guerriers. La gloire militaire tourne la tête. Eh ! quelle gloire que celle qui répand des flots de sang humain, et ravage l'univers ! Apprenez-lui, avec Fénelon, que les princes pacifiques sont les seuls dont les peuples conservent un religieux souvenir. Le premier devoir d'un prince est de rendre son peuple heureux : s'il sait être roi, il saura toujours bien défendre le peuple et sa couronne.

Il faut le familiariser avec nos bons auteurs français, afin de développer dans ses facultés intellectuelles cette pureté d'expression que doit avoir, dans ses paroles et ses écrits, un prince que tous ses sujets auront droit un jour de juger.

Apprenez-lui de bonne heure à savoir pardonner l'injure, à oublier l'injustice, à récompenser les actions louables ; à respecter les mœurs, à être bon, à reconnaître les services qui lui ont été rendus.

Digitized by Google

Parlez-lui souvent de la gloire de ses aïeux, et offrez lui pour modèle de conduite, Louis IX, prince religieux, avec des mœurs et de la vérité; Louis XII, qui ne veut point punir les injures du duc d'Orléans, et qui reçoit des Français le titre de Père du peuple; du grand Henri qui nourrit la ville de Paris, qui l'outrage et lui fait la guerre; de Louis XIV, non lorsqu'il donne des lois à l'Europe, mais lorsqu'il pacifie l'univers, et qu'il est le protecteur des talens, des sciences et des beaux-arts.

Mettez un frein à ses passions, et ne déguisez jamais les faiblesses de votre élève; que le calme des vertus privées maîtrise ses sens; il sera doux, pacifique, digne d'être aimé : alors vous serez sûr de votre ouvrage, on vous applaudira, et vous partagerez la reconnaissance que les peuples doivent à ceux qui ont écouté la sagesse de Fénelon dans les fonctions qui l'ont immortalisé.

Ce n'est point des exploits d'Alexandre, ni de Charles XII qu'il faut entretenir votre élève : ces princes sont des météores qui ont dévasté la terre. Parlez-lui, et de bonne heure, des princes qui ont protégé le commerce, agrandi la sphère des arts, enfin, des rois tels qu'il les faut aux peuples, et non tels que l'histoire se plaît à les louer.

Vous connaissez les bons livres, les bonnes méthodes; vous m'avez paru avoir profité de vos lectures, des premières leçons de la jeunesse; vous êtes instruit : tâchez de faire pour mon fils ce qui a été fait pour vous; mais ne vous pressez pas de jouir du fruit

Digitized by Google

de vos travaux; ne redoutez pas la lenteur; soyez bien convaincu que votre élève sent quand vous voulez lui apprendre encore; ne déguisez jamais, et qu'il ne paraisse pas plus savant qu'il ne l'est en effet : il est honteux à un prince de n'avoir que des demi-connaissances; son instituteur doit lui éviter cette honte.

Feignez d'apprendre avec votre élève, et excitez son émulation en piquant sa vanité : on réussit quelquefois par ce procédé; il fait la gloire du maître et les délices de l'élève.

Parlez lui quelquefois, et toujours avec respect, de Dieu, de ses attributs et de son culte : prouvez-lui que l'autorité des rois vient de Dieu, et que s'il ne croit pas à la puissance du maître des rois, il sera bientôt la victime de ces hommes qui ne croient rien, méprisent l'autorité, et s'imaginent être les égaux des rois.

Qu'il apprenne, dès à présent, que la religion est digne de tous ses hommages et de tous ses respects; que l'incrédulité et la fausse philosophie minent sourdement les trônes, et que l'autel est le rempart des rois religieux.

Dans un siècle aussi éclairé, aussi instruit que le nôtre, il faut que votre élève soit assez versé dans la connaissance des sciences exactes, pour apprécier les découvertes utiles; il serait un jour très-fâcheux pour lui qu'il ne sût pas discuter, dans certaines circonstances, des matières qui décéleraient son ignorance; *dès qu'il aurait donné sa mesure*, comme le dit Montaigne, il ne serait plus roi que de nom.

Digitized by Google

En attendant que votre jeune élève apprenne l'art de régner, faites réfléchir sur lui le miroir de la vérité sur tout ce qui peut lui rappeler qu'il n'est au-dessus des autres hommes que pour les rendre heureux.

Souvenez-vous de lui enseigner que c'est lorsqu'on peut tout qu'il faut être très-sobre de son autorité. Les lois sont les colonnes du trône : si on les viole, les peuples se croient déliés de leurs engagemens. Les guerres civiles nous ont appris que c'est presque toujours ceux qui gouvernent, qui, par leurs fautes, ont fait répandre le sang humain : le roi juste est le bon roi.

Apprenez à votre élève que les vices et les excès déshonorent également ceux qui doivent un jour n'être cités que comme des modèles à suivre.

Montrez-lui combien la douceur, la bonté, la modération ont de charmes; réprimez les mouvemens impétueux de la nature; n'obéissez jamais au caprice; cherchez l'amitié de votre élève, non par une dangereuse complaisance, mais par une confiance raisonnée, par les caresses pures de l'attachement, et par une complaisance bien appliquée.

Ne fatiguez point inutilement sa mémoire ; mais que tous les momens de son existence soient occupés ; que le travail et le plaisir remplissent bien tous les instans qu'il passe près de vous : faites tout votre possible pour qu'il désire vous voir, être avec vous, et qu'il soit malheureux de votre absence.

J'avais, pour feu M. le Dauphin, mon fils, écrit un très-grand nombre d'idées sur l'éducation : quelques erreurs empruntées de la philosophie moderne

Digitized by Google

s'étaient glissées dans mon recueil ; c'est l'expérience qui m'a instruit ; je crois vous avoir fait passer une copie de mon Traité : faites un choix ; mais méfiez-vous de tous ces principes erronés ; enfans perdus de la nouveauté, de l'esprit du siècle et du poison de l'incrédulité.

Loin de lui les ouvrages où la philosophie prétend juger Dieu, son culte, son Église et sa loi divine. Les passions ne lui inspireront que trop un jour le désir de secouer le joug de la religion, et les flatteurs sauront bien profiter de ce moment. Faites-lui respecter les choses saintes, et dévoilez à ses yeux la fausse philosophie.

J'aurais bien des choses à vous dire, que me dictent ma tendresse pour mon fils et le désir de former son cœur et son esprit ; mais je crains de prendre trop le ton sentencieux, et d'avoir l'air de dicter des lois à son instituteur. J'ai toute confiance en vous, M. l'abbé ; que ma lettre soit quelquefois consultée par vous, mais ne soit pas l'unique règle de votre conduite. J'ai besoin de vous voir quelquefois : venez avec votre élève : au milieu des chagrins qui déchirent mon ame, mon unique consolation est dans mon fils, et je me complais en voyant les progrès qu'il fait tous les jours, et qu'il doit à vos soins et à votre amitié pour lui.

Louis.

Digitized by Google

XXXIV.

Après les instructions de Louis XVI *pour son Fils, il convient de mettre ici les Paroles que ce bon Père adressa à sa Fille, le jour qu'elle fit sa première Communion.*

—

Le matin de ce jour solennel, la Reine, ayant conduit dans la chambre du Roi, la jeune princesse, lui dit :

« Ma fille, jetez-vous aux pieds de votre père; demandez-lui sa bénédiction. »

Madame se prosterna : son père la bénit et la relevat Je répète avec un saint respect ces paroles qu'il lui adressa. Malheur à quiconque les pourrait lire sans attendrissement !

« C'est du fond de mon cœur, ma fille, que je vous bénis, en demandant au ciel qu'il vous fasse la grâce de bien apprécier la grande action que vous allez faire. Votre cœur est innocent et pur aux yeux de Dieu; vos vœux doivent lui être agréables. Offrez-les-lui pour votre mère et moi. Demandez-lui qu'il me donne les grâces nécessaires pour faire le bonheur de ceux sur lesquels il m'a donné l'empire, et que je dois considérer comme mes enfans. Demandez-lui qu'il daigne conserver dans ce royaume la pureté de la religion; et souvenez-vous bien, ma fille, que

Digitized by Google

cette sainte religion est la source du bonheur et notre soutien dans les adversités de la vie. Ne croyez pas que vous en soyez à l'abri. Vous êtes bien jeune ; mais vous avez déjà vu votre père affligé plus d'une fois. Vous ne savez pas, ma fille, à quoi la Providence vous destine; si vous resterez dans ce royaume, ou si vous irez en habiter un autre. Dans quelque lieu que la main de Dieu vous pose, souvenez-vous que vous devez édifier par vos exemples, faire le bien toutes les fois que vous en trouverez l'occasion. Mais surtout, mon enfant, soulagez les malheureux de tout votre pouvoir: Dieu ne nous a fait naître dans le rang où nous sommes, que pour travailler à leur bonheur et les consoler dans leurs peines. Allez aux autels, où vous êtes attendue, et conjurez le Dieu de miséricorde de ne vous laisser oublier jamais les avis d'un père tendre. »

LETTRE XXXV.

OU PROCLAMATION DU ROI A TOUS LES FRANÇAIS, A SA SORTIE DE PARIS. (*)

« Lorsque le Roi a pu espérer de voir renaître l'ordre et le bonheur par les moyens employés par l'assemblée nationale, et par sa résidence auprès de cette

(*) Cette pièce fut écrite en entier de la main de Louis XVI, à l'insçu de son ministère et de son conseil ; c'est pourquoi nous la mettons ici, parce qu'on doit penser qu'il l'a en grande partie rédigée.

Digitized by Google

assemblée, aucun sacrifice ne lui a coûté; il n'aurait pas même argué du défaut de liberté dont il est privé depuis le mois d'octobre 1789; mais aujourd'hui que le résultat de toutes les opérations est de voir la royauté détruite, les propriétés violées, la sûreté des personnes compromise, une anarchie complète dans toutes les parties de l'empire, sans aucune apparence d'autorité suffisante pour l'arrêter; le Roi, après avoir protesté contre tous les actes émanés de lui pendant sa captivité, croit devoir mettre sous les yeux des Français le tableau de sa conduite.

« Au mois de juillet 1789, le Roi, sûr de sa conscience, n'a pas craint de venir parmi les parisiens. Au mois d'octobre de la même année, prévenu des mouvemens des factieux, il a craint qu'on arguât de son départ pour fomenter la guerre civile. Tout le monde est instruit de l'impunité des crimes qui se commirent alors. Le Roi, cédant au vœu manifesté par l'armée des parisiens, vint s'établir avec sa famille au château des Tuileries : rien n'était prêt pour le recevoir; et le Roi, bien loin de trouver les commodités auxquelles il était accoutumé dans ses autres demeures, n'y a pas même rencontré les agrémens que se procurent les personnes aisées. Malgré toutes les contraintes, il a cru devoir, dès le lendemain de son arrivée, rassurer les provinces sur son séjour à Paris. Un sacrifice plus pénible lui était réservé; il a fallu qu'il éloignât de lui ses gardes-du-corps, dont il avait éprouvé la fidélité; deux ont été massacrés, plusieurs ont été blessés en exécutant l'ordre qu'ils avaient reçu

Digitized by Google

de ne pas faire feu: tout l'art des factieux s'est employé à faire envisager sous un mauvais aspect une épouse fidèle qui venait de mettre le comble à sa bonne conduite; il est même évident que toutes les machinations ont été dirigées contre le Roi lui-même. C'est aux soldats des gardes-françaises et à la garde nationale parisienne, que la garde du roi a été confiée sous les ordres de la municipalité de Paris, dont le commandant-général relève.

» Le Roi s'est vu ainsi prisonnier dans ses propres états, car comment pourrait-on appeler autrement celui qui se voit forcément entouré par des personnes qu'il suspecte? Ce n'est pas pour inculper la garde nationale parisienne que le Roi rappelle ces détails, mais pour rapporter l'exacte vérité: le Roi rend justice à son attachement lorsqu'elle n'a pas été égarée par les factieux. Le Roi a ordonné la convocation des états-généraux: il a accordé au tiers-état une double représentation. La réunion des ordres, les sacrifices du 23 juin, tout cela a été son ouvrage, mais ses soins ont été méconnus et dénaturés. Lorsque les états-généraux se sont donnés le nom d'assemblée nationale, on se rappelle les menées des factieux dans plusieurs provinces, on se rappelle les mouvemens qui ont été occasionnés pour anéantir la disposition des cahiers qui portait que la confection des lois serait faite de concert avec le Roi. L'assemblée a mis le Roi hors de la constitution, en lui refusant le droit de sanctionner les actes constitutionnels, en rangeant dans cette classe ceux qu'il lui plaisait d'y ranger, et en

Digitized by Google

limitant à la troisième législation son refus de sanction. On lui a donné 25 millions qui sont absorbés en totalité pour la dépense que nécessite l'éclat nécessaire à sa maison. On lui a laissé l'usufruit de quelques domaines avec des formes gênantes, en le privant du patrimoine de ces ancêtres ; on a eu attention de ne pas comprendre dans ses dépenses des services rendus au Roi comme s'ils n'étaient pas inséparables de ceux rendus à l'état. Qu'on examine les différens points de l'administration, et on verra que le Roi en est écarté : il n'a point de part à la confection des lois ; seulement, il peut prier l'assemblée de s'occuper de telle ou telle chose. Quant à l'administration de la justice, il ne fait qu'expédier les provisions des juges et nommer les commissaires du Roi dont les fonctions sont bien moins considérables que celles des anciens procureurs-généraux. La partie publique a été dévolue à de nouveaux officiers. Il restait une dernière prérogative, la plus belle de toutes, celle de faire grâce et de commuer les peines ; vous l'avez ôtée au Roi. Ce sont maintenant des jurés qui l'ont, en appliquant, suivant leur volonté, le sens de la loi. Cela diminue la Majesté royale ; les peuples étaient accoutumés à y recourir, comme à un centre commun de bonté et de bienfaisance. L'administration intérieure, dans les départemens, est embarrassée par des rouages qui nuisent au mouvement de la machine ; la surveillance des ministres se réduit à rien.

» Les sociétés des amis de la constitution sont bien plus fortes, et rendent nulles toutes les autres actions.

Digitized by Google

Le Roi a été déclaré chef suprême de l'armée ; cependant, tout le travail a été fait par les comités de l'assemblée nationale, sans la participation du Roi. On lui a accordé la nomination de quelques places, encore le choix qu'il a fait a-t-il éprouvé des contrariétés. On a été obligé de refaire le travail des officiers-généraux de l'armée, parce que les choix déplaisaient aux clubs ; ce n'est qu'à eux qu'on doit attribuer la plupart des révoltes des régimens : quand l'armée ne respecte plus les officiers, elle est la terreur et le fléau de l'état ; le Roi a toujours pensé que les officiers devaient être punis comme les soldats, et que les portes devaient être ouvertes à ces derniers, pour parvenir aux avancemens suivant leurs mérites. Quant aux affaires étrangères, on a accordé au Roi la nomination des ambassadeurs et la conduite des négociations ; on lui a ôté le droit de faire la guerre ; on ne devait pourtant pas soupçonner qu'il la déclarerait de but en blanc. Le droit de faire la paix est d'un autre genre. Le Roi ne veut faire qu'un avec la nation, mais quelle puissance voudra entamer des négociations, lorsque le droit de révision sera accordé à l'assemblée nationale ? Indépendamment du secret nécessaire et impossible à garder dans une assemblée délibérant nécessairement publiquement, on aime encore à ne traiter qu'avec la personne qui peut, sans aucune intervention, passer le contrat. Quant aux finances, le Roi avait reconnu, avant les états-généraux, le droit qu'a la nation d'accorder des subsides, et à cet égard, il a accordé le 23 juin tout ce qui avait été demandé. Le 4 février, le

Digitized by Google

Roi a prié l'assemblée de s'occuper des finances; elle ne l'a fait que tard; on n'a pas encore le tableau exact de la recette et de la dépense; on s'est laissé aller à des calculs hypothétiques; la contribution ordinaire est arriérée, et la ressource des 1200 millions d'assignats est presque consommée; on n'a laissé au Roi, dans cette partie, que de stériles nominations: il connaît la difficulté de cette administration, et s'il était possible que cette machine pût aller sans sa surveillance directe, Sa Majesté ne regretterait que de ne pas diminuer les impôts; ce qu'elle a désiré, et qu'elle aurait effectué sans la guerre d'Amérique.

» Le Roi a été déclaré chef suprême de l'administration du royaume, et il n'a pu rien changer sans la décision de l'assemblée. Les chefs du parti dominant ont jeté une telle défiance sur les agens du Roi, et les peines portées contre les prévaricateurs ont fait tant naître d'inquiétudes, que ces agens sont restés sans force. La forme du gouvernement est surtout vicieuse par deux causes: l'assemblée excède les bornes de ses pouvoirs en s'occupant de la justice et de l'administration de l'intérieur; elle exerce, par son comité des recherches, le plus barbare de tous les despotismes. Il s'est établi des associations connues sous le nom des amis de la constitution, qui offrent des corporations infiniment plus dangereuses que les anciennes. Elles délibèrent sur toutes les parties du gouvernement, exercent une puissance tellement prépondérante, que tous les corps, sans en excepter l'assemblée nationale elle-même, ne font rien que par

Digitized by Google

leurs ordres. Le Roi ne pense pas qu'il soit possible de conserver un pareil gouvernement ; plus on voit s'approcher le terme des travaux de l'assemblée, plus les gens sages perdent de leur crédit. Les nouveaux réglemens, au lieu de jeter du baume sur les plaies, aigrissent au contraire les mécontentemens ; les mille journaux et pamphlets calomniateurs, qui ne sont que les échos des clubs, perpétuent le désordre, et jamais l'assemblée n'a osé y remédier : on ne tend qu'à un gouvernement métaphysique et impossible dans son exécution.

» Français, est-ce là ce que vous entendiez en envoyant vos représentans ? Désiriez-vous que le despotisme des clubs remplaçât la monarchie sous laquelle le royaume a prospéré pendant 1400 ans ? L'amour des Français pour leurs rois est compté au nombre de leurs vertus. J'en ai eu des marques trop touchantes pour pouvoir l'oublier ; le Roi n'offrirait pas le tableau suivant si ce n'était pour tracer à ses fidèles sujets l'esprit des factieux. Les agens soudoyés pour le triomphe de M. Necker ont affecté de ne pas prononcer le nom du Roi ; ils ont à cette époque poursuivi l'archevêque de Paris : un courrier du Roi fut arrêté, fouillé, et les lettres qu'il portait décachetées ; pendant ce temps, l'assemblée semblait insulter au Roi. Il s'était déterminé à porter à Paris des paroles de paix ; pendant sa marche, on a arrêté de ne faire entendre aucuns cris de *vive le Roi!* On faisait même la motion de l'enlever et de mettre la Reine au couvent ; cette motion a été applaudie.

Digitized by Google

» Dans la nuit du 4 au 5, lorsqu'on a proposé à l'assemblée d'aller siéger chez le Roi, ella a répondu qu'il n'était pas de sa dignité de s'y transporter ; depuis ce moment les scènes d'horreur se sont renouvelées. A l'arrivée du Roi à Paris, un innocent a été massacré presque sous ses yeux dans le jardin même des Tuileries ; tous ceux qui ont parlé contre la religion et le trône ont reçu les honneurs du triomphe. A la fédération du 14 juillet, l'assemblée a déclaré que le Roi en était le chef, c'était montrer qu'elle en pouvait nommer un autre ; sa Famille a été placée dans un endroit séparé du sien, c'est cependant alors que le Roi a passé les plus doux momens de son séjour à Paris.

» Depuis, pour cause de religion, Mesdames ont voulu se rendre à Rome ; malgré la déclaration des droits, on s'y est opposé, on s'est porté à Bellevue, et ensuite à Arnay-le-Duc, où il a fallu des ordres de l'assemblée pour les laisser aller ; ceux du Roi ont été méprisés. Lors de l'émeute que les factieux ont excitée à Vincennes, les personnes qui s'étaient réunies autour du Roi, par amour pour lui, ont été maltraitées, et on a poussé l'audace jusqu'à briser leurs armes devant le Roi, qui s'en était rendu le dépositaire. Au sortir de sa maladie, il se disposait à aller à Saint-Cloud ; on s'est servi, pour l'arrêter, du respect qu'on lui connaît pour la religion de ses pères ; le club des Cordeliers l'a dénoncé lui-même comme réfractaire à la loi ; en vain M. de La Fayette a-t-il fait ce qu'il a pu pour protéger son départ ; on a arraché par vio-

Digitized by Google

lence les fidèles serviteurs qui l'entouraient, et il est rentré dans sa prison. Ensuite, il a été obligé d'ordonner l'éloignement de sa chapelle, d'approuver la lettre du ministre aux puissances étrangères, et d'aller à la messe du nouveau curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. D'après tous ces motifs, et l'impossibilité où est le Roi d'empêcher le mal, il est naturel qu'il ait cherché à se mettre en sûreté.

» Français, et vous qu'il appelait habitans de sa bonne ville de Paris, méfiez-vous de la suggestion des factieux, revenez à votre Roi : il sera toujours votre ami, quand votre sainte religion sera respectée; quand le gouvernement sera assis sur un pied stable, et la liberté établie sur des bases inébranlables.

» Louis. »

Paris, 20 juin 1791.

« *P. S.* Le Roi défend à ses ministres de signer aucun ordre en son nom, jusqu'à ce qu'ils aient reçu des ordres ultérieurs, et enjoint au garde des sceaux de lui renvoyer le sceau lorsqu'il en sera requis de sa part. »

Digitized by Google

XXXVI.

EXTRAIT

DU MANIFESTE DE LOUIS XVI A SON DÉPART.

..... « Mesdames, tantes du Roi, et qui étaient restées constamment près de lui, déterminées par un motif de religion, ayant voulu se rendre à Rome, les factieux n'ont pas voulu leur laisser même la liberté qui appartient à toute personne, et qui est établie par la déclaration des droits de l'homme. Une troupe, poussée par eux, s'est portée vers Bellevue pour arrêter Mesdames. Le coup ayant été manqué par leur prompt départ, les factieux ne se sont pas déconcertés; ils se sont portés chez Monsieur, sous prétexte qu'il voulait suivre Mesdames, et quoiqu'ils n'aient recueilli de cette démarche que le plaisir de lui faire une insulte, elle n'a pas été tout a fait perdue pour leur système. Cependant, n'ayant pu faire arrêter Mesdames à Bellevue, ils ont trouvé le moyen de les faire arrêter à Arnay-le-Duc, et il a fallu des ordres de l'assemblée nationale pour leur laisser continuer leur route, ceux du Roi ayant été méprisés.

» A peine la nouvelle de cette arrestation fut-elle arrivée à Paris, qu'ils ont essayé de faire approuver, par l'assemblée nationale, cette violation de liberté;

Digitized by Google

mais leur coup ayant été manqué, ils ont excité un soulèvement pour contraindre le Roi à faire revenir Mesdames; mais la bonne conduite de la garde nationale, dont le Roi s'est empressé de témoigner sa satisfaction, ayant dissipé l'attroupement, ils eurent recours à d'autres moyens. Il ne leur avait pas été difficile d'observer qu'au moindre mouvement qui se faisait sentir, une grande quantité de fidèles sujets se rendaient au tribunes des Tuileries, et formaient une espèce de bataillon capable d'en imposer aux mal-intentionnés; ils excitèrent une émeute à Vincennes, et firent courir à dessein le bruit qu'on se servirait de cette occasion pour se porter aux Tuileries, afin que les défenseurs du Roi pussent se rassembler comme ils avaient déjà fait, et qu'on pût dénaturer leurs intentions aux yeux de la garde nationale, en leur prêtant le projet des forfaits mêmes contre lesquels ils s'armaient. Ils réussirent si bien à aigrir les esprits, que le Roi eut la douleur de voir maltraiter sous ses yeux, sans pouvoir les défendre, ceux qui lui donnaient les plus touchantes preuves de leur attachement. Ce fut en vain que Sa Majesté leur demanda elle-même les armes qu'on avait rendues suspectes; ce fut en vain qu'ils lui donnèrent cette dernière marque de leur dévoûment; rien ne put retenir ces esprits égarés, qui poussèrent l'audace jusqu'à se faire livrer et briser même ces armes dont le Roi s'était rendu dépositaire.

» Cependant le Roi, après avoir été malade, se disposait à profiter des beaux jours du printemps pour aller à Saint-Cloud, comme il y avait été l'année der-

Digitized by Google

nière une partie de l'été et de l'automne. Comme ce voyage tombait dans la semaine sainte, on osa se servir de l'attachement du Roi pour la religion de ses pères, pour animer les esprits contre lui; et dès le dimanche au soir, le club des Cordeliers fit afficher un arrêté, dans lequel le Roi lui-même était dénoncé comme réfractaire à la loi. Le lendemain, Sa Majesté monte en voiture pour partir; mais, arrivée aux Tuileries, une foule de peuple parut vouloir s'opposer à son passage; et c'est avec bien de la peine qu'on doit dire ici que la garde nationale, loin de réprimer les séditieux, se joignit à eux, et arrêta elle-même les chevaux. En vain, M. de La Fayette fit-il tout ce qu'il put pour faire comprendre à cette garde l'horreur de la conduite qu'elle tenait, rien ne put réussir; les discours les plus insolens, les motions les plus abominables retentissaient aux oreilles de Sa Majesté; les personnes de sa maison qui se trouvaient là s'empressèrent de lui faire un rempart de leurs corps, si les intentions qu'on ne manifestait que trop venaient à s'exécuter; mais il fallait que le Roi bût le calice jusqu'à la lie; ses fidèles serviteurs lui furent arrachés avec violence; enfin, après avoir enduré, pendant une heure trois quarts, tous ces outrages, Sa Majesté fut contrainte de rester dans sa prison; car, après cela, on ne pourrait appeler cela un palais. Son premier soin fut d'envoyer chercher le directoire du département, chargé par état de veiller à la tranquillité et à la sûreté publique, et de l'instruire de ce qui venait de se passer. Le lendemain, Sa Majesté se rendit

Digitized by Google

elle-même à l'assemblée nationale, pour lui faire sentir combien cet événement était contraire, même à la nouvelle constitution; de nouvelles insultes furent le fruit que le Roi retira de ses démarches. Il fut obligé de consentir à l'éloignement de sa chapelle, et de la plupart de ses grands-officiers, et d'approuver la lettre que son ministre a écrite en son nom aux cours étrangères; enfin, d'assister le jour de Pâques à la messe du nouveau curé de Saint-Germain-l'Auxerrois. »

LETTRE XXXVII.

AU PRINCE DE.....

20 mars 1791.

Les gentilshommes qui vous ont suivi et ont abandonné leur patrie, se plaignent amèrement. Ils ont tout quitté pour l'honneur, pour défendre le trône et l'autel : il ne s'agit pas de savoir si vous et eux avez sagement agi; souvent je vous ai attristé en vous portant mes plaintes à ce sujet. Leur sacrifice est d'autant plus méritoire, que, délaissés, exilés, pour ainsi dire, dans le fond des provinces, les bienfaits de la cour venaient rarement les chercher, et que leur patrimoine n'en était pas moins consacré à la défense de l'État. . . . . .

. . . . . .

Le dévoûment de cette classe de la noblesse me pa-

Digitized by Google

raît digne d'éloges. Quel fut son intérêt en embrassant la cause des Princes exilés ? Il n'en fut point pour elle; et cependant elle prend les armes, se prépare au combat. . . . . .

Ayez des égards pour ces braves Français qui se sont dévoués, et ne souffrez pas qu'ils soient avilis. Dites-leur que toute ma noblesse m'est chère, et que je porte tous les Français dans mon cœur. Oh ! je souffre trop de votre absence pour ne pas gémir de cet exil, qui me laisse à la merci de mes ennemis, qui me fait envisager pour ma noblesse et pour les Princes de mon sang, les plus grands malheurs. Oh ! dites souvent aux Français, malgré mon vœu, malgré mes ordres, réunis sur les bords du Rhin, que j'ai perdu toute espérance, qu'il m'est impossible de terrasser l'hydre des discordes, de réconcilier les esprits, de ramener la paix intérieure ; mais que, dans les grands dangers qui m'environnent, il me reste encore une ressource, celle de savoir mourir.

LOUIS.

LETTRE XXXVIII.

A M. L'ARCHEVÊQUE D'ARLES.

29 juin 1791. (*)

Vous rappelez, M. l'archevêque, pour consoler le plus infortuné des rois, l'exemple de David obligé de fuir devant son fils Absalon. Monarque abandonné !

(*) Cette lettre fut écrite sept jours après l'arrestation du Roi à Varennes.

Digitized by Google

père malheureux ! ce n'est pas la vengeance que David appelle à son aide ; ce n'est point la foudre du ciel irrité qu'il sollicite ; c'est dans le Roi des rois qu'il met toute sa confiance. Il prie pour un fils ingrat ; il pardonne au monstre qui le poursuit, et qui paraît avoir soif de son sang. Cet acte de l'amour paternel est sublime. Je me fais gloire d'avoir, avec David, la même conformité de sentimens et d'idées. Des ingrats me persécutent, ils calomnient un tendre père ; et je ne songeais, moi, qu'à leurs intérêts, qu'à leur bonheur. C'est aux pieds de la religion que je dépose les injures faites au monarque. Que le peuple soit heureux, et je suis satisfait. Pour moi, je goûte une douce satisfaction lorsque je puis, dans la solitude, bénir la Providence, me soumettre à ses décrets : c'est alors que tous les maux, toutes les injustices, tous les attentats sont oubliés. Ne suis-je pas trop heureux, M. l'archevêque ? et la justice divine peut-elle être satisfaite ? Elle voulait me punir de lui avoir préféré l'insolente philosophie, qui m'avait séduit, et m'a précipité dans un abîme de malheurs. Pour elle j'ai négligé le culte antique de mes aïeux, si cher à Saint-Louis, dont je me glorifie de descendre. Vous, monsieur l'archevêque, dont les vertus religieuses sont admirées, qui les préférez à celles dont la philosophie tire vanité, et qui, vues avec le prisme de la religion, ressemblent si fort à des vices ; offrez, pour votre roi malheureux ; les vœux d'une ame embrasée de l'amour de Dieu ; d'un saint évêque que je peux comparer à Ambroise, avec cette différence que Théodose s'hu-

Digitized by Google

miliait devant lui, pour avoir châtié cruellement un peuple rebelle, et que je sollicite le secours de vos prières, pour ramener un peuple qui jamais ne pourra me reprocher d'avoir fait couler ni son sang ni ses larmes.

LOUIS.

LETTRE XXXIX.

A M. DE BOUILLÉ.

3 juillet 1791.

Vous avez fait votre devoir, Monsieur : cessez de vous accuser. Cependant je conçois votre affliction ; vous avez tout osé pour moi, et vous n'avez pas réussi. Le destin s'est opposé à mes projets et aux vôtres ; de fatales circonstances ont paralysé ma volonté, votre courage, et ont rendu nuls vos préparatifs. Je ne murmure point contre la providence ; je sais que le succès dépendait de moi ; mais il faut une ame atroce pour verser le sang de ses sujets, pour opposer une résistance, et amener la guerre civile en France. Toutes ces idées ont déchiré mon cœur ; toutes mes belles résolutions se sont évanouies. Pour réussir, il me fallait le cœur de Néron et l'ame de Calligula. Recevez, monsieur, mes remercîmens : que n'est-il en mon pouvoir de vous témoigner toute ma reconnaissance !

LOUIS.

Digitized by Google

LETTRE XL.

A MONSIEUR.

23 juillet 1791.

Il faut donc encore que mon malheur pèse sur vous, et que vous soyez une victime de la fatalité qui me poursuit ! Lorsque je cherchais un asile, le repos, et l'honneur des Français, je n'ai trouvé sur mes pas que la trahison, un abandon cruel, l'audace du crime, et la fatalité des circonstances. Plus d'espoir de ramener les Français, plus de justification à espérer, de liberté à obtenir, de bien à faire de plein gré, de mon propre mouvement. Il y a quelques jours que j'étais un vain fantôme de roi, le chef impuissant d'un peuple tyran de son roi, et esclave de ses oppresseurs : aujourd'hui je partage ses fers, je suis prisonnier dans mon palais ; je n'ai pas même le droit de me plaindre. Séparé de ma famille entière, mon épouse, ma sœur, mes enfans gémissent loin de moi; et vous, mon frère, par le plus noble dévouement, vous êtes condamné à l'exil; vous voilà dans les lieux où gémissent tant de victimes que l'honneur appelait sur les bords du Rhin, mais que mon amour pour eux, mes ordres, ou plutôt mes pressantes invitations, appelaient dans le sein de leur triste patrie. Ils sont malheureux ; dites-vous ; oh ! dites-leur que Louis, que leur roi, que leur père, que leur ami est plus mal-

Digitized by Google

heureux encore. Cette fuite, qui m'était si nécessaire, qui devait peut-être faire mon bonheur et celui du peuple, sera le motif d'une accusation terrible. Je suis menacé; j'entends les cris de la haine; on parle de m'interroger : non, jamais; tout le temps qu'il me sera permis de me croire roi de France, j'éviterai tout ce qui tendrait à m'avilir. O mon frère! espérons un plus doux avenir! Les Français aimaient leurs rois: qu'ai-je donc fait pour être haï, moi qui les ai toujours portés dans mon cœur? Si j'avais été un Néron, un Tibère.... Qu'un doux espoir nous reste encore. Puisse la première lettre que je vous adresserai, vous apprendre que mon sort est changé!

LOUIS.

LETTRE XLI.

A Mme LA PRINCESSE DE LAMBALLE.

(Sans date) (*).

Vous avez trouvé, madame, à la cour de Saint-James, une terre hospitalière, un peuple tranquille et fier des lois qui le protégent, un monarque cher à la nation anglaise, et digne, par ses vertus, de son amour. Vous devez être heureuse, et vous voulez nous sacrifier votre bonheur; vous voulez revenir près de nous, partager nos peines et celles de la Reine : ce dé-

(*) Cette lettre est de 1791.

Digitized by Google

vouement est trop noble et trop généreux pour que je ne vous engage pas à en suspendre l'exécution encore quelque temps. Ce sera nous prouver que vous nous aimez, que de vous conserver pour des jours plus heureux, si nous pouvons encore les espérer. Le présent est affreux; quel sera notre avenir? Dieu et les méchans seuls le savent. Nous désirons sans doute beaucoup vous voir; mais nous ne vous aimerions que pour nous, si nous ne balancions pas vos tendres sentimens par la prière la plus instante de ne pas vous exposer dans un moment où tous les crimes ont leur impunité, et tous les excès leurs approbateurs.

Agréez, madame, les assurances du plus tendre et du plus sincère attachement.

LOUIS.

LETTRE XLII.

AU PRINCE DE....

15 août 1791.

. . . . . .

EN vain j'ai témoigné à.... combien tous ces rassemblemens, en armes, sur les bords du Rhin, étaient contraires à la saine politique, à l'intérêt des Français exilés, à ma propre cause. On veut toujours prendre l'offensive; on veut toujours nous menacer de l'étranger, et l'opposer aux Français égarés. Cette conduite

Digitized by Google

me pénètre de douleur, et ne peut avoir que de funestes résultats. C'est perpétuer les haines, exciter le courroux; c'est enfin me priver de tous les moyens de conciliation. Dès l'instant que les hostilités auront commencé, vous pouvez être assuré que le retour en France est impossible; l'émigration sera un crime d'état, et l'on voudra sévir contre des coupables, qui ne sont aujourd'hui que des victimes; et des Français qui furent obligés, par la violence, d'abandonner leur patrie, seront regardés comme des traîtres qui voulurent déchirer le sein de la France. Ces rassemblemens d'émigrés, qui jamais n'auront mon approbation, centuplent les forces de mes ennemis. Ceux-ci me croient toujours l'ame de vos préparatifs; ils me supposent un conseil secret, sous le nom de comité autrichien, qui dirige le génie de la Reine, que ma volonté soutient, et qui vous retient sur les bords du Rhin. Ils crient aux armes; leurs agens, bien endoctrinés, se répandent dans les rues, dans les places publiques, sous les fenêtres de mon château; et tous les jours ils font retentir à mes oreilles ce cri funèbre: *La guerre! la guerre!* Je suis épouvanté de leur tenacité, de leur fureur, de leurs cris de rage. Les insensés! ils veulent la guerre: ah! si jamais le signal était donné, elle serait longue et cruelle! Comme elle n'aurait d'autre objet que la vengeance et la haine, elle deviendrait barbare. O Dieu! préservez la France de ce funeste fléau; que ces hurlemens ne soient point entendus! S'il me faut descendre du trône, monter sur l'échafaud où Charles Ier fut immolé, abandonner

Digitized by Google

ce que j'ai de plus cher au monde, me voilà prêt ; mais *point de guerre ! point de guerre !* Cependant le bruit de vos préparatifs se fait entendre....., vous qui désirez unir la gloire au devoir, vous que les émigrés regardent comme leur père et leur chef, et que j'estime, moi, comme prince loyal et magnanime, opposez-vous, je vous en conjure, aux projets insensés des Français réunis près de vous; faites-leur bien connaître tout le danger ; opposez ma volonté, mes avis, mes prières mêmes, à cette valeur irritée par l'injustice, par le malheur, par l'injure. Osons espérer encore; l'orage peut avoir un terme : des temps plus heureux peuvent s'offrir à nous. J'ai besoin de l'espérance, et d'apprendre que vous êtes docile à ma voix, pour goûter un instant de bonheur.

LOUIS.

LETTRE XLIII.

A M. DE SAINT-PRIEST.

27 novembre 1791.

TOUTES les mesures, Monsieur, qui peuvent allumer une guerre civile, ne sont point celles que j'adopterai pour conserver mon autorité ; j'abdiquerais plus volontiers le trône, que de livrer quelques places aux puissances qui veulent me donner des preuves de leur haut intérêt. J'ai accepté, non sans beaucoup de

Digitized by Google

répugnance, la nouvelle constitution ; mais je suis décidé à la maintenir, parce que j'en ai fait le serment. La loyauté de mes principes peut seule justifier la confiance des Français . . . . . .

. . . . . .

Usez, monsieur, de l'ascendant de votre esprit, pour leur faire connaître l'horrible position dans laquelle je me trouve. Leur retour me ramènerait sûrement l'union dans cette grande famille dont je me plais tant à me regarder comme le père.

En rendant justice à vos offres généreuses, monsieur, et au zèle pur qui les dirige, je ne puis, dans le moment actuel, rien accepter, et encore moins me compromettre par des promesses dont on me ferait un crime. Comptez, monsieur, autant sur ma bienveillance que sur le désir que j'ai de vous en donner des preuves.

LOUIS.

LETTRE XLIV.

A M. VERGNIAUD.

Ce 19 janvier 1790.

VOTRE plan est sublime, monsieur; mais il n'est plus temps de feindre. Vous proposez, et je ne puis rien ; je n'ai pas même le pouvoir de faire croire au désir que j'ai de faire le bien. Vous-même, monsieur, quand bien même je le voudrais, ne pouvez espérer

Digitized by Google

aucun succès. Le crime veille ; on conspire ; la constitution doit succomber, et avec elle le fonctionnaire public qu'elle a créé. Vous avez des idées grandes et libérales, mais votre gouvernement mixte ne peut durer qu'un jour. Les novateurs n'ont aucun but ; ils visent à la nouveauté, et ne s'attacheront jamais à rien ; ils détruiront toujours ; ils renverseraient le lendemain la constitution qu'ils auraient établie ; les fonctionnaires publics qu'ils auraient nommés : ils tendent à se détruire eux-mêmes. Il faut, monsieur, se rallier de bonne foi à la constitution ; elle a des imperfections, je l'avoue ; mais, dans un temps orageux, elle est une planche salutaire : sauvons ensemble, de bonne foi, cette constitution.

Louis.

LETTRE XLV.

A MESDAMES. (*)

« Nous avons supporté avec peine, mes chères tantes, votre éloignement ; mais il était nécessaire à votre tranquillité et à votre bonheur : il n'en a pas moins fallu pour me priver des consolations que j'étais sûr de trouver dans votre tendresse pour moi. Fixées dans la capitale du monde chrétien, vous jouissez, dans toute leur pureté, des bienfaits de la religion ; offrez pour moi au Roi des rois vos ardentes prières : que

(*) Cette lettre doit avoir été écrite en 1792.

Digitized by Google

le ciel irrité s'apaise; qu'il rende à la France ses beaux jours, aux Français la confiance qu'ils me doivent, et que, du sein des discordes, le bonheur renaisse; alors je dirai : j'ai assez vécu.

» Vos dernières lettres me sont parvenues dix jours plus tard qu'à l'ordinaire; c'est une suite du désordre qui existe dans les postes. Lorsque tout est désorganisé, les correspondances ne sont pas plus sûres que la marche des événemens.

» Mes enfans sont languissans; la Reine trouve la permanence de sa santé dans son ame, et moi dans ma résignation aux décrets de la providence.

» Adieu, mes chères tantes; la distance qui nous sépare n'a aucun droit sur ma tendre affection pour vous.

« Louis. »

LETTRE. XLVI.

A M. DE N.....

4 mars 1792.

Je respecte beaucoup l'opinion publique, mais je la crois mal dirigée. Vous voulez que j'essaie encore de la philosophie et de ses agens; vous voulez que j'appelle dans mon conseil M. de Condorcet. Ce n'est point avec des philosophes comme M. de Condorcet que les hommes qui gouvernent pourront maintenir un grand peuple sous le joug des lois protectrices,

Digitized by Google

sanctionnées par les siècles. Votre philosophe géomètre manque, comme les métaphysiciens, du compas de cette expérience qui guide les hommes qui gouvernent, et dont ils ont besoin; leur théorie est nulle; ils peuvent capter la faveur populaire, mais ils ne peuvent rien au delà. J'ai acquis, monsieur, le droit de me défier de ces hommes nouveaux, avides de pouvoir, et impatiens de jouer un grand rôle. Le vertige dont quelques têtes marquantes de l'assemblée sont atteintes, ne me forcera pas à transiger avec mon devoir, et à faire de mauvais choix. Je n'en suis pas moins touché, monsieur, de tout ce que votre attachement pour ma personne vous a dicté. Je ne verrai pas M. de Condorcet, ni M. Péthion, parce que je ne le pourrais faire de la manière proposée, sans me compromettre. C'est vous donner une nouvelle preuve de mon estime, monsieur, que de vous prier d'être l'interprète de mes intentions.

Louis.

LETTRE XLVII.

A MADAME ADÉLAÏDE.

15 mars 1792.

La douce habitude que j'avais de vous voir, ma chère tante, me rend bien pénible la distance qui nous sépare. Dans toute autre circonstance que celle où nous sommes, je partagerais le plaisir que vous

Digitized by Google

éprouvez d'habiter le pays où ont vécu les plus grands hommes de l'antiquité. Rome et l'Italie rappellent de si grands souvenirs, qu'on n'y peut faire un pas sans y trouver les traces des maîtres du monde.

Je juge, d'après ce que vous m'écrivez, que vous avez vu avec un sage discernement les beautés anciennes et modernes que renferme la patrie des Césars : vous en parlez avec cet enthousiasme que l'amour des beaux-arts inspire. J'ai remercié et fait remercier le Saint-Père de ses prévenances obligeantes, et des attentions délicates qu'il a pour vous. J'espère que, lorsque nous nous reverrons, vous me donnerez le journal de votre voyage.

Ma position est toujours empirante ; le présent est douloureux, et l'avenir est peut-être pire. A travers cette obscurité, il serait bien difficile de prévoir les suites de l'explosion qui me menace. M. de La Fayette n'a point changé depuis votre départ ; son ambition égale sa fausseté, et sa fausseté, son ingratitude. La Reine prétend que, dans le siècle de la chevalerie, il eût été déclaré déloyal et traître ; moi, je trouve qu'il agit comme il pense, et qu'il pense comme il agit.

MM. de Brissac, de Chabot, et le duc de Mailly nous voient souvent ; nous parlons de vous. La Reine ne se porte pas très-bien ; mes enfans, au contraire, jouissent de la meilleure santé. Ma sœur aurait besoin de prendre un peu plus d'exercice ; mais nous n'avons pas même le droit de nous promener : jugez du reste.

Adieu, ma chère tante ; aimez celui qui vous est si tendrement dévoué.

Louis.

Digitized by Google

LETTRE XLVIII.

AU MINISTRE ROLAND.

21 mars 1792.

On peut m'étonner, mais on ne peut m'inspirer aucune crainte, et jamais maîtriser mon ame par ce moyen. Je sais que le parti dont vous me vantez le patriotisme, la puissance et la grande influence, est capable de tout oser; mais je sais aussi que le parti qui lui est opposé est plus nombreux, moins exalté; il se compose d'une majorité de gens de bien, qui doivent enfin montrer de l'audace, et user du courage de la vertu. Je sais que je puis succomber, que les méchans sont capables de tout, que le peuple égaré croit à leur patriotisme, à leur désintéressement; mais, Monsieur, j'ose prédire que le triomphe de ces gens-là ne sera pas de longue durée : si je succombe, ils voudront partager mes dépouilles. Ce partage amènera de funestes divisions : les gens de bien pourront alors respirer un moment; c'est alors qu'ils retrouveront leur courage; leur cause est juste, ils triompheront; les Français seront vengés : un jour peut-être ils daigneront justifier ma mémoire. Monsieur, je ne verrai point ces gens-là, et jamais je ne pourrai transiger avec eux. Voilà ma résolution; elle est immuable.

Louis.

Digitized by Google

LETTRE XLIX.

AU MINISTRE DUMOURIER.

24 avril 1792.

On veut que je transige avec le crime ; on me fait d'insolentes propositions ; on prétend avilir mon ame après avoir avili ma couronne. On voudrait que les factieux pussent se glorifier de me voir, pour eux, renoncer à la grandeur, à la noble fierté qui me convient, à ma probité, pour aller me placer dans leur rang, coiffer leur bonnet rouge, et fraterniser avec les enfans perdus d'une fangeuse démagogie, les ennemis de tout pouvoir, les satellites d'un ambitieux infâme et déloyal. Non, point de transaction avec le crime ; mon cœur abhorre l'imposture. J'ai pu, guidé par une sage politique, céder plus que ma conscience et ma volonté ne me permettaient de céder, mais je n'ai point été un traître ni un perfide. Les vrais amis de la constitution me verront toujours défendre cette charte nationale que j'ai long-temps hésité de sanctionner, et que peut-être mon intérêt, celui de mon fils, me faisaient un devoir de rejeter. Mais j'ai promis ; le temps, l'expérience, l'opinion publique seront consultés, et la volonté royale, l'intérêt du Roi de France seront toujours oubliés. N'espérez pas, Monsieur, que je change d'opinion, que je me place au-dessus de la constitution, ni au dessous : je conser-

Digitized by Google

verai le rang où elle me place. On ne me verra point chercher un asile dans l'antre des Jacobins, ni des protecteurs parmi ceux que je ferai punir un jour, si l'ordre se rétablit, si la constitution me déclare toujours le roi des Français, et si la vertu se trouve enfin en majorité dans la France infortunée. Si vous avez promis, Monsieur, retirez votre parole; dites bien à ceux qui vous ont fait d'insidieuses propositions; oui, Monsieur, d'insidieuses : que je ne puis les accepter..... dites-leur qu'elles me font horreur. Qu'ils me calomnient, qu'ils se vengent : je serai fidèle aux gens de bien qui me regardent, aux amis de la constitution, qui doivent se fier à moi, à tous les Français que la nuit de l'erreur et du mensonge ne doit pas envelopper toujours, et dont je serai continuellement le père et le meilleur ami. Voilà, Monsieur, ma profession de foi et ma réponse; vous pouvez la faire connaître vous ne serez pas désavoué.

Louis.

LETTRE L.

A MONSIEUR.

28 avril 1792.

Vous avez jugé avec beaucoup de sagacité, mon cher frère, les hommes qui occupent les différens ministères; mais il est plus aisé de les apprécier ce qu'ils

Digitized by Google

valent, que de m'indiquer ceux qu'il faudrait choisir pour les remplacer. Dumourier est une tête effervescente dont l'esprit ne peut me servir à rien; son ambition et ses principes versatiles prouvent que les intrigans trouvent tôt ou tard l'occasion de se mettre en avant. Ce Dumourier est, en général, fort au-dessous de ce qu'il croit valoir. Pour M. de N...., c'est un écervelé sans talent, qui toute sa vie n'a fait que des sottises, et qui les a comblées en devenant le ministre de ceux qui ne veulent plus de roi. M. de Grave est une tête exaltée, sans moyens. Le ministère de la guerre, sous ces trois hommes, a été un écho de discordance politique. Ils n'ont point su maintenir la discipline dans l'armée, ni eu l'esprit de s'en concilier l'estime. Les innovations que les circonstances y ont introduites, ont été l'œuvre de la médiocrité d'une part, et de cette timidité qui a enhardi les factieux. Quant à ce Roland, qu'on m'avait vanté comme un sage qui devait recommencer Sully, je n'ai trouvé en lui qu'un homme à systèmes; son enveloppe de puritain cache une ambition toujours prête à se montrer; mais l'hypocrisie qui lui sert de masque fait qu'il s'efforce de ne pas être deviné. Ce Roland a une femme de beaucoup d'esprit, qui préside à ses travaux de cabinet, et qui dirige son ministère. La Reine voit avec horreur tous ces nouveaux visages; mais les Girondins, qui ont acquis dans ce moment une très-grande prépondérance, maîtrisent l'opinion publique. On distingue dans cette députation un avocat nommé Vergniaud; il a plus d'éloquence réelle que Mirabeau;

Digitized by Google

il met moins d'importance dans ses manières, mais il a des pensées plus solides, et peut-être plus brillantes. On m'a assuré que ce n'est pas un méchant homme; mais c'est une tête du midi, qui a la faim de la célébrité, et qui a la manie de vouloir régénérer la France d'après l'antique Rome. Brissot en a aussi beaucoup dans la sphère où il plane, ainsi qu'un certain curé G....., qui affiche le *philantropisme*. Cet apôtre des Noirs crie tout haut contre la tyrannie; mais son crédit n'est que secondaire.

M. de Rivarol, dont les lumières me sont précieuses, et dont le zèle ne se ralentit point, me fit hier une proposition des plus singulières, et que tout autre que moi adopterait sûrement. « J'ai médité, me disait-il, votre position; j'ai pesé les chances qui étaient pour et contre vous; je crois connaître assez le caractère des Français pour vous faire tirer parti de la folie du jour d'une manière qui triplera votre puissance. Puisque les jacobins ne veulent tout détruire que pour régner, allez hardiment à la société même, mettez sur votre tête royale le *bonnet rouge*, au nom duquel on commande; vous avez l'*aînesse* de l'autorité. L'étonnement, l'ivresse d'une démarche si extraordinaire déjouera incontestablement toutes les menées criminelles de vos ennemis; elle vous *nationalisera*, et bâillonnera la tourbe des meneurs. » Tel est en substance, mon cher frère, un des mille et un plans que le zèle de quelques amis de la monarchie me donne pour lutter avec le monstre qui est à la veille de dévorer la France. Vous sentez que ma reli-

Digitized by Google

gion, mon honneur, la dignité de ma couronne, et ma tendresse pour ma Famille s'opposent à ce que j'adopte rien de ce qui me mettrait en spectacle aux yeux de l'Europe. Je puis éprouver le sort de Charles I^er^; parce que, lorsque les barrières de la justice sont rompues, il n'y a pas plus de sûreté pour celui qui règne que pour celui qui aspire à régner à son tour. Lorsque la tempête brise le vaisseau, il ne reste plus au passager que le courage de la résignation; c'est à peu près ma position. Adieu, mon cher frère; les périls qu'on me fait appréhender n'altéreront jamais ce que je me dois comme Roi et comme le chef d'une des premières nations du monde.

LOUIS.

P. S. Je vous joins copie d'une lettre que j'ai écrite à Dumourier, qui, pour d'autres motifs, m'avait fait à peu près la même proposition que M. de Rivarol.

LETTRE LI.

A M. LE DUC DE BRISSAC.

27 mai 1792.

L'OPINION que vous avez manifestée hier me plaît infiniment. Il faut céder pour ne pas irriter; il faut céder pour ôter tout prétexte à mes ennemis de calomnier mes intentions. Vous pouvez mettre à exécu-

Digitized by Google

tion le licenciement de la garde constitutionnelle qui m'avait été accordée. J'espère que ce licenciement ne sera que provisoire. Il est impossible que cet état de méfiance soit de longue durée. On veut tracasser et me faire perdre patience ; on ne réussira pas. Je suis accoutumé aux sacrifices ; celui-ci est pénible, je l'avoue. Cette garde me fournissait les moyens d'être utile à tant de braves gens qui ont tout perdu en prenant ma défense. Je redoute pour eux les services qu'ils m'ont rendus. Certaines gens me détestent si cordialement qu'ils ont une haine prononcée pour tout ce qui m'environne ou me paraît attaché. Monsieur, dites à tous ces braves gens qu'ils seront toujours à mon service, que je serai toujours leur père. Peignez-leur toute ma douleur, et témoignez mes regrets à tous ceux qui faisaient partie de ce corps, auquel j'étais fort attaché. Dites-leur que j'espère un jour les réunir, récompenser leur zèle, et payer les services que m'ont rendus et que peuvent me rendre encore de fidèles sujets. Pour vous, Monsieur, je ne vous remercie point : vous êtes Français, vous respectez votre Roi, vous savez remplir vos devoirs. Vous aimer, vous estimer, et vous le prouver ; voilà quels sont les miens.

LOUIS.

Digitized by Google

LETTRE LII.

A MONSIEUR.

29 mai 1792.

L'AUDACE des factieux n'a plus de frein, mon cher frère; les propositions les plus absurdes me sont faites pour abdiquer la couronne. Si je défère à cette mesure prétendue de *salut public*, on proclamera Roi des Français, mon Fils. Un conseil de régence présidera, jusqu'à sa majorité, toutes les affaires, et signera en son nom. Si j'acquiesce, on me laissera la liberté de faire ma résidence où bon me semblera, *même hors du royaume*. On me laissera la propriété de tous mes biens patrimoniaux, avec un traitement de cinq millions, dont deux seraient réversibles sur la Reine, si je venais à mourir. Ces propositions m'ont été faites par un homme que je ne puis encore vous nommer, mais qui est l'ame de cette société qui, jusqu'à ce jour, a sapé tout ce que les siècles avaient consolidé. Des lettres anonymes me parviennent de toute part. On m'annonce que nous touchons à l'époque d'une tragédie, dont le dénoûment sera la chute de la monarchie, et ma mort, si je ne me décide pas à rentrer dans la vie privée. Je n'écouterai point ces insinuations criminelles; je mourrai où la providence m'a placé, imperturbable, parce que je n'ai jamais cessé d'être juste. Je suis entièrement résigné à tout. Dieu et l'es-

Digitized by Google

pérance, voilà, mon frère, ce qui ne peut m'être ravi. J'ai, pour braver la haine des méchants, ma conscience et la fermeté du malheur.

Adieu ; je vous écrirai plus longuement après-demain.

LOUIS.

LETTRE LIII.

A M. DE MONTMORIN.

17 juin 1792.

LE maire de Paris sort de chez moi, mon cher Montmorin ; il m'a porté des plaintes au nom des gardes nationaux de Marseille, (*) qui prétendent avoir été insultés par des personnes attachées à mon service. J'ai dit à M. le maire que j'en ferais justice, mais que je ne pouvais la faire qu'en me désignant les coupables. Cette réponse n'a point paru satisfaire M. Pétion.

M. de Lessart m'a rendu compte qu'il y avait des rassemblemens inquiétants pour l'ordre public, dans plusieurs faubourgs. Voyez, mon cher Montmorin, à vous consulter avec M. de La Porte, pour conjurer ce nouvel orage.

LOUIS.

(*) Ces prétendus gardes nationaux n'étaient qu'un ramas de malfaiteurs du midi de la France.

Digitized by Google

LETTRE LIV.

AU MÊME.

21 juin 1792.

Ce n'est point de l'indignation, mon cher Montmorin, que j'ai éprouvée dans la journée d'hier; c'est vraiment le tourment d'une ame navrée de voir le délire où s'est porté le peuple. L'aspect des hommes qui ont osé me menacer, ne m'a pas intimidé un seul instant : ce qui ne sera jamais croyable pour la postérité, c'est que toutes ces horreurs ce sont passées sous les yeux des représentans de la nation, sans qu'ils aient fait le moindre effort pour réprimer et pour punir les perturbateurs de l'ordre public. Vous savez mieux qu'un autre, mon cher Montmorin, que j'ai sacrifié au bonheur des Français les prérogatives de ma couronne, l'intérêt de ma famille, et les habitudes de mon enfance : qu'en est-il résulté? Des outrages. En attendant que la nation soit éclairée par une fatale expérience, je crois que je ne dois rien changer dans mes projets, pour le moment.

Vous pouvez faire paraître la proclamation dont je vous ai envoyé avant-hier le précis : donnez l'ordre à *Parisot* de la faire imprimer dans la journée. En venant me voir demain, sur les dix heures du matin, je vous dirai beaucoup de choses qui demandent des détails.

Bonsoir, mon cher Montmorin.

Louis.

Digitized by Google

LETTRE LV.

A MESDAMES.

juin 1792.

Nos malheurs, mes chères tantes, sont parvenus au dernier degré : le plus horrible attentat a eu lieu ; mon asile a été violé; j'ai été insulté, menacé, exposé aux coups des assassins. Mes enfans, la Reine, Madame Élisabeth ont partagé mon sort : vous recevrez les détails de cette journée affreuse, qui doit indigner les Français pour qui l'amour de l'ordre est le premier des biens. L'Europe apprendra sans doute, avec la plus profonde indignation, ce nouvel outrage fait à ma personne. La providence veille encore sur moi et sur ma Famille ; puisse le ciel détourner l'orage qui gronde encore, et sauver celui qui vous aime, qui souvent s'entretient de vous, et vous félicite d'être loin d'une terre où le crime veille, où les lois ne peuvent atteindre les coupables, où l'autorité n'a plus de force, où la vertu est sans considération, et la licence érigée en patriotisme.

Recevez les expressions les plus affectueuses de mon tendre attachement.

LOUIS.

Digitized by Google

LETTRE LVI.

A MONSIEUR.

1er juillet 1792.

Vous êtes déjà instruit, mon cher frère, des outrages que j'ai endurés dans la journée du 20 juin, outrages d'autant plus sensibles, que la portion du peuple qui a violé ma demeure était guidée par des hommes que j'avais autrefois comblés de mes bienfaits. La garde nationale, qui devait, à tous les titres, me défendre, était vendue aux perturbateurs. Leur chef était trop fier de me braver, pour être tenté d'user de son autorité.

J'ai opposé aux clameurs de la malveillance le calme de l'imperturbabilité; cette fermeté froide a déconcerté, pour ce jour-là, leurs projets sanguinaires. La Reine et toute ma famille ont montré une résignation héroïque; nous sommes familiarisés depuis long-temps à croire tout possible; notre sort est trop au-dessous de l'envie, pour que le crime achève ce qu'il a commencé..... L'assemblée a manifesté partiellement une indignation profonde. Legendre disait à la tribune des Jacobins que le peuple avait honoré son mandataire en l'allant visiter. Marat et Hébert proclamaient, dans leurs feuilles, les mêmes principes. Des aboyeurs payés faisaient, sous mes fenêtres, des menaces qui prouvaient l'audace des factieux. Sans les consolations

Digitized by Google

de la religion, il y a déjà long-temps que j'aurais renoncé au pouvoir suprême. Dumourier m'a proposé divers plans pour déjouer les complots des Jacobins, des Robespierre et des Danton ; mais cela ne pourrait se faire sans une grande effusion de sang : j'aime mille fois mieux être la victime des méchants, que de souiller ma vie par la mort d'un seul Français. Lorsque je vois la perversité triompher, et l'audace se montrer la rivale de la justice distributive, j'approuve la résolution que prit Charles-Quint d'abdiquer le trône. J'ignore, mon cher frère, ce que la fortune me réserve dans l'avenir ; quant au moment, on ne peut être plus malheureux que l'est votre ami et votre frère.

Louis.

LETTRE LVII.

AU MÊME.

17 juillet 1792.

Il faut, mon cher frère, vous donner une idée d'une scène bien scandaleuse. Je vous ai parlé de certaines propositions qui m'ont été faites par deux députés qui souvent votent ensemble aux Jacobins. Ces hommes, qui se détestent cordialement, qui déjà paraissent se méfier les uns des autres, et qui finiront par se faire une guerre à outrance, voudraient, je ne sais trop pourquoi, me ranger sous leurs bannières.

Digitized by Google

Insensible à leurs promesses, à leurs menaces, sourd à leurs invitations, j'ai constamment refusé de servir leurs projets. Ils ont voulu me faire peur. Une députation de l'assemblée m'avait été envoyée pour des objets importants : on a réussi à composer cette députation d'hommes exaltés, de ces têtes mal organisées, qui brusquent les convenances, et qui se croient les égaux des rois, et des êtres libres par excellence, parce qu'ils ont de forts poumons, qu'ils reçurent en partage le don des injures, et qu'ils ne savent jamais respecter le malheur.

La députation est introduite. Un certain Gensonné portait la parole; il parle bien, même avec quelque modération. Cependant des tournures singulières, des expressions hasardées défigurent son discours.

J'ai répondu ; j'ai fait parler le cœur à la place de l'esprit; j'ai oublié que j'étais roi, et je me suis exprimé avec franchise.

La Reine était présente : un jeune homme, à la tête ardente, l'air très-étourdi, a pris la parole ; il a gourmandé la Reine : « C'est vous, Madame, a-t-il dit, qui perdez le Roi ; ce sont vos conseils : vous n'êtes entourée que de royalistes, et vous éloignez les patriotes. » La Reine a répondu avec dignité ; il a haussé les épaules. Je voulais apaiser le courroux de ce censeur indiscret; il a repris la parole avec effronterie, et a daigné m'assurer que j'étais un brave homme, mais induit en erreur par des traîtres, des ennemis de la patrie. Que répondre pour désabuser cet homme ? Garder le silence, adresser la parole à l'o-

Digitized by Google

rateur de la députation ; voilà ma conduite. J'ai aperçu que plusieurs des députés présens partageaient ce délire, appelaient cela du courage, et applaudissaient à ce jeune audacieux, que l'on m'a assuré se nommer Merlin de Thionville.

J'ai raconté cette anecdote à plusieurs membres du côté droit ; ils m'ont assuré que, le lendemain, dans une des allées du jardin des Feuillans, ce jeune député s'était vanté de son audace, et qu'il s'était cru le digne rival de Caton, parce qu'il avait manqué d'égards à une princesse. Voilà quels sont les hommes qui prétendent gouverner la France. O mon frère ! plaignez-moi !

LOUIS.

LETTRE LVIII.

A M. DE MONTMORIN.

Paris, 1er août 1792.

Vous voulez me consoler, ranimer mon courage, et me faire envisager un doux espoir..... Non, il m'est impossible de croire à un avenir heureux. J'avais tout fait pour l'espérer. Mes ennemis avaient pour eux l'audace du crime ; ils ont jusqu'à présent réussi. Ils n'ont plus qu'une tentative à faire ; ils réussiront..... Ma position est d'autant plus cruelle que je suis trahi par tous ceux qui se disent mes amis, qui devraient m'être attachés, et que j'ai appelés aux fonctions publi-

Digitized by Google

ques; je les vois tous les jours me parler de leur attachement, me jurer qu'ils sont prêts à se sacrifier pour moi; le moment arrive, et je les trouve de glace pour mon service, ou ils se rangent du côté de mes ennemis.

Vous me parlez de quelques rassemblemens de royalistes, de quelques amis qui m'offrent leur fortune et leurs bras; ce n'est plus à moi d'exiger des sacrifices. Un roi malheureux craint d'occasionner la perte de ses amis. Remerciez pour moi ces fidèles sujets; mais voyez mes ennemis, ceux qui peuvent être gagnés par l'intérêt ou par des promesses. Agissez, s'il en est temps encore; je m'abandonne à vous.

Louis.

LETTRE LIX.

A M. VERGNIAUD.

11 août 1792, dix heures du matin.

M. le Président,

Dans le tumulte d'une séance aussi orageuse, si déchirante pour ma sensibilité, et si outrageante pour la dignité de la représentation nationale, je pense que le corps législatif s'occupera des moyens de calmer l'effervescence populaire. Je ne demande point justice du grand attentat qui m'a forcé de venir, avec ma fa-

Digitized by Google

mille, me placer avec confiance sous l'égide des délégués du peuple; il y aurait trop de coupables à punir pour penser qu'un grand exemple intimidât les pervers. Que le mal qui est fait soit oublié; que la paix renaisse des cendres du palais de mes pères; je ne croirai pas encore que le sacrifice égale la douleur profonde que je ressens de la violation des lois, et de la subversion de l'ordre public.

Les travaux de l'assemblée exigent qu'on me choisisse un asile où je puisse trouver la sûreté de ma Famille, et jouir moi-même d'un bien que l'universalité des Français attend de votre sollicitude.

LOUIS.

LETTRE LX.

BILLET A MADAME LA DUCHESSE DE GRAMMONT. (*)

Au sein de l'assemblée nationale, 11 août.

« Nous acceptons, Madame, vos offres généreuses. L'horreur de notre position nous en fait sentir tout le prix. Nous ne pourrons jamais reconnaître tant de loyauté, que par la durée de nos plus tendres sentimens.

LOUIS.

(*) Madame la duchesse de Grammont avait envoyé des vêtemens pour la Reine et M. le Dauphin, et fait des offres de service de la plus grande importance.

Digitized by Google

LETTRE LXI ET DERNIÈRE.

A M. DE MALESHERBES.

Du Temple.

Je n'ai point de termes, mon cher Malesherbes, pour vous exprimer ma sensibilité pour votre sublime dévoûment. (*) Vous avez été au-devant de mes vœux: votre main octogénaire s'est étendue vers moi pour me repousser de l'échafaud; et si j'avais encore mon trône, je devrais le partager avec vous, pour me rendre digne de la moitié qui m'en resterait. Mais je n'ai que des chaînes, que vous rendez plus légères en les soulevant : je vous renvoie au ciel et à votre propre cœur, pour vous tenir lieu de récompense.

Je ne me fais pas illusion sur mon sort; les ingrats qui m'ont détrôné ne s'arrêteront pas au milieu de leur carrière; ils auraient trop à rougir de voir sans cesse sous leurs yeux leurs victimes. Je subirai le sort de Charles I^er^, et mon sang coulera pour me punir de n'en avoir jamais versé.

Mais ne serait-il pas possible d'ennoblir mes derniers momens? L'assemblée nationale renferme dans son sein les dévastateurs de ma monarchie, mes dénonciateurs, mes juges, et probablement mes bourreaux! On n'éclaire pas de pareils hommes; on ne les rend

(*) On trouvera dans le *journal de Cléry*, la lettre que M. de Malesherbes adressa au président de la Convention et à laquelle celle du Roi sert en quelque sorte de réponse.

Digitized by Google

pas justes ; on peut encore moins les attendrir : ne vaudrait-il pas mieux mettre quelque nerf dans ma défense, dont la faiblesse ne me sauvera pas ? J'imagine qu'il faudrait l'adresser non à la convention, mais à la France entière, qui jugerait mes juges, et me rendrait, dans le cœur de mes peuples, une place que je n'ai jamais mérité de perdre. Alors mon rôle, à moi, se bornerait à ne point reconnaître la compétence du tribunal où la force me ferait comparaître. Je garderais un silence plein de dignité, et, en me condamnant, les hommes qui se disent mes juges ne seraient plus que mes assassins.

Au reste, vous êtes, mon cher Malesherbes, ainsi que Tronchet, qui partage votre dévoûment, plus éclairé que moi : pesez dans votre sagesse mes raisons et les vôtres ; je souscris aveuglément à tout ce que vous ferez : si vous assurez cette vie, je la conserverai pour vous faire ressouvenir de votre bienfait ; si on nous la ravit, nous nous retrouverons, avec plus de charmes encore, au séjour de l'immortalité.

Louis.

Digitized by Google

Au nom [spnt.
Aujourd'hui vingt [go
douze c. Moi Louis X
quatre mois enfermé
ceux qui étoient mes [pour
même depuis le onz [ce,
dans un Procès, dont [ce,
des hommes, et dont [iers
existante, n'ayant pe [ey
puisse m'adresser
mes sentiments.
Je laisse mon ame
dans sa miséricorde,
de Notre Seigneur J [eux
Père, pour vous aus [on
et moi le premier.
Je meurs dans l
Apostolique et Rom
interrompue de S. [ciat
et je confesse tout ce [ments
de Dieu et de l'Eg
Catholique les exces [du
me rendre juge da
déchire l'Eglise de
si Dieu m'accorde
la Sainte Eglise Catho [ine
de l'Eglise suivie dep [ur
Digitized by Google

Au nom de la très Sainte Trinité, du Père du Fils et du St Esprit.
Aujourd'hui vingt cinquième jour de Décembre, mil sept cent quatre vingt douze. Moi Louis XVI du nom Roy de France, estant depuis plus de quatre mois enfermé avec ma famille dans la Tour du Temple à Paris, par ceux qui étoient mes sujets, et privé de toute communication quelconque, même depuis le onze du courant avec ma famille. de plus impliqué dans un Procès, dont il est impossible de prévoir l'issue à cause des passions des hommes, et dont on ne trouve aucun prétexte ni moyen dans aucune Loy existante, n'ayant que Dieu pour témoin de mes pensées et auquel je puisse m'adresser. je déclare ici en sa présence mes dernières volontés et mes sentiments.

Je laisse mon ame à Dieu mon créateur, je la prie de la recevoir dans sa miséricorde, de ne pas la juger d'après mes mérites, mais par ceux de Notre Seigneur Jesus Christ, qui s'est offert en sacrifice à Dieu son Père, pour nous autres hommes quelqu'indignes que nous en fassions et moi le premier.

Je meurs dans l'union de notre sainte Mère l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine, qui tient ses pouvoirs par une succession non interrompue de St Pierre auquel J.C. les avoit confiés je crois fermement et je confesse tout ce qui est contenu dans le Symbole et les commandements de Dieu et de l'Eglise, les Sacrements et les Mystères tels que l'Eglise Catholique les enseigne et les a toujours enseignés. je n'ai jamais prétendu me rendre juge dans les différentes manières d'expliquer les dogmes qui déchirent l'Eglise de J.C. mais je m'en suis rapporté et rapporterai toujours si Dieu m'accorde vie, aux décisions que les supérieurs Ecclésiastiques unis à la Sainte Eglise Catholique, donnent et donneront conformément à la discipline de l'Eglise suivie depuis J.C. je plains de tout mon cœur nos frères qui peuvent être dans l'erreur, mais je ne prétends pas les juger, et je ne les aime pas moins

tous en J. C. suivant ce que la charité Chrestienne nous l'enseigne.

Je prie Dieu de me pardonner tous mes pechés. j'ai cherché a les connoitre scrupuleusement a les detester et a m'humilier en sa presence, ne pouvant me servir du Ministere d'un Prestre Catholique je prie Dieu de recevoir la confession que je lui en ai faitte et surtout le repentir profond que j'ai d'avoir mis un nom, (quelque cela fut contre ma volonté) a des actes qui peuvent estre contraires a la discipline et a la croyance de l'Eglise Catholique a laquelle je suis toujours resté sincerement uni de cœur. je prie Dieu de recevoir la ferme resolution ou je suis s'il m'accorde vie, de me servir aussitost que je le pourrai du Ministere d'un Prestre Catholique pour m'accuser de tous mes pechés, et recevoir le Sacrement de Penitence.

Je prie tous ceux que je pourrois avoir offensés par inadvertence, (car je ne me rappelle pas d'avoir fait sciemment aucune offense a personne) ou ceux a qui j'aurois pu avoir donné de mauvais exemples ou des scandales de me pardonner le mal qu'ils croyent que je peux leur avoir fait.

Je prie tous ceux qui ont de la Charité d'unir leurs prieres aux miennes, pour obtenir de Dieu le pardon de mes pechés.

Je pardonne de tout mon cœur, a ceux qui se sont fait mes ennemis sans que je leur en aie donné aucun sujet et je prie Dieu de leur pardonner, de meme que ceux qui par un faux zele, ou par un zele mal entendu m'ont fait beaucoup de mal.

Je recomande a Dieu, ma femme mes enfants ma Sœur, mes Tantes mes Freres, et tous ceux qui me sont attachés par les Liens du Sang ou par quelqu'autre maniere que ce puisse estre. je prie Dieu particulierement de jetter des yeux de misericorde, sur ma femme mes enfants et ma Sœur qui souffrent depuis longtemps avec moi, de les soutenir par sa grace s'ils viennent a me perdre, et tout qu'ils resteront dans ce monde perissable.

Je recomande mes enfants a ma femme, je n'ai jamais douté de sa

Digitized by Google

tendresse maternelle pour eux, je lui recommande surtout d'en faire de bons chrétiens et d'honnêtes hommes, de leur faire regarder les grandeurs de ce monde ce (s'ils sont condamnés a les éprouver) que comme des biens dangereux et périssables et de tourner leurs regards vers la seule gloire solide et durable de l'Eternité je prie ma Sœur de vouloir bien continuer sa tendresse a mes enfants, [illegible], et de leur tenir lieu de mère, s'ils avaient le malheur de perdre leur mère

Je prie ma femme de me pardonner tous les maux qu'elle souffre pour moi, et les chagrins que je pourrais lui avoir donnés dans le cours de notre union, comme elle peut être sûre que je ne garde rien contre elle, si elle avait avoir quelque chose a se reprocher.

Je recommande bien vivement a mes enfants, après ce qu'ils doivent a Dieu qui doit marcher avant tout, de rester toujours unis entre eux, soumis et obéissants a leur mère, et reconnaissants de tous les soins et les peines qu'elle se donne pour eux, et en mémoire de moi. je les prie de ~~regarder~~ regarder ma Sœur comme une seconde mère.

Je recommande a mon fils s'il avait le malheur de devenir Roy, de songer qu'il se doit tout entier au bonheur de ses Concitoyens, qu'il doit oublier toute haine et tout ressentiment, et nommément tout ce qui a rapport aux malheurs et aux chagrins que j'éprouve qu'il ne peut faire le bonheur des Peuples qu'en regnant suivant les Lois, mais en même temps qu'un Roy ne peut les faire respecter, et faire le bien qui est dans son cœur, qu'autant qu'il a l'autorité nécessaire, et qu'autrement étant lié dans ses opérations et n'inspirant point de respect, il est plus nuisible qu'utile.

Je recommande a mon fils d'avoir soin de toutes les personnes qui m'étaient attachés, autant que les circonstances où il se trouvera lui en donneront les facultés de songer que c'est une dette sacrée que j'ai contractée envers les enfants ou les parents de ceux qui ont péris pour moi, et ensuite de ceux qui sont malheureux pour moi je sais qu'il y a plusieurs personnes de celles qui m'étaient attachées qui ne seront pas coupables envers moi comme elles le devraient, et qui ont mieux

montrés de l'ingratitude, mais je leur pardonne, (souvent dans les moments de troubles et d'effervescence on n'est pas le maître de soi) et je prie mon fils s'il en trouve l'occasion de ne songer qu'à leur malheur.

Je voudrois pouvoir témoigner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont montrés un véritable attachement et désintéressé. D'un côté je serois sensiblement touché de l'ingratitude et de la déloyauté de gens à qui je n'avois jamais témoignés que des bontés, à eux à leurs parents ou amis, de l'autre j'ai eu, de la consolation à voir l'attachement et l'intérêt qu'a pris beaucoup de personnes m'ont montrés. je les prie d'en recevoir tous mes remercîments, dans la situation où sont encore les choses, je craindrois de les compromettre, si je pouvois plus explicitement mais je recommande spécialement à mon fils de chercher les occasions de pouvoir les reconnoître.

Je croirois calomnier cependant les sentiments de la nation si je ne recommandois instamment à mon fils M.r de Chamilly et Hue, que leur véritable attachement pour moi, avoit porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour, et qui ont pensés en estre les malheureuses victimes je lui recommande aussi Clery des soins duquel j'ai eu tout lieu de me louer depuis qu'il est avec moi comme c'est lui qui est resté avec moi jusqu'a la fin, je prie M.r de la Commune de lui remettre mes hardes mes livres ma montre ma bourse, et les autres petits effets qui ont été déposés au Conseil de la Commune.

Je pardonne encore tous volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais traitements et les gênes dont ils ont cru devoir user envers moi. j'ai trouvé quelques ames sensibles et compatissantes, que celles la jouissent dans leur cœur de la tranquillité que doit leur donner leur façon de penser.

Je prie M.r de Malesherbes Tronchet et de Seze, de recevoir ici tous mes remercîments et l'expression de ma sensibilité, pour tous les soins et les peines qu'ils se sont donnés pour moi.

Je finis en déclarant devant Dieu et prêt à paroître devant lui que je ne me reproche aucun des crimes qui sont avancés contre moi. Fait double à la tour du Temple le 25 Decembre 1792. Louis

Digitized by Google

vais je leur pardonne, souvent dans les moments
ne n'ait pas le maître de soi) et je prie monsieur
nger qu'à leur malheur

ugner ici ma reconnoissance à ceux qui m'ont
ement et désintéressé. d'un côté je sentois sensiblement
le la de loyauté de gens à qui je n'avois jamais
eux à leurs parents ou amis, de l'autre j'ai eu de
chement et l'interest y gagnoit que beaucoup de
les prie d'en recevoir ici mes remercimens, dans
les choses, je craindrois de les compromettre, si
ent mais je recommande spécialement à mon
s de pouvoir les reconnoître

rendons les sentiments de la nation si je re
e mon fils aîné de Chamilly et Hue, que leur véritable
it porté à s'enfermer avec moi dans ce triste séjour,
malheureuses victimes je lui recommande aussi
i en tout lieu de me tenir depuis qu'il est avec moi
à ce moi jusqu'à la fin, je prie Mr de la
mes livres mes manuscrits mes bureaux, et
ont été déposés au Conseil de la Commune.
s volontiers à ceux qui me gardoient, les mauvais
dont ils ont cru devoir user envers moi. j'ai trouvé
compatissantes, que celles la jouissent dans
ité que doit leur donner leur façon de penser.
herbes Tronchet et de Seze, de recevoir ici tous
voisin de ma sensibilité, pour tous les soins et
nnés pour moi.

APOTHÉOSE

DE

LOUIS XVI,

Par M. le Baron Bosio.

LA JEUNE FR[illegible] L'EUROPE (*).

Jamais, depuis [illegible] bre obéit au génie de l'homme, un sujet p[illegible] et plus beau n'avait été proposé au génie d[illegible] tuaire. Nous montrer Louis XVI sur l'échafaud, le roi martyr dont la mort fut le dernier effo[illegible] le dernier crime du dix-huitième siècle, et ou[illegible] route nouvelle et inconnue à notre destin[illegible] nation ; Louis XVI, dont la mémoire serait indestructible chez nous, comme époque, si elle ne l'était pas comme crime ; Louis, le saint roi, qui est mort en pardonnant à ses bourreaux ! Mais aussi, si c'était là un grand et noble sujet, quelle difficulté il présentait : un échafaud, une tête coupée, un roi sous la hache, le bourreau et les mille autres détails que M. Delaroche lui-même a recherchés avec tant de minutieuse persévérance dans son tableau de Jane Gray,

(*) Cet appel traduit dans toutes les langues de l'Europe, et imprimé à 500,000 exemplaires, fut distribué *gratis* en 1834.

Digitized by Google

et dont au reste s'accommode si bien la poétique sanglante et les habitudes ignobles de notre époque. M. Bosio n'a été arrêté par aucune de ces difficultés qui, pour tout autre, auraient été insurmontables. Vous croyez qu'il va reculer devant l'échafaud ! Oh, que non pas ! l'échafaud sera là, car l'échafaud est le seul théatre où puisse se passer cette grande scène. Approchez, vous en voyez les marches ! Comptez-les... Mais en même temps qu'il se rappelait le sanglant théatre sur lequel était placé son héros, l'artiste se rappelait quel était le héros. Un roi assassiné sur la terre, mais aussi un [illegible] le ciel : un homme frappé par le bourreau [illegible] portée vers le ciel. Si le tambour [illegible] pied de cet échafaud, la voix du [illegible] sur ce même échafaud a parlé plus haut que [illegible] bours de Santerre : — Fils de saint Louis montez au ciel ! Aussi l'artiste a-t-il vu cette grande catastrophe sous son double côté, le côté historique et le côté [illegible]ique ; il a été à la fois historien et poète ; les marches [illegible] échafaud, voilà pour l'histoire ; l'ange qui descend derrière le roi et qui lui montre le ciel, voilà pour la poésie. Cet ange est en effet un être venu d'en haut. C'est à peine si du pied il touche la terre. Ses ailes sont étendues, le roi vient de mourir, mais à la voix de l'ange, la vie immortelle revient sur ce visage royal ; encore un instant, ange et roi, tous les deux ils auront quitté la terre pour retourner auprès de saint Louis.

L'effet de cette composition est si grand, si touchant et si noble qu'il ne saurait se décrire. Il y a dans les

Digitized by Google

deux personnages, l'ange et le roi, tant de conviction, tant de pitié pour la terre, tant de pardon pour les hommes, tant de foi chrétienne; ils se comprennent si bien, celui qui descend de là-haut et celui qui va y monter! On oublie si bien l'échafaud à l'aspect de ce ciel ouvert, le bourreau tout sanglant à l'aspect de cet ange aux ailes étendues, que jamais, non jamais la puissance de l'art ne s'est plus fort manifestée. M. Bosio a travaillé dix ans à ce chef-d'œuvre, et y a mis tout ce qu'il y avait d'austère mélancolie et de génie; il en a fait une œuvre à part des misères des hommes, il s'est dit quand [illegible] truis mon oraison funèbre, j[illegible] terre, je place ma mémoire sous [illegible] éternelle, j'inscris un nom au-dessous d[illegible] heureux nom des temps modernes; quand j[illegible] achevé mon œuvre, je puis mourir! » O sublime et naïve vanité de l'artiste! ô imprévoyance du génie! ce grand artiste n'avait oublié qu'une chose dans ce vaste calcul où il résumait toutes ses [illegible]ces, où il enfermait à la fois le présent, le passé et l'avenir de son génie; il n'avait oublié qu'une chose, une révolution : cette révolution est venue; elle a brisé ce qu'elle a pu briser, elle a renversé un trône, elle a chassé une dynastie, elle a couvert la France de guerres civiles, elle a tout fait, tout osé; mais ce que personne ne pourrait croire, c'est qu'elle a proscrit de nouveau Louis XVI, le roi martyr, oui, proscrit, chassé du Louvre une seconde fois. Il a été défendu à M. Bosio d'envoyer son groupe à l'exposition de cette année. Cette image a fait peur, ce marbre a glacé

Digitized by Google

d'effroi : l'artiste a reçu l'ordre de cacher dans son atelier cette immense production de son génie. Voilà pour ce qui regarde le groupe en marbre. Quant au monument expiatoire, il a reçu une destination nouvelle. C'est une triste proscription, la proscription qui poursuit les morts dans la tombe! Couper la tête à un homme vivant, c'est horrible; couper la tête à une statue, c'est ignoble. Pour être un simple bourreau, il faut encore un certain courage; mais, pour être le bourreau d'une statue, il faut être un lâche.

Effacer Louis XVI de l'histoire! mais commencez donc par effacer [illegible] testament! Ces gens-là ont mêm[illegible] savent donc pas que la statue équestre [illegible] voit encore à Witehall!

Quelques personnes s'en [illegible]istement et comme on se rend en pélerinage dans la cour de l'Institut. Là, on leur indique l'atelier de M. Bos[illegible] elles voient Louis XVI tout chargé de poussière, [illegible]nument qui devait être impérissable et que rien [illegible]d plus, monument proscrit sans jugement, tué dans l'ombre et sans appel.

Nous autres qui comprenons notre mission, nous qui sommes dévoués corps et ame à la prospérité des arts comme à toutes les nobles infortunes, nous qui ne voulons laisser passer aucune proscription sans venir au secours des proscrits, nous avons un projet pour cette admirable statue proscrite. Si tout asile digne d'elle lui est refusé, nous lui donnerons un asile dans nos maisons, à la place la plus honorable; si les

Digitized by Google

murs du Louvre lui sont fermés, nous ferons en sorte que tous puissent la voir et l'admirer chez eux; au souvenir de Louis XVI quelles ames resteraient sans émotion, quelles paupières ne seraient humides? Voici ce que nous avons résolu :

Dans l'attente ou plutôt dans la crainte de tout événement, nous ne voulons pas abandonner au hasard et aux craintes pusillanimes des partis la destinée de Louis XVI.

Nous avons donc demandé à M. Bosio la permission de faire graver son Louis [illegible] applaudi à notre projet, il s'est empressé de [illegible] nos vœux, et non-seulement [illegible] sion que nous lui avons [illegible] ut lui-même diriger les travaux de la [illegible] gravure sera confiée à l'un de nos plus habiles [illegible]s, à un homme qui a fait ses preuves et qui regardera ce jour-là comme ayant reçu ses lettres de [illegible]esse. Elle sera gravée sur acier et tirée à un [illegible]e immense d'exemplaires, afin qu'elle soit par[illegible]ndue, et que chaque musée de famille s'ouvre pour elle à défaut du musée royal. Nul doute que toute la France, la France passée et la France présente, la génération que le sang de Louis XVI a couverte d'une tache ineffaçable, et la génération qui en est innocente, les étrangers eux-mêmes qui ont eu si peur de cette grande mort et qui en ont été agités pendant quarante années, nul doute que l'Europe entière ne vienne à nous, et n'applaudisse à cette idée que nous croyons utile et grande à la fois.

Si donc nos vœux sont entendus, si nos efforts sont

Digitized by Google

compris, si rien ne s'oppose à l'accomplissement de ce grand projet, il y aura dans le monde avant le 21 janvier, autant de gravures d'après le monument de M. Bosio, que d'exemplaires du Testament du roi martyr.

L'Écho de la Jeune France, 1er *juin* 1834.

Une souscript[illegible] jour, DANS TOUTE L'EUROP[illegible] *u groupe* de M. Bosio.

Digitized by Google

LUDOVICUS

DECIMUS SEXTUS,

DEI GRATIA

FRANCIÆ ET NAVARRÆ REX.



agramma.

ECCE REX

DENUDATUS, VEXATUS,

MARTIR DEI CAUSA;

FINIS GLORIA

VERA.

Digitized by Google



Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Considérations sur la mort de Louis XVI, pour servir à la béatification et canonisation de ce saint Roi, par un habitant de Montpellier. 5

Lettres adressées à l'auteur des Considérations sur la mort de Louis XVI. 8

Récit de ce qui s'est pa[illegible] la tour du Temple, pendant les pr[illegible]ers jou[illegible] ca[illegible]tivité de Louis XVI, par Fra[illegible]Hue [illegible]ficiers de la chambre du 32

Jo[illegible]sse [illegible]a Tour du Temple, [illegible]é de Louis XVI, par Cléry, [illegible]e du Roi. 71

Témoig[illegible]acques Hebert, substitut du procu[illegible] commune de Paris. 197

T[illegible]I mis en jugement par la convention na[illegible], d'après M. Hue. 198

Rapport fait à la commune de Paris, sur la seconde translation de Louis XVI, à la convention nationale. 207

Souvenirs de M. Lepitre, commissaire de la commune au Temple. 213

Extrait d'une brochure publiée en 1793, *par M. Guillaume.* 217

Extrait du plaidoyer pour Louis XVI, par Lally-Tolendal. 220

Extrait des Mémoires *de Marie-Thérèse Charlotte*

Digitized by Google

de France, sur la captivité des princes et princesses, ses parens. 222
Dernières heures de Louis XVI, écrites par l'abbé Edgeworth de Firmont, son confesseur. 245
Traduction Littérale du psaume III^e que Louis XVI récita en allant à l'échafaud. 267
Derniers momens de Louis XVI, racontés par le Bourreau. 269
Derniers momens de Louis XVI, racontés par Jacques Roux, un des commissaires nommés par la commune de Paris, pour assis[illegible] 270
Entrevue de M. Males[illegible] worth de Firmont. 273
Entretien de M. de Malesher[illegible] après la mort de Louis XVI. 278
Témoignage des peuples et des Ro[illegible] temporains, en faveur du Roi-martyr. 292
Lettre de Louis XVIII, à l'abbé Ed[illegible] de Firmont. 97
Discours de M. de Seze, sur le deuil g[illegible] 21 janvier. 300
Inhumation de Louis XVI, faite le 21 janvier 1815. 303
Monument décrété en expiation du crime du 21 janvier 1793. 311
Correspondance particulière de Louis XVI. 317
Fac-simile du Testament de Louis XVI. 415
Apothéose de Louis XVI, par le Baron Bosio, la jeune France à l'Europe, en 1834. ibid.

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

C 137.07
4
837

Lt Maint

DATE DUE

MAR 26 1998

GAYLORD

PRINTED IN U.S.A.

DC137.07.S4
3 2108 00089 2748
DOES NOT
CIRCULATE
Digitized by Google